



HAL
open science

Les Rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992

Mohand Khellil, Jules Maurin

► **To cite this version:**

Mohand Khellil, Jules Maurin (Dir.). Les Rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992. Presses universitaires de la Méditerranée, 221 p., 1992, 2-901660-08-8. hal-03274876

HAL Id: hal-03274876

<https://hal.science/hal-03274876>

Submitted on 30 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962 - 1992

Actes du Colloque international
de Montpellier
14-15-16 novembre 1991

organisé par
l'Unité de Recherche Associée 1019 du C.N.R.S.
et
le Laboratoire des Sociétés Pluriethniques et Pluriculturelles

Édition préparée par
Mohand Khellil
Jules Maurin

Ouvrage honoré par une subvention
- du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
- du Conseil Général de l'Hérault
- de l'Université Paul Valéry-Montpellier III
- du Département de Sociologie de Montpellier III

ISBN 2.901660.08.8

Édition préparée par Mohand Khellil et Jules Maurin

Composition et mise en page : Marie-Christine Hadji

Correction : Annick Besnard

Information et diffusion : Françoise Brette

Université Paul Valéry-Montpellier III

B.P. 5043

34032 - Montpellier cedex 1

Montpellier 1992

Sommaire

	Pages
Présentation	5
Introduction	7
Joseph SCHULTZ <i>L'effet rapatrié dans l'Hérault</i>	11
Jean-Jacques JORDI <i>De l'accueil au transit : Marseille, centre de redéploiement des rapatriés d'Algérie en 1962</i>	25
Jacques FREMEAUX <i>Les conditions d'un exode</i>	37
Virginie GASCON <i>Les Français d'Algérie et la presse régionale</i>	57
Eric GOASSE <i>L'arrivée des Rapatriés et ses conséquences pour Narbonne</i>	69
Pierre BARRAL <i>Le Parlement face au problème des Rapatriés</i>	87
Illustrations, photographies	105

Anne-Marie BRIAT	
<i>Le C.D.H.A. Centre de Documentation Historique sur l'Algérie</i>	123
Christian SCHEMBRE	
<i>La Deuxième Génération ou naissance d'une identité</i>	131
Henri BANUS	
<i>"Algérie, fille aînée de la France"</i>	141
Roger BRASIER	
<i>Les Pieds-Noirs en Roussillon</i>	149
Suzie GUTH	
<i>Un lien social identitaire : les associations de Pieds-Noirs</i>	161
Pierre DUMONT	
<i>La mémoire dans la langue, à propos d'un manuscrit inédit de Vincent Soler « Afin que nul n'oublie »</i>	175
Nicolas MOISSENET	
<i>Langue de la mémoire, mémoire de la langue : la langue des Pieds-Noirs, représentations</i>	189
Marcel BENICHOU	
<i>Sémantique et histoire : « Les Rapatriés »</i>	199
Mohand KHELLIL	
<i>Les Français musulmans rapatriés : d'ambiguïtés en malentendus</i>	209

Présentation

Compte tenu de l'importance numérique des rapatriés d'Algérie dans notre région, il était naturel, voire symbolique, que le premier colloque consacré à cette population se tînt en Languedoc-Roussillon.

À la veille du trentième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, il était bon que des universitaires se penchent sur cette question pour apporter un éclairage nouveau. Des historiens, des sociologues, des linguistes, des géographes se sont retrouvés trois jours durant pour débattre des différents aspects de cet exode.

Après un rappel du poids démographique des rapatriés dans la région, ont été examinées les conditions de départ et d'arrivée des pieds-noirs en France ainsi que de leur répartition dans l'espace. Une fois installés, les rapatriés d'Algérie ont rencontré quelques difficultés d'insertion dans la société. Mais, si les juifs, les européens et une partie des musulmans se sont progressivement intégrés dans la France métropolitaine, il reste une catégorie de population dont l'insertion se fait avec difficulté aujourd'hui encore : les anciens supplétifs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Les uns et les autres ont créé tout un réseau d'associations pour promouvoir ce qu'ils appellent la "culture pied-noir". Cet aspect culturel est même revendiqué par les jeunes générations qui se proposent de refaire le geste du père en perpétuant, tout en la singularisant, une certaine manière d'être.

Une place particulière a été consacrée aux anciens harkis, non seulement par les communications qui ont été présentées sur le sujet mais aussi par un reportage de la télévision allemande dont l'intérêt

6

peut être souligné dans la mesure où l'Allemagne n'a pas été partie prenante dans le conflit franco-algérien.

Aujourd'hui encore, tous les problèmes matériels et moraux ne sont pas réglés. Au Parlement, le débat sur les rapatriés revient régulièrement à l'ordre du jour, au gré d'une élection, d'une manifestation de rue ou d'un changement de gouvernement. Sur le plan scientifique, il reste à conserver cette mémoire à l'instar de certains centres de documentation historique. Les archives désormais partiellement accessibles alimenteront la recherche en ce domaine. Mais déjà, des études sur le parler pied-noir, sur l'algérianisme permettent d'élargir les perspectives de recherches nouvelles au plan des sciences humaines et sociales.

Mohand KHELLIL

Introduction

**par Monsieur J. MAURIN,
Président de l'Université Paul Valéry**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je suis heureux d'ouvrir avec vous ce colloque sur Les Rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992 et ceci pour tout un ensemble de raisons aussi importantes les unes que les autres.

Tout d'abord, je constate avec plaisir que ce colloque est le fruit d'une collaboration exemplaire entre deux centres de recherche d'une part, une équipe de recherche associée au CNRS et qui compte nombre d'universitaires de cette Maison mais aussi d'universités voisines (Aix-Nice) ou plus éloignées (Paris), l'URA 1019 *États-Sociétés-Ideologie-Défense (ESID)*, équipe qui travaille depuis longtemps avec le Centre d'Histoire Militaire de Montpellier et d'autre part le *Laboratoire des Sociétés Pluriethniques et Pluriculturelles (LASPEC)* qui est une équipe encore jeune de l'Université soutenue aujourd'hui par le Conseil Scientifique.

L'Unité de Recherches Associée au CNRS, Etats-Sociétés-Ideologies-Défense comporte d'abord des universitaires, des chercheurs du CNRS auxquels se sont agrégés des militaires du cadre de réserve qui, après une formation universitaire, travaillent avec eux dans les mêmes directions. Cette équipe est spécialisée dans les problèmes d'histoire militaire et de défense pris au sens le plus large. Et notamment ils n'évitent pas dans leurs recherches les conséquences des conflits qui ont émaillé notre histoire.

Le Laboratoire des Sociétés Pluriethniques et Pluriculturelles (LASPEC) rassemble des ethnologues et des sociologues de notre

université et d'ailleurs. Leur champ de travail est large et dépasse bien évidemment l'espace du Languedoc-Roussillon avec une orientation marquée vers l'Afrique.

Les méthodes d'approche et de travail de ces deux équipes sont différentes comme le sont leurs disciplines. Mais le rapprochement, voire la confrontation de leurs méthodes ne saurait qu'être enrichissante pour tous. Ces deux équipes ont élaboré ensemble le projet de ce colloque et aujourd'hui l'amènent à son aboutissement.

Il s'agit donc d'un colloque scientifique. La qualité et la notoriété d'un grand nombre d'intervenants montpelliérains, niçois, aixois, toulousains, parisiens en témoignent. Ce sont tous des chercheurs confirmés sachant aborder les problèmes avec mesure et modestie car la compréhension d'un phénomène passé évolue, s'enrichit sans cesse, progressivement, et n'est jamais définitive ; l'histoire et l'analyse d'une situation à un moment donné reposent sur une documentation évolutive, jamais totalement complète et donc sujette à révision.

Ici cette approche sera complétée par un certain nombre de ce que j'appellerais des témoignages car l'histoire des rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon est une histoire récente ; à ma connaissance, c'est le premier colloque scientifique à y être consacré. N'est-il pas trop tôt ? Certains pourraient le penser et le penseront vraisemblablement, alléguant qu'une partie de la documentation n'est pas encore ouverte aux chercheurs en vertu de l'application de la loi qui régit les archives : il faut trente ans pour que les archives administratives s'ouvrent et davantage pour les autres.

Mais les archives sont multiples et les sources d'information variées. Le chercheur peut et doit surmonter ce handicap premier. Il dispose d'ailleurs pour ce faire de la presse, des témoignages et de bien d'autres sources indirectes qui permettent de se forger une première idée du phénomène, objet de l'étude. Evidemment, cette

documentation doit être passée au crible d'une critique scientifique rigoureuse. Au demeurant, les historiens et les chercheurs n'ont jamais attendu très longtemps après l'Évènement pour ouvrir un chantier de recherche nouveau. La tradition historique anglo-saxonne veut que, immédiatement, le chantier soit ouvert. Mais il est vrai que chez eux, la documentation est plus aisément et plus rapidement disponible. Chez nous, en France, les historiens ont souvent, dans le passé, abordé un évènement "tout chaud" alors même que les passions n'étaient pas éteintes. Cela a été le cas par exemple pour le très grand historien que fut P. Renouvin avec la Première Guerre mondiale. C'est aussi le cas du courant historique qui s'occupe d'histoire immédiate.

Ce colloque, largement ouvert, très largement pluridisciplinaire n'a qu'une ambition : faire progresser la connaissance d'un phénomène qui a marqué notre région, hors de toute passion, dans la sérénité qui convient à tout travail scientifique. Je ne doute pas qu'il y parvienne aisément et que le travail sérieux, en profondeur qui va être le vôtre pendant ces deux jours sera couronné de succès.

En terminant, permettez-moi de féliciter toutes celles et tous ceux qui, dans les deux équipes associées pour mettre en place ces journées, ont œuvré pour leur réussite, en particulier Mme Brette, M. Susini, et plus encore M. Mohand Khellil qui a été le moteur de cette entreprise. Bonnes journées de travail, et pleine réussite à ce colloque.

L'effet rapatrié dans l'Hérault

*Joseph SCHULTZ
Professeur,
Université Paul Valéry, Montpellier III*

La période qui s'étend de 1956 à 1964 est une période fondamentale pour l'Hérault. D'abord c'est la fin d'un état de crise qui dure depuis déjà deux ou trois générations, et qui, au milieu des années 1950 impose immobilisme, fatalisme, malthusianisme. C'est à ce moment pourtant que dans la grande aventure de l'aménagement du territoire, le Languedoc, et l'Hérault surtout, bénéficie d'un apport extérieur considérable, d'une augmentation de potentiel inégalable. Pourtant il semble au début des années 1960 que les Languedociens boudent ces aménagements ou soient incapables d'en tirer profit. Il manque la dynamique de départ. C'est à ce moment précisément qu'apparaît une deuxième chance : l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord. Quelles sont les conséquences économiques de cette arrivée, y a-t-il un "effet rapatrié" ?

I - L'effet démographique.

Compte tenu des conditions d'arrivée, du caractère souvent provisoire des installations, de l'impréparation des services administratifs, on ne peut que donner une estimation de la population rapatriée ayant choisi l'Hérault au début des années 1960¹.

1 • Les dossiers individuels établis dans les Centres de Rapatriés (Montpellier, Béziers, Lodève) recensent à la fin de 1963, 35 421 personnes. Ce chiffre est très en dessous des réalités. En effet, l'inscription dans ces services n'a aucun caractère obligatoire et beaucoup de rapatriés s'y sont abstenus le plus souvent par fierté ("de ne rien mendier"), par découragement, mais aussi par ignorance ou négligence. Les enquêtes nationales effectuées par l'IFOP en 1963 indiquent 21 % de population rapatriée échappant à tout contrôle administratif. Le résultat de cette enquête, appliqué à l'Hérault,

signifierait 9 414 personnes, ce qui, ajouté aux inscrits, élève la population des rapatriés dans l'Hérault à 44 835. A ce chiffre il est nécessaire encore d'ajouter les fonctionnaires dont la réintégration professionnelle était assurée par des services administratifs de rattachement et qui, ainsi, n'avaient pas à remplir des dossiers de prestations. En partant des chiffres à l'échelle nationale cela donnerait pour l'Hérault 1 600 personnes, et en appliquant l'indice familial des Rapatriés, 3 520 au total. Ainsi l'estimation minimale donnerait 48 355 personnes, ce qui correspond à 9,6 % de la population recensée en 1962 dans le département de l'Hérault et 5,5 % du total des rapatriés ce qui place le département en 3^e position (après la Seine et les Bouches-du-Rhône) comme espace d'accueil en France. En partant de l'idée d'une sous-estimation forcée, on peut retenir globalement un chiffre autour de 50 mille individus, ce qui correspond à 10 % de la population de l'Hérault à la fin de 1963, c'est-à-dire à la fin de la période de forte mobilité.

Quantitativement, cet apport de population est conséquent dans un département démographiquement en perte de vitesse et l'arrivée des Rapatriés permet d'inverser une balance migratoire chroniquement déficitaire depuis deux générations.

2 • L'impact démographique majeur concerne la structure démographique. La comparaison des deux pyramides des âges est très éloquente (voir figure n° 2) : à une population d'accueil à structure vieille, à base rétrécie, se superpose une population rapatriée beaucoup moins déséquilibrée, car moins vieille et plus jeune. Il faut surtout souligner les différences dans les tranches d'âges allant de 15 à 35 ans, concernant donc les adultes jeunes. Le déficit de l'Hérault (lié à l'émigration des jeunes) est "comblé" par l'apport démographique des rapatriés (respectivement 25,5 % et 31,0 % de la population). Le point faible de la structure par âges des deux populations est la nette insuffisance des tranches d'âges de 0 à 15 ans. Pour l'Hérault il s'agit d'un fait ancien et répété, pour les rapatriés d'un phénomène récent de faible natalité lié en grande partie à l'incertitude, l'angoisse de la guerre, un phénomène de réaction psychologique observé partout dans le monde dans de pareils cas et

qui conduit à l'ajournement des naissances. Et peut-être est-ce précisément là que réside le deuxième point intéressant de cette structure par âge. Le comportement normal de toutes les populations après une période de guerre, à savoir la reprise de l'espoir dans l'avenir génère des taux élevés de nuptialité et une augmentation très sensible des naissances. En 1962 et 1963 l'analyse de l'état-civil à Montpellier révèle que 12,2 % et 20,7 % des mariés montpelliérains sont nés en Afrique du Nord ; de même 13,5 % et 16,9 % des nouveau-nés avaient au moins un parent originaire d'Afrique du Nord. Ces chiffres ne sont pas encore exceptionnels (bien que nettement plus élevés que la part dans la population, estimée à 11 %) mais indiquent déjà le déclenchement du processus attendu. Comme les classes d'âges de 15 à 25 ans sont très bien représentées (18,1 % de la population totale), à l'effet psychologique "d'après-guerre" s'ajoute l'effet quantitatif, à condition bien sûr que les conditions d'accueil permettent une insertion rapide.

Ainsi, l'effet démographique est incontestable et positif : apport quantitatif dans un département en déclin, apport qualitatif par le comblement du déficit héraultais en adultes jeunes et par l'espoir d'une dynamique démographique "de compensation".

3 • La répartition de cette nouvelle population dans l'Hérault (voir figure n° 3) souligne un autre fait caractéristique : la concentration géographique : 94 % des rapatriés se sont installés à moins de 25 km du littoral ; ils ont choisi les villes (81 %) et surtout les 3 "grandes" villes (Montpellier, Béziers, Sète) qui abritent 72 % de rapatriés. Ce taux d'urbanisation est beaucoup plus élevé que le taux des Héraultais, pourtant au-dessus de la moyenne française. La population rapatriée était déjà très urbaine en Afrique du Nord, à cela s'est ajouté le phénomène bien connu de la concentration urbaine d'une population déracinée. On pourrait conclure que cette tendance renforce l'aspect déséquilibrant déjà constaté dans l'Hérault. Pourtant l'intérêt d'une telle concentration urbaine peut être très positif dans un milieu d'accueil "stagnant" : l'effet de masse peut entraîner une plus grande rapidité de propagation des innovations, inévitablement provoquées par l'arrivée de cette jeune population.

II - L'effet économique.

1 • Le marché du travail et son évolution conditionnent la fixation définitive des arrivants et leur insertion sociale.

Certains pensent que le reclassement professionnel s'est effectué sans grandes difficultés, lorsqu'ils se réfèrent aux fonctionnaires. Nombreux sont ceux qui auraient désiré avoir une situation identique dans notre département plutôt que d'aller se perdre dans quelque brume nordique au gré de l'administration. Mais ceci est un autre problème.

La conjoncture économique de l'Hérault s'est montrée favorable à d'autres installations : dans le commerce, de nombreux établissements en faillite facilitaient les reprises par les rapatriés de même dans l'agriculture les terrains à vendre – par suite de la crise viticole et le gel de 1956 – ne manquaient pas. Il faut avouer que ce sont surtout les premiers arrivés qui ont profité, car ils avaient encore la possibilité de rapatrier leurs capitaux et de les investir immédiatement dans le commerce ou l'agriculture c'est-à-dire là où les prix, à la suite de la grande offre, étaient bas.

La grande masse d'arrivants dut faire front à la hausse systématique des prix, entraînée par l'accroissement de la demande.

Pour leur part, les salariés, quand ils sont agricoles, n'ont aucune difficulté à se faire employer par cette viticulture héraultaise qui manque de bras, et même quand ils sont ouvriers sans qualification ils sont embauchés par la seule industrie active de la région : le bâtiment.

Le cas des pêcheurs est particulier : ils ignorent le problème du chômage, puisqu'ils étaient rebauchés par, si l'on peut dire, les anciens patrons, pêcheurs rapatriés eux aussi et possédant tout leur matériel ; ils sont installés désormais sur la côte française, en particulier à Sète. Mais pour eux, les difficultés surgissaient justement de la coexistence concurrente avec les pêcheurs héraultais. Nous reparlerons plus loin de ce problème.

C'est dans le tertiaire que la tension du marché du travail devenait de plus en plus forte. Il faut louer le courage, la volonté des services compétents de l'Hérault qui ont réussi à trouver une solution à cette situation délicate.

L'Etat a puissamment aidé au reclassement des rapatriés : création de la Bourse Nationale de l'Emploi (10 août 1962), opération "Priorité d'emploi aux rapatriés" (mars 1963) et plusieurs autres mesures sociales dont l'établissement d'une législation appropriée et la création du contrat de "travail-réadaptation".

Grâce à un effort humain soutenu et dirigé, le reclassement des rapatriés peut être considéré comme terminé au cours du mois de janvier 1964.

Examinons l'évolution du marché du travail² dans l'Hérault. De septembre 1962 jusqu'en janvier 1963 les demandes restent stables, autour de 2 000 - 2 300. A partir de janvier 1963 une lente diminution des demandes commence, mais la tension est toujours forte ; jusqu'en avril 1963 on enregistre encore près de 1 500 demandes. L'ouverture de la "campagne priorité", en mai, fait chuter le nombre des démarches au-dessous de 250 (juillet 1963), et jusqu'en janvier 1964, les demandes restent stationnaires autour de ce chiffre.

Comment la campagne a-t-elle été menée ?

	Demandes	Offres	Placements
Primaire	10,2 %	9,4 %	21,2 %
Secondaire	27,2 %	78,2 %	49,2 %
Tertiaire	62,5 %	12,4 %	29,5 %

Par l'examen de ce tableau, on peut se rendre compte de la distorsion du marché du travail. A part le secteur primaire, entre demandes, offres et placements les différences sont considérables.

Prenons quelques exemples précis :

Emploi de bureau : 457 demandes, 1 offre, 23 placements ;

Métier du bâtiment : 4 demandes, 118 offres, 43 placements ;

Métier de transformation des métaux : 37 demandes, 25 offres, 28 placements.

Pour l'Hérault, le problème est à peu près résolu. Non pas pour les rapatriés, qui ont bien accepté les solutions de fortune, mais qui ne considèrent pas pour autant leur situation comme définitive et sans appel, d'autant plus que le niveau de vie des rapatriés en France est fortement au-dessous de celui qu'ils avaient en Afrique du Nord. Mais très souvent leur qualification professionnelle n'est pas à la hauteur des exigences en France, et de ce fait, ils étaient déclassés. L'IFOP estime par exemple à 29,1 % les employés de bureau qui ont besoin d'une adaptation professionnelle. Les travailleurs âgés surtout sont défavorisés et ce sont eux qui figurent encore sur la liste de chômage ou qui, faute de mieux, ont accepté de devenir ouvriers en bâtiment.

La liste chez les "non-salariés" n'est pas moindre, et les "reconversions"³ sont nombreuses : 1 044 au 31 janvier 1964 (agriculture 20,5 %, industrie 33 %, commerce 38,1 %, professions libérales 7,7 %) soit 21 % du total des demandes d'installation avec prêt d'Etat (au 31 janvier 1964).

Derrière le succès sans conteste de la campagne pour la rapide réinstallation des rapatriés, bien des drames individuels se cachent... Mais pour l'Hérault, la situation au début de 1964 est encourageante. Cela aurait pu être tout aussi bien une catastrophe.

2 • Dans l'Hérault à l'économie en crise, l'installation des rapatriés créant leurs entreprises de production ou de service est d'une importance majeure. Quel est le bilan de la réinstallation ?

a) Dans l'agriculture l'implantation des rapatriés commence bien avant 1962.

Cette période d'avant l'exode peut être caractérisée par l'importance des capitaux outre-méditerranéens investis dans la région, ainsi que par la constitution des grands domaines (moyenne d'hectares par propriété : 55). Le gel tragique de 1956 ruinant nombre de viticulteurs héraultais a facilité la concentration des terres. Du mois de mai 1962 au mois d'août 1964, 139 rapatriés ont obtenu des prêts d'Etat et ont constitué 111 propriétés. Pour pallier les difficultés financières, des associations se sont formées, le plus

souvent familiales. Sur les 45 propriétés de plus de 20 ha de superficie, 16 étaient achetées par des associations.

Bien que 80 % de la surface totale dans la plaine soient consacrés à la vigne ce n'est qu'un tiers des propriétaires qui la cultive en exclusivité. Le plus souvent le rapatrié associe d'autres cultures à la vigne : principalement arbres fruitiers et légumes dans la plaine, céréales et arbres fruitiers dans la garrigue. Des essais d'installation d'élevage, en vue du profit complémentaire, sont nombreux.

Le faire-valoir direct est une règle quasi générale. Le rapatrié plante volontiers en Cinsault, Alicante-Bouchet, en délaissant le traditionnel Aramon ou Carignan, et préfère faire "son vin" dans "sa cave", d'où une certaine hostilité envers la coopérative.

Moyenne propriété, exploitation directe, acharnement au travail ; ouverture aux progrès, motorisation, c'est de cette façon que nous pourrions caractériser l'agriculture rapatriée.

b) Le quartier de pêche de Sète compte, au début de 1964, 904 unités dont 805 de "petite pêche" sans efficacité. Sur les 45 chalutiers attachés au port de Sète et d'Agde, 21 unités appartiennent aux rapatriés. La production moyenne des chalutiers rapatriés est régulièrement 3 fois supérieure à celle des chalutiers héraultais, car le chalutage par grand fond tel qu'il est pratiqué est la seule façon d'extraire des richesses nouvelles de la Méditerranée si avare de sa faune. D'ailleurs pour certains rapatriés ce n'est qu'une étape, un essai, et ils se posent la question de l'institution éventuelle d'une pêche hauturière. Ils ont entrepris la modernisation de leur flottille avec des chalutiers en acier, de 400 à 600 CV capables d'aller jusqu'à la côte de Mauritanie.

Bien sûr les difficultés ne manquent pas, même si on fait abstraction de l'esprit individualiste et farouche du port de Sète. La création d'un port de pêche à grande capacité devient nécessaire. La main-d'oeuvre pose aussi des problèmes qu'il faudra résoudre par l'appel à l'étranger. En même temps, toute la structure de l'industrie de la pêche reste à faire. Il y a déjà bien des réalisations dans ce domaine grâce d'ailleurs aux initiatives rapatriées mais la capacité est insuffisante à l'image d'ailleurs de la production de pêche actuelle.

Un monde plein de contradiction, de transformation, plein d'espérance, aussi, grâce à la volonté et à l'esprit novateur des hommes nouveaux.

c) Au 31 janvier 1964, 51 prêts de réinstallation industrielle avaient été accordés dans l'Hérault, les pouvoirs publics favorisant les créations de nouvelles unités industrielles. 82 % de ces installations concernent les 3 villes et leurs zones directes.

Plus de la moitié des installations concernent la construction ou les activités commandées par cette branche industrielle.

Industrie du bois	36	%
T.P. du bâtiment	24	%
Transport	21	%
Divers	29	%

De nombreuses constructions immobilières sont le fait de sociétés établies par des rapatriés. Les cas sont si fréquents à Montpellier qu'on a l'habitude d'attribuer la relance du "bâtiment" aux rapatriés de 1955-1958.

Citons quelques grosses affaires "Société de travaux publics du littoral" à Béziers, une grande menuiserie industrielle à Frontignan, une autre à Montpellier, ainsi que les "Forges du Languedoc" à Lodève, une manufacture de tapis algériens (employant les harkis), "Coranyl et Imay" (bonneterie) à Montpellier, une conserverie de poissons, une usine à chenille de tracteur, etc.

d) 247 prêts ont été accordés par l'Etat jusqu'au 31 janvier 1964 pour l'ensemble des secteurs de commerce (53 %), artisanat et professions libérales (10 %). Il est vrai que la majeure partie des commerçants s'est installée sans demande de prêt, comme nous avons pu le constater à l'examen des inscriptions, à la Chambre de Métiers de Béziers pour 1962-1964. La comparaison de ces 2 sources révèle pourtant une coordonnance :

Selon les dossiers de prêt :

Café, tabac-journaux	29	%
Hôtel, restaurant	18	%
Epicerie	17	%
Boulangerie-pâtisserie	5	%
Boucherie, charcuterie	5	%
Stations-service	10	%
Divers	16	%

A Béziers

Café, snack-bar, tabac	37	%
Hôtel, restaurant	12	%
Epicerie	20	%
Boulangerie-pâtisserie	6	%
Boucherie, charcuterie	11	%
Mercerie, confection	9	%
Divers	5	%

Comme nous le voyons les deux sources de statistique s'accordent pour affirmer qu'un tiers environ de l'ensemble des installations commerciales est formé, hélas, par les débits de boissons.

Dans l'artisanat, la mécanique l'emporte avec 38 % des installations devant la menuiserie, l'ébénisterie, et différents métiers du bâtiment (48 % pour l'ensemble). Quant aux professions libérales la prédominance des professions médicales et paramédicales est manifeste (41 %).

Dans le commerce, les "reprises" dominant largement les "créations" (70 et 30 %) tandis que pour l'artisanat et les professions libérales les réinstallations se sont faites en proportion égale entre créations et reprises. Les chiffres bruts cachent des différences importantes si l'on examine les branches d'activité. Dans certains commerces, le nombre important de créations révèle l'inexistence ou l'insuffisance du réseau. Citons quelques exemples pris à Montpellier : habillement 9 créations, 3 reprises ; alimentation 3 créations, 13 reprises ; bar-tabac 1 création, 14 reprises.

Si nous omettons la concentration urbaine, le bilan est plutôt un complément ou une rénovation du réseau qu'un suréquipement.

3 • L'impact monétaire global de l'arrivée des Rapatriés dans l'Hérault est difficile à estimer dans la mesure où une partie importante des capitaux investis échappe à tout contrôle administratif.

En ne considérant que les différents types de financement public on peut résumer l'injection monétaire comme suit :

	Francs	Francs
- Commerce artisanat et professions libérales	25 693 000)	
- Industrie	11 381 000)	53 849 000
- Agriculture	16 775 000)	
- Prestations à l'arrivée	50 205 000)	
- Reconversion salariée	8 580 000)	
- Indemnités particulières	9 582 000)	75 035 000
- Divers-aides, etc.	6 668 000)	
	<hr/>	
Total	128 884 000	

Cet apport est loin d'être négligeable. Près de la moitié, 50 millions de F, a été déversée dans le circuit de consommation départemental, il s'agit en effet de prestations destinées à l'achat de la nourriture, des vêtements, des meubles, etc. Une bonne partie du reste, liée à l'installation professionnelle, peut encore bénéficier aux circuits de production et de distribution locaux. Il est vrai que les 53 millions de prêt créent un courant Hérault-caisse de l'Etat pour une durée de 20 ans, mais les conditions de prêts sont très avantageuses : taux de 3 % pendant 15 ans, début de remboursement en 1968. Cette somme d'argent, ajoutée aux investissements privés dont bénéficie l'Hérault, constitue indiscutablement un élément fondamental dans la compréhension du démarrage économique que l'on constate au début des années 1960, même s'il est incontestable que l'arrivée des

Rapatriés et leur installation ont provoqué une hausse des prix générale (le prix de la terre viticole a été par exemple multiplié par cinq entre 1957 et 1963), dont d'ailleurs les premières victimes sont les Rapatriés eux-mêmes.

III - L'effet psychologique.

L'installation des rapatriés dans l'Hérault ne s'est pas faite sans problèmes. Bien au contraire, presque partout dans la vie économique deux conceptions, deux modes de travail s'affrontaient, provoquant souvent des conflits pouvant aller jusqu'aux affrontements dramatiques.

Dans le monde rural, les premières réactions de la population héraultaise se sont traduites par une certaine méfiance à l'égard des nouveaux venus dont les méthodes de travail, les moyens financiers et techniques heurtaient les habitudes traditionnelles. Chez le rapatrié, cette hostilité est en même temps de la fierté, de la confiance en soi, elles sont chez lui à la base de l'isolement, de la méfiance, de la mentalité de lutte.

Très souvent, l'amertume des Héraultais venait du fait que le rapatrié possédait les moyens financiers nécessaires pour acheter plusieurs parcelles, les regrouper et fonder une propriété économiquement viable. Mais le temps passant, les résultats obtenus ont fini par conquérir la confiance et l'estime des exploitants de la région, ou éliminer certaines réticences.

De plus les Héraultais ont vu que, malgré ses capitaux, le rapatrié travaille lui-même sa propriété, et est différent ainsi des propriétaires urbains constamment absents. La grande masse des "Algériens" venue tardivement a déjà bénéficié de ce changement de climat d'accueil, car c'est dans l'agriculture que l'emprise des rapatriés arrivés avant 1962 était la plus importante.

Plusieurs expériences d'innovation culturelle ou technique sont à l'actif des rapatriés. Déjà avant 1962, ils sont à la base de la riziculture de la Camargue, de la culture des pommes "Golden" dans la zone de

Mauguio-Marsillargues. En 1962, des maraîchers originaires de Zeralda créent la culture maraîchère en plein champ d'abord, puis sous serres plus tard, à Maurin, après des travaux d'aménagement considérables financés en partie par la SAFER. Quatre rapatriés de l'Oranais, rentrés en novembre 1963, créent à Mudaison la première expérience de culture sous serres de type industriel (lié aux grands marchés européens). Il faut souligner la mentalité d'ouverture et le goût du risque si absents chez les Héraultais. Ces quatre rapatriés de l'Oranais, par exemple, étaient des grands propriétaires d'exploitations viticoles autour de Mostaganem, rien dans leur passé ne les destinait au maraîchage.

a) Beaucoup plus que dans les autres secteurs, les pêcheurs lorsqu'ils sont arrivés, se sont heurtés à la population héraultaise. La pêche locale caractérisée par son archaïsme et son malthusianisme n'a pu assimiler les rapatriés, beaucoup plus actifs, plus producteurs, et puissamment équipés. Dans l'esprit d'indépendance farouchement gardé, le monde de la pêche s'est fermé sur lui-même en conservant intactes des survivances du passé.

Les conventions prud'homales régularisant la pêche à Sète ne peuvent depuis longtemps plus suffire au besoin et au progrès ; d'ailleurs ce monde de la pêche dénotait une parfaite indifférence à l'égard du consommateur. Ce "clan" de plus en plus fermé, et bien qu'en régression, est devenu d'autant plus violent à l'arrivée des rapatriés, qu'il s'agissait de sa propre subsistance. On se souvient encore des conflits violents de cette deuxième quinzaine de juin 1964, quand les pêcheurs d'origine sétoise barrèrent l'entrée du port à toute sorte de pêche rapatriée.

b) C'est que dans le secteur commercial, le domaine le plus concurrentiel, l'effet rapatrié est peut-être le plus visible. Les rapatriés commerçants ne se sont pas contentés d'acheter des vieux fonds de commerce pour continuer à les exploiter, mais l'achat était presque toujours suivi d'une rénovation sinon d'une complète reconstruction avec parfois changement de genre de commerce. La modernisation,

l'embellissement des vitrines, l'éventail de l'offre, la recherche de la qualité et de la nouveauté deviennent la règle, tout cela encouragé d'ailleurs fortement par certaines municipalités. Montpellier, par exemple, a véritablement changé de visage et les devantures de bois vétustes si caractéristiques encore à la fin des années 50 ont laissé la place à de larges vitrines qui montrent souvent des arcs romans ou gothiques retrouvés par la rénovation des murs et plafonds. L'expansion commerciale, la dynamique de départ au moins doit beaucoup aux rapatriés. Les Héraultais devaient suivre leur exemple, ou disparaître.

Conclusion.

L'influence des rapatriés sur l'économie héraultaise est indiscutable. Constituant 10 % de la population, mais se concentrant bien plus encore dans les villes, ils sont les ferments de la dynamique économique qui touche le département dans les années 1960. Plus ouverts à tout ce qui permet le progrès, acceptant le risque, comprenant l'intérêt que présentent la SAFER, la Compagnie d'irrigation (CNABRL) ou la Mission Racine (aménagement touristique) et sachant exploiter les "créneaux" de développement offerts, les rapatriés ont amené une autre façon de réfléchir, de travailler, de vivre, qui au départ choquait les Héraultais mais qu'ils ont peu à peu assimilée et adoptée.

Notes

¹L'essentiel des renseignements chiffrés qui suivent est tiré de :

- L. Rognant - J. Schultz : "Les Rapatriés d'Afrique du Nord dans l'Hérault", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1964/3-4.

- J. Schultz : "Quelques aspects du problème des Rapatriés dans l'Hérault", *Economie méridionale*, 1965/2.

²Tous les renseignements ont été aimablement communiqués par le Service Départemental de la main-d'oeuvre.

³Devant les difficultés matérielles, entre autres le manque de capitaux pour une réinstallation dans le secteur non-salarié, beaucoup de rapatriés étaient obligés d'accepter le salariat.

**De l'accueil au transit :
Marseille, centre de redéploiement
des rapatriés d'Algérie en 1962**

*Jean-Jacques JORDI
Chercheur C.E.H.M.C., Aix-Marseille I*

Que Marseille ait ressenti, plus que tout autre ville de France, le choc de la décolonisation, cela est certain. Certes, la ville phocéenne a, de tout temps, accueilli des réfugiés, "protégés français"... A partir de 1954, Français d'Indochine, rapatriés de Suez, du Maroc ou de Tunisie amènent dans la ville des milliers de personnes, des dizaines de milliers de personnes dans un flux quasi continu et presque régulier. Rien de comparable toutefois avec l'année 1962 et le rapatriement des Français d'Algérie. Cet événement rupture prend alors le sens d'événement traumatisme. Jamais au cours de son histoire, Marseille n'a vu débarquer en aussi peu de temps un aussi grand nombre de gens. Aucune autre migration n'a suscité autant de solidarité, n'a soulevé autant de problèmes, n'a porté autant de drames. Par ses liens avec l'empire colonial, le port phocéen voit passer la plus grande partie du rapatriement. Lieu de passage, sinon obligatoire, du moins privilégié, pour une migration sans retour, la ville doit répondre à un triple défi : accueillir, "redistribuer" et "intégrer" ceux qui l'ont choisie comme lieu d'installation durable.

1962, l'année est capitale pour Marseille qui va connaître un des flux migratoires les plus puissants enregistrés en Méditerranée. Disons-le d'emblée, le choc de la décolonisation réside davantage dans le "retour" en métropole que dans la perte des marchés protégés de l'Empire. Or, la ville, et en règle générale la métropole, n'est pas préparée au retour précipité de centaines de milliers de personnes. C'est sans doute dans la distorsion entre prévision et réalité qu'il nous faut chercher les premières tensions, les premiers drames du rapatriement d'Algérie.

I - Les données du rapatriement.

Il est toujours difficile d'établir une quantification. On évoque généralement un million de rapatriés pour 1962, alors que d'autres avancent un peu plus justement le chiffre de 650 000 personnes. A l'occasion de la rédaction d'un ouvrage sur les migrations à Marseille (en collaboration avec E. Temime et A.M. Sayad)¹, nous avons obtenu les dérogations nécessaires pour la consultation des archives du préfet de l'époque. Cet accès privilégié nous a permis de mieux cerner les rapatriements dans un espace méditerranéen. En effet, le préfet des Bouches-du-Rhône est aussi le préfet IGAME (Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire) de la IXème région qui comprend 12 départements dont le Gard, l'Hérault, la Lozère, l'Aude et les Pyrénées-Orientales (à ce sujet, nous trouvons parfois ces deux derniers départements dans la IXème région, d'autres fois dans la Vème, administrée depuis Toulouse). J'ai donc travaillé sur les statistiques du fichier central des services d'accueil, sur le nombre de dossiers déposés par département ainsi que sur les mouvements dans le port phocéen et l'aéroport de Marignane².

Les chiffres prennent là toute leur valeur. Alors que l'on comptait sur une infiltration régulière et continue, on doit faire face à un afflux considérable. Dans l'angoisse et le désespoir, près de 700 000 personnes prennent la direction de la métropole dont 512 000 de mai à août ! Sur ce total, Marseille en reçoit 60 % !

Cependant, jusqu'à la fin avril-début mai, la Délégation régionale aux rapatriés fait face aux arrivées et le préfet Haas-Picard souligne que :

La plupart des personnes arrivant d'Afrique du Nord avait un point de chute en France et il s'agissait de favoriser au mieux l'accueil et la bienvenue. Si bien que le problème de l'accueil sur les lieux de débarquement n'a pas soulevé de difficulté majeure³.

Dans l'ensemble, les chiffres lui donnent raison et confortent les experts dans leur estimation de 400 000 personnes rapatriées sur 4 ans.

L'intensification des rapatriements à partir de la mi-mai commence à poser de sérieux problèmes dans la ville, problèmes d'accueil, de logement, de constitution de dossiers.

Les 101 000 personnes qui débarquent en mai, suivies de 355 000 en juin et encore 121 000 en juillet font exploser les cadres d'un accueil insuffisant.

Mouvements des "Européens" entre Algérie et France en 1962⁴

	Vers la France	Retour Algérie	Solde mensuel	Solde cumulé
janvier	45 626	44 297	1 329	1 329
février	38 610	28 883	9 727	11 856
mars	43 550	16 050	27 500	38 556
avril	46 030	16 280	29 750	68 306
mai	101 250	18 890	82 360	150 666
juin	354 914	26 480	328 434	479 100
juillet	121 020	60 130	60 890	539 990
août	95 578	55 320	40 258	580 248
septembre	71 020	52 233	18 787	599 035
octobre	54 162	43 975	10 187	609 222
novembre	35 540	25 805	9 735	618 957
décembre	56 717	24 409	32 308	651 265

Il convient d'ajouter aux 650 000 "Européens" d'Algérie 10 000 rapatriés du Maroc, 4 500 de Tunisie et 26 000 "français musulmans". (Mais a-t-on vraiment comptabilisé tous ceux qui ont pu passer par des moyens de fortune ?). Enfin, et le tableau l'indique clairement, nous constatons un grand nombre d'allers-retours, révélateurs à partir de juillet, explicables par les tentatives de "régler" quelques affaires afin de ramener "ce qui peut être sauvé", objets depuis lors, inlassablement investis de l'exil.

Les mouvements du port reproduisent les grandes lignes du rapatriement. Les arrivées des bateaux se font dans une ambiance d'affolement à la limite de l'imprudence. On voit des cargos sans aménagements pour passagers débarquer 299 personnes, des paquebots où les gens sont entassés : 1 503 passagers pour le

Ville de Bordeaux au lieu de 1 000, 2 037 sur le *Ville de Tunis* au lieu de 1 400, 2 630 sur le *Kairouan* pour 1 172 places... On conçoit aisément les souffrances et les tensions accumulées lors des traversées ! Sans parler des "harkis" (terme générique et impropre sans doute) dont le rapatriement se déroule dans des conditions catastrophiques (*Landing Ship Tank = barge de débarquement*)... Et toujours entouré d'invisibilité !

Comment s'étonner alors du médiocre fonctionnement d'un service d'accueil débordé ?

II - La politique d'intervention utile et les structures d'accueil.

Chaque rapatriement a provoqué la création de structures spécifiques en ce qui concerne l'accueil. A vrai dire, il nous faut parler davantage d'une adaptation de la structure initiale lors des rapatriements que d'une superposition d'établissements et bureaux d'accueil. La Délégation régionale aux rapatriés qui est créée en août 1961 à la suite des événements de Bizerte⁵ (de même que le secrétariat d'Etat aux rapatriés) ne fait que regrouper le Bureau d'accueil de la préfecture et le Bureau d'Orientation jusqu'alors prévus pour les rapatriés du Maroc et de Tunisie. En novembre et décembre 1961, lors des débats sur la loi-cadre définissant le statut du rapatrié, Robert Boulin déclare :

Il est essentiel que le rapatrié soit orienté dans l'espace en fonction des besoins du plan, dans les secteurs de l'économie nationale où il faudra implanter des industries, des usines, des logements pour les réanimer. Cette orientation pourra ainsi bénéficier à l'ensemble de l'économie nationale⁶.

Outre le fait que la loi-cadre pose très clairement le principe de la réinstallation contre celui de l'indemnisation (et l'on sait l'importance que cela aura dans les relations entre les associations de rapatriés et les gouvernements), on fait appel, comme moyen privilégié, aux actions d'orientation, actions "testées" lors des rapatriements de Bizerte de juillet-août 1961. Là, réside la nouveauté : on passe de la

politique de liberté relative d'implantation qui avait jusque-là prévalu (hors Marseille et Paris) à la politique d'intervention utile. Marseille, et sa région, est logiquement le lieu géographique privilégié de la mise en oeuvre d'une politique d'orientation générale, et la ville sera à la tête du mouvement de dispersion coordonnée. Elle recevra la charge principale des opérations d'orientation. Trois ordres de prestations servent de support à cette politique : prestations de retour (départ, transport, hébergement), de subsistance (allocations ne pouvant pas excéder une année) et de reclassement (indemnité de réinstallation pour les salariés et prêts pour les non-salariés). Avec les premiers rapatriements d'Algérie, la Délégation régionale de Marseille s'étoffe au point de devenir le modèle des 4 autres délégations (Paris, Lyon, Bordeaux et Toulouse). En mai 1962, elle comprend⁷ :

- . une division technique chargée de l'acheminement, de l'hébergement provisoire dans un centre de transit,
- . une division administrative et comptable chargée de la gestion du personnel et du mandatement des dépenses,
- . deux antennes d'arrivée (Marignane et la Joliette),
- . une antenne de départ, la gare Saint-Charles,
- . deux centres de transit : l'hôtel Bompard et La Rouguière (pour les "Européens"),
- . deux centres d'hébergement pour les "Français musulmans" non supplétifs de 120 et 150 places.

Marseille est donc uniquement un point d'accueil, de transit (48 h. maximum) pour, selon les prévisions des experts, 400 000 personnes sur 4 ans. Tout est prévu sur cette base là. Or, rien ne va se dérouler comme prévu.

Le raz de marée de juin va grandement déborder les structures officielles d'accueil et les initiatives privées. On n'en est plus à réguler un trafic, on essaie de faire face. Les autorités portuaires décident de travailler 24 h/ 24 h sans pour autant normaliser le trafic. On tente vainement d'imposer aux compagnies de transport un échelonnement des voyages, mais les conditions de départ ne permettent plus de respecter ces instructions pas plus d'ailleurs que la consigne visant à ne pas accorder l'entrée du port sans l'engagement du centre

d'accueil de pouvoir héberger les rapatriés n'est appliquée. Les insuffisances de l'accueil "officiel" sont, pour un temps, masquées par des initiatives privées et associatives.

Des organismes privés, regroupés au sein du *Comité de liaison des organismes participant à l'aide aux Français d'Outre-Mer*⁸, apportent un concours non négligeable. *La Croix-Rouge française, le Fonds social juif unifié, le Secours catholique, l'Accueil protestant, l'Armée du Salut, l'Entr'aide des Bouches-du-Rhône...* sont présents à l'aéroport, sur le quai de la Joliette, à la gare Saint-Charles apportant réconfort et indiquant un gîte. Mais au plus fort de la vague, cela n'est pas suffisant.

Tous les services d'accueil publics et privés sont débordés. Les capacités d'hébergement à Marseille sont complètement épuisées, et nous demandons l'intervention du gouvernement pour dérouter les avions vers d'autres villes écrit le président Régis, responsable du Comité de liaison au préfet le 2 juillet 1962⁹.

La ville est alors en pleine restructuration et l'effort d'urbanisme et de construction immobilière, effort considérable lancé dès 1958, ne sert qu'à rattraper un retard accumulé depuis de nombreuses années.

Au 22 juin, 195 000 rapatriés sont dans la ville, 200 000 arriveront les semaines suivantes. Malgré leurs bonnes volontés, les fonctionnaires des bureaux pour l'accueil et le reclassement établissent, de juin à août, 170 000 fiches de personnes, pour la plupart à diriger vers un centre d'accueil et à orienter, sur les 400 000 qui débarquent. Les deux centres de transit prévus fonctionnent au-dessus du maximum de leur capacité : l'hôtel Bompard, qui a déjà une longue expérience dans l'accueil des réfugiés, reçoit des rapatriés d'Algérie dès mars, et en mai, il abrite 500 personnes alors que sa capacité normale de fonctionnement est de la moitié ! L'hôtel remplit assez bien son rôle de transit. Cependant pour quelques familles, la modicité des sommes à payer cumulée à l'impossibilité de trouver un logement dans la ville font que le provisoire s'installe dans la durée. Le deuxième centre, plus important, est constitué par une cité HLM nouvellement construite La Rouguière, et pas totalement achevée, qui offre 310 appartements ou plus exactement un peu plus de 1 000

chambres (les appartements n'ont pas encore de porte d'entrée). Des préfabriqués, une cantine y sont installés et la capacité d'accueil prévue est de 2 000 personnes en rotation tous les 3-4 jours. Pendant les mois d'été, le centre reçoit 3 000 personnes mais dès la mi-septembre une rapide décrue se constate pour n'atteindre que 400 rapatriés en moyenne les mois suivants. A l'inverse de l'hôtel Bompard, le centre de La Rouguière n'a pas admis la possibilité de prolonger le temps de séjour si bien qu'en avril 1963, les immeubles sont rendus à la société HLM¹⁰.

Quand la vague migratoire se calme un petit peu, le bilan que l'on peut dresser révèle les insuffisances de l'accueil officiel. Les deux centres ont hébergé 23 319 et 60 405 personnes et si l'on ajoute les accueils "particuliers", impotents, malades... on ne monte guère à plus de 90 000 personnes, sur les 450 000 qui sont passées. Certes, tous n'ont pas ce besoin d'aide et d'hébergement mais combien dorment dans des voitures, à la gare... avec un sentiment d'abandon. Au total, le service public n'a assuré que 200 000 jours d'hébergement. Les places ont manqué, c'est une évidence. Les solutions de dernière minute - réquisitions des internats, des appartements inoccupés en ville, réouverture des meublés fermés pour un temps par la police - sont encore insuffisantes. A vrai dire, au 3 juillet, la saturation est totale pour l'hébergement et le logement. De son côté, le service privé (constitué par le Comité de liaison) avec une multitude de petits centres a assuré 300 000 jours d'hébergement¹¹ !

III -Les limites de la politique d'intervention utile.

L'idée techno-politique qui prévaut aboutit à une répartition des tâches entre Paris qui légifère et réglemente et Marseille qui exécute matériellement. Elle suppose que la ville phocéenne se dégorgera de ses rapatriés lesquels, moyennant diverses incitations (les primes géographiques) et facilités (prêts, subventions...) trouveront par eux-mêmes logement et emploi en métropole. Or, cette conception se heurte à trois problèmes : le nombre (sur lequel nous ne revenons

pas), l'absence d'une politique nationale de reclassement et "l'idée affective" des rapatriés.

La réussite de l'accueil et du transit est fonction des possibilités de dissémination des rapatriés sur l'ensemble du territoire. Or, cette condition n'est pas remplie. Elle suppose une organisation nationale créée par les pouvoirs publics capable de permettre le reclassement. La Bourse Nationale de l'emploi instaurée par décret en août 1962 à Marseille ne sera réellement opérationnelle qu'à partir de mars 1963, au moment même où M. Missoffe lance la campagne de priorité à l'emploi pour les rapatriés d'Algérie ! D'un autre côté, le bouleversement de 1962 portait aussi sur des secteurs comme la construction ou bien l'Education nationale. L'empirisme dans ces secteurs fait que l'on mettra plusieurs années avant de résoudre les problèmes et prendre réellement conscience du rapatriement de 1962. C'est aussi, pour moi, l'occasion de faire enfin "rentre" dans l'histoire de la France ce rapatriement, véritable choc de la décolonisation. Enfin, les limites de la politique d'intervention utile sont aggravées par la tendance "naturelle" des arrivants à s'installer sur place, se refusant à gagner une terre qui leur est sinon étrangère, du moins mal connue. La métropole est davantage un lieu d'exil que la patrie retrouvée pour cette population très hétérogène.

On essaie alors de se montrer plus persuasif. Le préfet déclare au Figaro des 7-8 juillet qu' *il faut que les rapatriés comprennent que, dans leur intérêt même, ils doivent accepter de gagner les départements où les services d'accueil, submergés par ici, seront à même de leur payer des prestations dans les délais les plus courts.*

On admet la possibilité de ne pas passer par un centre de transit, ni même par le bureau d'accueil. *Dès votre arrivée, précise la fiche de conseils, un service d'accueil est à votre disposition à l'aéroport, aux quais de la Joliette et à la gare Saint-Charles. Ces antennes vous indiquent les villes de France où un logement, voire un travail, sont disponibles, et vous délivrent des bons de transport gratuits pour ces villes. Il n'est pas nécessaire de faire les démarches administratives à*

Marseille où l'afflux des rapatriés allonge les délais de paiement de prestations et où il est impossible de trouver un logement.

En ce début de mois, une circulaire ministérielle interdit aux rapatriés de s'établir dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Var, l'Hérault, l'Aude, le Vaucluse et les Pyrénées-Orientales sous peine d'une suppression des allocations de subsistance. Dans le même temps, l'on octroie une prime géographique différenciée. Si le rapatrié se rend au nord de la Loire, il recevra entre 2 500 et 5 000 francs. Deux exceptions toutefois, les départements du Rhône et de la Haute-Garonne. Rien en deçà de cette ligne. Quoiqu'il en soit, ces mesures coercitives ou incitatives ne donnent que peu de résultats positifs. D'ailleurs, constatant l'inefficacité de ces mesures, M. Missoffe (le secrétariat d'Etat est transformé en ministère en septembre 1962) profite du lancement de l'opération "priorité à l'emploi", en mars 1963 pour les supprimer. En premier, la situation d'engorgement de Marseille provoque des tensions dans la ville : incidents, incompréhensions et malentendus naissent et auront du mal à s'atténuer. Aujourd'hui encore, le rapatrié a de Marseille l'image d'une ville qui ne l'a pas bien accueilli. L'été 62 est particulièrement tendu dans la ville. L'image, assez négative qu'ils ont de Marseille, se renforce des tracasseries administratives et autres mesures vexatoires comme les contrôles d'identité répétés autour de la Place de la Bourse. A l'opposé, les Marseillais craignent, outre une agitation quelque peu désordonnée, une aggravation du chômage et des troubles sociaux. Le préfet, qui porte une attention non feinte aux rapatriés, alerte régulièrement le gouvernement des "dangers" pouvant naître de la situation marseillaise.

Mesurant les limites de "l'intervention utile", le conseil des Ministres du 22 août adopte des mesures susceptibles de relancer, avant la "rentrée", Marseille dans son rôle initial de centre de transit. Il s'agit de recenser les rapatriés, de favoriser leur installation dans des régions "en développement" (la IXème région en est exclue) et de contraindre les rapatriés à rendre les armes en leur possession (sic) ! Rien de très nouveau pourtant. Et si, effectivement, Marseille se désengorge à partir de septembre, c'est moins la réussite de ces

mesures que la volonté des rapatriés d'assurer un toit et une rentrée scolaire à leur progéniture (le rapatriement est familial et relativement jeune) qui l'explique.

Ensuite, et il faut bien le reconnaître, si Marseille se vide des 4/5 des rapatriés de 1962, beaucoup d'entre eux élisent comme lieu de nouvelle vie les autres départements méditerranéens. Au 30 juin 1963, la IXème région en abrite le 1/3 ! Paris et sa région 17 %, la VIIIème région (Lyon = 12 dép.) 12 % et la Vème région (Toulouse = 8 dép.) un peu plus de 10 %. (cf. la carte pour les départements).

A la fin de 1962 et en 1963, les transferts de dossiers entre igamies laissent apparaître d'une part, une extrême mobilité des rapatriés : la moitié d'entre eux va bouger, va errer ; d'autre part, si la IXème région connaît le plus grand pourcentage de départ des dossiers (35 % du total des dossiers transférés) vers d'autres régions, elle reste celle qui en reçoit aussi le plus (20 %) (calcul établi sur 318 577 dossiers d'ayants droit concernant 700 000 personnes)¹². Cette perte passagère sera compensée dès 1964 avec plus d'arrivées de dossiers que de départs. Le temps d'errance terminé, force est de constater que les départements méditerranéens, Paris et sa région, se renforcent d'une population rapatriée jusqu'au début des années 1970.

De juin 1963 où nous avons l'hypothèse de population rapatriée la plus basse sur la IXème région (200 830 personnes), nous passons, en ce qui concerne le grand littoral méditerranéen, à 300 000 personnes d'après le recensement de 1968. Deux correctifs toutefois ; les départements méditerranéens ont, dès 1954, accueilli des rapatriés et réfugiés du Maroc, de Tunisie, d'Indochine... et il faut majorer ce chiffre pour le porter à 404 300. Le deuxième correctif concerne les repliés d'Algérie, c'est-à-dire les Français d'Algérie partis avant le 1er janvier 1962 qui ne sont pas comptabilisés et qui n'ont pu se prévaloir légalement du "statut de rapatrié". Combien sont-ils ? Approximativement près de 150 000 entre 1956 et 1961.

En guise de conclusion.

Nous avons conscience de ne pas avoir abordé l'ensemble des problèmes d'accueil. Les colis, les cadres mobiliers, les voitures sont aussi des éléments à prendre en compte dans ce type d'étude.

Jamais Marseille n'a compté autant de cadres mobiliers, au point qu'il a fallu créer un parc de stockage de 6 hectares ! De même, nous n'avons pas traité les apports des rapatriés d'Algérie dans la région marseillaise. Sans doute, et pour l'ensemble des départements méditerranéens, cette présence nouvelle et stimulante, actrice d'une profonde transformation démographique, comporte des éléments d'une expansion économique et des formes différentes de sociabilité que nous étudierons par ailleurs. Une lacune aussi, volontaire de ma part, est de ne pas avoir abordé le "rapatriement" et le redéploiement des harkis puisqu'il sera étudié dans le cadre de cette publication.

Notes

¹ Abdelmalek Sayad, Jean-Jacques Jordi, Emile Temime, *Migrance, histoire des migrations à Marseille. Le choc de la décolonisation*, T. IV, Edisud, Aix-en-Provence, 1991, 224 p.

² Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 874, 30 861 (dérogation).

³ *Idem*, M 6 30 865 (dérogation).

⁴ Arch. dép. des Bouches-du-Rhône M 6 30 874.

⁵ Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 25 112 et 25 397 (dérogation).

⁶ Cité dans J.P. Lecat, mémoire de stage E.N.A., décembre 1961.

⁷ Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 861 (dérogation).

⁸ Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 861 (dérogation).

⁹ Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 861 (dérogation).

¹⁰ Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 861, 30 874, 30 865.

¹¹ Compte-rendu du *Comité de liaison...* Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C 13 103.

¹² Arch. dép. Bouches-du-Rhône M 6 30 874 (dérogation).

Les conditions d'un exode.

Jacques FRÉMEAUX
Professeur, Université de Nice

Il est difficile de comprendre les conditions d'installation d'un million d'Algériens en Métropole, à la suite de l'indépendance, si on ne connaît les conditions de leur départ de leur patrie¹. Celles-ci en effet ont donné un caractère dramatique et souvent traumatisant à ce qui, en d'autres circonstances, eût pu être une immigration maîtrisée, sereinement accueillie et vécue non pas seulement comme un drame communautaire, résultat de mille malheurs individuels, mais comme une entreprise nationale, susceptible d'ouvrir explicitement aux transplantés les portes de l'avenir. En dépit d'efforts qui ne furent pas négligeables, le ressentiment et l'amertume colorent les souvenirs de ce printemps et de cet été qui furent pour eux non pas ceux de la paix, mais de la défaite et de l'exil, accompagnés de la mort de nombre de leurs proches, et d'un contact maladroit avec une métropole méfiante.

Il n'est pas facile, pour qui, comme moi, a vécu, avec les miens, cette pénible expérience, d'en parler sans passion ; les archives, qui permettent souvent de dissimuler ses sentiments derrière la froideur du style administratif, ne sont pas encore ouvertes. Je crains toujours, d'ailleurs, et avec raison, sur de tels sujets, de n'être pas compris. On est quelquefois maladroit, ou mal informé ; il arrive aussi qu'on soit victime du sectarisme de ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié. De tels esprits sont hélas nombreux des deux côtés de la Méditerranée. Ces travaux doivent malgré tout être poursuivis, au profit de ceux qui, nombreux, cherchent, comme Camus, "à tenir les yeux ouverts sur la lumière"². Puisse ce colloque y contribuer.

A défaut d'énumérer les innombrables interprétations fournies à propos de ces événements, on en retiendra deux, qui ont le mérite de la concision. Tout d'abord, celle du général de Gaulle lui-même : "... Le retour aurait pu et dû s'accomplir progressivement et sans précipitation. Au reste, il était très indiqué et très souhaitable, dans

leur propre intérêt et dans celui de notre pays, que beaucoup demeurent en Algérie où ils formaient les cadres des principales activités. Mais, pressés par l'O.A.S., presque tous les Français s'en vont, et, souvent, dans une fuite panique"³. Puis celle d'un historien, mon maître le professeur Xavier Yacono : "N'ayant aucune confiance dans les accords d'Evian..., les Pieds-Noirs se précipitèrent vers les ports et les aérodromes : leur départ s'explique ainsi par l'attachement à l'Algérie française et un souci de sécurité (la crainte très justifiée des enlèvements)"⁴. Un peu plus bas, l'auteur explique de la même façon l'exode des musulmans.

Un exode Imprévu.

L'exode massif, pendant l'année 1962, de quelque 800 000 Pieds-Noirs est bien connu. Les évaluations de Français musulmans pour la même année tournent autour de 30 000 personnes, chiffre très inférieur à la réalité, puisqu'à partir des chiffres du recensement de 1968, on arrive à environ 100 000 réfugiés (dont peut-être 60 % de supplétifs, après extrapolation)⁵.

Ces chiffres paraissent avoir surpris les autorités. Les experts français chargés de l'élaboration du IV^{ème} Plan (dont l'application commence en 1962) avaient prévu le retour de 400 000 Pieds-Noirs. Ils s'inspiraient des conclusions du groupe de réflexion mis en place par le club Jean-Moulin, dont certains membres avaient inspiré la rédaction des articles des accords d'Evian relatifs aux Européens. En juillet 1962 encore, les spécialistes prévoient que les installations définitives (défalcation faite des séjours temporaires en France) ne dépasseront pas 460 000 personnes sur trois ans. L'opinion française paraît partager cette conviction, puisque selon des sondages faits en juin 1962, 51 % (contre 19 %) estiment que les Européens pourront demeurer en Algérie dans des conditions satisfaisantes⁶. C'est seulement en décembre 1962 que l'immigration de 800 000 personnes est jugée véritablement irréversible⁷.

A fortiori, on semble n'avoir envisagé qu'un repli très limité d'Algériens musulmans, portant sur quelques milliers de personnes,

entre 4 000 et 10 000⁸. Ce chiffre totalisant les personnes jugées réellement menacées était faible comparativement à celui, beaucoup plus élevé, des Algériens musulmans qui avaient lié, d'une manière ou d'une autre, leur sort à la France, et qu'on peut évaluer à près d'un million, comprenant en majorité les supplétifs de l'armée française (appelés du terme générique de "harkis") et leurs familles, mais également des notables ruraux ou urbains, des fonctionnaires, des élus. Il était prévu dans le cadre des accords d'Evian du 18 mars 1962 que tout Algérien de statut personnel musulman (ce qui était le cas des "harkis") serait automatiquement citoyen algérien après l'indépendance, et avait donc vocation à demeurer sur place.

Il serait faux de dire, cependant, qu'aucun avertissement n'ait atteint le gouvernement. Mais les mises en garde au plus haut niveau de personnalités de l'administration concernant un probable exode des Pieds-Noirs (Coup de Fréjac, chargé de l'information à la Délégation générale en Algérie), celles de personnalités comme le bachagha Boualam, alors vice-président de l'Assemblée nationale, d'anciens officiers du S.A.S. (François Reverchon, Nicolas d'Andoque) sur les dangers courus par les harkis et leurs familles ne sont pas prises au sérieux ou pas retenues⁹. Il est vrai aussi que peu d'Algériens, quelle que fût leur origine, ont, avant 1962, envisagé sérieusement de quitter leur pays. La chronologie suffit à l'attester.

Chronologie des départs.

La chronologie des départs des "Pieds-Noirs" est bien connue. Jusqu'au mois d'avril 1962, le courant reste limité. De plus, il s'agit pour beaucoup d'une émigration de précaution, portant notamment sur des femmes et des enfants envoyés passer en Métropole les mois d'une période de transition jugée devoir être difficile¹⁰. A l'occasion d'un voyage de Robert Boulin à Alger, l'administration remarque que les chiffres des départs sont même inférieurs à ceux de 1962¹¹.

- 300 familles par mois été 1961
- 700 en décembre
- 1 600 en mars
- 2 850 en avril

Par la suite l'accélération du rythme des départs est rapide. C'est de mai à août que les départs sont les plus massifs.

- 12 500 en mai
- 75 000 en juin
- 45 000 en juillet
- 25 000 en août
- 9 000 en septembre.

Les départs des Français musulmans sont moins bien suivis, d'autant plus qu'ils portent sur des chiffres plus faibles. Il semble cependant que la chronologie ait été à peu près la même, avec, probablement, un décalage en aval, beaucoup de réfugiés ayant gagné la France après 1962.

Quels sont les éléments qui expliquent cette chronologie ?

L'action de l'O.A.S.

Entamée à partir de l'été 1961, elle s'accroît à partir de février 1962 par une action destinée à empêcher le processus de négociations : attentats contre les Algériens musulmans, affrontements directs avec les forces de l'ordre. A la fin du mois, une directive du général Salan donne l'ordre de s'attaquer à l'armée française, avant de pousser la population dans la rue. Il résulte de cette initiative une atmosphère de guerre civile, qui redouble le sentiment d'insécurité. L'action des gardes mobiles dans le réduit de Bab el-Oued, la fusillade du 26 mars de la rue d'Isly constituent des moments déterminants. Cette situation ne peut que pousser les Pieds-Noirs à quitter un pays en proie à la guerre civile.

Il est certain aussi que, dans un certain nombre de cas, l'action de l'O.A.S. met en péril la vie des Pieds-Noirs. Elle expose à des représailles du F.L.N. les proches de militants de l'O.A.S. coupables d'attentats dirigés contre les Algériens musulmans qui n'avaient commis d'autre crime que de circuler dans des quartiers européens. On peut admettre aussi que la communauté européenne dans son ensemble ait pu être considérée comme responsable des violences

de l'armée ou de l'O.A.S. De ce point de vue, l'action de l'O.A.S. porte une lourde responsabilité.

Inversement, il faut observer que l'interdiction de quitter le pays émise en janvier, assortie d'actions d'intimidation (plasticages d'agences de voyages, de bateaux, de la tour de contrôle d'Alger-Maison-Blanche) a freiné les départs. Ce n'est que le 21 mai que les femmes et les enfants sont autorisés à partir. C'est au début de juin 1962 que débute la tactique dite de "terre brûlée", qui s'accompagne naturellement de l'autorisation d'exode général (donnée à Alger dès la fin mai, à Oran seulement le 24 juin)¹².

Cette pratique était-elle inévitable ? Bien qu'il faille en réprover les méthodes et en souligner les graves conséquences, on peut difficilement imaginer qu'il eût pu en aller autrement. Il faut ici donner la parole à un témoin à décharge inattendu : le général de Gaulle lui-même, cité par son ministre Raymond Triboulet : "Quant aux Pieds-Noirs qui voyaient leur monde s'écrouler, leur situation et leur standing menacés, ébranlée la conviction qu'ils se faisaient des musulmans incapables de se gouverner, eh bien, je dis que leurs violences sont compréhensibles... et même excusables. Qu'aurions-nous fait à leur place ?"¹³.

D'autre part, l'action de l'O.A.S. n'est pas seule en cause, même si son action amène à une dégradation notable des relations avec les musulmans, notamment dans les grandes villes. Quand l'exode s'accélère, bien d'autres facteurs sont entrés en jeu.

L'insécurité.

La peur a toujours été plus ou moins présente dans la conscience des minorités. La hantise de voir les masses musulmanes "submerger" les fermes, les centres de colonisation, les quartiers des villes français est aussi vieille que la colonisation elle-même (et plus ancienne encore chez les juifs). Les liens personnels, souvent cordiaux, noués avec tel ouvrier agricole, tel voisin, tel collègue, seraient-ils suffisants pour contrebalancer le sentiment de solidarité communautaire ? Des

exemples récents (Sétif en 1945, el-Halia en 1955), sans parler de toute une série d'attentats aveugles du F.L.N. semblent prouver le contraire. L'année 1962 est encore moins rassurante de ce point de vue.

Si on reprend les chiffres (certainement minorés) de Jean de Broglie, secrétaire d'Etat aux Affaires algériennes, devant le Sénat en 1964, les disparitions auraient porté sur 3 018 personnes entre le 19 mars et le 31 décembre 1962, sur lesquelles 1 245 auraient été retrouvées et donc 1 773 disparues, dont 1 165 décès certains. Ce chiffre de 1 773 est très important, surtout si on le rapproche de celui des victimes civiles depuis le début de la guerre jusqu'au cessez-le-feu du 19 mars 1962 (2 788 morts et 875 disparus, soit 3 663). Si on ajoute les morts par attentats ou massacres (les plus sanglants étant ceux d'Oran du 5 juillet), on constate que 10 mois de cessez-le-feu, puis d'indépendance, soit environ le dixième de la durée du conflit ont suffi pour tuer moitié autant de civils européens que dix ans de guerre. Ou bien, pour dire les choses autrement, que la seule année 1962 a été trois ou quatre fois plus sanglante qu'une année moyenne. En fait, la disproportion est encore plus impressionnante, les dates des disparitions semblant se situer majoritairement en mai, puis juin, juillet et août¹⁴.

Cependant, l'échelle des pertes dont est victime la communauté européenne paraît dépasser largement le cadre de la simple vendetta sans doute condamnable, mais admise dans tous les pays de la Méditerranée. Ce massacre relève aussi, à des degrés divers, de la guerre de religion, de la révolte sociale, du banditisme. Guerre de religion, dans laquelle le chrétien ou le juif est, par nature, l'ennemi. Révolte sociale, avec l'invasion des riches ou moins misérables quartiers européens par la foule des déracinés des bidonvilles¹⁵. Banditisme, dans un pays dans lequel la police coloniale s'effondre, tandis que celle de l'Etat algérien ne s'est pas encore mise en place. Il va de soi que, dans cette atmosphère, la sécurité des biens n'est pas mieux assurée que celle des personnes. C'est le groupe F.L.N. de l'exécutif provisoire qui condamne "les occupations abusives d'appartements, de fonds de commerce, les vols de voitures, de

camions citernes, de véhicules de la Croix-Rouge internationale, la levée de dîmes sur les colons européens..."¹⁶.

Que dire, ensuite, de la situation des Français musulmans ? En l'absence de chiffres précis, le chiffre des morts varie entre 10 000 et 150 000 sur un total évalué à environ 1 million de personnes compromises (soldats et familles), ce qui représente un pourcentage beaucoup plus élevé que pour la communauté pied-noir. C'est essentiellement le dernier acte de cette guerre civile que fut, aussi, la guerre d'Algérie, qui se joue ici. La crainte du F.L.N. de voir une partie de ces hommes se rallier à l'O.A.S. n'a sans doute joué qu'un rôle mineur. Il semble en effet que beaucoup des massacres aient eu lieu après la proclamation de l'indépendance, c'est-à-dire en un moment où l'O.A.S. ne jouait plus aucun rôle en Algérie¹⁷.

Mais n'était-il pas du devoir de l'armée française de prévenir ces événements ? N'était-il pas aussi du devoir des représentants algériens de rassurer les Européens et les anciens partisans de la France ? Ce sont les questions qu'il faut maintenant aborder.

Le rôle des forces armées françaises.

Le volume des effectifs ne paraît pas en cause. Certes, depuis 1961, on assiste à un repli du dispositif français. Successivement sont retirées la 11ème D.I. (juin), puis le 7ème D.L.B. (septembre)¹⁸. En février 1962, 20 000 hommes sont transférés en Métropole. Cependant, les chiffres restent impressionnants : 350 000 hommes au moment du cessez-le-feu du 20 mars, encore 280 000 en juillet¹⁹.

Un premier obstacle à l'emploi est celui de la motivation. Il est devenu difficile de compter sur les troupes dites "musulmanes" (130 000 hommes en mars, dont 60 000 appelés et 10 000 supplétifs). Le taux de désertion est important (150 hommes par jour avec armes et bagages en avril)²⁰. Le contingent (200 000 hommes) ne voit plus de véritable justification à son maintien. Les troupes régulières souffrent de la crise qui déchire l'armée depuis le putsch d'avril 1961. D'ailleurs, l'armée sait que sa présence est désormais temporaire. Il est prévu par les accords d'Evian que les effectifs

doivent passer à 80 000 hommes à partir de juillet 1963. Malgré tout, il n'y a pas là de quoi interdire de faire intervenir les troupes si on le désirait afin d'assurer des missions de protection.

Plus importante est sans doute la question de la doctrine d'emploi de l'armée dans la situation nouvelle. Un certain nombre de postes de quadrillage du bled et des barrages sont successivement évacués au profit d'un regroupement dans les grands centres. Dans quelle proportion ? Au procès Salan (mai 1962), le général Ailleret, qui a récemment quitté son commandement en Algérie, admet un "ordre de grandeur" d'environ 50 % (2 000 postes au lieu de 4 000), chiffre que Jean Morin, délégué du gouvernement en Algérie jusqu'aux accords d'Evian, jugera exagéré le lendemain²¹. Le commandement français peut-il, comme le suggère le général Ailleret, compenser par la mobilité et la manoeuvre ce qu'il perd en implantation²² ? Ce serait absurde dans la certitude d'un prochain désengagement. Après une première trêve temporaire (et unilatérale) du 20 mai au 16 août, c'est le cessez-le-feu du 19 mars. A partir du 3 juillet le gouvernement s'interdit d'intervenir en dehors d'une réquisition des autorités algériennes. A cette date, la moitié des effectifs sont concentrés dans les grandes villes, tandis qu'il ne subsiste plus que quelques centaines de points d'occupation²³.

Il est évident que le conflit avec l'O.A.S. n'a pu que contribuer à distraire l'armée de sa mission traditionnelle de protection. Ce conflit a mobilisé une partie des forces françaises, accentuant sans doute leur concentration dans les villes ; il a fait planer sur tout engagement militaire contre le F.L.N. ou ceux qui s'en réclament le soupçon de réaliser un des vœux de l'O.A.S. ou des partisans de l'Algérie française, c'est-à-dire la reprise générale des combats. Mais il est vrai aussi que, en dehors même de ces circonstances, la volonté de dégager la France de l'engrenage algérien suffit à expliquer l'attitude gouvernementale : près de quinze jours après la conclusion des accords Mostefaï/Susini, qui prévoient la fin des opérations de l'O.A.S. en territoire algérien (17 juin), le Premier ministre Georges Pompidou condamne les "crimes inadmissibles" commis en Algérie à l'encontre des Français, mais souligne qu'il n'est pas question de

recommencer la guerre, ni de mobiliser toutes les forces militaires en Algérie pour assurer leur repli, qui serait la fin des espoirs de coopération des communautés. Cet enfermement dans la dialectique du tout ou rien au détriment des devoirs les plus élémentaires d'un gouvernement ne laisse pas d'étonner chez ce normalien qui, en d'autres circonstances, a su montrer de véritables qualités d'homme d'Etat²⁴. Cette attitude n'empêche pas, fort heureusement, des initiatives individuelles qui montrent ce qu'eût pu être une action à la fois digne de la France et respectueuse de l'indépendance algérienne. La réserve de Paris est d'autant plus grave que les nouveaux dirigeants algériens ne sont pas en mesure d'oeuvrer dans un sens positif.

Les intentions des nationalistes algériens.

Bien des déclarations des membres du F.L.N. ont ménagé la possibilité de voir les Européens se maintenir en Algérie. Par exemple, en 1956, la Plate-forme de la Soummam déclarait "la révolution n'a pas pour but de "jeter à la mer" les Algériens d'origine européenne, mais de détruire le joug colonial inhumain"²⁵. Plusieurs déclarations de Ferhat Abbas, devenu président du G.P.R.A., vont dans le même sens. Les textes dits "accords d'Evian" leur accordent de très larges garanties. Cependant, il y a bien des ombres à ce tableau.

Tout d'abord, les nationalistes ont affirmé depuis le début leur volonté de voir modifier profondément le statut des Européens en fonction des réalités de l'Algérie nouvelle. Selon eux, la tradition nationale, exprimée à travers l'identité de la majorité algérienne exige que l'Etat nouveau se bâtisse en référence à l'Islam ("restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques", selon l'appel du 1er novembre 1954). Un grand nombre d'entre eux sont marqués par l'arabisme dont Nasser s'est fait l'interprète. Beaucoup enfin sont imprégnés d'une idéologie socialisante ou populiste qui les amène à prôner une réforme agraire, à envisager une planification²⁶. Pour la plupart enfin, la future

république algérienne doit être unitaire, et donc refuser toute communauté organisée, selon une conception qui doit beaucoup à la tradition jacobine de l'ex-puissance coloniale. La communauté française devra rompre tout lien de citoyenneté avec la France. Il n'est pas question, notamment, de double nationalité, comme le rappellent régulièrement les instances du F.L.N.²⁷. Les accords d'Evian prévoient seulement une clause d'option au bout de trois ans.

Bien des Français d'Algérie connaissent, soupçonnent et redoutent cet état d'esprit. Il serait tout à fait faux de dire qu'ils l'ont suscité. Ce serait méconnaître la puissance du refus latent entretenu dans une grande partie de l'opinion musulmane depuis la conquête, à l'égard du fait même de cette conquête. En revanche, ils ne sont pas sans responsabilités dans son aggravation, par leur refus global des réformes depuis les années du Second Empire et leur adhésion aux politiques de répression les plus radicales. Mais, outre qu'ils partagent largement cette responsabilité avec leurs compatriotes de Métropole, ce grief justifié n'est pas suffisant (et ceci aux yeux de beaucoup d'Algériens musulmans) pour méconnaître leur qualité d'Algériens à part entière.

Il leur paraît que le seul moyen de le garantir est le maintien de liens permanents avec la France, seule capable de faire respecter leurs droits. Si l'on excepte une poignée d'hommes et de femmes qui ont lié leur avenir à la cause de l'indépendance, aucun n'a jamais été prêt à aller plus loin que Camus écrivant : "la personnalité arabe sera reconnue par la personnalité française, mais il faut pour cela que la France existe"²⁸. En 1962, les Pieds-Noirs ont l'impression que la France n'existe plus en Algérie...

En ce qui concerne les Algériens musulmans liés à la France, les positions sont beaucoup plus nettes : ils sont assimilés par le F.L.N. à des "collaborateurs", traîtres à leur pays, et donc exposés à subir le poids d'une rigueur dont on n'ignore pas qu'elle s'est déjà exercée impitoyablement à l'égard de tous les opposants, partisans de la France ou nationalistes rivaux adhérents du M.N.A. (au minimum 16 000 tués jusqu'au 19 mars 1962). Les intentions des responsables sont tout aussi inquiétantes. En mars 1960, Lakhdar

Bentobbal, ministre de l'Intérieur du G.P.R.A., interrogé par des militants sur le sort réservé aux Algériens "qui se dérobent à l'intérêt national", déclare qu'il faut distinguer "entre la période présente, où il ne faut pas risquer de se les aliéner en les menaçant de poursuites après la victoire, et la période qui suivra celle-ci. Si la Révolution, pense-t-il, a besoin d'eux aujourd'hui, elle n'aura pas besoin d'eux demain". A ce moment, "le parlement et le gouvernement qui seront mis en place décideront de leur sort"²⁹.

F.L.N., accords d'Évian et lutte pour le pouvoir.

La forme même des accords, présentés officiellement comme une déclaration gouvernementale (française) relative à l'Algérie, élaborée d'un commun accord par le gouvernement français et les représentants du F.L.N., mais signée par le gouvernement français seulement affaiblit de beaucoup leur portée en termes de droit international : la république algérienne, encore à naître, n'est engagée que par la petite phrase qui stipule qu'après le référendum, les accords s'imposeront à l'Etat algérien. L'exécutif provisoire mis en place sous la présidence d'Abderrahmane Farès est sans autorité réelle. Plus gravement, les négociateurs, et en particulier Krim Belkacem, sont eux-mêmes isolés au sein du F.L.N. La plupart des dirigeants de celui-ci voient, au mieux, dans les accords d'Évian, un compromis à dépasser³⁰. L'accord F.L.N./O.A.S., encouragé par Christian Fouchet, haut-commissaire en Algérie depuis fin mars, qui a eu le mérite de détendre quelque peu la situation notamment à Alger, ne fait pas davantage l'unanimité. Etant donné le manque de structure centralisée de l'O.A.S., son absence d'appui (bien explicable, étant donné la continuation du conflit en France) de la part de Paris, son affaiblissement constant en raison de l'accélération des départs, on a peine à imaginer que cet accord ait pu être la base d'un compromis politique durable.

Dès avant l'indépendance, l'épreuve de force s'engage. Dans un premier temps, elle ne peut qu'encourager l'anarchie et le banditisme, en favorisant le désordre. D'autre part, elle amène rapidement l'arrivée

au pouvoir d'éléments radicaux, en la personne de Ben Bella libéré en mars 1962, soutenu par l'état-major de l'A.L.N. et son chef, le colonel Boumedienne (août). Cette équipe, acquise aux valeurs de l'Islam, de l'arabisme et du socialisme, exprimées dans la constitution de 1963, pratique une politique qui se traduit notamment par la nationalisation des biens dits "vacants" (mars 1963). Il y a là de quoi anéantir les faibles espoirs de retour qui existaient chez quelques-uns.

Les français, par exemple, fussent-ils résignés à accepter un régime dominé par la majorité musulmane, devraient aussi accepter un régime socialiste qui se réclame des idéaux révolutionnaires et tiers-mondistes dont Chinois ou Cubains se font les porte-parole. Cette tendance triomphe à la réunion du Conseil national de la Révolution algérienne, qui adopte en juin 1962 le programme dit de Tripoli. Elle séduira pendant quelques années ceux qui, à l'extrême gauche, avaient soutenu le F.L.N. dans une perspective révolutionnaire, avec la perspective "du rétablissement intégral de la démocratie en France et de son développement" (Henri Curiel)³¹. Elle ne peut qu'effrayer la masse des Pieds-Noirs.

Ces derniers sont moins attachés à une lutte des classes d'ailleurs surtout verbale qu'à une démocratie formelle dont ceux-là même qui sont alors les plus bruyants à la contester redécouvrent aujourd'hui les vertus. Ils partagent, au point de vue social, la sensibilité de leurs concitoyens de Métropole (et probablement de la majorité des Algériens musulmans) quant aux vertus de la propriété privée, surtout lorsqu'il s'agit de petite propriété ou de biens d'usage, et de l'économie de marché. En ce qui les concerne, d'ailleurs, le programme de Tripoli est très clair : "agents actifs de l'impérialisme colonial dans le passé et instruments conscients de la guerre de répression qui prend fin, les Français d'Algérie sont inaptes à tenir le rôle principal et de coopération que la France leur a assigné dans son plan néocolonialiste...". Le même texte conteste d'ailleurs que leur présence soit nécessaire à la survie économique du pays³².

L'attitude, dans un premier temps rassurante, des vainqueurs à l'égard des harkis, a d'abord laissé quelques espoirs à ceux-ci

d'espérer l'amnistie pourtant solennellement promise à Evian. En fait, ils ne peuvent pas compter sur les garanties d'un système judiciaire hiérarchisé et discipliné, et formellement équitable. Leur sort n'est même pas confié à une justice d'Etat, mais relève plutôt d'une justice "populaire", dans laquelle les vengeances, justifiées ou non, sont canalisées par le F.L.N. et l'A.N.P., au nom de l'édification de la révolution et du mythe de l'unité populaire, souvenir, plus ou moins conscient, des pratiques des communistes chinois ou vietnamiens³³.

Des Français.

Ainsi voit-on s'édifier un Etat dans lequel ni les Pieds-Noirs, ni les Français musulmans n'ont leur place, menacés qu'ils sont dans leurs personnes, leurs biens et leur identité même.

Par-delà ces motivations humaines bien compréhensibles, n'y a-t-il pas davantage ? Avec le départ de la France, les Français ne sentent-ils pas que leur présence en Algérie aurait quelque chose de peu digne ? Pendant un siècle ils s'étaient senti des "drapeaux" de la France, constructeurs, mainteneurs et symboles de la volonté française. Rejoignant sur ce point le général de Gaulle (qui avait déclaré à Fouchet, qui le consultait sur l'opportunité d'être présent au lever des couleurs de l'Algérie indépendante : "Je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'assister à cette cérémonie, ni de vous y faire représenter"), ils préfèrent ne pas voir l'inévitable. Jacques Berque, pied-noir, futur professeur au Collège de France et chantre de l'amitié franco-arabe, parle, dans un article qui célèbre en termes lyriques la joie du peuple algérien, de la "fuite imprécatrice" des Français : "Hernandez ignorait qu'il imitait ainsi ce qu'avaient fait, des dizaines d'années auparavant, beaucoup d'Algériens partant comme *muhâjirîn*, par essais successifs d'Alger, de Constantine ou de Tlemcen, pour souffleter de leur absence le vainqueur affairé..."³⁴.

Le cas des Français musulmans mérite, non pas un traitement, mais une mention spéciale. Etaient-ils Français au même titre que les Pieds-Noirs ? Beaucoup d'auteurs considèrent que la majorité des "harkis" ont choisi la France plus par intérêt matériel ou par vengeance

contre les exactions du F.L.N. que par conviction patriotique. Un des plus compétents admet que "la plupart n'ont pas choisi la France en connaissance de cause, mais qu'ils ont réagi aux pressions des deux camps"³⁵. Cela, d'abord, ne saurait effacer le fait que, pour une minorité, la confiance envers la France n'était pas un vain mot. Quant aux autres, leur choix différait-il beaucoup, à la génération près, du choix de beaucoup de leurs compatriotes pieds-noirs, qui, venus en Algérie, ne dissociaient pas la France d'une vie meilleure ? Et la défaite de la France était-elle moins la leur ? En tout état de cause, ce n'était pas à l'Etat qui les avait employés sur la foi de promesses peut-être imprudentes, mais explicites, au moins pour lui, d'en juger.

L'improvisation.

En ce qui concerne les Pieds-Noirs, l'improvisation est à peu près totale. Pour des raisons non éclaircies, mais qui tiennent sans doute à la volonté d'accélérer le rapatriement du corps expéditionnaire, et au désir d'éviter la circulation trop facile des militants de l'O.A.S., les moyens de transports affectés au transport des civils ont été réduits de façon drastique : ce n'est qu'en avril qu'un paquebot spécial (*Gouverneur-Chanzy*) est affecté spécialement à l'évacuation. Début mai, le ministre n'envisage pas le départ de plus de 15 000 personnes par mois³⁶. Vers le 20 mai, les moyens restent encore très inférieurs à la normale. Ce n'est que fin mai que des mesures adaptées sont prises, avec l'engagement de moyens réellement importants (20 navires par semaine, un véritable pont aérien mis en place), trop tard pour permettre des départs autrement que dans la cohue et avec le minimum de bagages³⁷.

Si l'exode des Pieds-Noirs constitue une improvisation, il apparaît presque privilégié en regard de celui de leurs compatriotes musulmans. Il est évident que l'administration française tient à limiter leur départ. Une note du colonel Buis du 12 mai 1962 invite les cadres à s'abstenir de toute initiative individuelle en ce qui concerne les opérations d'installation des Français musulmans en Métropole. Cette mesure, justifiée par le souci de planifier les départs, apparaît comme

lourde de conséquences dans des circonstances où sauver des vies est une question d'heures. Le ministre d'Etat Louis Joxe, chargé des affaires algériennes, va jusqu'à préconiser le renvoi en Algérie des "clandestins". Sans doute craint-il aussi que ceux-ci puissent être utilisés par l'O.A.S.-Métropole. En définitive, le rapatriement "officiel" porte sur 25 000 personnes, ce qui est à peu près la moitié du total³⁸. Combien d'Algériens musulmans auraient-ils quitté leur pays si la possibilité leur en avait été donnée ? C'est ce qu'on ne saura jamais.

De même, l'accueil est long à se mettre en place. Si une loi a été votée le 26 décembre 1961, les arrêtés d'application ne sont pris qu'au printemps suivant. Le réseau d'agences des rapatriés n'achève de se mettre en place qu'à ce moment. La constitution de dossiers permettant la distribution d'allocations de subsistance ou de prestations sociales prend du temps. La difficulté à se loger est considérable. Ce n'est qu'à partir de 1963 qu'une politique de l'emploi est lancée. Jusqu'en 1969, il n'est pas question sérieusement d'indemnisation. Cet effort certain ne peut, comme l'écrit de Gaulle, "désarmer les griefs ni consoler les chagrins", surtout dans l'atmosphère de l'époque³⁹. Les difficultés s'appesantissent surtout sur les catégories les plus vulnérables : personnes âgées, agriculteurs, commerçants ; la détresse matérielle et psychologique des musulmans ne reçoit pas un traitement à la mesure du problème.

La méfiance.

L'accueil des autorités comprend un large volet policier : si l'O.A.S./Algérie-Sahara a disparu faute de combattants, l'O.A.S./Métropole continue à susciter une inquiétude qui culmine avec l'attentat du Petit-Clamart. Les "rapatriés" sont soupçonnés de pouvoir fournir une masse de manoeuvre à ce que le préfet Papon évoque comme une menace fasciste⁴⁰. La police française contrôle au départ comme à l'arrivée. Les voitures portant des numéros algériens (9A etc.) sont a priori suspectes et fréquemment fouillées. Le slogan d'Algérie française est considéré comme séditionnel et puni de quelques jours de prison⁴¹. Aux risques de guerre civile ne

pourrait-il s'ajouter un risque de délinquance ? C'est ce que suggère le Garde des Sceaux Foyer, selon lequel 4/5èmes des agressions survenues dans le Midi sont le fait d'Européens d'Afrique du Nord⁴².

De son côté, la population métropolitaine ne manifeste pas une générosité sans réserve. Dès 1955, Camus avait parlé de "fossé" entre la Métropole et les Français d'Algérie⁴³. Combien ce fossé a-t-il pu s'élargir et s'approfondir depuis cette époque ! Dès janvier 1962, 53 % des Français ne se sentaient plus solidaires des Français d'Algérie ; 57 % pensaient que l'O.A.S. représentait la moitié ou la totalité des Français d'Algérie. Le soutien presque'unanime donné, de la droite à la gauche, à la politique gaullienne, va à l'encontre de la fidélité des Pieds-Noirs à l'idée de l'Algérie française ; la réprobation croissante envers les actions de l'O.A.S. (actions contre des soldats du contingent, attentats en Métropole), et son exploitation par le gouvernement contredit l'esprit de solidarité, ou du moins de compréhension des mêmes Pieds-Noirs envers l'action de l'Armée secrète⁴⁴. Au moins faut-il parler d'une grande méfiance. En septembre 1962, 53 % des Français estiment que les Pieds-Noirs ne font pas ce qu'il faut pour s'adapter à la France métropolitaine. "Dans les mois qui viennent, écrit J.M. Domenach, on saura si les réfugiés d'Algérie ajouteront leur ressentiment et leur violence à ce terrible potentiel de discordes et de colères rentrées dont nous a dotés l'histoire, ou bien s'ils s'intégreront dans une nation qui se met en route vers des objectifs nouveaux"⁴⁵.

La situation des harkis relève, plus encore, de l'ignorance. Facilement considérés comme des "collaborateurs", ou des "mercenaires" par l'opinion, mais plus encore ignorés, ou confondus avec l'ensemble des Algériens en France, leur sort mettra bien du temps à atteindre l'opinion française. Une étude de 1976 déclare "le sort des harkis n'intéresse pas plus - peut-être moins si cela est possible - l'opinion publique que celui des travailleurs immigrés. Après leur avoir demandé de défendre la France, on les oublie"⁴⁶.

Conclusion.

Le départ qui mit fin à un siècle de présence d'une colonie française en Algérie est sans doute un des chapitres douloureux d'une histoire qui, en Méditerranée, en compte beaucoup, depuis celui des juifs et des morisques d'Espagne à celui des Arabes de Palestine, en passant par l'échange turco-grec de 1924. Comme ces épisodes, il suscita, de la part des vaincus, une amertume profonde, qui, logiquement, s'adresse plus aux autorités françaises, jugées plus coupables parce qu'ayant manqué à leur devoir de protection, qu'un F.L.N. supposé agir en conformité avec sa vraie nature. Certes, tout n'est pas dit dans ce trop rapide tour d'horizon. L'absence d'ouverture des archives amènera sans doute à rectifier certains chiffres, à préciser les motifs de certaines attitudes. Il nous semble, cependant, qu'on ne saurait nous contredire sur l'essentiel.

On peut penser que, en ne prévoyant pas suffisamment les conséquences des accords d'Evian, les hommes politiques français ont fait preuve d'une coupable négligence que ne suffit pas à excuser leur focalisation sur la lutte contre l'O.A.S., ou sur l'avenir de la coopération inter étatique. En retirant la protection de l'armée à ceux qui se réclamaient d'eux, ils perdaient toute chance de les voir se maintenir en Algérie. Les responsables algériens, de leur côté, écrasés par le poids d'un sanglant passé, obnubilés par la question du pouvoir, n'ont pas cherché véritablement à établir une Algérie fraternelle. On peut se demander, au fond, si les uns et les autres souhaitaient vraiment une telle Algérie : n'était-il pas, au moins à court terme, plus simple de mettre fin à toutes les doubles allégeances, fût-ce en tranchant dans le vif ? L'exode apparaît alors, comme ayant été, sinon souhaité, du moins volontiers accepté. Les partisans d'une amitié franco-algérienne ne peuvent que regretter cette occasion perdue.

Notes

¹C'est à dessein que j'emploie ici le terme d'Algériens. Le réserver aux Algériens demeurés en Algérie est juridiquement correct mais méconnaît l'attachement à leur pays natal de ceux qui firent un autre choix. Par ailleurs, cette conception est peu défendable à une époque où l'on s'efforce de dépasser des conceptions nationalistes à courte vue.

²Camus (Albert), "L'envers et l'endroit", *Essais*, Gallimard, 1965, coll. Pléiade, p. 49.

³De Gaulle (Charles), *Mémoires d'espoir, Le renouveau (1958-1962)*, Plon, 1970, coll. Press-pocket, p. 138.

⁴Yacono (Xavier), *De Gaulle et le F.L.N., 1958-1962*, éd. de l'Atlantique, 1989, p. 53.

⁵Roux (Dominique), *Les Harkis, Les oubliés de l'histoire*, La Découverte, 1991, p. 223-231.

⁶Ageron (Charles-Robert), "L'opinion française à travers les sondages", dans Rioux (Jean-Pierre), dir., *La guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990, p. 25-44.

⁷Commission de coordination pour la réinstallation des Français d'outre-mer, *Rapport général* (5 décembre 1962), p. 7, voir aussi Monteil (Vincent), "A propos de Nora (Pierre), *Les Français d'Algérie* (Julliard, 1961)", *Esprit*, oct 61, p. 478-485.

⁸Roux (Dominique), *op. cit.*, p. 214 ; Baillet (Pierre), *Les rapatriés d'Algérie en France*, N.E.D., n° 4275-4276, Documentation française, mars 1976, p. 52, indique qu'il avait été prévu d'envoyer en France un nombre de supplétifs équivalent à celui des prisonniers F.L.N. en métropole. Mais peut-il s'agir de 40 904 hommes comme il l'écrit ?

⁹Courrière (Yves), *Histoire de la guerre d'Algérie*, t. 4, *Les feux du désespoir*, Fayard, 1971, p. 413 ; Andoque (Nicolas d'), *Guerre et paix en Algérie*, S.P.L., 1977, p. 152.

¹⁰Lentin (Albert-Paul), "Pied-Noir", *Les Temps Modernes*, juillet 1962, p. 1780-1845.

¹¹*Le Monde*, 25 avril 1962.

¹²Etienne (Bruno), *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, C.N.R.S., 1968, p. 237-238.

¹³Triboulet (Raymond), *Un ministre du Général*, Plon, 1985, p. 151.

¹⁴Voir Leclair (Capitaine M. L.), *Disparus en Algérie*, Grancher, 1986, p. 115.

¹⁵Harbi (Mohammed), *Le F.L.N., mirage et réalité*, éd. Jeune Afrique, 1980, p. 363-366.

¹⁶"Lettre de démission du groupe F.L.N. de l'exécutif provisoire adressée au G.P.R.A.", Harbi (Mohammed), *Archives de la Révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981, p. 341.

¹⁷Témoignage du sous-préfet Robert, de l'arrondissement d'Akbou, Roux (Dominique), *op. cit.*, p. 195-199.

¹⁸Groussard (Serge), *L'Algérie des adieux*, Plon, 1972, p. 82.

¹⁹*Le Monde*, 28 février, 20 mars, 3 juillet 1962.

²⁰Article de Michel Goué, *Le Monde*, 14 avril 1962.

²¹*Le Monde*, 18 et 19 mai 1962.

²²Susini (Jean-Jacques), *Histoire de l'O.A.S.*, La table ronde, 1963, p. 231, lire aussi p. 117-131.

²³*Le Monde*, 3 juillet 1962.

²⁴Allocution radiodiffusée, 1er juillet 1962, *Le Monde*, 3 juillet.

²⁵Courrière (Yves), *Histoire de la guerre d'Algérie*, t. 2, *Le temps des léopards*, Fayard, 1968, p. 598.

²⁶Gadant (Monique), *Islam et nationalisme en Algérie d'après el Moudjahid*, L'Harmattan, 1988, p. 31, 117-132.

²⁷Dépêche de l'Agence A.P.S. du 14 juin, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S., 1962, p. 321.

²⁸Camus (Albert), "Les raisons de l'adversaire", *L'Express*, 28 octobre 1955, *op. cit.*

²⁹"Questions et réponses lors d'une tournée de Bentobbal au Maroc", Harbi (Mohammed), *op. cit.*, p. 300.

³⁰Pervillé (Guy), "Les accords d'Evian et les relations franco-algériennes", Rioux (Jean-Pierre), *op. cit.*, p. 484-493.

³¹Hamon (Hervé) et Rotman (Patrick), *Les porteurs de valise, la résistance française à la guerre d'Algérie*, Albin Michel, 1982, coll. Points-Histoire, p. 398.

³²*Annuaire...*, *op. cit.*, p. 686.

³³"Sur la justice populaire", *Les Temps Modernes*, n° 310 bis, 1972, p. 335-366.

³⁴"L'Histoire et la danse", *Esprit*, juillet-août 1963, p. 5.

³⁵Pervillé (Guy), "La France a sacrifié ses soldats musulmans", *L'Histoire*, n° 140, janvier 1991, p. 122-123.

³⁶*Le Monde*, 13/14 mai 1962.

³⁷*Le Monde*, 30 mai.

³⁸Andoque (Nicolas d'), *op. cit.* p. 168-169 ; interview du général Buis, *L'Histoire*, n° 140, janvier 1991, p. 120.

³⁹De Gaulle (Charles), *Mémoires d'espoir, L'effort (1962...)*, *op. cit.* p. 377.

⁴⁰*Le Monde*, 9/10 juillet.

⁴¹ *Le Monde*, 13 juillet.

⁴² *Le Monde*, 22 août 1962

⁴³ "La bonne conscience", *L'Express*, 21 octobre 1955, Camus, *op. cit.*, p. 973-975.

⁴⁴ Ageron (Charles-Robert), *art. cit.*

⁴⁵ Domenach (Jean-Marie), "Le réalisme politique", *Esprit*, novembre 1962, p. 430-446.

⁴⁶ Baillet (Pierre), *op. cit.*, p.56.

Les Français d'Algérie et la presse régionale

Virginie Gascon
Doctorante, Montpellier

Septembre 1954, un tremblement de terre se produit à Orléansville, le *Midi Libre* ouvre immédiatement une souscription publique qui aura une large audience auprès de ses lecteurs. Juin 1962 l'Hérault est choisi comme département d'accueil par un grand nombre d'Européens d'Algérie : « La Tribune des rapatriés » est créée en page 5 du *Midi Libre*. Entre ces deux dates "Les événements d'Algérie", comme on disait alors, sont relatés bien sûr dans les colonnes du *Midi Libre*.

On peut donc se demander si les lecteurs du *Midi Libre* ont été pendant ce conflit bien informés de la situation des populations européennes d'Algérie et en particulier s'ils ont été préparés à l'accueil des rapatriés ?

Je me suis plongée dans les éditions du *Midi Libre* de l'Hérault, pour essayer de rapporter une image de la période 1954-1962, ou du moins, une collection de faits et de jugements peut-être tombés dans l'oubli, qui me permettraient de répondre à cette question.

Les articles concernant l'Algérie étaient écrits par les correspondants du *Midi Libre* dans les différentes villes, d'autres provenaient d'agences de presse. Le quotidien a aussi reproduit des articles de reporters comme André Leveuf et Georges Penchénier. De plus, des personnalités de tous horizons se sont exprimées sur l'Algérie dans la « Tribune Libre » du quotidien.

La population rurale est la plus menacée après le 1^{er} novembre 1954. Pourtant cette dernière ne cède pas à la peur. Le 6 novembre 1954, le *Midi Libre* annonce que "huit familles européennes, se sont réinstallées dans le petit village de Fourn-Toub sous la protection de la garde mobile, ceci après que les autorités aient pris la décision d'occuper le petit village". Pour rassurer les populations civiles rurales,

des groupes très mobiles de l'armée se sont établis dans les villages et les douars de l'Aurès. Ils en assurent la protection et lancent de nombreuses patrouilles. Le maintien des Européens dans les régions rurales apparaît de plus en plus difficile comme le montre l'exemple de Pasteur, petit village à trente kilomètres de Batna, qui le 15 novembre 1954¹ a été attaqué. La milice a réussi à tenir les rebelles en échec, cependant "après une nuit de combats les européens envisagent l'évacuation"². Le village de Pasteur comptait une proportion élevée de vieilles femmes qui y vivaient seules. L'adjoint spécial du village résume sans doute le sentiment des Européens de Pasteur : "Nous sommes vieux, si la troupe ne reste pas en permanence, nous partirons". Pour tenter d'enrayer les départs vers les villes, les autorités installent de "petites garnisons de protection" dans les villages menacés.

Le 11 janvier 1955, Jacques le Désert évoque les réformes présentées par le ministère de l'Intérieur concernant l'Algérie. "Ces réformes, commente l'éditorialiste, sont destinées à avoir des conséquences apaisantes dans les milieux indigènes, mais elles n'ont pas été sans soulever quelques émotions dans les cercles français d'Algérie", ceci montre les positions conservatrices d'une partie du monde politique algérien.

Le 1^{er} avril 1955, l'Assemblée Nationale vote un projet instituant l'état d'urgence pour une durée de six mois. Cette décision résulte de la constatation que les autorités militaires ont faite : la situation en Algérie n'est pas maîtrisée, on s'enlise dans un conflit que l'on ne veut pas appeler guerre mais qui fait de nombreuses victimes. On ne compte plus les voitures et les autocars interceptés et incendiés par ceux que l'on appelle les "hors-la-loi", les convois de militaires attaqués dans l'Aurès³, alors que se multiplient les disparitions de militaires.

Le *Midi Libre*, en mai 1955, publie une série d'articles d'André Leveuf. Ce dernier nous donne les sentiments d'une partie des Européens de la région de Constantine. Certains tremblent pour leurs récoltes, d'autres sont nerveux après l'attaque de leur village et prêts à

assurer eux-mêmes leur défense. Les "hors-la-loi" s'en sont pris au vignoble, des centaines de pieds de vigne ont été coupés.

Le 3 juin 1955, Marcel-Edmond Naegelen évoque dans un article l'angoisse qui habite les Français d'origine et la fièvre qui gagne les Français-musulmans, et il envisage, si la situation s'aggrave, un exode des Européens du bled vers les villes de la côte et vers la métropole, pour ceux du moins qui en auraient la possibilité. Et il poursuit "il est vrai que la plupart des colons du bled ne sont pas riches, et qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir sur la côte ou en métropole une nouvelle propriété alors qu'ils ne trouveraient à vendre qu'à vil prix leur maison et leurs champs actuels". L'ancien gouverneur souligne aussi que le terrorisme (incendie des écoles, assassinats) est en train de compromettre l'effort de scolarisation entrepris, alors qu'il est pour la France une de ses plus nobles raisons de rester.

Même si on ne veut pas appeler guerre les événements d'Algérie, la situation s'enlise. C'est en octobre 1955, que sont créés les groupes indigènes d'auto-défense⁴ et qu'en métropole on décide le rappel des réservistes. *Midi Libre* évoque dans ses colonnes les mouvements de résistance qui se sont opposés au départ de réservistes. Des quatre cents appelés de l'armée de terre qui refusent en septembre 1955 de prendre le train pour Marseille⁵, en passant par les incidents de Rouen où les "rappelés en partance pour l'Afrique du Nord se sont enfermés dans une caserne"⁶

Face à cette décision les réactions de la presse métropolitaine (donc du *Midi Libre*) et celles de la presse d'Algérie ne peuvent être qu'opposées, d'un côté l'inquiétude, de l'autre la satisfaction. Après le rappel des réservistes le *Midi Libre* publie en page 6, et plusieurs fois par semaine les photos de jeunes Héraultais sous les drapeaux en Algérie. Elles sont suivies des noms des jeunes militaires : pour terminer on trouve souvent la phrase "Bonne chance à tous" ou "prompt retour". Ainsi le *Midi Libre* partage et fait partager à ses lecteurs l'attente, l'angoisse des familles et des amis de ces jeunes héraultais envoyés de l'autre côté de la Méditerranée.

L'Algérie est devenue le thème central des élections législatives de janvier 1956. A la suite de ces dernières, Guy Mollet, candidat du Front Republicain accède à la présidence du Conseil. Et c'est lors de sa venue à Alger le 6 février 1956 que *Midi Libre* évoque pour la première fois la présence des "ultras" en Algérie. Mais il ne cite pas les meneurs de cette "foule" qui scandent "Algérie française", et déjà "l'armée avec nous". Le 8 février 1956, Jacques le Désert condamne fermement les milieux extrémistes qui ne font rien "pour créer le climat qu'exigerait la recherche d'une possibilité d'entente avec quelques chances de succès.

On mesure les répercussions des événements d'Algérie dans l'Hérault, au travers des articles de la « Tribune Libre » écrits par des personnalités nationales ou régionales. Le 10 février 1956, quatre jours donc après l'arrivée de Guy Mollet à Alger, Robert Verdier⁷ donne son sentiment à l'égard des Français d'Algérie : "en adoptant une politique du tout ou rien, en affaiblissant l'autorité du pouvoir, les Français d'Algérie compromettent aveuglément leur avenir. Quelles forces auront-ils le jour où ils se trouveront seuls face à une population huit fois plus nombreuse et assoiffée de vengeance". Il souligne aussi que les rapports entre la communauté européenne et la communauté musulmane sont en train de changer. Pour lui, le 6 février, dont les "Français d'Algérie ont été les seuls acteurs, a creusé encore davantage le fossé entre les deux populations". Jean Benedetti dans la « Tribune Libre » critique dans un article paru le 23 février 1956 les "extrémistes" français car, écrit-il, "la politique de la force qu'ils préconisent est déjà appliquée puisqu'une très grande partie de nos troupes se trouve déjà à pied d'oeuvre de l'autre côté de la Méditerranée".

Dans un premier temps, les populations rurales ont été les seules concernées par le terrorisme. En mars 1956 en raison de l'extension du terrorisme, le couvre-feu est institué à Alger de minuit à cinq heures du matin. Cependant l'auteur de cet article du 17 mars souligne que cette mesure a peu changé les habitudes car il y a bien longtemps qu'après vingt-deux heures les rues d'Alger sont vides. Et le

journaliste conclut : "Alger vit sur les nerfs, les campagnes de fausses nouvelles lancées par les rebelles portent leurs fruits".

Les assassinats d'Européens se multiplient, les enlèvements d'enfants aussi. Dans les villes, les victimes des attentats sont parfois des enfants. Devant cette généralisation du terrorisme, l'émotion et la colère montent. La population critique les mesures prises et réclame des sanctions exemplaires⁸ L'arrivée des renforts redonne néanmoins confiance à la population européenne, mais aussi, influence favorablement la communauté musulmane⁹

Quelques mois plus tard, en juin 1956¹⁰, l'éditorialiste souligne qu'est en train de se créer en Algérie une atmosphère générale de méfiance, de haine et de vengeance "ainsi, écrit-il, le but recherché par les nationalistes semble atteint puisque toute tentative de rapprochement entre les communautés paraît compromise". Néanmoins, à la fin de son article, il veut encore espérer que les Français d'Algérie, en dépit de toutes les provocations dont ils sont victimes, conservent assez de sang-froid pour ne pas tomber dans le panneau qui leur est tendu. De très nombreux articles évoquent ce piège tendu par ceux que l'on appelle les rebelles, ce piège c'est le contre-terrorisme. La peur et l'angoisse grandissent encore parmi la population européenne après les attentats du Milk-Bar et de la Cafétéria en septembre 1956¹¹. Après chaque attentat la population européenne réagit parfois de façon mesurée, évitant ainsi de tomber dans la provocation mais parfois elle donne libre cours à sa colère et à sa haine. C'est le cas lors des obsèques d'Amédée Froger, Maire de Boufarik et président des maires d'Algérie. A cette occasion¹² des cris hostiles s'échappent du cortège qui se rend au cimetière, ils sont suivis d'une clameur "Vive l'armée"; Monsieur Chassade, représentant du Ministre résidant, est obligé de prendre la tête du cortège, tandis que celui-ci entonne *La Marseillaise* et d'autres chants patriotiques. Sur leur passage les manifestants saccagent les devantures et les magasins appartenant à des musulmans. A la suite de la provocation d'un musulman, la foule le poursuit, des coups de feu sont tirés, un musulman est tué. Les cordons de CRS et de militaires interdisent l'accès des rues du quartier de la Marine

conduisant à la Casbah. Les manifestants brisent les vitrines des boutiques ouvertes et des cafés maures et saccagent les rideaux de fer des magasins musulmans qui sont fermés. De nombreux musulmans sont molestés. Dans la confusion, on voyait passer des véhicules conduits par des musulmans, que protégeaient des agents de police montés sur les marchepieds. L'édition du *Midi Libre* du 31 décembre 1956 donnait le bilan de cette triste journée : sept morts et cinquante-huit blessés. Des scènes semblables se reproduiront en juin 1957 lors des obsèques des victimes de l'attentat de la Corniche. Chaque fois policiers, militaires, pompiers, ambulanciers s'efforcent de maîtriser les uns et de protéger les autres¹³.

En janvier 1957, pendant la bataille d'Alger, Eugène Mannoni nous décrit la ville¹⁴. "Rien n'est plus impressionnant dans cette ville frappée de torpeur, que la vision de boutiques ouvertes de force [ces boutiques sont celles des musulmans, dont les volets ont été levés par l'armée] et abandonnées au bon plaisir des passants. L'attitude de la quasi-totalité de la population européenne demeure empreinte de correction. Dans les tramways ils occupent à peu près seuls les places des véhicules que ne conduit aucun musulman". Les jours suivants "des Européens ont été réquisitionnés pour effectuer des services publics", le courrier a été distribué quoiqu'avec un certain retard. Les hôtels, bien que privés d'une partie de leur personnel, assurent le service. Le long des avenues de la ville européenne, on voit beaucoup moins de musulmans qu'en période ordinaire. Les poubelles sont rarement vidées¹⁵. Dans son article du 1^{er} février 1957 l'envoyé spécial Jean-Jacques Leblond déclare que l'énergie de l'armée l'a emporté sur la consigne terroriste. Le 24 février, un article du *Midi Libre* souligne que la population algéroise ne cache pas sa joie, et la presse en Algérie fait remarquer que vingt jours ont suffi aux "paras" pour purifier la ville.

Le 13 mai 1958, la mise en place des institutions de la V^e République, modifie profondément les données du conflit algérien.

Après avoir porté le général de Gaulle au pouvoir, les activistes d'Alger ne tardent pas à se sentir dupés. Jacques le Désert le souligne

dans un article du 16 octobre 1958. L'éditorialiste estime néanmoins que la population européenne d'Algérie, dans sa grande majorité, est beaucoup plus encline à maintenir sa confiance au général de Gaulle "dont elle espère sans doute avec quelques raisons qu'il est le seul à pouvoir mettre fin aux hostilités". Jules Moch, dans un article du 17 février 1959 intitulé "Les ultras de 1876 à nos jours", estime que le drame algérien se prolonge cruellement du fait de la double intransigeance des "ultras" qui "considèrent l'intégration comme la soumission de fait de neuf millions de musulmans aux lois de cinquante-quatre millions de Français répartis de Dunkerque à Tamanrasset, donc comme le maintien de la suprématie en Algérie des Européens sur les Africains. C'est à cause de cette intégration qu'ils ont accepté le collège unique".

Mars 1959, Jacques le Désert veut encore croire que le Président de la République, de Gaulle, a ouvert une nouvelle voie et qu'il n'y a pas divorce entre lui et la majorité des Européens d'Algérie. En avril, la position de l'éditorialiste a évolué, il souligne les violentes réactions des associations activistes, notamment après l'annonce de la grâce accordée à trente terroristes¹⁶. En février 1960¹⁷, Jean Fabiani, dans la « Tribune Libre », fait le bilan de la Semaine des barricades. "La première conséquence et la plus significative est la levée de l'hypothèque prise par les Français d'Algérie sur la métropole. Ainsi, le renversement de la IV^e République n'était pas dû uniquement au 13 mai comme l'ont cru, à tort, les Français d'Algérie : le pays était en fait infiniment las de son régime. C'est pour cette raison qu'après le 24 janvier, l'opinion métropolitaine a fait bloc autour du général de Gaulle et du régime qu'il incarnait. Dès lors, l'insurrection d'Alger était condamnée. La deuxième conséquence est l'irritation encore mal exprimée des Français métropolitains envers Alger. Envoyer 500 000 soldats de l'autre côté de la Méditerranée, dépenser 1 000 milliards par an pour la pacification, investir pendant cinq ans quelques centaines de milliards pour la pacification n'a pas suffi pour convaincre les Français d'Algérie que ceux de la métropole ne les abandonneraient pas".

L'hostilité d'une partie de la population héraultaise à la guerre d'Algérie apparaît à la lecture de quelques articles en avril 1960 un lecteur du *Midi Libre* écrivait que les Français en avaient par dessus la tête de la guerre et que le seul moyen pour s'en sortir était la négociation. Dès avril 1960 le million de Français présent en Algérie est perçu au travers des articles du quotidien comme l'obstacle majeur à l'aboutissement de toute négociation. Commentant les événements qui se sont produits en décembre 1960 parallèlement au voyage présidentiel de De Gaulle, le journaliste conclut¹⁸ : "les manifestations et les émeutes qui se sont produites les jours précédents en Algérie pourraient bien cette fois marquer la fin de l'Algérie française", son article s'intitule d'ailleurs : "La défaite d'Alger".

Après l'échec du putsch d'avril 1961¹⁹, un correspondant du *Midi Libre* écrit "un immense désespoir s'est emparé des Européens, la ville est morne, les drapeaux disparaissent ou se cravatent de noir. Le 28 avril paraît un article de Pierre Joly, évoquant la réaction des Européens. Voici ce qu'il écrit : "Ils sont sans doute désespérés mais leur désespoir prend un tour hostile : une nouvelle bête noire est apparue qu'ils chargent de tous les maux. Ce n'est plus le musulman, ce n'est plus bien sûr le militaire, c'est le métropolitain". Le 5 mai 1961 Jacques le Désert, dans son éditorial, écrit : "la guerre d'Algérie, déjà responsable de la dégradation des relations entre les communautés, a abouti, en cette fin de mois d'avril, à envenimer les rapports entre les Européens d'Algérie et la métropole représentée en la circonstance par les soldats du contingent. Il reconnaît, par ailleurs, que tous les partisans de la politique caractérisée par le slogan "Algérie française" n'approuvent pas nécessairement le recours à l'illégalité pour assurer le triomphe de leurs idées et que tous ne sont pas adversaires des institutions françaises. Le 10 octobre 1961 l'éditorialiste écrit : "les sentiments éveillés par l'OAS chez les Européens sont assez complexes. Il n'est pas douteux que la plupart d'entre eux se sentent, à un quelconque degré, solidaires de l'OAS même s'ils doutent de la possibilité où elle serait de modifier effectivement le cours des

événements ; ils considèrent qu'elle incarne leur volonté de lutter pour rester français en Algérie". Est-ce à dire que les mêmes Français approuvent les excès qui peuvent être commis à ce titre ? assurément non.

Dès avril 1961 de nombreuses personnalités intervenant dans la « Tribune Libre » s'interrogent sur l'avenir des Européens dans l'hypothèse où l'Algérie deviendrait indépendante. Certaines personnalités notamment René ...²⁰, réfléchit aux possibilités d'accueil en métropole. Certains, comme Paul Coste-Floret, évoquaient la solution de la partition, solution qui ne recevait pas les faveurs de l'éditorialiste Jacques le Désert. Le 5 août 1961, le *Midi Libre* publiait un article de M. Paul Coste-Floret intitulé "le plan Montpellier". Pour lui, la région d'accueil des Français d'Algérie doit être essentiellement trouvée dans le "périmètre méditerranéen". Le Languedoc paraît donc être une région toute indiquée. Il faut donc se préparer dans cette région au reflux des populations d'Algérie qui choisiraient la France.

Début janvier 1962, on assiste dans certaines villes au regroupement des communautés dans des quartiers distincts. Le *Midi Libre* du 10 janvier fait pour la première fois état de ces déménagements. C'est le cas à Alger : les Européens qui habitaient les cités mixtes de "Climat de France", "les Eucalyptus", "Notre-Dame d'Afrique", habitées en majorité par des musulmans, quittent ces immeubles pour rejoindre les quartiers de Bab-el-Oued d'où déménagent les quelques musulmans qui y résidaient.

Lors du traditionnel discours de vœux adressé par le chef de l'Etat aux Français le 29 décembre 1961, le Général annonce que l'année 1962 verra le retour en métropole de la plus grande partie de l'armée d'Algérie. Ce discours ne peut qu'accroître l'inquiétude des Européens d'Algérie²¹. En effet, un grand nombre d'entre eux avaient entretenu l'illusion, et certains jusqu'au cessez-le-feu du 19 mars, que l'Algérie pourrait rester leur terre. De Gaulle a été, est encore aujourd'hui pour beaucoup, celui qui les a trahis et perdus. En métropole, au contraire c'est le soulagement : 90 % des votants

ratifient les accords d'Evian. Le divorce est apparemment total entre les métropolitains soulagés par la paix revenue et les Pieds-Noirs hébétés de douleur débarquant en masse dans les ports de Nice, Marseille, Sète, Port-Vendres. Il leur faudra pourtant vivre ensemble.

Les conditions dramatiques de l'exode sont évoquées dans les colonnes du quotidien. Un article du *Midi Libre* du 27 juin 1962 nous décrit l'arrivée de l' *El Mansour* parti d'Oran et qui débarque ses passagers à Port-Vendres. Le journaliste nous décrit le bateau à son arrivée : à son bord plus de 1 500 rapatriés avaient pris place, ce qui représente une charge de 60 % supérieure à la capacité normale du bateau.

Juin 1962, c'est donc l'exode massif des Européens d'Algérie, et ils sont très nombreux à choisir notre région. Le *Midi Libre* donne, dès lors, très souvent la parole aux responsables des associations de rapatriés. En page 5 du quotidien, "La tribune des rapatriés" est créée, elle est consacrée chaque semaine aux problèmes rencontrés par la communauté pied-noir ; il y avait peut-être derrière cette initiative une volonté de séduire un lectorat potentiel ?

Cependant au travers d'articles de cette époque on voit se dessiner les préparatifs en prévision de l'accueil des rapatriés.

Le 28 mai 1962²², à la préfecture de l'Hérault s'est tenue une réunion de travail à laquelle assistaient des représentants de la Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'AFN : M. Lucien Franco, président national, et M. Quintin, membre du bureau. En prévision d'un afflux sensible de réfugiés est établi un plan d'accueil et d'hébergement. C'est ainsi que la mairie de Montpellier est chargée de l'installation et de l'organisation de l'ancien lycée de garçons, en centre d'accueil et d'hébergement des familles. L'article du *Midi Libre* souligne que la Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'Afrique du Nord "enregistre avec satisfaction que l'administration préfectorale est décidée à tout mettre en oeuvre pour recevoir avec affection et dignité nos malheureux compatriotes". Il est prévu qu'un service d'accueil à la gare de Montpellier sera assuré avec la participation de représentants de la préfecture et de délégués de la

Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'AFN. Il a été prévu pour Montpellier 4 000 lits, pour Béziers-Saint-Pons 2 500 lits et une réserve de 1 700 lits à Sète en cas d'arrivée par le port. Le 29 juin le *Midi Libre* annonce l'arrivée à Sète à bord de plusieurs cargos de 200 repliés d'Algérie venant d'Oran.

Face à cette situation la réaction de Paul Coste-Floret dans la « Tribune Libre » est la suivante : «Devant la situation irréversible d'aujourd'hui, il faut surtout organiser et réaliser au mieux l'implantation dans la communauté nationale des rapatriés d'Algérie, de ces victimes douloureuses d'un exode que le gouvernement n'a pas su prévoir. L'auteur souhaite aussi qu'un élan de solidarité nationale transforme cet exode en un "accueil fraternel et réconfortant".

Le 5 juillet 1962 alors que 200 000 musulmans manifestaient dans les rues d'Oran une fusillade éclate. Le 7 juillet 1962, le *Midi Libre* titre "Dans Oran, où règne la peur les Français n'avaient hier que deux préoccupations : se nourrir et quitter le pays". Le correspondant du *Midi Libre* décrit les réactions des Européens le 6 juillet : "Le couvre-feu ayant été levé à cinq heures, des groupes d'Européens se sont immédiatement hasardés dans les rues, mais c'était le plus souvent pour se précipiter aux bureaux d'Air-France et des compagnies de navigation, ou, un peu plus tard dans la matinée, pour avertir les amis, le chef ou le patron qu'on ne voulait plus rester à Oran"²³. Quelques jours plus tard²⁴ des rapatriés d'Oran arrivent à Marseille. Ils évoquent l'affolement des Européens de la ville. Le journaliste du *Midi Libre* nous décrit ces réfugiés à leur arrivée : "Les voyageurs arrivaient pratiquement sans bagages et dans un grand état de dénuement. Certains marchaient pieds-nus, d'autres avaient la chemise déchirée ou portaient de gros pansements sur le crâne".

L'installation d'un très grand nombre de Français d'Algérie dans le Sud de la France ne s'est pas fait sans heurt. Un article du *Midi Libre* nous décrit la situation à Marseille en août 1962²⁵. Dans cette ville ce subit accroissement de la population a fait monter de façon spectaculaire le prix des loyers et du panier de la ménagère. C'est ainsi qu'un certain malaise s'est fait jour, la population métropolitaine ayant de plus en plus tendance à rendre les "pieds-noirs" responsables de

tous les maux. Devant la détérioration du climat entre les deux populations, certains rapatriés ont lancé un cri d'alarme. Ils souhaitent que les Français d'Algérie cessent de vivre sur eux-mêmes, en refusant tout contact avec les métropolitains, ceci afin que rapidement ils parviennent à s'intégrer en métropole.

Après l'inquiétude des premiers mois, il s'est très vite révélé que l'intégration des rapatriés était une réussite.

Notes

- 1 *Midi Libre*, 16 novembre 1954.
- 2 *Midi Libre*, 17 novembre, p. 1.
- 3 *Midi Libre*, 8 février 1955, p. 1.
- 4 *Midi Libre*, 6 octobre 1955.
- 5 *Midi Libre*, 12 septembre 1955, p. 1.
- 6 *Midi Libre*, 5 octobre 1955, p. 1 et 2.
- 7 Membre du parti socialiste.
- 8 *Midi Libre*, jeudi 2 juin 1956.
- 9 *Midi Libre*, 25 avril 1956.
- 10 *Midi Libre*, 25 juin 1956.
- 11 *Midi Libre*, 25, 26 septembre et 1^{er} octobre 1956.
- 12 *Midi Libre*, 30 décembre 1956, p. 1 et 2.
- 13 *Midi Libre*, 12 juin 1957.
- 14 *Midi Libre*, 29 janvier 1957.
- 15 *Midi Libre*, 30 janvier 1957.
- 16 *Midi Libre*, 28 mars 1959, p. 1 et 10.
- 17 *Midi Libre*, 15 février 1960.
- 18 *Midi Libre*, 12 décembre 1960, p. 1, article non signé.
- 19 *Midi Libre*, 27 avril 1961.
- 20 *Midi Libre*, mercredi 4 janvier 1961.
- 21 *Midi Libre*, samedi 30 décembre 1961, p. 1.
- 22 *Midi Libre*, mercredi 30 mai 1962, p. 7, article intitulé : "La solidarité doit jouer en familles de réfugiés d'Algérie".
- 23 *Midi Libre*, samedi 7 juillet 1962, p. 12.
- 24 *Midi Libre*, mardi 10 juillet 1962, p. 12.
- 25 D'après un article paru dans le *Midi Libre* le 5 août 1962, p. 10.

L'arrivée des rapatriés et ses conséquences pour Narbonne.

*Eric GOASSE
Etudiant, Montpellier*

Nous allons essayer de déterminer dans quelles conditions cette arrivée s'est faite. Quelles structures d'accueil la ville de Narbonne a-t-elle mises en place ? Cette ville a vu arriver en quelques mois près d'un millier de rapatriés. Comment a-t-elle réagi ?

Tout d'abord, nous nous sommes intéressés aux moyens mis en oeuvre pour accueillir ces personnes. Les témoignages oraux et les articles de presse ont permis de déterminer avec précision les structures d'accueil. De même, nous avons pu utiliser les registres des délibérations municipales pour déterminer les modifications qu'ont pu entraîner les pieds-noirs venus s'installer dans cette ville du Languedoc-Roussillon. Nous verrons que leur influence s'est fait sentir dans plusieurs domaines, tous aussi variés les uns que les autres. Cet effet ne s'est pas seulement fait sentir au moment de l'exode pendant l'été 1962, mais il a eu aussi des conséquences sur un avenir plus lointain. Enfin, nous étudierons l'image des pieds-noirs dans la presse locale. C'est un bon moyen pour déterminer les relations qui se sont instaurées entre les Narbonnais d'origine et les rapatriés. Mais, avant de se soucier de ces problèmes psychologiques, nous nous préoccupons d'abord des problèmes matériels.

I - les problèmes matériels causés par leur arrivée massive.

- Narbonne, ville de passage.

Narbonne est une ville de la côte méditerranéenne qui se situe à moins de 110 kilomètres de Port-Vendres, port où débarquèrent des

milliers de rapatriés en provenance d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. Ceux-là sont partis essentiellement d'Oran et de sa région, mais il en est arrivé aussi de l'Algérois. Une fois débarqués, ces gens-là prenaient le train, du moins ceux qui n'avaient pas de voitures, en direction de grandes villes ou pour aller retrouver des parents éloignés dans un petit village de France. Les pieds-noirs qui débarquaient à Port-Vendres avaient deux solutions : soit ils restaient dans cette région et s'installaient pour la plupart à Perpignan, soit ils décidaient de se rendre dans une autre région de France, à Paris notamment. Dans ce cas, ils devaient obligatoirement passer par Narbonne. Si on regarde une carte des voies de communications en France, on se rend compte que Narbonne est à la fois un noeud ferroviaire et un noeud routier. Cette situation géographique va avoir son importance : Narbonne a été un lieu de passage obligé pour bon nombre de rapatriés. Beaucoup s'y sont arrêtés pour prendre une correspondance ferroviaire ou pour se remettre de leurs émotions ; certains n'en sont jamais repartis.

Nous avons pu calculer le nombre de rapatriés qui sont passés en gare de Narbonne entre le 27 mai et le 20 juin 1962. Il s'élève à 7 500 personnes environ. Il est logique de penser que Narbonne a vu passer plus de 10 000 rapatriés pendant les mois de l'exode pied-noir. Mais le nombre de rapatriés qui se sont arrêtés dans cette ville est relativement faible. Sur un total de douze trains, ce qui représente un total de 7 498 passagers, 75 personnes seulement sont descendues à Narbonne. Ce chiffre est minime, mais on note une évolution de la situation à partir du 7 juin. Jusque là, aucun rapatrié n'était descendu du train à Narbonne. Après cette date, le phénomène s'amplifie. a cela, il faut chercher plusieurs raisons. La majorité des pieds-noirs ne savait pas où aller. La plupart voulait se rendre dans les grandes villes. A Port-Vendres, il leur aurait été conseillé de s'arrêter à Narbonne, ville moins encombrée que Toulouse ou Montpellier. Rien ne permet d'affirmer ceci avec certitude, mais ce renseignement a paru dans un article du journal local daté du 15 juin 1962. Le rôle joué par messieurs M. Mavrier, sous-préfet de Narbonne en 1962, et J. Equin, sous-directeur du Bureau d'Aide Sociale à cette date, est à prendre en

considération. Ils se sont en effet rendus plusieurs fois à Port-Vendres pour accueillir les rapatriés qui voulaient s'installer à Narbonne. Lors d'un entretien, M. Equin m'a avoué avoir lui-même servi de chauffeur entre Port-Vendres et Narbonne à plusieurs familles de rapatriés et les avoir hébergées ensuite au centre d'accueil de la cité sociale.

Narbonne a été autant un lieu de passage qu'un refuge pour les pieds-noirs. Cette ville a accueilli plus d'un millier de rapatriés d'Afrique du Nord entre le 1er novembre 1954 et le mois de mars 1962. A cette population sont venus s'ajouter les pieds-noirs arrivés pendant l'été 1962. Mais cette migration ne s'est pas arrêtée là. A la suite des difficultés pour trouver un logement et un emploi, certains rapatriés ont abandonné leur ville d'adoption et sont repartis vers une région qui leur semblait plus accueillante. Nous allons voir ce qu'il en a été à Narbonne. Sur l'ensemble des rapatriés qui s'étaient fait inscrire sur les listes électorales dans cette ville (ils avaient donc l'intention de s'y fixer), seuls 106 pieds-noirs ont quitté Narbonne pour une autre ville. Il a semblé intéressant d'étudier leur destination. Les départs se sont effectués surtout en direction de Marseille et de Paris. Dans le cas de Marseille, l'attrait des rapatriés s'explique aisément : c'est la ville la plus grande de la côte méditerranéenne. Tout en restant "près du soleil", les pieds-noirs espèrent y trouver du travail plus facilement qu'à Narbonne. Paris, capitale administrative et économique du pays, constitue pour eux le pôle d'attraction principal : "il sera facile d'y trouver un logement décent et du travail".

Viennent ensuite les deux grandes villes de la région : Montpellier et Toulouse. Elles permettent à ces gens-là d'habiter une grande ville, avec ses avantages et ses inconvénients, tout en restant dans la zone Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Enfin, le département de l'Aude est un cas particulier : 16 % des rapatriés qui ont quitté Narbonne sont restés dans ce département, preuve qu'ils ne s'y sentaient pas si mal.

De par sa situation géographique, cette ville a vu passer des milliers de pieds-noirs. Beaucoup n'ont fait que la traverser, 2 000 environ s'y sont fixés. De ceux-ci, très peu en sont repartis. Cette ville du Languedoc a accueilli en son sein une population qui représentait

entre 5 et 6 % de sa population totale en quelques mois. Nous allons voir dans quelles conditions matérielles s'est effectué cet afflux massif de réfugiés.

- Les structures d'accueil mises en place en faveur des rapatriés.

Les divers organismes sociaux de la ville de Narbonne, le 26 mai 1962, se sont réunis à la sous-préfecture de cette ville, sous la direction du sous-préfet M. Michel Maurier, "pour mettre au point les conditions de l'accueil éventuel", des rapatriés d'Algérie. Dès ce moment, l'antenne du Secours Catholique de Narbonne a décidé de mettre à la disposition des familles de rapatriés les services du foyer municipal, en collaboration avec la commission d'aide sociale. Le dimanche 27 mai, le Secours Catholique a lancé un "S.O.S." dans toutes les églises de la ville. Il demandait à toutes les personnes qui le pouvaient de mettre à sa disposition des chambres avec plusieurs lits "pouvant être occupées quelques jours par les rapatriés d'Algérie susceptibles d'arriver dès les jours prochains en attendant qu'un logement définitif puisse être proposé à ceux-ci". Mais les responsables des divers services sociaux étaient parfaitement conscients du rôle de Narbonne en tant que ville-carrefour. Ils ont décidé de ne pas limiter leur aide aux rapatriés qui s'installaient à Narbonne, mais aussi de réconforter les gens de passage. Des repas froids ont été distribués à ces malheureux. Les pieds-noirs se virent offrir des sandwiches, des conserves, des boissons, du lait pour les enfants. Les personnes chargées de la distribution de ces vivres étaient recrutées parmi les employés municipaux mais aussi parmi les bénévoles. C'est ainsi qu'une quarantaine d'employés municipaux ont répondu à l'appel du Bureau d'Aide Sociale. Les secouristes de la Croix-Rouge, les scouts, les membres du Secours Catholique et des personnes qui ont offert spontanément leur aide furent eux aussi mobilisés pour venir soutenir les rapatriés dans leur malheur. C'est ainsi que des centaines de repas ont été distribués aux rapatriés sur les quais de la gare. Ces personnes se sont "déménées" jour après jour en attendant l'arrivée des trains mais leur rôle ne s'est pas limité à

cela. Début juin, les rapatriés furent de plus en plus nombreux à exprimer le désir d'être hébergés à Narbonne. Trois centres d'accueil ont été ouverts : un par le Bureau d'Aide Sociale, un par l'antenne locale de la Croix-Rouge et un autre par le Secours Catholique. Le 18 juin 1962, le Bureau d'Aide Sociale avait assisté 73 personnes. Il a mis rapidement sur pied une structure d'accueil pour les rapatriés. Cependant, ces dispositions ont été prises autant par ce service que par les organisations à caractère philanthropique. Le comité local de la Croix-Rouge a installé un centre d'hébergement qui comprend quinze lits, une salle à manger, une cuisine, un endroit pour faire sa toilette. Le Secours Catholique a, quant à lui, installé son centre d'accueil à l'église Notre-Dame des Champs. Ce foyer peut accueillir quarante lits. Au total, on arrive à un chiffre d'une centaine de lits mis à la disposition des rapatriés. Cet effort n'a pas été suffisant, si on se réfère au nombre de rapatriés présents à Narbonne après l'exode (3 500 environ). Certains se sont réfugiés, dans plusieurs familles narbonnaises, chez des parents ou des amis. Mais beaucoup, qui ont tout quitté sur la terre algérienne, sont démunis de ressources et n'ont pas d'endroits où aller. Dans ces conditions, dès le 16 juin, le problème de l'hébergement des réfugiés se pose avec insistance.

Les services municipaux ont alors fait appel aux villages voisins qui disposent de locaux. Ils se sont également adressés au Secours Catholique qui est en train d'organiser un foyer d'accueil. Ce local est prêt dès le 16 juin, mais il y manque de la literie. C'est la raison pour laquelle cette organisation a lancé un appel auprès des Narbonnais afin qu'ils apportent des matelas, des draps et des couvertures. Les divers services sociaux ont réagi rapidement face à l'ampleur des installations de rapatriés à Narbonne. Mais il semble qu'il y ait eu un revirement dans la façon d'agir du Bureau d'Aide Sociale. Les distributions de victuailles en gare de Narbonne ont cessé aux alentours du 20 juillet. Ce service a publié un communiqué le 24 juillet 1962 dans lequel il précise :

"Les rapatriés attachent plus d'importance au toit qui leur est attribué, au travail qui leur est parfois offert, qu'au morceau de pain qu'ils peuvent malgré tout encore se payer".

Cet organisme préfère donc axer son aide en faveur des rapatriés qui s'installent à Narbonne plutôt qu'à ceux qui ne font que passer. Malgré cela, six mois après l'exode de l'été 1962, les problèmes rencontrés par tous les rapatriés ne sont pas encore résolus. On note même un certain décalage entre ce qui a été fait pour accueillir les pieds-noirs et la façon dont ces derniers l'ont ressenti. Trente ans après, la grande majorité des pieds-noirs que nous avons interrogés restent mécontents des conditions dans lesquelles l'accueil s'est produit à Narbonne. Dans les conversations, un mot revient sans cesse : "indifférence de la population locale". Vis-à-vis des organismes sociaux, leur rancœur, même si elle s'est atténuée avec le temps, subsiste quelque peu : beaucoup déclarent n'avoir reçu aucune aide à leur arrivée à Narbonne. Seules quelques personnes semblent en avoir bénéficié. Certains se souviennent du rôle joué par MM. Equin et Alcouffe, et par Mlle Bretons de la Croix-Rouge. Mais dans la mémoire collective des rapatriés installés à Narbonne en 1991, il ne reste qu'une chose à propos de cet été 1962 : "rien n'a été fait pour accueillir les rapatriés". Cette façon de penser s'explique aisément : un responsable du BAS, en 1962, ne se souvient plus exactement du nombre de rapatriés qui ont reçu une aide quelconque, mais il l'estime à 400 personnes environ, 500 maximum. Ces chiffres sont à mettre en rapport avec l'estimation du nombre de rapatriés présents à Narbonne à la fin de l'été 1962.

Dans le journal du 25 octobre 1962, les responsables des organisations de rapatriés l'évaluent à 1 200 familles soit 3 500 personnes. Rien ne permet d'infirmier ou de confirmer ce résultat. Quoi qu'il en soit, il est supérieur à mille personnes, puisque c'est le nombre de pieds-noirs recensés à Narbonne en mars 1962. A ce nombre, il faut ajouter ceux qui sont restés quelques jours, voire quelques semaines, chez de la famille ou des amis déjà installés dans cette ville. Six ans plus tard, les pieds-noirs sont tout de même plus de 2 000 à s'être installés à Narbonne. Ils ne sont pas étrangers à la

croissance de 4 399 habitants de cette ville entre 1962 et 1968. Cette croissance a eu des conséquences, tant sur le plan administratif et financier, que sur le plan de l'évolution urbaine.

II - Les rapatriés, à l'origine d'une évolution de leur ville d'adoption.

Narbonne a connu en six ans une croissance de 4 399 habitants. Les pieds-noirs ne sont pas étrangers à cette augmentation. Entre 1962 et 1968, leur communauté s'est accrue de 1 273 personnes.

Ils représentent à eux seuls 28,9 % de cette progression. C'est un résultat intéressant, d'autant plus que cette population a ses propres particularités.

Narbonne, avec ses 35 000 habitants environ en 1968, ne peut revendiquer le statut de grande ville. Cette arrivée massive a certainement posé des problèmes d'organisation, des problèmes de logements et des problèmes administratifs. Il n'a pas été facile de gérer une croissance de 12,9 % sur le plan de sa population dans une période aussi courte. A travers l'étude des procès-verbaux des séances du conseil municipal local qui ont eu lieu entre 1954 et 1969, nous avons essayé de déterminer toutes les modifications engendrées par l'arrivée des rapatriés aux différents niveaux administratifs.

Les délibérations municipales touchant directement ou indirectement aux problèmes des rapatriés portent sur des questions très diverses, allant du mobilier scolaire à la distribution du courrier, en passant par les problèmes financiers : sur ce dernier point, nous nous sommes aidés des articles de journaux faisant référence au coût financier de l'aide apportée aux rapatriés pendant l'été 1962.

Dans un second temps, nous nous sommes intéressés plus particulièrement au problème du logement des rapatriés. Ces derniers ont éprouvé de graves difficultés à se loger en arrivant à Narbonne. Or, à cette époque, la municipalité de cette ville s'est dotée d'un vaste

programme de constructions HLM. Doit-on y voir une relation de cause à effet ? Ou bien, est-ce simplement une pure coïncidence ? Est-il vrai, comme nous l'a déclaré un responsable municipal, que le quartier HLM de Razimbaud a été construit pour reloger les rapatriés ?

- L'influence des rapatriés sur l'administration de la localité.

Tout d'abord, nous allons voir les problèmes nés de l'arrivée des rapatriés proprement dite. Dans le paragraphe précédent, nous avons défini les structures d'accueil mises en place. En fait, nous avons simplement étudié ce qui s'est passé "sur le terrain", sans chercher à examiner les problèmes causés par l'hébergement des rapatriés ou la distribution de vivres. La municipalité de Narbonne et les diverses organisations à caractère philanthropique ont été obligées de prévoir et de gérer l'aspect financier de cette action.

Lors de la séance du 31 juillet 1962, le conseil municipal de la ville de Narbonne a voté le budget supplémentaire pour l'exercice de 1962. Il a décidé d'octroyer une subvention de 10 000 nouveaux francs à la cité sociale, subvention à caractère exceptionnel. Il est dit dans ce procès-verbal daté du 31 juillet :

"Les crédits prévus à ce chapitre correspondent aux dépenses de matériel et de nourriture engagées par le Bureau d'Aide Sociale et le service municipal des oeuvres sociales pour accueillir, secourir et héberger les réfugiés d'Afrique du Nord".

Cette subvention a contribué à soutenir l'action menée dès le mois de mai 1962 par cet organisme. Le 18 juin 1962, les frais engagés par le BAS (Bureau d'Aide Sociale) pour l'hébergement et l'alimentation de 73 réfugiés s'élèvent à 939 NF.

A ces frais, il faut ajouter les frais résultant de la distribution de victuailles à la gare : 654 NF. En moins d'un mois, le BAS a dépensé 1 593 NF pour venir en aide aux rapatriés d'Algérie. Dans ce total, il n'est pas tenu compte des frais de personnels spécialement affectés à cette action, des frais d'essence, de droguerie, de blanchisserie.

Pour faire face à ces dépenses grandissantes et non prévues dans le budget initial, la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale a décidé de faire participer les rapatriés d'Algérie aux frais de repas pris au BAS. Cette décision a été prise le 18 juin 1962 ; elle entre en vigueur dès le 23. Les prix ont été fixés de la façon suivante : 1,50 NF pour les enfants de moins de dix ans et 2,50 NF par repas pour les enfants de plus de dix ans et les adultes.

Contrairement à ce que pourrait nous faire penser cette décision, le Bureau d'Aide Sociale de la ville de Narbonne avait moins de difficulté pour financer son action que les autres organisations à caractère privé. Le BAS pouvait compter sur une aide substantielle de la municipalité, ce qui a été le cas, alors que çà n'était pas forcément réalisable pour la Croix-Rouge ou le Secours Catholique. Ce dernier, par exemple, finançait son action en s'appuyant sur l'aide apportée par les dons des particuliers.

Cet organisme a basé essentiellement le financement de son action sur les dons des Narbonnais ou d'organismes privés.

Il y a donc une différence fondamentale entre le BAS et le Secours Catholique, l'un tire essentiellement le financement de son action à partir de subventions municipales alors que l'autre est financé par des dons publics ou privés. Quoi qu'il en soit, les dépenses effectuées par ces deux organismes l'ont été dans le seul but de venir en aide aux rapatriés d'Algérie. Après l'installation définitive de ces derniers, ces dépenses s'accompagnent des dépenses inhérentes à toute augmentation de population dans une ville.

Les rapatriés constituent une population jeune, où le nombre de familles nombreuses est important. Ce détail ne va pas sans poser de problèmes lors de la rentrée des classes 1962-1963. L'augmentation des effectifs provoquée par l'important contingent d'enfants nés au lendemain de la guerre et amplifiée par l'arrivée de nombreux enfants de rapatriés est cause de bien des soucis pour les directeurs d'établissements scolaires. Des classes supplémentaires ont dû être créées, 10 au total. Sur ces 10 classes, 6 sont des classes mobiles, dites "classes préfabriquées". Le montant de la dépense s'élève à

160 000 francs. A ce total, il faut ajouter les dépenses nécessitées par l'achat de mobilier scolaire pour les équiper.

L'arrivée des rapatriés d'Algérie est à l'origine de modifications ou d'évolutions des structures administratives locales, à plus ou moins long terme. Lors de la séance du 14 mars 1964, le conseil municipal de la ville de Narbonne a demandé la transformation de la recette auxiliaire des PTT en recette de plein exercice. Il est bien stipulé dans ce procès-verbal que cette décision résulte de l'augmentation de la population locale, due en partie aux "2 000 ressortissants d'Afrique du Nord repliés à Narbonne" depuis le recensement de 1962, et de l'extension des différents quartiers de la ville, extension à laquelle les rapatriés ne sont pas étrangers.

L'arrivée des pieds-noirs à Narbonne a eu une influence certaine dans la vie de tous les jours. Ceci n'est pas allé sans avoir des répercussions, parfois, sur les relations entre pieds-noirs et Narbonnais. La rentrée scolaire constitue un bon exemple de cette opposition.

Un article dans *L'Indépendant* du 19 septembre 1962 concerne la rentrée des élèves au Lycée technique. Il y est écrit : "De faux bruits : ils sont relatifs à certains élèves en provenance des environs auxquels le demi-internat aurait été refusé parce que priorité aurait été donnée aux élèves originaires d'Afrique du Nord. Et des chiffres importants avaient été cités". Après vérification, nous pouvons affirmer que ce nombre s'élevait en réalité à une quinzaine de personnes, dix-sept exactement. Les élèves des villages environnants qui n'avaient pu être admis en demi-internat par manque de place en faisaient retomber la responsabilité sur les jeunes rapatriés. Dans le même ordre d'idée, et toujours à propos de la rentrée scolaire, les 500 enfants de rapatriés, allant pour la première fois à l'école à Narbonne, étaient tenus pour responsables des problèmes rencontrés le jour de la rentrée scolaire. Le 20 septembre 1962, un article est paru dans *L'Indépendant*, dans lequel il était écrit : "Notons tout de même que sans les incidences du prolongement du drame algérien, la rentrée scolaire dans les écoles primaires se serait effectuée en toute tranquillité dans notre ville. Il n'y aurait pas eu de problème dans ce

secteur à l'échelle locale sans l'arrivée des enfants des rapatriés d'Algérie".

Des réactions de ce genre peuvent expliquer le sentiment d'indifférence, voire de rejet, qu'ont pu éprouver certains rapatriés à leur arrivée à Narbonne. Cette impression a encore été renforcée par le fait qu'il fallait trouver un logement à ces nouveaux venus.

- Les rapatriés face au problème du logement.

Les pieds-noirs qui ont décidé de s'implanter définitivement à Narbonne se sont mis à la recherche d'un logement décent. Ça n'a pas été chose facile dans une ville où la crise du logement sévissait depuis quelque temps déjà. Ces conditions sont aggravées par des cas de spéculation à la construction, spéculation dont on rend déjà responsable les rapatriés d'Afrique du Nord. "Il semble que l'on ait commencé à spéculer dans les opérations immobilières à l'origine de l'exode vers la métropole des Européens d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. "Cette phrase est tirée d'un article du 29 septembre 1961. Elle caractérise la façon de penser des Narbonnais : il y avait déjà des problèmes de logement auparavant. Se greffe là dessus une spéculation immobilière dont les pieds-noirs sont indirectement responsables. Telle est la situation neuf mois avant l'arrivée massive des pieds-noirs à Narbonne. Comment aura-t-elle évolué entre cette date et l'été 1962 ?

La municipalité narbonnaise a tenté d'y remédier en lançant ou en poursuivant un programme de construction.

Les pieds-noirs sont rendus indirectement responsables de cette situation catastrophique alors qu'ils en sont les principales victimes. En effet, pour eux, trouver un logement est devenu primordial ; il faut bien qu'ils aient un toit pour s'abriter. Certains peuvent se réfugier chez des amis arrivés avant eux ; mais beaucoup ne savent pas où aller et doivent s'arranger par leurs propres moyens. Les logements présentent une importante cause de soucis, au même titre que l'emploi. Les conditions dans lesquelles certains sont logés sont épouvantables : on trouve parfois une vingtaine de personnes dans

un même appartement. Les gens qui ont été recueillis par des amis ou de la famille sont malgré tout les plus chanceux : ils avaient un logement. Pour d'autres, la situation était bien plus difficile. Au début de l'hiver 1962-1963, les problèmes ne sont pas tous résolus. Il est courant de trouver 7 à 8 personnes couchant dans la même pièce.

Il ne faut pas oublier d'ajouter à cet inventaire les difficultés rencontrées par les pieds-noirs qui se sont installés à Narbonne-Plage. Ces gens-là ont trouvé refuge dans cette station balnéaire par la force des choses, la plupart n'ayant pas déniché de logement dans la ville même.

Beaucoup de pieds-noirs, face à l'impossibilité de trouver un toit à Narbonne, ont été obligés de se résoudre à accepter cette solution, avec ses inconvénients : lieu de résidence situé à une quinzaine de kilomètres du centre-ville, donc éloigné des commerces et du lieu de travail. Les pieds-noirs sont de plus en plus nombreux à Narbonne-Plage pendant l'été 1962. Aux 105 rapatriés hébergés le 20 juin par la colonie de vacances de la Société Marseillaise de Crédit, il faut ajouter tous ceux qui ont loué un appartement dans cette station balnéaire. Aucune estimation du nombre de rapatriés présents à Narbonne-Plage n'est possible, mais on peut penser qu'il était relativement important. La nécessité de "s'exiler" à Narbonne-Plage révèle un gros problème en matière de logement à la ville de Narbonne. Il est intéressant d'étudier la réaction du conseil municipal face à ce problème.

Avant l'arrivée des rapatriés d'Algérie à Narbonne, la municipalité de cette ville avait effectivement lancé un programme de 554 logements de type HLM. Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1962, elle a décidé d'en construire 354, dont 196 pavillons individuels. En deux ans, la municipalité de Narbonne a décidé de financer la construction de 850 logements, c'est-à-dire plus qu'en sept ans.

Si on observe d'un peu plus près les dates où les différentes décisions ont été prises, on se rend compte que la ville de Narbonne avait décidé de se doter d'un programme de logements HLM bien

avant l'arrivée des rapatriés d'Algérie pendant l'été 1962. Mais ces derniers ont accentué les problèmes du logement à Narbonne et sont indirectement responsables de l'accélération et de l'élargissement de ce programme immobilier. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard s'ils ont été relativement plus nombreux à en bénéficier que les Narbonnais : ils représentent respectivement 8,3 % et 9 % de l'ensemble de la population des quartiers de Razimbaud et de Horte-Neuve alors que la moyenne locale est d'environ 5 % dans les sept autres quartiers.

Ces pourcentages ne sont pas assez élevés pour qu'on puisse parler de cités-ghettos. Mais la forte proportion de pieds-noirs dans certaines rues ou dans certains quartiers a pu entraîner parfois quelques problèmes de cohabitation avec la population locale. Ils ont été particulièrement aigus au moment de la rentrée scolaire, mais aussi au niveau de l'emploi et du logement. Ces relations difficiles entre les deux communautés résultent d'une part de la condition psychologique particulière dans laquelle se trouvaient les pieds-noirs et d'autre part de l'image que les Narbonnais se faisaient des rapatriés.

Est-ce que cette dernière n'a pas été influencée par la presse locale ?

III -L'image des rapatriés à travers la presse locale.

La presse narbonnaise, comme l'ensemble de la presse métropolitaine, n'est pas restée indifférente face aux événements qui ont secoué l'Algérie pendant près de sept ans. A cette époque, Narbonne était dotée de quatre journaux, trois quotidiens d'informations et un hebdomadaire politique.

On les trouvait dans les kiosques à journaux. Les rayonnements du *Midi Libre* et de *L'Indépendant* dans la ville étaient sensiblement identiques. Par contre en 1962, le rayonnement local de *La Dépêche du Midi* était inférieur à celui de ses deux concurrents. Dans ces conditions, nous l'avons laissée de côté et nous avons décidé de reporter notre attention sur l'un des deux journaux importants de Narbonne, *L'Indépendant*.

- *L'Indépendant*, un journal local indifférent.

Nous avons consulté tous les journaux du 1er juillet 1961 au 31 décembre 1962. Nous avons dressé la liste de tous les articles parus entre ces deux dates qui concernaient directement ou indirectement la communauté rapatriée installée à Narbonne. Etudions tout d'abord la fréquence de parution des articles concernant les pieds-noirs. C'est en quelque sorte un aspect révélateur du phénomène "rapatrié" à Narbonne. Par définition, les journaux locaux ne s'intéressent qu'à l'actualité du moment et, surtout, à ce qui est susceptible de séduire le lecteur. Pendant toute la deuxième moitié de l'année 1961, nous n'avons découvert aucun article expliquant les problèmes rencontrés par les rapatriés. Pourtant, ils étaient déjà près d'un millier à s'être implantés à Narbonne, venus d'Algérie mais aussi de Tunisie et du Maroc. Ils ont résolu leurs problèmes de logement et d'emploi tant bien que mal, la demande étant plus faible qu'après l'exode massif de l'été 1962.

A partir du 26 mai, les choses changent, les dates de parution de ces articles se rapprochent. On les trouve tous les deux ou trois jours, puis tous les jours à partir du 7 juin. Ils traitent en grande partie des structures d'accueil mises en place. La fréquence de parution de ces reportages ralentit après le 16 juin et reprend le rythme d'une parution tous les deux ou trois jours. Les sujets restent les mêmes : conditions d'accueil, appel à l'aide des organisations philanthropiques. A partir du mois d'août, ils se diversifient. S'ajoutent en effet des renseignements à caractère administratif, tels que l'immatriculation des véhicules ou la recherche de parents. Ces nouveaux sujets prennent peu à peu le pas sur les précédents, auxquels il faut ajouter les articles indiquant l'achat de commerce par des rapatriés.

Pendant toute cette période, seuls deux nouveaux reportages mettent en lumière les difficultés rencontrées par les pieds-noirs en matière de logement et d'emploi, mais aussi sur le plan de l'intégration sociale. L'étude des fréquences de parution révèle une certaine attitude de la population locale : jusqu'au mois de mai 1962, les problèmes rencontrés par les rapatriés intéressent peu de monde.

Pendant tout le mois de juin et une partie du mois de juillet, les lecteurs se passionnent pour "l'exode des pieds-noirs". Il n'est pas rare que les articles fassent trois à quatre colonnes, avec une ou deux photographies, et se situent en première page des pages locales. Puis, une certaine lassitude semble s'installer, les reportages prennent de moins en moins de place et sont relégués en seconde ou troisième page.

Cette attitude se retrouve dans l'étude des sujets traités dans le journal. Les sujets traités le plus souvent dans ce journal portent sur les conditions d'accueil, les renseignements administratifs transmis aux rapatriés par l'intermédiaire du journal, et les compte rendus des réunions successives qui se sont tenues à Narbonne ou dans la région des organisations de rapatriés. Ce sont en fait les sujets qui intéressent le plus les lecteurs. Le journal ne s'est pas contenté de relater l'actualité, il a tenu le rôle de bulletin d'information et de bulletin de liaison. Plusieurs services publics ont fait appel à lui pour avertir les rapatriés des formalités administratives à accomplir. C'est le cas notamment des services de la préfecture et de la sous-préfecture de l'Aude, sans oublier les communiqués publiés par la mairie de Narbonne. Le journal local a servi, d'autre part, de bulletin de liaison aux diverses organisations de rapatriés, le RANFRAN et l'ANFANOMA en particulier. Ce qui est plus surprenant, c'est le peu d'intérêt porté aux problèmes rencontrés par les rapatriés dans la vie de tous les jours, et aux problèmes locaux qui ont été aggravés par l'arrivée de ces nouveaux Narbonnais. Le journal semble donner plus d'importance à ces derniers. Ils représentent tout de même plus de 11 % de l'ensemble des articles concernant les pieds-noirs. Les articles que l'on peut qualifier de "favorables aux rapatriés" sont en plus petit nombre. Ils représentent un peu plus de 8 % des articles ayant pour thème les rapatriés d'Algérie. Ces articles traitent essentiellement des problèmes de logement et d'emploi. En fait, ils ne sont que trois à faire le tour de la question. Quoiqu'il en soit, même si on note un léger avantage aux articles "défavorables" aux rapatriés, on ne peut affirmer que *L'Indépendant* était un journal "anti pied-noir" ou un journal "pro-rapatriés". Il a publié des articles de provenances diverses, sans faire

obstacle à telle ou telle idée. Il semble qu'il se soit contenté de jouer son rôle principal : informer les lecteurs, sans prendre part à la polémique.

Narbonne est une petite ville du Midi de la France. Pourtant, elle a vu passer des dizaines et des dizaines de milliers de rapatriés. Beaucoup ont poursuivi leur chemin, certains s'y sont arrêtés et n'en sont jamais repartis. C'était une petite ville de 35 000 habitants en 1962. Elle n'avait pas les ressources de ses voisines, Montpellier et Perpignan.

La révolution industrielle ne lui avait pas fait profiter de ses bienfaits. La crise de l'emploi et la crise du logement sévissaient, quand des milliers de rapatriés ont demandé à s'installer dans ses murs. Elle n'a pas fui ses responsabilités ; elle a accueilli tant bien que mal ces nouveaux arrivants, en sachant très bien que leur installation aggraverait encore ses propres difficultés. Dès le mois de mai 1962, elle a décidé d'instaurer un service d'accueil pour les rapatriés d'Algérie qui venaient de vivre une véritable tragédie. Mais ce service n'a pas été suffisant pour répondre à toutes les demandes des rapatriés. Beaucoup ont dû se débrouiller par leurs propres moyens.

En quelques mois, la ville de Narbonne a dû faire face aux inconvénients liés à une croissance trop rapide du nombre de ses habitants.

De plus, il lui a fallu intégrer une population sensiblement différente qui allait à l'encontre de sa structure démographique. L'arrivée de cette population jeune a entraîné l'apparition de nouveaux problèmes auxquels elle n'avait jamais été confrontée auparavant. Elle a manqué de locaux lors de la rentrée scolaire 1962-1963, et lors des rentrées suivantes.

Elle s'est heurtée au phénomène des familles nombreuses, ce qui a pu avoir des conséquences sur la structure et la superficie des nouveaux logements. En fait, elle s'est trouvée face à un défi difficile : reloger plus de 1 200 habitants en quelques mois. Elle a accentué son effort en matière de logements dès le mois de juillet 1962. Mais çà

ne résolvait pas le problème dans l'immédiat : une solution provisoire s'imposait d'elle-même. Elle n'a pas hésité à remettre en état de vieux immeubles vétustes et à faciliter les conditions d'habitation à Narbonne-Plage. Elle a été aidée en cela par une population pied-noir très dynamique qui n'avait qu'un seul but : survivre.

La période 1962-1963 n'a pas été facile à vivre pour beaucoup d'entre eux. Mais les membres de cette communauté se sontentraîdés et ils ont réussi à surmonter cette épreuve terrible. Ils ont refait leur vie à Narbonne, s'y sentent chez eux désormais. Beaucoup ont des attaches dans cette ville. Le temps a fait son oeuvre. Des liens se sont tissés entre la population locale et les pieds-noirs, surtout grâce aux enfants. Même si, au début, la cohabitation a été parfois difficile, les deux communautés ont appris à se connaître et à se respecter. Il y a eu quelques heurts parfois entre membres de chaque communauté, allant des insultes à la véritable bataille rangée. Peu à peu, les passions se sont éteintes, les problèmes se sont fait plus rares. On peut considérer que l'intégration sociale est achevée aujourd'hui. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les pieds-noirs se sentent chez eux à Narbonne, même s'ils restent malgré tout "pieds-noirs... et fiers de l'être".

La nostalgie de "là-bas" demeure. Mais ils savent qu'ils ne pourront plus revivre comme autrefois en Algérie. Alors, ils ont refait leur vie à Narbonne. Cette ville d'adoption est devenue pour eux un endroit où ils ont recommencé leur vie. Ils sont pieds-noirs avant tout, mais ils sont aussi narbonnais. D'ailleurs, à la question "Partirez-vous un jour habiter ailleurs ?", beaucoup ont répondu par la négative. 95 % des pieds-noirs installés à Narbonne ne veulent plus en repartir aujourd'hui, près de trente ans après. La plus belle réponse qui m'ait été faite a été formulée par M. L... : "Aujourd'hui, on est et on se sent narbonnais, même si notre coeur est resté en Algérie !"

Parmi les 5 % restants, il y a ceux qui se sentent étrangers à Narbonne, mais il y a aussi ceux, comme M. LL..., pour qui la nostalgie de l'Algérie reste trop forte :

"Plus je vieillis et moins je me plais à Narbonne. Je regrette les paysages, le soleil d'Algérie. Mais ce n'est pas la faute à Narbonne. Je

crois que si j'étais allé habiter ailleurs qu'à Narbonne en 1962, aujourd'hui j'éprouverais malgré tout les mêmes sentiments".

Malgré "ce mal du pays" qui transparait à travers chaque témoignage recueilli, ils se sont intégrés à leur nouvelle ville.

Repris par la vie, toujours dynamiques, les pieds-noirs prennent une part importante dans les activités économiques, viticoles, sportives, culturelles et administratives de la Cité. Ils ont leur place au sein du conseil municipal dès 1965. Ces nouveaux Narbonnais, ne reniant rien de leur passé, se réunissent le 26 mars et le 1er novembre devant la stèle des rapatriés au cimetière de Cité en souvenir de la fusillade de la rue d'Isly à Alger et du massacre d'Oran.

Le "mal du pays" les a poussés à créer des associations afin de se regrouper, de se réunir. A Narbonne, on trouve deux associations particulièrement dynamiques : le Front National des rapatriés dont le but est de défendre les intérêts des pieds-noirs, et le Cercle Algérieniste qui organise des manifestations culturelles, dont la devise est : "sauver une culture en péril". C'est aussi à Narbonne qu'est réalisée la revue *L'Algérieniste* à vocation littéraire et historique. Du fait de la dispersion des pieds-noirs, cette revue est diffusée dans le monde entier (Espagne, Canada, Etats-Unis,...) et a aussi droit de cité à la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Narbonne, lieu privilégié de rencontres, a été choisie pour les grands rassemblements pieds-noirs qui ont lieu tous les ans. Ils regroupent tout particulièrement les Blidéens (ville de Blida), les Cartésiens (ville de Descartes), etc. Depuis 1989, elle organise chaque année un "Carrefour pied-noir" qui a pour but de permettre à tous les pieds-noirs de France qui le désirent de se retrouver l'espace d'un jour tous ensemble. Chaque année, il rassemble des milliers de personnes. Ce succès s'explique par la situation géographique de la ville de Narbonne mais aussi par le dynamisme de sa communauté rapatriée. S'ils sont aussi dynamiques, c'est peut-être parce qu'ils se sont bien intégrés à la population locale et qu'ils se sentent "chez eux" à Narbonne...

Le Parlement face au problème des rapatriés

*Pierre BARRAL
Professeur,
Université Paul Valéry, Montpellier III*

Le Parlement constitue un champ d'étude favorable pour saisir les réactions des milieux politiques métropolitains devant l'afflux des rapatriés d'Afrique du Nord. S'il n'est plus le lieu de la décision sous la Cinquième République, il demeure un forum où le gouvernement doit justifier et faire approuver son action. Députés et sénateurs, de la majorité comme de l'opposition, ne sont pas des auditeurs passifs ; ils transmettent les revendications des citoyens et ils subissent les pressions des groupes organisés. Or la cause des "pieds-noirs" est vigoureusement défendue par un réseau d'organisations concurrentes, qui mériterait une analyse approfondie. L'appel des Français d'Algérie à la solidarité nationale se fait donc entendre à plusieurs reprises dans les enceintes parlementaires ; mais la réponse qu'il obtient est déterminée dans un sens restrictif par les données politiques et économiques de la conjoncture générale.

I - L'option originelle pour l'intégration.

Le problème des rapatriés s'est posé à partir de 1956, avec l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, et aussi avec les expulsions d'Egypte. Au début de 1961, on les évalue déjà à 300 000. Tout naturellement les premiers défenseurs de leurs dossiers sont les sénateurs représentant organiquement les Français de l'étranger : ils réclament le 3 octobre 1961 des "mesures amples et appropriées permettant le reclassement des Français rapatriés d'Egypte et des pays en voie de décolonisation". A ce moment, le développement de la négociation algérienne laisse pressentir que l'afflux va s'accroître, en jaillissant d'une source nouvelle. De Gaulle et Debré voient la

nécessité de prendre en compte cette donnée, pour la maîtriser sans l'encourager. Le commissariat aux rapatriés, service administratif, devient un secrétariat d'Etat et est confié à un jeune député sympathique à ses collègues, Robert Boulin. Cet homme de dialogue et d'action commence ainsi une carrière ministérielle qui sera brillante et efficace, jusqu'à la fin tragique que l'on sait. Une loi-cadre est soumise d'abord au Sénat, adoptée après navette à une large majorité et promulguée le 26 décembre 1961¹.

La loi concerne, d'une formule globale, "les Français d'outre-mer" ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France". Si le sort de l'Algérie reste encore en suspens, tout le monde y pense. Edgar Faure reste allusif : "Le problème peut se poser dans d'autres perspectives et vous m'entendez à demi-mot". Boulin envisage sur quatre ans le retour de 100 000 familles d'Afrique du Nord, en s'efforçant de dédramatiser : "Cela ne préjuge pas la solution future du problème de l'Algérie. C'est le résultat évident de la politique qui a tendu à créer une promotion musulmane". D'autres sont plus catégoriques. Le député UNR Bernard Le Douarec s'écrie : "si les Français d'Algérie doivent revenir, ne faudra-t-il pas parler de Français expatriés ?" et le rapporteur au Sénat André Fosset, qui compte large, juge "difficile de couvrir par un texte d'une portée aussi générale la possibilité pour chacun de ces onze millions de Français de rentrer". Le radical Auguste Pinton dénonce "le biais hypocrite d'une disposition informulée" sur "le rapatriement éventuel des Français d'Algérie", dont l'ampleur aurait justifié la présence personnelle du Premier ministre lors du débat.

L'épreuve des rapatriés est bien décrite par le député UNR René Tomasini : "peu habitués au formalisme de la bureaucratie métropolitaine, fréquemment ignorants des rouages administratifs, ne possédant souvent ni parents ni amis en France, ces Français d'outre-mer se trouvent isolés moralement et matériellement, au milieu de compatriotes métropolitains qui trop souvent les tiennent pour des gêneurs, sinon pour les responsables de la politique coloniale

pratiquée autrefois par la France". Et le ministre évoque aussi "l'aspect humain du problème" : "à l'heure même où je vous parle, j'attends comme chaque soir avec angoisse les télégrammes arrivant de Marseille ou d'ailleurs, m'annonçant l'arrivée par bateau ou par avion de nouveaux rapatriés". En vertu de "la solidarité nationale affirmée par le préambule de la Constitution de 1946", le principe d'une aide publique à ces concitoyens défavorisés fait donc l'unanimité, mais, sur son esprit et sur ses modalités, de fortes divergences se manifestent.

L'idée directrice du gouvernement est de mettre en oeuvre "un ensemble de mesures de nature à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la Nation". Pour Robert Boulin, "les Français qui arrivent aujourd'hui sur le quai... et qui n'ont qu'une valise à la main ont une préoccupation essentielle et dont nous avons parfaitement conscience : c'est de trouver tout de suite une situation et un logement". Pour "la situation", la loi complète le reclassement des fonctionnaires, déjà prévu, par des subventions d'installation, d'équipement et de reconversion, attribuées aux salariés privés, aux agriculteurs, aux commerçants ; pour "le logement", des appartements HLM sont réservés, dans la limite de 10 %. Comme secours immédiat, il est alloué à tous des prestations de retour et des allocations de subsistance (d'un an au maximum) ; une prime géographique différenciée, de 0 à 200 Fr, vise à orienter le flux vers certaines régions à développer. Sans conteste, ce programme à court et à moyen terme est conçu avec une réelle ampleur.

En revanche, aucune compensation n'est fournie pour la perte des biens matériels, alors qu'en 1919 comme en 1946, sous l'impulsion du député lorrain Louis Marin, le Parlement avait décidé l'indemnisation intégrale des sinistrés par fait de guerre. Contre les champions de cette "tradition républicaine", l'exécutif ressent, note Edgar Faure, "la hantise" de ne pas revivre un précédent qui a coûté très cher et qui a engendré un contentieux judiciaire inextricable. Il préfère se référer à des exemples étrangers : après le désastre qui l'avait frappée, l'Allemagne a donné "la priorité à la réinstallation de ses rapatriés dans la vie économique" ; après la perte de la riche Indonésie, les Pays-Bas ont pratiqué une politique analogue, plus

favorable à la croissance générale et plus profitable aux rapatriés sans fortune. Ajoutons un mobile politique, qui reste sous-entendu, ne pas affaiblir, dans la négociation en cours avec le FLN, la revendication d'une garantie pour les avoirs français dans la future Algérie indépendante.

C'est sur ce point que se cristallise le débat parlementaire. Le Sénat, volontiers frondeur, écoute favorablement l'argumentation d'Edgar Faure pour "une synthèse de l'idée indemnitaire et de l'indemnité de plein emploi". Par un amendement Longchambon, il prévoit, dans un délai de six mois, une autre loi pour l'indemnisation des biens perdus. Le gouvernement fait supprimer cette adjonction à l'Assemblée nationale. Ce n'est "pas sérieux", dit Boulin : "Allons-nous faire naître des espérances, auxquelles nous ne pourrions pas répondre ?" Il accepte toutefois, sous la pression de quelques UNR, une phrase ambiguë : "l'indemnisation des biens étant réservée". A la fin de la navette, la commission paritaire des deux assemblées s'accorde sur un compromis. L'article 4 envisage explicitement une "loi distincte" fixant "le montant et les modalités d'une indemnisation en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens appartenant aux personnes visées". Mais aucune échéance n'est indiquée pour ce texte, qui sera adopté "en fonction des circonstances", et le secrétaire d'Etat souligne "la barrière que constitue l'expression qui me semble forte".

Les partisans intransigeants de l'Algérie française condamnent une loi qui s'insère à leurs yeux dans une stratégie d'abandon. Le député lyonnais Guy Jarrosson proclame : "une solution financière n'est possible que si l'on en restreint le nombre des bénéficiaires par une politique appropriée de maintien de la présence française". Son collègue du Nord Georges Brice, dissident de l'UNR après septembre 1959, interpelle âprement le pouvoir : "Vous nous parlez de rapatriés ; nous, nous parlons de décolonisation, terme que vous n'avez pas prononcé une seule fois... Votre embarras, c'est de plaider pour un échec. La décolonisation a abouti à liquider la présence physique française outre-mer. Cette politique-là porte ses fruits et ceux-là sont amers".

Dans l'opposition de gauche, les socialistes critiquent au Sénat le recours à la procédure par ordonnance, comme contraire aux droits du Parlement. A l'Assemblée nationale, ils se rallient toutefois dans le vote définitif à un texte qui leur paraît un acquis social. Les communistes, pour leur part, ne veulent pas se laisser distraire de leur combat pour "la négociation de la paix en Algérie". "Certes, dit en leur nom Robert Ballanger, un certain nombre de colonialistes exaspérés, de profiteurs, de riches propriétaires fonciers seront amenés à quitter l'Algérie indépendante... Mais la grande masse de la minorité européenne d'Algériens d'origine française peut escompter rester dans ce qui est devenu son pays et participer à l'édification de la vie nouvelle dans une Algérie libre et indépendante". Démarcation reprise, mais dans la perspective du départ, par son camarade Louis Namy : "La solidarité nationale à l'égard de petites gens, de petits commerçants, artisans, ou autres travailleurs revenant en France démunis de ressources, nous disons oui... La solidarité nationale à l'égard des tenants de l'exploitation colonialiste dont on sait tout de même les immenses profits qu'ils ont réalisés depuis trois quarts de siècle, nous disons non".

Trois mois plus tard, sont signés les accords d'Evian : le message du président de la République au Parlement évoque assez confusément "des difficultés d'application... quant à la situation d'un grand nombre de personnes et de beaucoup de choses". Peu après, le nouveau Premier ministre Georges Pompidou s'adresse aux "pieds-noirs" : si, malgré les garanties données, "certains d'entre vous, si des musulmans aussi préfèrent quitter cette terre d'Algérie où pourtant tout vous attache, la métropole vous accueillera"². En fait, on le sait, un départ massif, quasi-unanime, lui répond. 500 000 personnes traversent la Méditerranée en trois mois, et le reste suit bientôt. Il faut faire face à un afflux global de 1 300 000, qui balaie les prévisions. Un décret du 10 mars précise en hâte le jeu de la loi d'intégration, François Missoffe remplace Robert Boulin, avec le rang de ministre plein, des rallonges budgétaires gonflent la dépense à 14 milliards de francs courants entre 1963 et 1970. Avec bien sûr les erreurs, les retards, les confusions de services débordés. Cet

"inévitable décalage entre les schémas administratifs et la réalité quotidienne" accroît la rancœur des rapatriés, déjà "braqués, note Missoffe, contre les métropolitains qu'ils considéraient comme responsables de leur dramatique exode"³.

Après trois ans, le ministère des Rapatriés disparaît. "Il était gênant" de le conserver, commente le géographe Pierre Baillet. "Son existence canalisait les mécontentements et leur donnait une dimension nationale"⁴. Au sommet de l'Etat règne la volonté de tourner la page. Michel Jobert, collaborateur du Premier ministre, né au Maroc, tente en vain de faire rouvrir le dossier : "Le général de Gaulle s'est toujours refusé à envisager l'indemnisation - même partielle ou certainement dérisoire - des biens perdus... il n'a cessé de récuser toute étude en ce sens". "Je me suis souvent demandé, conclut ce témoin pénétrant, si dans cette affaire, le sentiment et le ressentiment n'avaient pas conduit la réflexion, que l'on confortait, bien entendu, d'arguments financiers, à être péremptoire chez le général"⁵.

II - Les étapes de l'indemnisation.

Les données changent dans les années 70, et par deux évolutions complémentaires. Au plan social, les difficultés de l'insertion se révèlent avec le temps. A côté de quelques cas prospères et de nombreuses situations moyennes, certains agriculteurs et certains commerçants se sont endettés inconsidérément, faute de capital suffisant, et ils ne peuvent assurer leurs échéances. Au point de vue politique, la concentration des rapatriés dans le Midi leur vaut localement un poids électoral qu'aucun candidat ne saurait négliger (comme dans l'Etat de New York l'appoint marginal, souvent analysé, du "vote juif"). La pression des associations de rapatriés s'exerce donc désormais avec force et se fait écouter à l'approche des consultations électorales. On observe une concordance chronologique saisissante entre la législation des rapatriés et l'enchaînement des scrutins : l'intransigeance du pouvoir fléchit au moment où il fait préparer les bureaux de vote.

La césure qui ouvre cette seconde phase est la retraite du général de Gaulle en avril 1969. La relève par Georges Pompidou, écarté de Matignon, signifie dans la tradition monarchique continuité de fond mais adaptation de la démarche et élargissement de la majorité. En même temps que plus de souplesse dans la négociation sur l'Europe, elle entraîne plus de compréhension envers la revendication des rapatriés. Sous l'influence de Michel Jobert, le candidat aborde le sujet de l'indemnisation dans une réunion tenue à Nice et il prend en ce sens un engagement explicite. De fait un moratoire de paiement est accordé en novembre aux rapatriés dans l'embarras, puis le gouvernement soumet au Parlement le projet qui, adopté selon la procédure d'urgence, devient la loi du 15 juillet 1970⁶.

L'exécutif traite l'affaire avec plus de solennité qu'en 1961. Le Premier ministre Chaban-Delmas intervient en personne, "ayant sans cesse à l'esprit son extrême difficulté financière et au coeur sa douloureuse résonance humaine". Le ministre de l'Economie et des Finances Giscard d'Estaing invite à voir, dans le dispositif proposé, "comme en filigrane, le dessin de la main des Français tendue vers leurs compatriotes, dans un acte de solidarité et de réconciliation". Jacques Chirac, secrétaire d'Etat, se lance aussi dans une envolée lyrique : quand la France "a eu le courage d'accepter que les peuples réunis sous sa tutelle disposent librement d'eux-mêmes,... elle a demandé à ceux de ses fils qui avaient, à travers les continents, oeuvré inlassablement en son nom, de quitter terres et exploitations, services publics et privés, tout ce qu'ils avaient créé et qui était leur raison de vivre". Cette convergence de personnages qui aspirent au premier rôle est révélatrice : chacun cherche à se donner l'image d'un responsable prudent dans la gestion mais attentif au sort de compatriotes malheureux. Si, en cette fin de session, l'hémicycle est assez vide, les élus du Midi rivalisent de zèle pour leurs nouveaux électeurs. René Couveinhes (Montpellier I) se définit comme "représentant une terre qui a accueilli le plus grand nombre de rapatriés" et Pierre Leroy-Beaulieu (Béziers I) adjure : "Laissons parler notre coeur".

La libéralité du pouvoir est cependant calculée avec parcimonie, dans l'esprit d'une politique générale où les largesses de l'été 68 ont fait place à la dévaluation de la monnaie et au retour de la rigueur budgétaire. Dès l'origine, Georges Pompidou a fixé une enveloppe annuelle de 500 millions de francs, "somme inférieure à la marge d'erreur provisionnelle du budget", donc "sans risque inflationniste". Pour ne pas déborder ce cadre, la loi multiplie les conditions, les exclusions, les restrictions. Des parlementaires de la majorité proposent sans succès diverses formules de financement extra budgétaire. René Couveinhes suggère ainsi d'y affecter les profits d'une société d'investissement qui gérerait "l'autoroute des rapatriés", de Marseille à Bordeaux, et une chaîne d'hôtels à construire, sur le modèle des *paradors* espagnols. Mais le gouvernement ne veut pas se laisser entraîner dans une entreprise où sa garantie serait réclamée.

L'opposition, c'est de bonne guerre, réclame davantage. Dans le principe, "le droit d'indemnisation, répète le socialiste Raoul Bayou (Béziers II), est depuis 1789 inscrit dans toutes nos constitutions. Si l'on pouvait oublier ce droit pour nos amis et compatriotes rapatriés, sachons bien que nul chez nous ne serait plus garanti à l'avenir". Et le radical Edouard Schloesing, du Lot-et-Garonne, lui fait écho : "Les Français d'Algérie ont droit à la solidarité nationale au même titre que les Français d'Alsace, de Lorraine, de Normandie, de Provence, d'Oradour, victimes des guerres et que la Nation a aidés à redresser leurs ruines". Dans la pratique, les socialistes proposent de financer une aide plus substantielle par l'abolition de l'exemption fiscale sur l'emprunt Pinay ; les communistes préfèrent pour leur part un impôt sur le capital des grandes fortunes. Mais le scrutin de juin 68 a beaucoup réduit la force parlementaire des uns et des autres ; et à l'extrême droite les députés français d'Algérie ont perdu leur mandat à la suite de l'indépendance. Les amis des rapatriés dans la majorité se rallient faute de mieux, ou s'abstiennent par mauvaise humeur. Il n'y a donc que 91 voix (contre 379) pour la question préalable Defferre-Cermolacce, que 110 "non" (contre 333) dans le scrutin final.

Dans les années qui suivent, la gauche se rassemble et se renforce. Après la compétition serrée de 1974 sur la succession de Pompidou, l'élection législative de 1978 s'annonce fort incertaine pour la majorité UDF-RPR. Le renouvellement des municipalités vient de sonner l'alarme : l'opposition a enlevé Montpellier, Béziers, Hyères et d'autres mairies du Midi, avec l'appui des rapatriés mécontents, que canalise une nouvelle association, le RECOURS. Le problème a été négligé, hors une mission temporaire du député du Var Mario Bénard, et Giscard d'Estaing, note un commentateur critique, apparaît "responsable du malthusianisme financier dont les pieds-noirs furent victimes"⁷. Il faut reconquérir les voix défaillantes. Le président formule alors à Carpentras le souhait "que soit refermée une plaie que l'histoire a ouverte et que les Français qui ont laissé au loin leurs souvenirs les sentent remplacés ici par la fraternité". Un secrétaire d'Etat, Jacques Dominati, Corse de Paris, est chargé d'élaborer et de faire voter une troisième loi, qui portera la date du 2 janvier 1978⁸.

L'effort financier qui est consenti à cette occasion triple presque l'enveloppe annuelle d'indemnisation qui atteignait maintenant le milliard. Mais pour le Premier ministre Raymond Barre, toute surenchère menacerait le rétablissement des équilibres qu'il a entrepris. A ses yeux le texte gouvernemental est "le projet le plus honnête possible qui garantisse une réparation à laquelle les rapatriés ont droit, qui ne permette que ce qui pourra être tenu, ... qui soit enfin compatible avec les possibilités économiques du pays". Aussi refuse-t-il presque tous les amendements, quoique "pris isolément, nombre de ces souhaits, défendus avec compétence, talent et passion, mériteraient qu'on les prit en considération". Et il tranche sans état d'âme : "Toute démagogie serait, ici plus qu'ailleurs déplacée. Les rapatriés eux-mêmes ne s'y tromperaient pas. Longtemps mal aimés, aujourd'hui sans doute très aimés, ils savent bien qu'il y a loin de la coupe aux lèvres". Si cette leçon est écoutée sans interruption, Gaston Defferre, président du groupe socialiste, épingle ensuite de son sarcasme "un discours qui manquait de chaleur humaine et de générosité, qui dans un débat comme celui-ci était aussi choquant par le ton que par le contenu".

Le RPR conduit par Jacques Chirac mène dans cette période une fronde constante au sein de la majorité. Les héritiers du gaullisme souhaitent d'ailleurs assourdir chez les rapatriés les rancunes nées du passé, en soutenant leurs revendications dans le présent. Leur porte-parole Emmanuel Aubert (Menton) refuse de "cautionner" un texte comportant beaucoup trop de lacunes, beaucoup trop d'ambiguïtés pour qu'il puisse totalement atteindre son but : la justice et l'apaisement". Le gouvernement impose la discipline en demandant un vote bloqué sur les amendements (art. 44 de la Constitution). Soit "l'alternative du tout ou rien" proteste Aubert : "Tout, c'est-à-dire le projet, ses lacunes, mais son enveloppe financière. Rien, c'est-à-dire et essentiellement pour les plus démunis ou les plus âgés, le report à plus tard de toute solution". A contrecœur, le groupe apporte donc ses voix, à l'exception d'une vingtaine d'abstentions volontaires. Jacques Soustelle, champion de l'Algérie française, se rallie aussi, tout en regrettant que ne soit pas appliqué "le droit commun de l'expropriation".

L'opposition reprend les critiques formulées dans le précédent débat et Félix Ciccolini, sénateur-maire d'Aix, stigmatise en son nom "la continuité hélas de l'erreur et de l'injustice à l'égard des rapatriés". Il dénonce "un simple rafistolage de la loi de 1970, alors qu'il fallait abroger cette loi et choisir d'autres critères". Georges Frêche, député-maire de Montpellier, montre autant de dédain pour cette manière "de prendre des mesures par petits bouts". Le sénateur Marson exalte l'action de la municipalité communiste de La Courneuve en faveur des rapatriés : "Ce n'est pas sans inquiétude et méfiance qu'ils venaient à La Courneuve. Cette méfiance est vite tombée. Ils ont vite reconnu que nous les accueillions comme des familles en difficultés,... que nous leur reconnaissons le droit à la différence". L'opposition rejette donc unanimement une initiative où elle ne veut voir qu'une manoeuvre préélectorale.

Dans ces deux étapes successives, les associations de rapatriés ont été officiellement consultées lors de l'élaboration des projets ; en outre, Giscard d'Estaing a reçu leurs dirigeants pour un déjeuner à l'Élysée. Mais chaque fois l'ampleur de leurs demandes paraît

impossible à satisfaire et, comme l'exprime le sénateur Jozeau-Marigné en 1970, "ceux que le gouvernement appelle des "bénéficiaires" ... s'estiment, eux, des "lésés". Leurs représentants assistent aux débats parlementaires avec une attention passionnée, qu'enregistre indirectement le procès-verbal. En 1970, l'annonce des suffrages hostiles est saluée d'applaudissements dans les tribunes : le président, invoquant le règlement, suspend la séance. En 1977, Ciccolini proclame : "J'ai beaucoup d'amitiés au sein de la famille des rapatriés. Ils sont, ce soir, plusieurs à être restés jusqu'à la fin et il est bientôt trois heures... Nous affirmons avec force qu'ils disent non à votre loi". Le président le reprend : "L'usage ne permet pas de faire une quelconque allusion à la présence de quelque personnalité que ce soit dans nos tribunes". Ces indications font voir physiquement l'impatience du groupe de pression, tenu en lisière par l'autorité gouvernementale.

III - Le contenu du dispositif.

Le système de 1970, amélioré en 1978, procure donc aux rapatriés une compensation, refusée à l'origine, pour la perte de leur patrimoine. Cependant, avertit Chaban-Delmas, "il ne saurait être question de reconstituer à l'identique, sur le territoire métropolitain, les biens perdus outre-mer, comme on l'a fait pour les biens détruits au cours des conflits en appliquant la législation des dommages de guerre, dont le poids a pesé lourdement sur l'évolution économique et par conséquent sociale de notre pays". De cette indemnisation incomplète, dégageons les caractères essentiels, sans entrer dans le détail technique de la législation⁹.

Pour bénéficier de la loi, "les personnes physiques dépossédées, avant le 1er juin 1970, par suite d'événements politiques, d'un bien ... situé dans un territoire placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France" doivent remplir en outre les deux conditions de nationalité française et de résidence outre-mer. Cette définition exclut les étrangers, les métropolitains, les sociétés commerciales et elle oriente l'établissement d'une liste non révisable. Selon les statistiques

officielles, 200 000 dossiers sont constitués, 168 000 sont retenus. D'autre part, l'évaluation des biens se heurte à la quasi-impossibilité de procéder sur place. Elle est effectuée suivant une procédure forfaitaire moins avantageuse que celle des dommages de guerre.

Une controverse animée se livre sur le caractère juridique de la somme distribuée. En 1970, le gouvernement, par la voix de Jacques Chirac, affecte de croire à la possibilité de "négocier avec les Etats ayant accédé à l'indépendance l'indemnisation des biens dont nos compatriotes ont été dépossédés". C'est pure hypocrisie, et aucune démarche n'est tentée en ce sens. Mais l'argumentation permet de voir dans les versements "une avance sur les créances détenues à l'encontre des Etats étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession". Le Sénat, par l'amendement Le Bellégu (socialiste du Var), corrige en "avance sur l'indemnisation prévue à l'article 4" de la loi de 1961. Il introduit ainsi "l'idée d'indemnisation, riche de résonance affective" reconnaît le Premier ministre, et il rattache la mesure à la vague promesse du texte précédent. L'exécutif, refusant cette logique contraignante, fait rétablir sa formule à l'Assemblée nationale, où son autorité est plus forte, sous le titre limitatif "contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés". Sept ans plus tard, si on déclare franchement : "une indemnité est allouée...", on conserve le paragraphe contesté sur "le caractère d'une avance". Pour le RPR Mario Bénéard, cet "acte de solidarité n'est toujours pas l' "acte de justice", auquel les rapatriés auraient un droit "clair, net et précis".

Quant au contenu, de vives contestations portent sur la déduction des allocations reçues, sur le paiement retardé, en titres d'Etat non cessibles, et avant tout sur la différenciation de l'indemnité selon les situations individuelles. En 1970 le gouvernement prévoit des coefficients d'indemnisation par tranches du patrimoine perdu : 1 jusqu'à 20 000 Fr, puis des valeurs dégressives de 0,6 à 0,05 jusqu'à 500 000 Fr, et rien au dessus, ce qui fixe aux plus grosses fortunes un plafond de 80 000 Fr. Chaban-Delmas met en avant "le caractère social" d'une aide qui veut être "personnelle, prioritaire en faveur des catégories les moins favorisées et exclusive de toute

spéculation". Il est bien certain que cette grille discriminatoire de l'article 40 est née aussi de la volonté de limiter l'engagement de dépense.

Louis Gros, rapporteur au Sénat, proteste avec vigueur : "Vous ne nous prendrez pas au piège de la priorité sociale. Personne, dans cette assemblée, ne contestera que vous deviez indemniser en priorité ceux de nos compatriotes les plus déshérités... en revanche personne non plus n'a pensé que, ce faisant, vous seriez définitivement libérés à l'égard des autres. Ce serait trop facile". Car, peut-on expliquer, dans une optique de solidarité nationale, "pourquoi 1500 ou 2000 hectares dans la Beauce, la Brie ou la Champagne auraient droit à une protection, à une valeur et à une considération que les hectares des départements de Constantine, Alger ou Bône ne mériteraient pas" ? Comme en 1961 pour le principe de l'indemnisation, le Sénat rejette le texte gouvernemental, par la conjonction des amis des rapatriés et des socialistes. Mais cette fois encore la majorité est plus sûre à l'Assemblée nationale, qui restaure l'article 40 dans sa version originelle.

Giscard d'Estaing reprend la question. Si un aménagement des tranches en 1974 élève seulement l'indemnisation maximale à 130 000 Fr, la loi de 1978 supprime la grille dégressive, au profit des patrimoines moyens. Elle maintient un plafond, porté à 500 000 Fr par personne. De 1970 à 1978, les 168 000 bénéficiaires ont reçu en moyenne 58 000 Fr ; de 1978 à 1991, 110 000 d'entre eux touchent un complément moyen de 130 000 Fr. Il faut certes tenir compte de la dépréciation monétaire au long de la période. Et le montant global de l'indemnisation (25 milliards de francs courants) s'avère bien inférieur à la note qu'ont présentée les associations de rapatriés (50 milliards de francs 1971)¹⁰.

Dans les années 80, ce système d'indemnisation bénéficie de quelques compléments sous l'effet de la conjoncture politique. Le sénateur socialiste Georges Dayan a annoncé en 1977 que l'opposition rouvrirait le dossier en cas de succès et quatre ans plus tard la 37^e des "101 propositions" du candidat François Mitterrand promet "une nouvelle loi d'indemnisation pour les rapatriés, prévoyant

la reconstitution des patrimoines familiaux, limitée pour les grandes fortunes". En fait, quand survient l'alternance, d'autres urgences apparaissent prioritaires et le secrétaire d'Etat aux rapatriés, le sénateur de l'Aude Raymond Courrière, ne peut faire aboutir que quelques mesures ponctuelles : allocation forfaitaire pour les meubles meublants des plus défavorisés, aménagement des prêts pour les agriculteurs en difficulté, création d'un établissement spécialisé pour les harkis, l'ONASEC (dont la gestion financière provoquera une âpre polémique).

Paradoxalement, le geste qui réjouit alors le plus les rapatriés n'est pas de nature financière. C'est la révision de carrière accordée aux généraux condamnés après le putsch de 1961. Ce voeu présidentiel suscite, on se le rappelle, une vraie rébellion au sein du groupe socialiste qui le rejette en première lecture. Le gouvernement doit recourir à la question de confiance (article 49, 3 de la Constitution) pour arracher "le règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord". Or, il est notoire que cette loi du 6 décembre 1982 satisfait une promesse faite au RECOURS. Si des sept généraux visés, seul Jouhaud est "pied-noir", "ce n'est pas tant d'eux qu'il s'agit, reconnaît le sénateur socialiste Dreyfus-Schmidt, que de nombreux rapatriés qui - chacun de nous peut en attester - se déclarent solidaires avec eux et atteints eux-mêmes par ces dernières séquelles" qu'on veut éteindre"¹¹.

La droite, revenue au pouvoir en 1986, montre plus de résolution. Certes les intentions électorales, plus que jamais, sont déterminantes : dans cette période ambiguë de la cohabitation, chacun songe au scrutin présidentiel imminent. Pendant la campagne législative, Jacques Chirac a réclamé à Perpignan pour les "pieds-noirs" "un geste d'estime, de respect, de souvenir et de solidarité" et le RECOURS s'est rapproché de lui. Redevenu Premier ministre, il se fait plus solennel le 12 novembre 1986 à l'Assemblée nationale : "Un quart de siècle s'est écoulé. Il est temps que la nation épure définitivement sa dette à l'égard des Français rapatriés d'Afrique du Nord". A cette fin, une enveloppe supplémentaire (30 milliards sur

quinze ans) est prévue pour une deuxième "indemnisation complémentaire" par certificats nominatifs (sans plus parler désormais d' "avance").

Si le débat qui aboutit à la loi du 16 juillet 1987 est plus serein que les précédents¹², les critiques se concentrent sur l'échéancier des remboursements. Le projet primitif en fixe le début à 1989, soit après les élections à venir. Des parlementaires font valoir que les bénéficiaires ont vieilli en attendant justice : on lit la lettre émouvante d'une personne "âgée de quatre-vingt-dix ans et handicapée depuis seize ans". Le gouvernement accepte d'avancer symboliquement le délai pour les ayants droit de plus de quatre-vingts ans ; il reste que "peu de rapatriés seront indemnisés avant d'être sexagénaires". On revient aussi sur la consolidation des entreprises en difficulté, comme sur le cas des rapatriés d'origine nord-africaine, qui est maintenant mieux perçu. On confirme enfin la loi du 6 décembre 1982 sur la révision des carrières, dont l'application a été retardée par des atermoiements administratifs.

Un orateur socialiste, Gérard Collomb (Rhône), ne manque pas d'ironiser sur "le clin d'oeil appuyé que vous adressez à la communauté rapatriée avec ce message de M. Chirac : Votez pour moi, et je ferai le reste". Pour lui, les destinataires savent au contraire "ce que valent les engagements... des héritiers de ceux qui leur avaient dit autrefois : Je vous ai compris". Son collègue Christian Pierret (Vosges) s'écrie : "C'est très insuffisant !" ; ce qui lui vaut la réplique : "Vous n'avez pas fait mieux !". Les socialistes se trouvent en effet placés sur la défensive après un passage au pouvoir dont le bilan apparaît mince sur ce chapitre : "L'indemnisation restait à réaliser, doit concéder Gérard Bapt (Haute-Garonne). Mais des avancées avaient été effectuées". Dans le vote final, les amis du président prennent l'option mitigée de l'abstention, les communistes seuls votant contre. Le Front national accepte la loi, tout en déclarant la considérer "comme un nouvel acompte".

Le problème est-il clos par ce quatrième texte ? L'exposé des motifs, rédigé par le gouvernement, l'a présenté comme "une dernière

étape pour refermer vingt-cinq ans après l'arrivée de nos compatriotes en métropole ce dossier". Le secrétaire d'Etat André Santini se félicite de l'aboutissement de sa mission et laisse entendre la disparition prochaine de son ministère. Le sénateur radical Raymond Soucaret (Lot-et-Garonne) s'inquiète : "Ne discuterons-nous jamais plus de l'indemnisation des rapatriés ni des problèmes qui leur sont posés par les dettes ?" Le président de séance lui répond avec sagesse : "l'adverbe "jamais" n'existe pas pour un Parlement, quel qu'il soit". On peut penser toutefois que cette histoire s'achève, car, dans le délai écoulé depuis l'exode à travers la Méditerranée, beaucoup de ses participants sont morts et les autres se sont réinsérés dans une seconde existence.

Il demeure chez les rapatriés l'amertume d'avoir dû mener une longue lutte pour un résultat incomplet, une "aumône" disent-ils volontiers ; chez les détenteurs successifs du pouvoir le sentiment d'avoir consenti un effort qu'ils ne pouvaient développer davantage. En définitive, les gouvernements ont maintenu avec constance leur refus de renouveler le précédent redoutable des dommages de guerre, même quand ils ont concédé une indemnisation complémentaire de l'intégration. Car, sur le plan économique, la conception des équilibres financiers est devenue plus exigeante que jadis ; et, sur le plan politique, le million de rapatriés, groupe minoritaire et concentré, n'a pu compter autant que les anciens combattants, huit fois plus nombreux et présents dans tout le pays.

Notes

¹ *Journal Officiel*, débats du Sénat, 24-25 octobre et 8 décembre 1961 ; débat de l'Assemblée nationale, 21-29 novembre, 12 et 14 décembre 1961.

² *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée nationale, 20 mars et 26 avril 1962.

³ Cf. les études de *La guerre d'Algérie et les Français*, dir. Rioux (Jean-Pierre), Paris, 1990, notamment pp. 300, 349, 353, 357 et l'interview de Missoffe, "Mission accomplie", *L'Economie*, 9 janvier 1964.

⁴ Baillet (Pierre), *Les rapatriés d'Algérie en France*, Documentation française, 1976, 4275-4276.

⁵ Jobert (Michel), *Mémoires d'avenir*, 1974, pp. 140-144.

⁶ *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée nationale, 11 et 29 juin 1970 ; débats du Sénat, 29 juin 1970.

⁷ Leconte (Daniel), *Les pieds-noirs*, 1980, p. 261.

⁸ *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée nationale, 29 et 30 novembre, 20 décembre 1977 ; débats du Sénat, 14 et 21 décembre 1977.

⁹ Ribs (Jacques), *L'indemnisation des Français d'outre-mer*, 1971, 227 p. ; Sudre (Frédéric), "Le contentieux de l'indemnisation des Français...d'outre-mer", *Revue de droit public*, 1978, pp. 1665-1724.

¹⁰ *Le Monde*, 25 juin 1987.

¹¹ *Journal Officiel*, débats du Sénat, 17 décembre 1982, p. 5514.

¹² *Journal Officiel*, débats du Sénat, 12-17 et 30 juin 1987 ; débats de l'Assemblée nationale, 24-25 juin et 7 juillet 1987.

GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATION DU MIDI

Midi Libre

MONTPELLIER

La solidarité nationale doit jouer en faveur des familles réfugiées d'Algérie

Une importante réunion de travail s'est tenue le 28 mai à la préfecture de l'Hérault avec la Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'A. F. N. qui avait délégué son président national, M. Lucien Franco, et M. Quintin, membre du bureau.

En prévision d'un afflux sensible de réfugiés d'Algérie, il a été établi un plan d'accueil et d'hébergement. C'est ainsi que la mairie de Montpellier est chargée de l'installation et de l'organisation de l'ancien Lycée de garçons, en centre d'accueil pour l'hébergement des familles.

Un des représentants de l'A. N. F. A. N. O. M. A. proposa que les réfugiés prennent leurs repas au centre, M. Lucien Franco, président de la F. N. F. A. intervint pour s'opposer à cette proposition en faisant remarquer qu'il ne fallait pas aujourd'hui que les familles puissent ressentir l'impression d'être « enfermées » et il demanda que les familles d'Algérie prennent leurs repas au mess des officiers situé à 100 mètres du centre d'accueil, cette solution permettant aux réfugiés de profiter d'une courte promenade à travers l'Esplanade ombragée où se trouve le mess des officiers et leur évitant de se cantonner dans un isolement. Cette proposition fut adoptée.

La Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'Afrique du Nord a pris acte que toutes les dispositions humaines et nécessaires ont été étudiées et arrêtées pour que les droits à indemnités ou autres, acquis par les familles réfugiées d'Algérie fassent l'objet d'un règlement dans les cinq jours, après leur arrivée à Montpellier. Elle enregistre avec satisfaction que l'administration pré-

factorale est décidée à tout mettre en œuvre pour recevoir avec affection et dignité nos malheureux compatriotes. Un service d'accueil à la gare de Montpellier sera assuré avec la participation de représentants de la préfecture et de délégués de la Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'A. F. N.

Il a été prévu pour Montpellier, 4.000 lits, pour Béziers-Saint-Pons, 2.500 lits et une réserve de 1.700 lits à Sète en cas d'arrivées par le port.

Pour faciliter au maximum cette action sociale, et cette manifestation de la solidarité de tous nos compatriotes de Montpellier et de l'Hérault, sans aucune distinction, la Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'Afrique du Nord, demande instamment à tous d'apporter leur aide en remettant à nos bureaux : 54, rue de l'Aiguillerie à Montpellier, tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 15 h. à 19 h. leurs dons en nature ou autres. Nous avons besoin de couvertures, literie, lingerie, jouets et friandises pour les petits, boîtes de lait, etc... Les dons en espèces sont reçus au C. C. P. n. 891.23. « Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'A. F. N. » Montpellier.

Les personnes désireuses de nous aider dans notre action sociale sont priées de se présenter à nos bureaux ou téléphoner au 72-25-70 Montpellier.

Un appel de la Fédération nationale

La Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'A. F. N. dont le siège national est à Montpellier : 54, rue de l'Aiguillerie, lance un pressant appel à tous les

Français, sans aucune distinction, afin qu'ils manifestent à leur façon et dans tous les domaines leur solidarité efficace et leur affection reconfortante à toutes les mères et les enfants réfugiés d'Algérie dont le nombre ne cesse malheureusement d'augmenter tous les jours.

Nous avons besoin d'articles de première nécessité, de couvertures, de lait, de jouets et friandises pour les enfants.

Nous avons besoin de l'aide aussi minime soit-elle que vous pourriez nous apporter.

Les dons en espèces sont à virer au C. C. P. n. 891-23, Fédération Nationale des Français d'Algérie et d'Afrique du Nord, Montpellier.

Les dons en nature sont centralisés au siège national, 54, rue de l'Aiguillerie, à Montpellier à notre délégation générale à Paris, M. Francoul Georges, avocat à la cour d'Appel, 26, rue du Laos, Paris.

Au nom de toutes les familles réfugiées d'Algérie, nous exprimons d'avance à nos généreux souscripteurs, notre plus vive gratitude.

Le président national
Lucien FRANCO

ALORS QUE 200.000 MUSULMANS MANIFESTAIENT DANS LES RUES

Une fusillade dont on ignore l'origine éclate à Oran

On déplore des dizaines de morts, parmi lesquels quatorze Européens

Oran. — Des incidents graves et sanglants ont troublé, hier, au début de l'après-midi, la célébration solennelle par les musulmans de la journée de l'indépendance à Oran, deuxième ville de l'Algérie.

A 17 heures (G. M. T.), l'origine et le bilan ne pouvaient encore être définis. Un couvre-feu rigoureux a été établi, les liaisons téléphoniques interrompues.

Deux précisions officielles seulement avaient pu être obtenues: du côté algérien, de source F. L. N., on faisait état de dizaines de morts. Du côté français, un officier de gendarmerie avait dénombré vingt morts musulmans dans un seul des hôpitaux de la ville.

Mais aucun bilan officiel des incidents d'Oran ne sera établi avant cet après-midi. A la suite cependant d'une enquête menée par des journalistes, le chiffre de quatorze morts européens a pu être fixé.

Sur les 14 Européens tués, 13 l'ont été à coups de couteau, trois d'entre eux ont été égorgés. Un autre a été éventré, puis écrasé par une automobile. La quatorzième victime, une femme, a été tuée dans un restaurant.

A midi

Il était à ce moment 16 heures. Depuis une heure, le couvre-feu était appliqué. La tragédie s'était déroulée quatre heures plus tôt. Lorsque, vers midi, des coups de feu mystérieux avaient été tirés, tandis que la foule musulmane en joie défilait dans le centre, dans les quartiers européens. Une heure après, tout était terminé. Le service d'ordre algérien avait ramené la foule vers les quartiers européens et des patrouilles algériennes et françaises prenaient le contrôle de la ville.

Mais, pendant une heure, la fusillade avait fait rage, s'étendant ici pour reprendre ailleurs,

venant d'abord des tireurs mystérieux, puis des services d'ordre algériens et français. Des victimes jonchaient le sol et la panique avait succédé aux élans de fureur qui avaient d'abord secoué la foule des manifestants. Pour

finir, un calme total, mais lourd d'angoisse s'était abattu sur la ville soumise au couvre-feu.

D'où sont partis les premiers coups de feu ?

(Suite dernière page, col. 1)

**Le différend
entre le G.P.R.A.
et ses colonels
n'est pas résolu**

L'arrivée de Ben Bella en Algérie
risque de l'envenimer un peu plus

(De notre rédaction parisienne)

Alors que tout permettait d'espérer que les fêtes de l'indépendance algérienne se dérouleraient, sinon sans bruit, du moins sans désordres graves, le couvre-feu a dû être ordonné hier après-midi à Oran à la suite d'incidents qui, selon des informateurs de source musulmane, auraient fait plusieurs dizaines de morts.

A l'heure où nous écrivions, l'origine de ces incidents demeure imprécise et l'on pouvait se

(Suite dernière page, col. 3)

Dans Oran, où règne la peur les Français n'avaient hier que deux préoccupations : se nourrir et quitter le pays A Alger, des manifestants musulmans ont envahi, un moment, la cathédrale

Oran. — A Oran où la fusillade de jeudi a fait 17 morts et 22 blessés chez les Européens et 19 morts chez les musulmans, le mot d'ordre est de sauver la réconciliation. Mais ce mot d'ordre est bien fragile devant la moindre rumeur colportée par la passion ou par la peur.

C'est ainsi que le couvre-feu ayant été levé hier matin à cinq heures, des groupes d'Européens se sont immédiatement hasardés

DEPUIS HIER
18 HEURES

La gendarmerie
française
assure la police
dans les quartiers
européens
d'Oran

Oran. — Le général Katz, commandant le corps d'armée d'Oran, a décidé, en accord avec l'A. L. N. et aux termes des accords d'Evian, de protéger la population européenne d'Oran.

Hier, à 18 h., un camion militaire, équipé de haut-parleurs, encadré de jeeps et de half-tracks, a sillonné longuement les rues de la ville européenne en annonçant : « A la suite des incidents du 5 juillet, la police, dans les quartiers européens, est confiée à la gendarmerie ».

Dans toute la ville européenne, des chars, des automitrailleuses et des half-traks circulent lentement.

sur les rues, mais c'était le plus souvent pour se précipiter aux bureaux d'Air France et des compagnies de navigation

Les Européens sur le qui-vive

(De notre rédaction parisienne)

En arrivant hier matin à Rocher Noir pour prendre possession de son poste, M. Jeanneney s'est trouvé confronté à une situation qui s'est soudain dégradée, en raison des conséquences que l'affaire d'Oran ne saurait manquer d'avoir sur le comportement de nos compatriotes et sur l'évolution des rapports entre les deux communautés.

Tension à Oran
où l'exode des Européens
s'accroît

Dans l'atmosphère d'extrême tension que les fusillades meurtrières de jeudi ont créée à Oran, où elles ont fait, a-t-on appris hier, de nombreux morts et blessés, il n'est pas surprenant que le moindre incident soit vite appelé à prendre des proportions démesurées.

C'est, sans nul doute, pour prévenir tout ce qui pourrait contribuer à aggraver encore une situation déjà sérieuse que l'A. L. N. a installé un nouveau préfet auquel l'igame, M. Thomas, a passé ses pouvoirs, ce qui n'a pas empêché de craindre de nouveau le pire à la suite d'une bagarre qui a opposé un instant des jeunes gens européens et musulmans.

A LEUR ARRIVÉE A MARSEILLE

Les rapatriés d'Oran évoquent l'affolement des Européens de la ville

Marseille. — Les rapatriés d'Oran arrivés hier à Marseille font tous état de la véritable panique qui se serait emparée des Français de la ville depuis les sanglants événements du 5 juillet.

à son bord dont une jeune femme qui avait accouché durant la traversée.

Des hommes et des femmes embarqués en grande hâte et dans des conditions dramatiques font le récit d'enlèvements et d'exactions de toutes sortes qu'auraient subis un certain nombre d'entre eux.

Sans bagages et pieds nus

L'arrivée du « Sidi-Ferruch » et hier matin du « Djenne », avec 1.873 passagers, à sa capacité normale, tranchait nettement avec les récentes arrivées de rapatriés. Les voyageurs arrivaient pratiquement sans bagages et dans un grand état de dénuelement. Certains marchaient pieds nus, d'autres avaient la chemise déchirée ou portaient de grossiers pansements sur le crâne.

Psychose de retour

A Oran, expliquent-ils, des milliers d'Européens sont candidats au départ. Les capitaines du moindre cargo sont assaillis de demandes et, devant cette nouvelle psychose de retour, certaines compagnies songent à demander à leurs navires qui se trouvent actuellement dans d'autres ports algériens à faire escale à Oran.

Un cargo venant d'Alger, le « Notre-Dame-d'Afrique », est arrivé en fin d'après-midi à Marseille. 69 passagers se trouvaient

LE CONSEIL DES MINISTRES S'EST ÉMU D'UN GRAVE PROBLÈME

L'Oranie ne compte plus que 50.000 Européens alors qu'ils étaient plus de 200.000 avant le scrutin d'autodétermination

L'Hérault, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes
départements saturés, ne seront plus zones de repliement

Les fonctionnaires qui demeurent en Métropole
sans congé régulier doivent regagner l'Algérie

Paris. — Les problèmes particuliers qui s'attachent à l'Algérie ont été, hier encore, au centre des préoccupations du Conseil des ministres tenu à l'Élysée sous la présidence du général de Gaulle. À l'issue de ce Conseil, M. Alain Peyrefitte, secrétaire d'État à l'Information, a apporté de nombreuses précisions sur les différentes communications qui y ont été faites.

Les fonctionnaires d'Algérie en situation irrégulière

La communication de M. Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires Algériennes, a notamment porté sur la situation irrégulière de certains fonctionnaires et agents des services publics en poste en Algérie. Les circonstances ont amené ces fonctionnaires à se rendre en France et à y demeurer en dehors des congés normaux.

Le Conseil des ministres s'est interrogé sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation. En conséquence, les fonctionnaires et agents des services publics qui ont quitté l'Algérie sont invités à vérifier sans délai auprès de leur administration d'origine en Algérie et, en cas d'impossibilité absolue, auprès de leur ministère de rattachement, s'ils se trouvent ou non dans une situation régulière.

UN NOUVEAU CHAPITRE DU DRAME ALGÉRIEN

Parqués en France dans deux camps que deviendront les supplétifs en automne ?

Tandis qu'une page se tourne en Algérie, un chapitre nouveau s'écrit en France : celui des réfugiés. Tout cataclysme, toute guerre soulèvent ainsi ces vagues humaines dont le ressac vient battre les plages de la douleur et du désespoir. Personnes déplacées, réfugiés repliés, cohortes pitoyables ballotées d'un coin d'Europe à l'autre, d'un continent à l'autre, au hasard des batailles et des querres, témoignent chaque fois de l'absurdité, de la cruauté de ce que Malraux nomma la condition humaine.

Ce sont, en effet, les non coupables qui paient généralement pour les autres, pour ceux qui, ayant senti le vent ont pris depuis longtemps leurs « précautions ». Quand déferle la tourmente, les dénués et les humbles s'en vont toujours sur les routes vers de nouvelles épreuves et de nouvelles larmes.

société pour qui commence une nouvelle existence, devant qui se dressent de multiples obstacles, l'accueil ayant dû très souvent se transformer,

par **Paul BAQUÉ**

Sombre horizon

Cette fois, c'est la guerre d'Algérie qui a fait basculer sur le Midi une bonne partie de la population européenne de trois départements. Ce véritable raz de marée a conduit chez nous les éléments sains (et aussi les individualités « marginales ») d'une

devant l'ampleur des arrivées, en une quotidienne improvisation. Si la situation a tendance à se normaliser, il est toutefois une catégorie de repliés pour qui l'horizon demeure sombre, et l'avenir dramatique. Nous voulons parler des supplétifs parqués en France dans deux camps

UN NOUVEAU CHAPITRE DU DRAME ALGÉRIEN (1)

Le problème humain des supplétifs : Regain, version 62

Ils sont donc 15.000 environ qui se trouvent dans des camps et qui y vivent dans des conditions précaires. Logés sous la tente, se sachant toujours menacés par le F.L.N., ils sont de plus, en butte au pire des ennemis : l'inaction forcée, l'incertitude du lendemain, la méconnaissance totale du sort qui va leur être fait. Leur moral se dégrade au fil des jours. « Quand donc viendras-tu me tirer de ce maudit camp ? » a écrit à un officier S.A.S. un maghazi hébergé au Larzac.

L'échéance du 1er septembre

De toute façon, le souhait du supplétif sera bientôt exaucé. Courant septembre, les deux camps risquent d'être fermés et leurs occupants rendus à une existence autonome. Si rien n'est entrepris, d'ici là pour eux, il est évident qu'une telle mesure ne

pourra que les faire tomber de Charibde en Scylla. Si pour les harkis, plus aptes à faire des soldats le problème paraît relativement soluble (en-

par **Paul BAQUÉ**

core que demeure toujours posé celui de leur famille), il apparaît que la situation va dramatiquement se compliquer pour les moqzani. Ces derniers, recrutés sur place, et dans des conditions particulières, ne peuvent qu'être satisfaits aux exigences imposées par les formalités de l'engagement dans l'armée. Que faire dès lors ? ou bien devenir des travailleurs au rabais, exploités par des employeurs sans scrupules, ou bien s'en aller grossir les troupes des bidonvilles, tomber sous la coupe des agents du F.L.N. et dans la meilleure des hypothèses devenir d'authentiques clochards. Face à ces dangers qui ne sont, hélas ! que trop réels, une véritable chaîne de solidarité, partie des anciens de la 2e brigade des fusiliers-marins (qui a regroupé, à Nemours, 800 personnes aujourd'hui,

DEPUIS HUIT ANS

Un million de Français se sont repliés en Métropole

Depuis 1954, un million de Français se sont repliés en métropole. Tels sont les chiffres rendus officiels par le secrétaire d'Etat à l'Information : ces Français venaient d'Indochine, de Tunisie, du Maroc, d'Egypte, de Guinée, et enfin d'Algérie.

On évalue à 500.000 le nombre de Français qui ont quitté l'Algérie depuis le début de l'année. Mais ce total s'accroît tous les jours au fur et à mesure que débarquent les réfugiés. Ce nombre doit-il être considéré comme exactement celui des départs d'Algérie ?

Non. Il existe un grand nombre d'Européens qui ont décidé de s'installer ailleurs qu'en France: des étrangers ont regagné leurs pays d'origine. Ainsi, 20.000 Français se seraient repliés en Espagne.

Des Français ont préféré s'expatrier définitivement vers des pays neutres. L'Amérique latine et l'Australie, par exemple où ils pourraient retrouver des terres à cultiver.

L'Algérie a déjà perdu la moitié de sa population européenne

Il est plus difficile encore de se faire une idée exacte du nombre de Français qui ont quitté l'Algérie, parce que l'exode avait débordé d'importance, durant ces deux dernières années. Un journal algérien évaluait à 12.000 les départs définitifs dans l'année 1960 et à 40.000 ceux de l'année 1961.

En tenant compte de ces chiffres, on peut conclure sans crainte que l'Algérie a perdu la moitié de sa population non musulmane (recensée à un million de personnes en 1954).

Lors d'une interview que M. Georges Pompidou a donné à un journaliste à la télévision, il a remis en cause le nombre de repliés d'Algérie atteignant 500.000 (dont 1.500 musulmans). Mais il pense que le plus grand des départs ont été provoqués par la crainte et que les retours en Algérie seront nombreux :

« Si les conditions d'une coopération convenable sont réalisées... »

M. Alain Peyrefitte, à la sortie d'un Conseil de ministres a précisé encore :

« Sur les 500.000 repliés qui comprennent environ 150.000 chefs de famille, 400.000 ont demandé à bénéficier de prestations d'accueil, mais 20.000 seulement ont demandé des facilités de rattachement. »

Les autres ne songeraient donc pas à s'installer définitivement. Et M. Peyrefitte de conclure :

« Ce n'est qu'en septembre ou octobre, à la veille de l'hiver que l'on verra s'ils étaient vraiment des rapatriés ou s'ils étaient repliés provisoirement en attendant des jours meilleurs. »

Le gouvernement calcule le nombre de repliés d'un œil optimiste. En mai, le secrétaire d'Etat aux rapatriés travaillait sur un plan qui prévoyait 15.000 rapatriements par mois, alors qu'il y en eut en réalité 225.000 en juin.

Ce mois-ci, le gouvernement prévoyait 2.500 rapatriés par jour; alors que, d'après les statistiques, il en arrive encore 4.350 quotidiennement.

Le complexe de « la souricière »

La situation qui règne actuellement en Algérie n'est pas de nature à ralentir l'exode, encore moins de nature à provoquer un important mouvement de retour.

M. Ben Bella en a pris conscience. A des personnalités économiques d'Oran, il a déclaré :

« Nous ne voulons pas que l'on ait, en Algérie, le complexe de la souricière; nous voulons, quitte à ce que les intérêts du pays ne soient pas strictement observés, créer une atmosphère de confiance et de sécurité, qui conditionne le reste. Et d'ajouter: « Tout est mis en œuvre pour qu'il n'y ait plus d'enlèvements. Si vous apprenez quelque chose à ce

sujet, venez me prévenir; je m'engage à ce que dans l'heure qui suit, le nécessaire soit fait ».

Les enlèvements, sont pour tous un grave sujet d'inquiétude. Selon une dépêche de l'Agence France-Presse, il y aurait encore, à Alger, 15 enlèvements par jour. M. Bertrand Motte, président du groupe des indépendants a fait tout récemment état de 500 disparitions dans tout l'Algérie. Et en Oranie, selon certaines sources dignes de foi, le nombre des disparus s'élève à 488. Ainsi, le nombre des disparitions des civils européens s'élèverait à 1.000.

Un certain nombre de militaires français, également enlevés, n'ont pas été rendus aux autorités françaises. Le mystère demeure entier sur le sort réservé aux nombreux soldats français capturés par le F.L.N. pendant la guerre et qui devaient être rendus, selon les engagements pris par le G.P.R.A. dans le cadre des accords d'Evian.

Selon certaines informations, il existerait une dizaine de camps d'internement des Algériens ou seraient détenus des civils et même des militaires.

Le Midi et la région parisienne sont saturés

Toujours est-il que les conditions d'une coopération convenable ne sont pas réalisées et que les rapatriements se poursuivent. Comment sont-ils répartis dans la métropole ?

Les 500.000 rapatriés se sont installés, de préférence, dans le Midi, et dans la région parisienne. Marseille et ses environs en ont accueilli 160.000; Paris et ses environs, 100.000. Il y en a 70.000 à Toulouse et ses environs; 50.000 à Lyon; 35.000 à Bordeaux; 20.000 à Metz, le reste à Lille, Rennes, Dijon, Tours.

M. Pompidou a précisé aux rapatriés que le gouvernement n'a pas voulu imposer un domicile ni une sorte d'organisation militarisée, chacun a été libre de s'installer comme il l'entendait. Pour ceux qui ne savaient où aller, des moyens d'hébergement ont été organisés.

Mais si tous les Français d'Algérie étaient contraints de rentrer ?

« Économiquement, » a-t-il répondu, « la métropole est certainement en mesure d'accueillir un million de gens et sans doute même en tirerait-elle profit pour son activité. Je suis convaincu que la cohésion nationale se rétablirait très vite. Si le nombre des rapatriés devenait croître, alors nous prendrions des mesures draconiennes et nous serions obligés de trouver des ressources financières. »

Michel MELKI.

A MARSEILLE OU ILS SONT 150.000

Les Français d'Algérie marqués par sept ans d'épreuves ont de la peine à faire le difficile apprentissage d'un retour à la vie normale

Marseille (A.F.P.) — A la fin du mois de juillet on estime à 150.000 le nombre de Français d'Algérie installés dans la région marseillaise, ce qui fait apparaître une augmentation de 30.000 rapatriés au cours des quatre dernières semaines.

Trois mois après le début du retour en masse des Européens d'Algérie, les rapports entre la population marseillaise et la colonie a peut-être un peu sensiblement modifiés, observe-t-on. Au début, la solidarité jouait à plein. Les services d'accueil officiels, les œuvres privées faisaient leur possible pour rendre moins pénible le retour parfois précipité de familles souvent sans ressources.

Mais au fur et à mesure de leur arrivée, et en dépit des conseils prodigués par les autorités pour les inciter à quitter une région rapidement saturée, les Français d'Algérie, déplorés dans la grande cité phocéenne, se sont faits en nombre toujours croissant dans le département d'accueil, au point d'y être maintenant 150.000, soit à peu près 20 % de la population marseillaise.

De bien pénibles querelles

Parce qu'à la fin de mai, en ce qui concerne les métropolitains, il y avait déjà 13.000 demandes d'emploi pour seulement 20.000 offres, parce que des H. L. M. destinés aux Marseillais ont dû être affectés au travail des familles de réfugiés, parce que ce subit accroissement de population a fait monter de façon spectaculaire le prix des loyers et du panier de la ménagère, un certain malaise n'est fait jour à Marseille où la population a de plus en plus tendance à rendre les « pieds noirs » responsables de tous ses maux. Si la circulation automobile en période d'été à Marseille est lente et difficile depuis longtemps déjà, l'arrivée dans les rues de la ville d'une vingtaine de milliers d'automobiles supplémentaires immatriculées en Algérie n'a pas arrangé les choses et les incidents mineurs entre automobilistes marseillais et pieds noirs sont fréquents.

Sans gêne et violences

Les premiers reprochent notamment aux seconds d'avoir importé dans leur ville un certain sans-gêne : leurs voitures stationnent souvent en plein milieu d'une rue étroite et passante, gênant, obstruant la circulation, et on en voit rapidement à l'échange des propos peu agréables.

Dans les immeubles neufs de la périphérie, à Saint-Marguerite par exemple, la police est appelée fréquemment pour arbitrer un différend entre locataires. La plupart du temps, ce sont des jeunes entre 15 et 16 ans qui sont responsables des incidents : Ils errent en bandes dans les cours des blocs d'habitation, opatront agressivement les locataires, jettent des cailloux contre les voitures et se livrent à de bruyantes manifestations, consistant par exemple à faire exploser des pétards quinze jours après le 15 juillet. Dans certains immeubles, de véritables clans rivaux se sont constitués et les tensions d'origine métropolitaines, souvent en minorité, se matérialisent : ce n'est plus être chez eux.

Un mal qui se répand : la psychose de la persécution

En retour, les « pieds noirs » sont atteints d'une psychose de persécution. « Maintenant, disent-ils, on nous met tout sur le dos.

S'il y a un hold-up, ce sont les rapatriés. Si la circulation est difficile, c'est encore à cause de nous. Si nous sommes en voiture, ce n'est pas nous qui sommes pas tout perdus ». Et la conclusion est fréquemment la même : « Nous ne demandons pas à rentrer. Maintenant que nous sommes là, il faut en supporter les conséquences ».

Il n'est pas toujours aussi d'être fouillés et contrôlés, alors que l'automobile suivante, immatriculée dans les Bouches-du-Rhône, aura le passage libre. Cependant, le renforcement des mesures d'ordre dans le département a été rendu nécessaire par l'augmentation du rythme des agressions et des hold-up au cours des dernières semaines.

Des hold-up souvent fruits d'une rancœur que rien ne justifie

C'est ainsi que des hold-up ont été enregistrés au cours des trois dernières semaines de juillet, mais que leur rythme n'était qu'à quatre en temps normal plus de trois ou quatre par mois. Les méthodes ne sont pas celles de la police marseillaise : les agresseurs arrivent souvent le visage découvert, sans prendre la plus élémentaire précaution, et révèlent fréquemment leur origine par leur accent ou même en l'annonçant purement et simplement.

A ce qu'ils estiment être des bandes dirigées contre eux, certains rapatriés opposent une attitude de défi, vivent repliés sur eux-mêmes. Sur la Corniche, il n'est pas rare de croiser de jeunes garçons coiffés de la casquette Rigard, que l'on peut d'ailleurs se procurer dans un magasin de la célèbre avenue. L'autre soir, à la suite d'un contrôle de police, quatre hommes qui venaient d'être relâchés purement dans un bureau de tabac de la place de la Bourse, la « Bab-el-Oued » marseillaise, pour acheter des cigarettes algériennes. Comme la hurlerie n'en avait pas, « n'avez-vous déclaré à voix forte » : « Donnez-moi tout ce que vous voulez, mais surtout pas des françaises ».

L'indispensable intégration

Pour le moment, ces incidents restent sans gravité. Ils réduisent cependant un climat qui tout le monde s'accorde à trouver moins bon que dans les premières semaines de l'été.

Ce qui rapatriés ont jugé la situation suffisamment sérieuse pour lancer des à présent un cri d'alarme. C'est ainsi que M. César Allema, président de la Fédération des grands invalides de guerre d'Oran et membre du comité directeur des Anciens Combattants d'Algérie, vient de faire appel à la raison de ses compatriotes : « Il ne faut pas décevoir, que s'instaurer en métropole le dialogue et l'entente qui ont connu l'Algérie ces derniers mois et qui nous ont apporté tant de biens. L'efflux des rapatriés ne doit pas être un élément de discord mais un levain pour la nation ».

Les Français d'Algérie doivent renoncer à vivre sur eux-mêmes, en refusant tout contact avec les métropolitains. Ils le doivent dans leur propre intérêt, car c'est à cette condition seulement qu'ils parviendront à s'intégrer en métropole ».

DANS LEUR INTERET ET DANS L'INTERET DU PAYS

Les rapatriés d'Algérie doivent être intégrés à l'activité économique et sociale de la Nation

L'Allemagne fédérale s'est trouvée dans l'obligation, après la guerre, d'accueillir treize millions de migrants en provenance de l'Allemagne orientale. Elle leur a donné du travail et cet afflux de main-d'œuvre a permis, dans un délai surprenant, son extraordinaire relèvement et sa nouvelle prospérité.

La France accueille six cent mille Français d'Algérie qui viennent s'ajouter aux huit mille rapatriés du Maroc et aux dix-sept mille rapatriés de Tunisie. Mais à l'encontre de ce qui s'est passé en Allemagne pour une masse vingt fois supérieure, il semble qu'on ne parvienne pas aisément à des solutions satisfaisantes. A l'orée de l'hiver de nombreuses familles continuent à camper et de nombreux chefs de famille à chômer dans un pays qui, cependant, connaît une grave pénurie de main-d'œuvre.

Les causes

Quelles sont les causes de cette situation paradoxale ?

Tout d'abord, du fait des événements qui ont précédé et suivi l'indépendance de l'Algérie, le rapatriement a été plus important et plus massif que prévu. Les prévisions portaient sur 450.000 personnes en trois ans alors qu'en quelques mois on a atteint le chiffre de 600.000 et il s'agit, dans la plupart des cas d'une migration définitive et sans esprit de retour.

D'autre part, cette migration s'est largement localisée dans la partie méridionale du pays. Sur 180.000 familles, 120.000 se trouvent dans la région de Marseille, Montpellier, Toulouse et Bordeaux et 30.000 dans la région parisienne, alors que la migration allemande s'est étendue sur l'ensemble du territoire de la République fédérale.

Par ailleurs, les migrants allemands comportaient une large proportion de cadres et de main-d'œuvre qualifiée, tandis que du fait de l'inexistence pratique de l'activité industrielle en Algérie, la population française active, en dehors des 22.000 agriculteurs, se composait surtout de petits commerçants, de fonctionnaires et d'employés sans qualification spéciale.

Enfin, il faut le dire, parce qu'il

faut tout dire, si on veut résoudre les vrais problèmes, et non s'attarder sur les apparences, beaucoup de rapatriés se sont, jusqu'à présent, tenus dans une attitude de réserve attentiste, conséquence d'années d'épreuves et d'anxieuses et d'une amertume bien compréhensible. Le découragement et l'apathie, conséquences de ce traumatisme moral, sont les phénomènes ordinaires constatés dans les premiers temps qui suivent un exode brutal.

C'est en connaissant bien les causes de la situation actuelle des rapatriés qu'on peut définir les remèdes et proposer des solutions.

Les solutions

Le problème est clair : il faut reclasser 250.000 personnes actives dans l'économie française, dont les deux tiers dans les régions méridionales.

Trois mille agriculteurs ont demandé leur réinstallation dans une exploitation agricole. Dans l'état actuel du régime foncier et de l'occupation du sol, cet objectif ne peut, de très loin, être atteint. On ne peut utilement entrer dans cette voie que par la mobilisation des terres abandonnées ou insuffisamment exploitées qu'ont prévu les textes récents de la loi d'orientation agricole.

Soixante mille rapatriés veulent s'employer dans l'industrie et le commerce. Malheureusement leur qualification est, dans la plupart des cas, insuffisante ou insuffisamment spécialisée, car il s'agit d'employés de petits commerces, d'entreprises familiales et de bureaux. Il est donc indispensable de procéder à une œuvre systématique de formation professionnelle et de perfectionnement, surtout dans le secteur des services, dont le développement doit être recherché par priorité dans les régions méridionales relativement peu industrialisées.

L'appel de la main-d'œuvre est plus abondant dans d'autres régions, notamment les régions parisiennes et septentrionales. Mais la pénurie de logements fait obstacle à l'emploi et l'espace manque souvent pour y remédier rapidement. Il faut donc construire d'urgence dans les régions où la grande majorité des rapatriés a choisi de vivre.

Il existe, dans ces régions, de grandes possibilités de création d'emplois de services si on entreprend, avec la célérité et l'ampleur qui conviennent, des œuvres d'équipement importantes comme l'aménagement touristique du littoral languedocien. Il n'en est que plus regrettable de constater que la réalisation de ce projet se trouve aujourd'hui contrariée et retardée par les initiatives malheureuses d'agents de ce même Etat qui, par ailleurs, ne paraît pas résoudre avec aisance le problème des rapatriés.

C'est une des nombreuses et quotidiennes contradictions conséquences de l'excessive centralisation et du cloisonnement vertical d'administrations dépourvues d'une suffisante coordination.

Si on veut sortir de l'impasse actuelle et réussir à résoudre, aussi bien que les Allemands, un problème numériquement vingt fois moins important, il faut se décider à faire confiance aux administrations locales, qui connaissent leur métier et lui apportent une diligence quotidienne et, au premier chef, aux préfets, qui doivent recevoir une large délégation de pouvoirs afin de résoudre à leur niveau des problèmes qui, après tout, se posent à leur niveau.

S'unir dans une volonté constructive

Enfin, il faut que nos compatriotes rapatriés dominent leur amertume et, cessant de se fixer sur l'obsession du passé s'emploient à construire leur avenir. Si pénible que ce soit, il faut avoir le courage de prendre conscience du caractère malheureusement irréversible de la situation. Il faut donc, coûte que coûte, et si dur et douloureux que ce soit, accorder de commencer une nouvelle vie. Si certains ne peuvent se départir de leurs souvenirs et de leurs chagrins, ils doivent penser à leurs enfants. Leur malheureuse aventure, si atroce qu'elle soit, n'est pas sans précédent. Nous connaissons des hommes qui, deux fois ruinés et chassés de chez eux par deux guerres, ont chaque fois repris courage pour recommencer une nouvelle carrière et qui n'ont pas à le regretter.

Il serait à la fois indécent et affligeant qu'un pays comme la France ne puisse accueillir 250.000 Français, ou qu'il les accueille en réfugiés et en parents pauvres, alors que leur intelligence et leur travail peuvent et doivent constituer, non une charge mais un élément de prospérité pour le pays et plus spécialement pour les régions méridionales qui comportent une marge considérable de possibilités de développement et ont besoin de l'apport d'énergies nouvelles et d'initiatives émancipatrices.

Il faut que tous, métropolitains et rapatriés, tous Français, mettent un terme à l'attentisme et unissent leurs efforts pour sortir d'une passivité démoralisante et passer à l'action concrète et constructive, afin qu'à la fin de la prochaine année, nos compatriotes exilés aient tous retrouvé leur patrie et soient associés, à part entière, au développement et à la prospérité de la nation.



Pèlerinage de Santa Cruz - Nîmes (Gard) - mai 1992
(Photo M. Khellil)



Pèlerinage de Santa Cruz - Nîmes (Gard) - mai 1992
(Photo M. Khellil)



Sanctuaire de Santa Cruz à Nîmes (Gard) - mai 1992
(Photo M. Khellil)



Pèlerinage de Santa Cruz - Nîmes (Gard) - mai 1992
(Photo M. Khellil)



Camp de Harkis à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) - 1962
(Photo M. Khellil)



Cité de Rapatriés du Mas de Mingue - Courbessac Nîmes (Gard) - 1966
(Photo M. Khellil)



Cité de Rapatriés à Montpellier - mai 1992
(Photo M. Khellil)



Cité de Rapatriés à Montpellier - mai 1992
(Photo M. Khellil)

**Le C.D.H.A.
Centre de Documentation Historique sur l'Algérie.**

*Anne-Marie BRIAT
C.D.H.A., Université de Toulouse*

Entreprise originale parmi toutes les associations qui s'intéressent à l'Algérie le C.D.H.A. se définit comme un élément de rassemblement, de centralisation, de toute documentation se rapportant à l'Algérie. Il est régi par la loi de 1901 et est reconnu d'utilité publique.

Sa vocation est de rassembler, conserver et faire connaître tous les éléments de documentation concernant l'Algérie, principalement pendant la période de 1830 à 1962. Mais il s'intéresse aussi aux périodes antérieures (préhistoire et histoire jusqu'en 1830) et postérieures, notamment pour les oeuvres littéraires.

Ses travaux peuvent s'étendre à la Tunisie et au Maroc, particulièrement pour la conservation de documents et la bibliographie.

Historique.

Le C.D.H.A. a vu juridiquement le jour en 1974.

Sa naissance est due à un ensemble de facteurs concomitants. Il n'a pas fallu moins d'une dizaine d'années après l'indépendance de l'Algérie pour que se fasse jour, chez un certain nombre de personnes, la nécessité de retrouver des livres qui évoquaient le pays perdu.

De là est apparue l'idée qu'il serait bon de rassembler tant qu'il en était encore temps des ouvrages précieux pour fonder la mémoire d'une période révolue historiquement.

Deux personnes sont à l'origine de la matérialisation de cette idée : Mme Charles-Vallin et Mlle Pasquier-Bronde, connues toutes deux pour avoir exercé, à des titres divers, des fonctions sociales de premier plan en Algérie.

L'idée de fonder un centre de documentation va trouver un écho des plus favorables auprès du sénateur-maire d'Aix-en-Provence, Maître Ciccolini. C'est lui qui fournira un local dans sa ville pour rassembler les premiers ouvrages.

Ce fut le début d'une aventure qui mobilisera bien des énergies, suscitera de nombreux dons et sera le moteur d'activités fort diverses mais toujours tournées vers la documentation. L'enregistrement juridique a lieu en juillet 1974. Mme Charles-Vallin fait écho à cet événement dans le bulletin *Antenne* de l'association Africa Ouest de Mlle Pasquier-Bronde et qui servit quelques années de bulletin au C.D.H.A. Elle écrivait : "Aix-en-Provence va devenir le point de ralliement de notre histoire".

La première assemblée générale a lieu le 17 janvier 1976 mais dès le 27 octobre 1975 le sénateur-maire Me Ciccolini avait inauguré la bibliothèque riche déjà de 1 000 ouvrages tous offerts. Des journées d'études ont lieu à Aix les 2 et 4 avril 1976, endeuillées par la mort de Mme Charles-Vallin. Des réunions à Paris, en 1977 puis en 1978 contribuent à faire connaître le C.D.H.A. et à susciter des dons.

Le C.D.H.A. se structure sous la présidence de Me Ciccolini. Un premier conseil d'administration est formé, les premiers vice-présidents sont Mme Carcassonne, MM. Martinet et Thomas-Richard, Mlle Pasquier-Bronde assurant le secrétariat général. Au fil des années, des hommes et des femmes de bonne volonté se sont succédé à la tête du C.D.H.A. lui apportant compétences et expériences diverses. L'esprit qui animait ses fondateurs s'est perpétué jusqu'à ce jour.

Les buts de l'association.

L'article 1er des statuts du Centre de Documentation Historique sur l'Algérie définit que l'Association a pour but de "rechercher partout, en France et hors de France, rassembler, répertorier, conserver et faire connaître la documentation sous toutes les formes d'expression (histoire, littérature, arts plastiques, documents sonores, musique...) concernant l'Algérie avant et pendant la présence

française, et les suites de cette présence. Elle se donne pour règle une objectivité totale, en s'interdisant toute discrimination ou prise de position fondée sur des considérations philosophiques ou politiques. Elle se met en mesure, ainsi, de fournir aux contemporains et aux générations futures un moyen fiable d'information sur la part d'histoire partagée par les Français et les Algériens pendant plus d'un siècle, et sur les conséquences proches ou lointaines qui en ont résulté pour les deux pays".

L'Association peut aussi recueillir, dans le même esprit, des informations et des documents concernant la Tunisie et le Maroc.

Pour favoriser la réalisation de son dessein, elle peut s'associer à d'autres institutions analogues d'intérêt spécifiquement culturel.

1) Rassembler.

Le C.D.H.A. s'attache donc principalement à collecter le maximum de documents concernant l'Algérie sur tous les plans : histoire, géographie, sciences, économie, société, politique, littérature, arts,... sous toutes les formes : livres, documents et archives publics et privés, manuscrits, disques, cassettes, films, iconographie (photos et cartes postales), cartes géographiques, oeuvres d'art, etc.

L'Association fait appel, notamment auprès de ses adhérents et sympathisants, aux dons et legs de particuliers, ou aux photocopies ou micro-films lorsque les possesseurs ne désirent ou ne peuvent se dessaisir des documents. L'achat direct n'a lieu que s'il s'agit de documents exceptionnels qui ne peuvent être obtenus par dons.

Les services de presse des maisons d'édition constituent un apport important sur ce qui s'écrit actuellement sur l'Algérie.

Le C.D.H.A. encourage de plus vivement ses adhérents à recueillir des témoignages sur cassettes de personnalités ayant vécu en Algérie ainsi que de toute personne pouvant apporter un éclairage particulier sur une période donnée de l'histoire ou sur des événements, personnages, etc.

Naturellement, à lui seul, le C.D.H.A. ne peut détenir toute la documentation sur l'Algérie. C'est pourquoi une grande part de son activité est tournée vers la recherche et la réunion d'informations documentaires : références bibliographiques, grâce aux recherches dans les bibliothèques publiques ou privées, bibliographies recueillies dans les documents publiés et dans les ouvrages spécialisés, collecte d'informations d'intérêt général auprès des centres de documentation, archives, associations, musées, etc. Ces diverses informations sont conservées, classées. Elles seront informatisées au fur et à mesure des possibilités.

2) Conserver.

Les bibliothèques :

Le lieu principal de conservation de la documentation est la bibliothèque d'Aix-en-Provence, installée depuis février 1989 au Centre culturel de la Méjanes.

Le fonds documentaire est constitué :

- d'environ 6 000 ouvrages en cours d'informatisation,
- d'un nombre équivalent de documents divers (documents privés, manuscrits, dossiers),
- de cartes postales,
- de peintures, dessins,
- de documents audiovisuels (notamment enregistrement sur cassettes de témoignages divers).

Un catalogue des ouvrages a été établi à partir du fichier informatisé.

Le C.D.H.A. a également un dépôt de livres à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer 15, rue Lapérouse 75016 Paris. Ce dépôt reste la propriété du C.D.H.A. Le fonds personnel de l'Académie, très important, est accessible à tous les adhérents. Le C.D.H.A. fait partie des Amis de l'Académie.

Les listes bibliographiques et les ouvrages de bibliographie sont conservés à Paris, au local du C.D.H.A., rue Decrès dans le 14ème arrondissement.

3) Informer.

Le C.D.H.A. parallèlement à la conservation des documents dans ses bibliothèques a le souci de faire connaître la documentation rassemblée, et plus généralement toute information sur l'Algérie aux périodes déterminées.

Différents moyens d'information ont été conçus. Certains visent à répondre aux nombreuses demandes adressées au C.D.H.A. par des personnes très diverses : chercheurs, étudiants, cinéastes, journalistes, écrivains, simples curieux. Dans ce but, le C.D.H.A. a entrepris :

- la constitution de dossiers encyclopédiques,
- la rédaction d'un dictionnaire bibliographique général sur l'Algérie ainsi que des dictionnaires spécialisés,
- la création d'un fichier bibliographique,
- l'élaboration de fichiers d'informations diverses.

D'autres ont pour but de faire connaître les travaux et activités du C.D.H.A. Ce sont notamment :

- la collaboration à des manifestations, journaux, livres et revues,
- la publication d'un bulletin trimestriel *Les Dossiers de la Mémoire*.

Les renseignements donnés sur place, par correspondance ou par téléphone sont également une possibilité, tant à Aix-en-Provence qu'à Paris, de faire connaître la documentation.

• les dossiers encyclopédiques

Ils sont constitués de documents très divers, originaux ou photocopies, à l'exception de livres remplacés par des fiches. Leur classement est inspiré du thésaurus de l'Histoire du Maghreb établi par l'Institut d'histoire des pays d'Outre-Mer. Neuf grandes divisions en constituent la structure : histoire, géographie, idéologie et systèmes politiques, politique intérieure, armée et défense, économie société, culture, religion. Chacune de ces divisions est subdivisée en rubriques plus ou moins nombreuses selon les sujets ou le stade des travaux. Un classement spécial est prévu pour les monographies de villes et villages d'Algérie.

Chacun de ces dossiers doit comporter un article de présentation et une bibliographie exhaustive. Comme il est aisé de l'imaginer, c'est un travail de longue haleine, dont la constitution ne se conçoit que dans la durée, jour après jour.

D'ores et déjà, de tels dossiers nous permettent de renseigner utilement les chercheurs qui s'adressent au C.D.H.A. Ils sont donc d'une efficacité immédiate avant même d'être tenus pour complets.

• **les dictionnaires**

- le dictionnaire "l'Algérie de A à Z",
dictionnaire bibliographique par ordre alphabétique.

Le but de cet ouvrage est de fournir pour chaque "entrée" (nom propre ou nom commun) une définition ou une information essentielle, suivie d'une bibliographie.

Les articles et les bibliographies sont réalisés par des spécialistes, des chercheurs, des témoins compétents ayant rassemblé une documentation sur des sujets particuliers.

Le comité de rédaction, dont la réflexion est permanente, a établi une liste d'entrées (plus de 1 000 mots) et fixé un certain nombre de normes afin de donner unité et cohérence à l'ouvrage.

Le tiers du dictionnaire est actuellement opérationnel.

- le dictionnaire des auteurs

Il recense tous les auteurs ayant écrit sur l'Algérie et plus largement sur l'Afrique du Nord depuis 1950. Actuellement, environ 1 200 auteurs ont été répertoriés. Pour la moitié d'entre eux une biographie et une liste des oeuvres sont mises en fiches.

Les auteurs ayant écrit avant 1950 sont répertoriés mais n'ont pas tous fait l'objet d'une fiche.

- le dictionnaire des artistes,

suivant le même principe répertorie les plasticiens depuis 1830. Il comporte environ 2 000 noms.

- le fichier bibliographique

Un fichier bibliographique recensant les ouvrages écrits sur l'Algérie depuis 1830 est en cours d'établissement. Il a pris pour base le relevé des ouvrages existant à la Bibliothèque Nationale, mais il

s'élargit au fur et à mesure de la découverte de nouvelles sources écrites. La cote de la Bibliothèque Nationale y est indiquée. Pour les autres ouvrages sont indiqués les lieux de conservation.

- autres fichiers

Des informations diverses sont rassemblées pour répondre aux demandes de chercheurs : par exemple un fichier des associations et des revues spécialisées.

- des articles

et la participation à des ouvrages collectifs permettent de faire connaître également les activités documentaires du C.D.H.A.. Un effort est fait en direction des media. Plusieurs journalistes, adhérents du C.D.H.A., s'attachent à faire connaître l'intérêt de ses activités.

- L'édition de certaines parties du fonds documentaire est envisagée soit sous forme d'ouvrages, soit sous forme de publications périodiques (fiches, fascicules).

- Le C.D.H.A. diffuse tous les trimestres un bulletin de 8 pages Les dossiers de la Mémoire, reflet des activités documentaires de l'Association. Ainsi sont chaque fois publiés l'article de présentation d'un dossier encyclopédique avec sa bibliographie, deux articles du dictionnaire de *L'Algérie de A à Z* suivis de leur bibliographie, un portrait d'une personnalité importante, des articles sur la littérature, sur l'art, etc. On peut y trouver également une bibliographie essentielle sur un thème, des nouvelles de l'Association, des notes bibliographiques sur des ouvrages récents, des informations diverses.

Autre volet de l'action du C.D.H.A., la création d'un prix historique sur l'Algérie concernant la période 1830-1962.

L'ouvrage pourra être une oeuvre historique, un essai, un témoignage, voire un roman historique si la documentation en la matière est importante et fiable.

Deux sections sont prévues : l'une pour un ouvrage déjà publié (depuis moins de deux ans) ; et l'autre pour un manuscrit non encore édité.

Le jury comprendra des historiens, des hommes de lettres, des conservateurs (bibliothèques, musées, archives) et des personnalités

connaissant bien l'Algérie dont l'objectivité ne peut être mise en cause.

Renseignements pratiques :

Centre de Documentation sur l'Algérie (C.D.H.A.)

119 Rue de l'Ouest 75 014 Paris

Téléphone : 45 39 16 70

Bibliothèque du C.D.H.A.

10 Rue des Allumettes 13 090 Aix-en-Provence

Téléphone : 42 26 85 99

Des sections régionales fonctionnent dans les régions suivantes :

- Lorraine
- Midi - Pyrénées
- Nord
- Paris - Ile de France
- Poitou - Charentes
- Provence - Alpes - Côte d'Azur
- Rhône - Alpes

La deuxième génération ou naissance d'une identité.

Christian SCHEMBRE

Association Mouvement Pied-Noir 2ème Génération

Comment trente ans après peut-on parler d'une deuxième génération pied-noire ?

Ce terme s'attache à un particularisme et à une volonté d'une partie de la communauté, notamment des jeunes, d'être partie intégrante d'un groupe spécifique.

Cette deuxième génération prend naissance très tôt dans les faits avec le Mouvement étudiant pied-noir et d'autres démarches associatives qui ont pris naissance à la fin des années 60 et au début des années 70, à l'initiative de lycéens ou d'étudiants.

La signification.

Deuxième génération est un terme qui est apparu au début des années 80 où l'on considérait, d'abord chez les Beurs, que les enfants d'immigrés venus très jeunes en France ou nés ici représentaient la deuxième génération.

En parallèle, on considère que ceux qui sont arrivés en France, issus de l'exode d'Algérie en 1962 avec leurs familles alors qu'ils étaient enfants ou jeunes adolescents, font partie de la deuxième génération.

On prend bien sûr en compte tous les éléments qui sont venus à l'époque de l'indépendance de l'Algérie, qui ont donc quitté ce pays et qui vivent aujourd'hui en France ou en Europe.

Ce sont aussi ceux qui n'avaient pas de dossier d'indemnisation, car en fait, en 1962, sont considérés comme rapatriés ceux qui déposent un dossier d'indemnisation, ceux qui ont aussi droit à une réinstallation et on pense que les jeunes ne font pas partie des priorités du moment.

Ce sont, en fait, les enfants de ceux que l'on appelle improprement "les rapatriés".

Ce sont aussi tous ceux qui, aujourd'hui, sont attachés à un patrimoine commun, à une communauté, à une façon de vivre, à un particularisme socio-culturel.

La composition.

Peu à peu, cette deuxième génération, ce groupe humain se manifeste un peu partout, dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les couches sociales, dans toutes les régions.

Partout où est installée la communauté d'Algérie et plus largement la communauté du Maghreb.

On retrouve donc dans sa composition sociale toutes les couches professionnelles et se considèrent comme de la deuxième génération des personnes qui ont réussi, qui se sont intégrées correctement professionnellement ou des gens qui sont restés sur le bas côté du chemin.

Ce sont également ceux qui ont en héritage le patrimoine familial, ceux qui veulent défendre une histoire, ceux qui veulent développer une culture, ceux qui sont attachés à des racines, ceux qui se sentent intégrés à une communauté.

L'existence.

Pourquoi ce besoin d'exister alors qu'il n'y a plus de référence actuelle au terroir, qu'il n'y a pas un patrimoine culturel présent, palpable.

Pourquoi ce besoin d'affirmer cette différence ?

Probablement parce que, en France et notamment dans les régions du Sud, il y a un particularisme régional assez fort qui imprègne la vie sociale et professionnelle, et qui met donc à part ceux qui n'y ont pas leurs racines.

Il y a donc ce besoin, cette attirance vers une communauté et le besoin d'affirmer son identité.

L'identité.

L'identité est un phénomène relativement récent.

Elle est le fait des gens venant d'Algérie et plus largement du Maghreb.

Ils ont tous eu une démarche commune, ceux qui ont les mêmes sensations, ceux qui, pour la plupart, font partie de la tranche d'âge 30-45 ans et ce sont bien sûr ceux qui prennent tout en bloc, ce sont ceux qui défendent la communauté, l'histoire, le passé, le patrimoine, la vie, mais aussi, tout ce qui a fait que la communauté a dû quitter son pays natal, a dû se détacher de son destin originel.

La volonté.

C'est la volonté de toute une frange de cette population, de tous ceux qui sentent qu'il faut absolument, pour que cette communauté ait un devenir, retraiter l'ensemble de l'histoire.

Notamment, à partir de 1954, quand la communauté a été bafouée, trahie, jusqu'à ce jour où toutes les promesses, tous les engagements n'ont jamais été tenus.

Il faut reconsidérer l'histoire, le passé, les bouleversements de cette catégorie de Français, les déchirements.

Savoir si, aujourd'hui, on a dégagé toutes les responsabilités des uns et des autres et voir, en temps que groupe humain et en conformité aux Droits de l'Homme, si justice a été rendue à tous ces hommes et toutes ces femmes.

I - Avant 62, en Algérie.

Donc, avant 62, en Algérie principalement même s'il est vrai que, par extension, il y a aussi le Maroc et la Tunisie, je traiterai uniquement de l'Algérie car c'est cette histoire, ce pays qui sont fédérateurs de tout l'ensemble.

La deuxième génération pendant la guerre 54-62, ce sont des enfants qui découvrent une vie dans la guerre.

Il y a plusieurs étapes et plusieurs façons de la vivre : ceux qui sont dans des villages n'ont pas la même vision que les citadins des grandes villes.

C'est une guerre qui se déclare à moitié et l'on détermine très tôt qui est l'ennemi, en l'occurrence le FLN.

Quelle est la vie d'un enfant qui s'habitue peu à peu à la guerre ?

Bien évidemment, même dans les grandes villes dont je parlerai plus précisément et en particulier d'Alger, on vit quand on est enfant à Alger normalement avec beaucoup de sport, de sport collectif et aussi, des vacances à la mer.

On est confronté au quotidien à une communauté très mélangée, que l'on apprend à connaître dans les rapports à l'école, dans le sport, dans les loisirs.

Il y a, à l'intérieur de ce pays, des juifs, des chrétiens, des musulmans.

Mais on apprend très tôt qu'il y a aussi des Français de Métropole, des Maltais, des Italiens, des Espagnols, des kabyles, des arabes, des juifs sépharades, tout un ensemble que l'on découvre à partir de l'école primaire.

Peu à peu, cette vie va aller au fil des événements avec une contradiction individuelle, une inquiétude qui commence à prendre forme dans les esprits.

Avec aussi, les recommandations des parents qui mettent en garde contre des relations, par exemple, avec les arabes.

Malgré tout, la relation se poursuit, particulièrement à l'école tout en ne sachant pas ce que pense l'autre ni comment il réagit, ni de quel côté il est.

Donc, un apprentissage de la méfiance, des mots mesurés et des attitudes contrôlées.

Quel est le sentiment que l'on peut éprouver dans les années 58 à 62 ?

Lorsque l'on a vécu Mai 58 et que l'on est enfant, on est, semble-t-il, profondément marqué par toute cette masse de populations, notamment dans les journées après le 13 mai 1958 où toutes les communautés se rejoignent en un ensemble humain qui semble aller

vers un même objectif et une même espérance de paix et de fraternité ainsi qu'une volonté farouche de retrouver une vie pleine de bonheur et baignée par la mer et le soleil.

Ces journées marquent terriblement l'enfance, mais aussi, dans les années qui vont suivre, alors que l'ennemi déclaré est bien sûr le FLN, on constate aussi la trahison de la France tout au moins de ceux qui la représentent.

La trahison se précise, car en fait, dans les deux dernières années des événements, il y aura beaucoup plus de questions, d'interrogations pour un enfant qui assiste à l'acharnement d'une partie de l'armée française à maintenir l'ordre et à arrêter des gens de cette communauté qui défilent avec des drapeaux bleu-blanc-rouge, qui crient "Algérie Française", pour en arriver finalement à cette triste journée du 26 mars 1962, rue d'Isly où les autorités militaires françaises donnent l'ordre de tirer sur la population désarmée.

Là, un enfant peut se poser des questions, et c'est peut-être, pour certains, la naissance d'une identité, le sentiment d'appartenir à autre chose.

Du moment où on ne peut pas être du côté du FLN pour des raisons évidentes, on n'est pas du côté de la France puisque les militaires assassinent les "européens".

Le sentiment d'être d'un autre côté se matérialise, mais de quel autre côté ?

Ces questions vont rapidement se noyer dans le traumatisme de l'exil lorsqu'il faudra prendre le bateau, pendant l'été 62, pour découvrir une France inconnue.

Là, il y a véritablement un choc que l'on retrouve encore aujourd'hui chez beaucoup de gens de cette génération qui, plus ou moins, ont évolué différemment et expriment cette brisure, cette blessure intérieure d'une façon extrême et toute particulière.

II - En France de 62 à 92.

L'arrivée en France, c'est la découverte d'une société complètement différente au sein de laquelle "l'adaptation" sera longue et douloureuse.

Même pour ceux qui ont eu la chance de rester sur les bords de la Méditerranée, ils auront du mal à appréhender cette nouvelle société où la famille n'est pas unie de la même façon qu'en Algérie, le respect des parents, le respect des anciens, la relation interfamiliale ont disparu, toute une nouvelle vie va commencer pour ces enfants.

Et c'est probablement là que va résider le besoin, le souci instinctif de retrouver ceux qui font partie de la même communauté.

Car, encore adolescents, instinctivement, ils retrouvent leurs compatriotes.

Ceux qui ont eu le même cheminement. Ils viennent de régions différentes mais l'important, c'est d'être "de là-bas".

C'est le leitmotiv qui fait que ces adolescents se regroupent au lycée, se revoient en dehors dans les loisirs, au cours des vacances et même dans la pratique des activités sportives.

Et là, curieusement, pour une grande majorité des jeunes repliés d'Algérie, ils vont avoir une réaction communautaire, un véritable besoin de se rencontrer et d'évoluer en groupe.

C'est là le départ de tout ce mouvement de la seconde génération.

Et il va y avoir le besoin vital de découvrir un particularisme socio-culturel, de défendre et de faire connaître "sa" différence et d'agir et de réagir en tant que groupe spécifique.

Car en fait, on l'a vu tout à l'heure, il y avait en Algérie en 62 des populations d'origine diverse venant de France mais également de toute la Méditerranée et les communautés indigènes, c'est-à-dire celles qui étaient là avant 1830 ou celles qui avaient fait souche avant l'arrivée de la France.

Donc, vivaient des populations qui ne servaient que les intérêts de la France.

Car l'Algérie était en état de dépendance économique, son programme de développement économique était basé uniquement sur les besoins et pour les besoins exclusifs de la France.

Et donc, les populations sur place ne devaient servir que l'intérêt de la France en faisant abstraction de toute référence à la culture, de tout l'aspect de recherche d'un patrimoine commun spécifique, de tout enrichissement au niveau de l'histoire de la culture, mais

également au niveau d'une recherche, d'un programme économique propre à l'Algérie.

Eté 62 : tous ceux qui ont pris le bateau de l'exil, toutes ces populations déjà citées, forment un peuple qui est né de cet exode, il est originaire d'Algérie, de nationalité française et constitué de ceux que l'on appelle les Pieds-Noirs mais également les harkis et quand on dit harkis, il y a des Français-Musulmans aussi, des gens qui étaient français, qui étaient liés à la France, qui étaient engagés au côté de la France civilement ou militairement qui ont quitté l'Algérie en même temps.

Bien, là n'est pas le sujet de mon intervention, mais le sujet est important car on constate, à partir du milieu des années 80, que c'est la deuxième génération qui revendique et qui veut bousculer les idées reçues.

Pour comprendre le phénomène « deuxième génération », il a fallu faire un retour en arrière.

III - La deuxième génération aujourd'hui.

Ce sont naturellement des revendications dans tous les domaines. Par exemple, sur l'histoire.

Il y a confusion volontaire avec les militaires français, c'était déjà le cas il y a quelques années dans l'émission "Droit de Réponse", où on a fait un amalgame entre l'armée française qui va coloniser l'Algérie et la population pied-noire.

Très récemment encore dans une émission où l'on a dit "la communauté pied-noire est partie d'Algérie, c'est de sa faute, c'était une communauté raciste, c'était une communauté qui avait le coup de fusil facile, c'était une communauté qui semait la terreur au sein de la population musulmane".

Là encore, il y a un amalgame de cette population avec bien évidemment la guerre d'Algérie et avec les actions de l'OAS pendant les derniers mois avant l'indépendance.

Egalement, à propos de l'histoire, lorsque l'on découvre certains films ou documentaires, on note très bien la confusion voulue entre nationalité et particularisme.

Tout a été fait pour gommer une quelconque identité, même la reconnaissance de la France après les épreuves des guerres 14-18 et 39-45 n'est pas manifeste.

Enfin, tout a été programmé pour l'assimilation de l'ensemble de cette communauté.

Trente ans après, la situation de l'ensemble de la communauté repliée d'Algérie n'a toujours pas évolué, les revendications des jeunes fils de Harkis sont significatives ; à cet égard, on constate qu'il y a eu, non pas un souci d'intégration, mais une volonté d'assimilation.

Souvent, lorsque l'on rencontre des responsables politiques, d'administrations ou ceux qui évoluent dans les médias, ils sont toujours étonnés de voir que, trente ans après, cette communauté existe.

Cette communauté éprouve un sentiment de révolte car assimiler, c'est noyer dans la masse des éléments, des éléments importants puisque quantitativement, cette population représente, à ce jour, deux millions de personnes.

Pourquoi depuis trente ans, dans les différentes régions de France, au niveau de l'Etat, des collectivités régionales, locales, la politique culturelle propre à cette catégorie est-elle inexistante ?

Certains groupes régionaux tels que les Catalans ont reçu ou reçoivent des subventions, par exemple de la région Languedoc-Roussillon, des subventions importantes pour leurs actions culturelles tandis qu'en trente ans, aucune aide émanant de la Culture n'est allée, et d'une façon régulière, aux associations de Pieds-Noirs pour la réalisation d'une manifestation continue et préservatrice de leur spécificité.

Pourquoi depuis trente ans, n'a-t-on pas donné la possibilité à la communauté harkie de s'exprimer culturellement, de développer son particularisme, ses traditions ?

Alors deux phénomènes : il peut y avoir l'intégration complète, individuelle ou le besoin de préserver son particularisme, sa différence.

Dans le premier cas, il y a une partie minoritaire de la communauté qui est intégrée à la nation française, qui a rompu les amarres avec la terre natale, avec la communauté.

Cette partie ne peut plus faire référence à la communauté car elle s'en est coupée puisqu'elle est allée vers l'intégration voire l'assimilation et en ce cas précis, c'est l'assimilation totale.

L'intégration, c'est insérer une communauté ou un individu avec la préservation de son identité.

Le second cas intéresse des gens déçus par les échecs successifs, les mensonges, les trahisons depuis toutes ces années et qui préservent leur différence dans leur environnement.

Cette partie est à prendre en considération du fait de l'action des associations dites de rapatriés qui ont défendu pendant trente ans les revendications principales et centralisé leur démarche uniquement sur l'aspect matériel en faisant référence à 62, aux biens laissés en Algérie et qui devaient être compensés par une indemnisation.

On cite souvent la réussite exceptionnelle des Pieds-Noirs, mais on oublie qu'une grande majorité vit toujours dans des banlieues, que beaucoup d'enfants ont hérité des problèmes de leurs parents, on oublie aussi les réinstallations mal vécues, avec un éclatement de la famille, un déséquilibre moral.

A un degré moindre que la communauté harkie, les jeunes Pieds-Noirs sont aussi touchés.

Le rapport avec les autres communautés, deux possibilités :

Soit la communauté et plus particulièrement la deuxième génération fait partie d'une communauté française, d'une communauté régionale avec un terroir. Ce qui n'est pas le cas, car bien évidemment notre communauté n'a pas de terroir, n'a pas de référence possible à la terre.

Donc il est difficile pour cette population d'évoluer comme faisant partie ou étant intégrée à une région particulière et précise en France.

Une autre possibilité consiste à évoluer en tant que communauté originaire d'Algérie, ayant sa place avec les autres minorités issues de la Méditerranée vivant en France.

Le souci de la deuxième génération est de préserver tout ce patrimoine acquis par les parents et transmis : sa présence en Algérie, son histoire, l'apport en France depuis trente ans. Et aussi comment s'intégrer et évoluer dans la société française, dans l'environnement européen de demain, comment faire face aux difficultés quotidiennes et comment appréhender l'avenir ?

En fait, comment la deuxième génération et bien évidemment, pour la défense de l'ensemble de la communauté, comment cette deuxième génération va pouvoir réagir pour envisager la survie de cette communauté ?

IV - Son rôle d'avenir.

Est-ce que la communauté doit mourir avec l'extinction de ceux qui sont nés en Algérie ?

Le problème de la deuxième génération, c'est de préparer le terrain pour une troisième génération car le besoin est évident pour les jeunes de 25 ans qui sont donc nés en France, de se rapprocher, de se rattacher à une communauté.

Et c'est à la deuxième génération de réfléchir et de voir de quelle façon leur laisser un héritage.

En outre, une reconnaissance justifiée de la nation permettrait à ce groupe humain de développer une action de concert avec les autres communautés issues de la Méditerranée.

Dans une perspective d'avenir et grâce à sa double culture, à son intégration dans le tissu social et économique, cette jeune communauté pourra participer pour la France et pour l'Europe de 93 à tous les rapports en Méditerranée.

"Algérie, fille aînée de la France"

Henri BANUS

*Président National des Anciens d'Electricité
et Gaz d'Algérie*

En matière liminaire, je vous dirais qu'hier matin j'ignorais tout du contenu et de l'esprit des communications inscrites au programme.

J'ai été charmé !

Ce matin, c'est moi qui ouvre le feu, avec plaisir car, indirectement, je considère m'intégrer parfaitement, à ma façon, bien sûr, dans un chemin déjà parcouru, pour l'essentiel, par mes prédécesseurs.

Je ne parlerai pas d'exode, d'exil, de concept pas plus que d'acculturation.

Je n'aurai à penser, simplement, que l'homme ne finit jamais de courir après ses souvenirs d'enfance.

Je parlerai de l'Algérie, comparée au monde, cette éternelle comédie !

On ne peut avoir vécu tant d'années dans ce pays sans emporter de lui un souvenir ineffaçable, sans éprouver la nostalgie d'y revenir.

A tout propos, dans toute conversation, à chaque rencontre : on en parle.

L'image de ses paysages, si variés, parfois comparables à ceux de notre France méridionale, souvent d'un exotisme tout oriental ; c'est une obsession que cette exo-France !

On ne connaît bien un pays, on comprend son âme véritable, on peut même interpréter ses paysages souvent façonnés par la main de l'homme, on ne peut l'aimer vraiment que si l'on connaît sa longue histoire.

Terre d'attraction et de combat, pour des races diverses venues des quatre points cardinaux.

Elle a connu des siècles d'invasions et de pillages.

Plusieurs ont laissé de leur passage des traces durables auxquelles la nature, prodigue de ses dons, fait un cadre de lumière.

Pour mieux comprendre l'esprit général des Français d'Algérie, à tout niveau, leur spécificité, leur homogénéité, leur fonction spirituelle et morale, ce mélange du stoïcisme, du goût du travail qui les caractérisent : il faut remonter plus loin.

Il faut savoir que la pensée, l'analyse qui la suit, car il s'agit bien de cela, ne seront pas faites d'un assaut d'éloquences mais essentiellement d'échanges courtois d'idées et d'opinions.

Je suis sensible à la politesse et au respect d'autrui, mais l'efficacité réside dans l'expression de volontés guidées par la réussite sinon de progrès dans ce sens.

Je n'apprendrai rien à personne en proclamant que celui qui parle sans savoir et l'âne qui braie sans raisons sont semblables l'un à l'autre.

Je le dis bien sincèrement, dans la manifestation de rapports, il faut être franc et savoir que franchise n'est pas grossièreté.

De prendre une telle initiative je ne pense pas avoir tort si je l'avouais.

Il faut être convaincu que notre monde est une éternelle comédie, qu'il faut traiter ainsi, associé et traité avec un pessimisme gai, pince sans rire, à jouer avec les mots, croire que quand un cerveau souffre le corps trinque ; cette réflexion me plaît parce que dans ce cas il y a des maladies imaginées qui font de vrais malades.

J'envie ceux qui tiennent la plume, qui se prêtent, docilement, à toutes les subtilités de la pensée comme à toutes les nécessités de l'existence.

J'admire cet art qui réussit à concilier l'inconciliable, à parler raison sans faire de mal à quiconque, à exalter la liberté aux applaudissements de discours.

A chaque période historique et à chaque catégorie de Français correspond un type de conceptions spécifiques, au même titre qu'une Nation n'est pas le mélange synthétique de l'ensemble des principes.

Il n'y a rien de nouveau dans le constat de ces principes.

Cela existait il y a fort longtemps.

Socrate le Grec, par exemple, présentait son objet propre à la philosophie : L'HOMME même. C'est d'ailleurs ce qu'il donna comme

base à sa position qui consistait à faire découvrir la vérité à ses interlocuteurs en leur posant des questions, les obligeant à trouver eux-mêmes leurs propres contradictions.

Il opposait l'ironie à la dialectique.

Cela confirme que même le logos appartient à l'Histoire.

"Tout ce qui est humain est divin." C'est un peu cela.

En fait, ce n'est pas l'Histoire qui est raisonnable ou même rationnelle : c'est la raison qui est historique.

Voltaire préconisait une évolution inverse.

On devrait comparer sans retour sur ce qui est dit, mais avec une comparaison effective et réelle.

Une vertu hébraïque a une synagogue ; Dante a ses compatriotes plutôt qu'à d'autres ; Molière possédant la faculté de distinguer le vrai du faux, le bien du mal et de régler sa conduite.

Il disait : "La parfaite raison fuit toute extrémité".

Je pourrai aller plus loin ainsi. Suivons, dirai-je, notre propre chemin, laissons les hommes dire du bien et du mal de notre race, de notre culture, de notre accent, de nos habitudes marquées. Ils sont nôtres, ils sont nous-mêmes. Cela suffit.

Je pense sincèrement que nous Français, Français d'Algérie, même émiettés aujourd'hui en une multitude de petites principautés nous retrouverons notre unité face aux conquérants, ceux qui critiquent sous le chapeau, leur vision déformée. Nous retrouverons l'exaltation de l'identité collective qui nous démarque de nos valeurs actives pour compenser ce que tout le monde nomme "la défaite militaire" et l'avalissant sujétion qui en est le prix par l'intermédiaire d'une longue humiliation qu'ils découvrent émerveillés de notre culture.

La particularité de Français que nous sommes apparaît soudainement. Elle nous a déracinés et nous définissait plus par notre humanité que par notre lieu de naissance.

Il s'agissait, pour ceux qui nous noyaient sous le terme de RAPATRIÉS de les aider à nous restituer une identité collective aux êtres que nous étions, sans coordonnées ni repères, mettant en jeu toutes les discriminations empiriques ; ethnies comprises, il s'en faut !

Il nous en appartient la mission.

L'on peut dire, en bon défenseur de la Tradition : il n'y a jamais eu de contrat. Un citoyen n'appartient pas à sa Nation par la vertu d'un décret de sa volonté souveraine. Cette pensée a été une chimère dont tous les crimes commis ont engendré la haine rétrospective, peu mise à l'abri.

J'affirme aujourd'hui que plus d'un quart de siècle a été nécessaire pour laisser parler la VERITE, trouver le fond moral de la grande liberté, d'en sentir le besoin.

Rappeler que la société ne naît pas de l'Homme aussi loin que l'on puisse aller si l'on remonte l'Histoire.

C'est LUI qui naît dans un lieu non choisi, qui y vit, qui s'y adapte naturellement, en insérant son action comme il loge sa parole et sa pensée à l'intérieur d'un langage qu'il n'a pas formé, qui échappe à son pouvoir et dont il ne lui appartient pas de fixer ses règles mais de les apprendre et les respecter.

Dans le moment même où les Français, ceux de l'autre rive, croyaient, ou plutôt semblaient croire, libérer une nation invisible, bâtie sur les sous-sols par leur richesse, construite dans un ciment durci par le sang des innocents, ils trahissaient, en fait, l'identité nationale de notre Patrie au profit de ce rêve d'esprit, de cette entité purement imaginaire : L'HOMME.

Peu de cas sont retenus sur les véritables prosélytes intellectuels, véritables états des profiteurs, détenteurs de pouvoirs permanents sous-jacents le pouvoir associé à la fortune.

Fort de cette vérité, pendant des années, suivant la honte "Patriotique", j'ai trouvé beaucoup de joie dans la tristesse que les accueillants, hâbleurs et supérieurs pouvaient en trouver dans la joie fabriquée.

Le jour est venu où la vérité m'a sauté aux yeux après tellement de ratures, des choses qu'il m'a fallu reprendre avec joie réelle : LA FOI.

Ils étaient capables d'aller manger avec le riche mais ne pas aller jouer avec le pauvre, celui qui est possesseur de joie, de vivre le bonheur car la vie, il faut la vivre, il ne faut pas la laisser mourir.

Mon retour sur le passé tire son sens, pour une part, de celui même que revêt mon héritage moral constitué par la transmission d'une culture : celle de la vie.

Les temps ont changé.

Aujourd'hui, la réflexion est moins présente, couverte par la masse écrasante du chantage quotidien, prisonnier du contact de l'heure, de l'horloge s'il en existait encore près de soi.

En la matière, il y aurait lieu de se demander pourquoi le Français d'Algérie que je suis subit la dénomination du besoin d'avoir à se raconter ?

Je pense que ma mémoire serait subjectivement supérieure à l'objectivité de l'Histoire, telle qu'instillée ce jour.

Pour beaucoup pourtant elle apparaît comme celle d'un détronement. Mais alors, quelle est la vérité ? Quelle a été exactement ma situation ? Mais chacun l'ignore, même ceux qui prétendent me bien connaître. Je suis persuadé qu'il leur serait utile de m'observer par l'intermédiaire d'un miroir sans tain afin de me regarder dans mon objectivité, pour m'interpréter, transmettre à ceux qui ne m'ont pas suivi, ne m'ont pas accompagné jusqu'à vivre la présente étape du destin de ce que je rapproche de l'Hégire en un sens.

J'avoue bien humblement que pour disséquer mon objectivité il m'est impérativement imposé de renouer aux facilités du sarcasme que de me dépendre des passions qui m'ont habité.

Je suis Français, Français d'Algérie, parfaitement intégré dans le composite du peuple de France. J'en suis persuadé. Toutefois, bien que possesseur d'une formation autodidactique je refuse à quiconque de m'éloigner des esprits pragmatiques. En aucune manière je n'ai désiré influencer mon entourage de décisions autoritaires et sans retour. Mais, j'ai également tenu compte de mes attitudes, mon comportement de la perception et des acquis, directs ou indirects, l'influence non perçue mais existante. Sans comportement subreptice.

J'emploie volontairement mon auto-description car je pense représenter une moyenne "normale" des Français d'Algérie : ni 1848,

ni la Commune, ni l'Alsace-Lorraine, ni le phylloxéra, ni l'Armée française, ne se trouvent être la source de l'arrivée en Algérie de mes ascendants.

L'Espagne, la Sicile, la Calabre, Malte, la Grèce, la Turquie... de ce côté-là, oui !

C'est une façon fugace de sentir et de dire qui se délie des contingences d'hier. Ce sentiment indéfinissable aujourd'hui, mais qui dessine la ligne de partage entre nos besoins et nos réalisations. Dans le déroulement de notre vie nous vivions heureux sans nous en apercevoir.

Tout ce que nous entendions, nous voyions, tout ce qui se développait dans l'axe et ses entours de notre chemin nous était connu, mais neutre dans nos réactions éventuelles. Les gens et les choses passaient. Nous nous croisions sans nous en apercevoir. D'où venions-nous ? Nous allions où ? Nous nous appelions comment ? Qu'importait-il ? C'était la manifestation du courant dont nous faisons partie. Nous étions l'atome de ces images qui étaient réalités. Notre réalité. Nous le savons aujourd'hui !

Tel qui parle, nous étions Monsieur Personne ; tel autre qui vaticine, nous étions arrivés à être Monsieur Quelqu'un.

Mettre ses souvenirs dans une sorte de staucothèque (sic) laquelle contiendrait un peu de son "autrefois". Ces morceaux raccrochés représenteraient des propos de mitres en fonction syncrétique, toutes ces matières qui composent la somme de notre souffrance, ce cycle d'aphorismes alliant la fourberie à la fausseté, pourrais-je dire, issue de tous ces augures, ces personnes qui prétendaient se livrer à des conjonctures que nous aurions bêtement forcé à croire, se livrer à des prédictions d'avenir, donner en des termes ambigus force à des espoirs attendus ; enseigner dans le privé par celui qui désirait guider, bref, de funestes auspices à récupérer, à enfermer dans ce reliquaire.

Ce n'était pas notre réalité.

Nous n'avons jamais être la plaie et le couteau car cela entraînerait "de facto" d'être la victime et le bourreau.

Ne nous reconnaissons pas dans ses deux aspects. Que l'on ne nous en veuille pas de tenter de justifier l'injustifiable et de pousser la liberté jusqu'à ses ultimes retranchements.

Nous ne jouons pas à la divine "pince sans rire" qui tente de manier le sophisme avec brio et réjouir par un commencement de l'intelligence.

C'est drôle et décapant. L'idée n'est pas follement originale lorsque l'on aime naturellement, malgré soi.

Comme le disait Spinoza : "C'est le fait de l'erreur qui a besoin d'explication et non pas la découverte de la vérité".

Sommes-nous bien nous aujourd'hui ?

Les Pieds-Noirs en Roussillon.

Roger BRASIER

Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales

En 132 ans de présence française en Algérie, une culture originale y est née, synthèse de la rencontre et du choc de multiples cultures provinciales française, berbère, israélite, arabe, turque, mais aussi andalouse, catalane, languedocienne, provençale, corse, sicilienne, maltaise, etc. Je ne sais s'il existe une seule région de la France et de l'Europe qui n'ait envoyé en Algérie un certain nombre de ses enfants.

Ce courant culturel, baptisé "Algérianisme" dans les années 1920, fut extrêmement fécond et produisit des "étoiles" qui brillèrent et brillent encore dans tous les domaines.

Un de nos compatriotes, replié à Aix-en-Provence, avait rêvé d'un panthéon dans lequel seraient inscrits les noms des 50 meilleurs de nos ancêtres. Après un premier jet, il avait établi une liste, oh combien incomplète, de plus de 70 personnes, authentiques Pieds-Noirs ou dont la période principale de la carrière s'écoula en Algérie.

Qui dit "Culture" dit d'abord "chercheurs et universitaires" et nous trouvons les noms d'Emile Masqueray, Louis Leschi, Jérôme Carcopino (de l'Académie française), Stéphane Gsell, Jean Alazard, Capot-Rey, Gaston Julia (le mathématicien), Emile-Félix Gautier, William Marçais (de l'Institut), Augustin Bernard, Conrad Killian (l'inventeur du pétrole saharien), Mohammed Ben-Cheneb, Belkacem Ben-Sedira et Mohammed Soualah, auxquels de nombreux enfants doivent de connaître la langue arabe, Paul Robert (le lexicographe) dont l'oeuvre rivalise avec celles de Littré et Larousse, sans oublier les grands recteurs de l'Académie d'Alger au premier rang desquels il convient de placer Jeanmaire, Hardy et Capdecombe.

Dès que nous abordons le domaine "Littéraire", les noms abondent ; il nous faut faire un tri, aussi je me contenterai de n'en citer qu'un petit nombre. Que les autres veuillent bien m'en excuser. Louis

Bertrand, de l'Académie française, seul enfant adoptif avant les légitimes : Paul et Victor Margueritte, Jean Richepin, Jacques Robichon, Jules Roy, Gabriel Audisio, René Janon, Emmanuel Robles (de l'Académie Goncourt), Mouloud Feraoun, Mohammed Dib, Marcel Moussy, Mouloud Mammeri, Edmond Brua, Charles Hagel, Robert Randau, Jean Pomier, Jean Brune et évidemment notre Prix Nobel de littérature : Albert Camus.

A côté du domaine littéraire fleurissait aussi un domaine "Artistique" et "Pictural" propre à cette Algérie éblouie de soleil. A côté des Fromentin, Delacroix, Horace Vernet, Chasseriau, Marquet, nous voyons Gaudissart, Rochegrosse, Dinet, Omar et Mohammed Racim, Edmond et Freddy Tiffou, ce dernier fut le 1er Grand Prix de Rome de Peinture en 1962, etc.

Je ne citerai que pour mémoire Camille Saint-Saëns qui mourut à Alger, dans ce boulevard qui prit son nom.

Nous ne pouvons oublier Emile Aubry, Prix de Rome, Membre de l'Institut qui peignit l'Opéra d'Alger, André Grech, 1er Grand Prix de Rome de sculpture en 1935, Paul Belmondo, membre de l'Institut et Président d'Honneur du Cercle Algérieniste jusqu'à sa mort, Charles Berlinger (l'auteur de l'opérette "L'auberge du Cheval Blanc"), Charles Brouty, Pierre Guiauchain (ingénieur et urbaniste), Max-Paul Fouchet (critique), etc.

Lorsque nous abordons le domaine des "Sciences morales et politiques" les noms se multiplient à l'infini, nous ne pouvons n'en citer qu'un petit nombre. Maréchal Franchet d'Esperey, de l'Académie française, né à Mostaganem, commandant en chef victorieux sur le Front d'Orient en 1914-1918, maréchal Alphonse Juin, de l'Académie française, qui défila en tête de ses troupes victorieuses à Tunis en 1944 et à Rome en 1945, René Viviani, président du Conseil en 1914, né à Sidi-bel-Abbès, René Mayer, Président du Conseil sous la IVème République, député de Constantine, Louis Pasquier-Bronde, fondateur du logement social et des mutualités agricoles, André Mallarmé, juriste, Max de Tonnac et Augustin de Vialar, promoteurs de l'action sociale de l'agriculture, Charles de Foucault et Mère Emilie de Vialar qui conduisit notre communauté au sublime puisque l'Eglise

catholique l'a canonisée. Je n'aurai garde d'oublier les généraux Willemin et Jouhaud qui commandèrent en chef l'Aviation française, ni l'amiral Leenhardt, né à Castiglione, commandant en chef la Marine française de 1982 à 1988, ni Elise Rivet, en religion Mère Elisabeth de l'Eucharistie, morte dans les crématoires de Ravensbrück à la place d'une mère de famille dont elle avait pris la place. Elle était née à Draria en 1890.

Mais en Algérie, où certaines maladies existent à l'état endémique, nous ne pouvons passer sous silence le corps médical dont le dévouement fut sans bornes. A Maillot, Laveran, Prix Nobel de Médecine, Vincent, Trabut, Cange, Crespin, succédèrent de véritables dynasties de docteurs qui avaient noms Duboucher, Goinard, Curtillet, Jacquemin, Cohen-Solal, Aboulker, Edmond et Etienne Sergent, Cabanne, grâce auquel je puis marcher... et le docteur René Antoine, dont l'action contre le trachome permit à des milliers et des milliers de musulmans d'Algérie de pouvoir continuer de voir la lumière du soleil.

Une société méditerranéenne ne saurait oublier les "Arts de la scène et du spectacle" et nous ne citerons que les noms de Julien Bertaud, de la Comédie française, Pierre Blanchard, né à Philippeville, Gaby Morlay, Orane Demazis, Christian Vebel, Pierre Cardinal, Yves Vincent, Roger Hanin, Robert Castel, Sahuquet, Enrico Macias qui, dans les années 1960, sut si bien exprimer, en chansons, notre nostalgie de personnes déplacées qui avaient perdu leur terroir natal.

Cette énumération, oh combien incomplète, le serait davantage si, oubliant le vieil adage romain qui voulait qu'une âme saine ne puisse vivre que dans un corps sain, nous ne faisons allusion aux exploits du "Stade" où brillèrent outre Albert Camus, Yves Vincent, les docteurs Aspar, Dumas, Badaroux, les professeurs Reynaud, Berger-Vachon, Marcel Cerdan (champion du Monde de Boxe), Alain Mimoun (deux fois champion olympique et qui reçut sa Légion d'honneur sur le champ de bataille de Cassino), les frères Bernardo, J.P. Curtillet (médaillé olympique), Edda Prost (championne de natation), Alain Gotvalles (recordman du Monde), Georges Bonello (international de football), Robert Abdesselem, Patrick Dominguez, Françoise Durr,

internationaux de tennis. J'en passe et des meilleurs mais je ne voudrais pas ne pas mentionner notre Zaaf qui mit une touche d'humour au cours de plusieurs tours de France cyclistes.

La perte de notre terroir natal devait-elle faire choir dans les oubliettes de l'Histoire une culture aussi brillante et prospère ? Le Cercle Algérieniste a répondu négativement.

Je viens de prononcer pour la seconde fois ce mot : "Algérieniste". Il convient de définir ce terme, qui est à la fois, pour notre "Cercle", un frein à son développement et, aussi, son plus beau titre de gloire.

L'explication de ce mot, je la trouve dans le livre d'histoire de l'Algérie (Gsell - Marçais - Yer, éd. Boivin, 1929) qu'élève des Ecoles Normales de Bouzaréa j'étudiais, avant la dernière guerre. Je cite (p. 289) :

Les préoccupations matérielles ont, pendant longtemps - et l'on ne saurait s'en étonner - relégué à l'arrière plan les préoccupations intellectuelles. Les colons n'avaient ni le loisir, ni les moyens de rechercher les satisfactions de l'esprit. Il n'en va pas de même aujourd'hui. L'enrichissement du pays a produit à cet égard, les plus heureux effets. Si l'Algérien se soucie encore assez peu de la science pure et de la recherche désintéressée, du moins montre-t-il un goût très vif et des aptitudes incontestables pour la musique et pour les arts plastiques. Il s'est formé une école de peinture dont les représentants, dédaigneux de l'orientalisme traditionnel et de l'"exotisme de pacotille", s'efforcent de rendre, avec sincérité, les aspects multiples de la terre algérienne. Des tendances analogues se manifestent en littérature. Celle-ci prend de plus en plus ses inspirations et ses sujets dans la vie des colons, ou des indigènes et dans le conflit des mentalités et des races. L'exemple donné par un Français, Louis Bertrand, l'auteur du Sang des Races, un titre significatif, a été suivi par une pléiade d'écrivains nés ou fixés dans la colonie et qui s'intitulent eux-mêmes "Algérienistes". Mélange de réalisme outrancier et de lyrisme romantique, écrites en une langue savoureuse et riche, leurs oeuvres sont vraiment un produit du terroir.

Aussi bien le peuple a-t-il obscurément conscience de cette individualité dont les lettrés cherchent à dégager les caractéristiques. Interrogé sur sa nationalité un fils de naturalisé, voire un Français né en Algérie, répondra, neuf fois sur dix, "Je suis algérien". Ce mot a pour lui, moins une signification géographique qu'une signification ethnique.

"Algérien", voilà un mot dont le contenu a fortement changé depuis qu'en 1962, l'Algérie a été victime d'une forte hémorragie qui l'a privée des communautés israélites, chrétiennes, européennes et des soldats et supplétifs musulmans. J'ai pris conscience de cette modification à la lecture d'un mémoire dans lequel l'auteur mettait toujours face à face Français et Algériens, ce qui était une hérésie dans le cas du sujet traité : "Naissance et évolution d'un village algérien : Ménerville".

Cette hémorragie a créé une crise d'identité : "Comment devait-on appeler cette ou ces communautés qui avaient pris le chemin de l'exil ?" Si l'unanimité s'est faite pour rejeter l'appellation administrative de "Rapatriés" (est-on rapatrié quand on change de département ? A-t-on donné cette appellation aux Alsaciens et aux Lorrains qui quittèrent leur terroir natal en 1871 ?), une longue discussion s'est faite pour savoir le nom dont devait se parer notre communauté en exil. Je crois que l'expression "Pieds-Noirs" est maintenant acceptée. Je n'entrerai pas dans la longue et vaine discussion pour connaître l'origine de cette dénomination. Je préfère la définition donnée par mon épouse à M. Santini, secrétaire d'Etat aux "Rapatriés" : *Par dérision des journalistes nous ont donné cette appellation "Pieds-Noirs. Nous en sommes fiers car chaque fois que la France a eu besoin de nous, en 1870, en 1914-18, en 1939-45 nous sommes allés au charbon et l'Armée française qui a débarqué en Normandie tout comme en Provence était constituée de plus de 80 % de Nord-Africains, toutes ethnies et toutes confessions confondues. Pouvaient-ils ne pas se noircir les pieds en allant au charbon pour la France ?*

Il y a plusieurs façons d'exterminer une communauté, la plus dangereuse étant celle, plus insidieuse, qui consiste à lui supprimer la

mémoire en faisant disparaître les archives de son passé. Aussi devant l'action continue des gouvernements renvoyant, sous Pompidou, les oeuvres d'art mises à l'abri en Métropole, sous Giscard, les archives turques de la Régence d'Alger, la communauté a réagi créant, presque simultanément deux associations : l'une à Paris : "Le Centre de Documentation Historique sur l'Algérie" qui a créé une bibliothèque remarquable à Aix-en-Provence, l'autre le "Cercle Algérieniste".

En 1973, sous le patronage de Jean Pomier, l'un des derniers algérienistes, professeur à l'Université de Toulouse, une dizaine d'étudiants, beaucoup plus ambitieux, fondaient le "Cercle Algérieniste".

Partant de la constatation qu'après des millénaires de diaspora, la communauté juive survivait, que malgré le génocide arménien, cette communauté continuait à survivre, notre communauté se devait et devait à ses ancêtres de survivre et qu'elle avait pour tâche prioritaire de *sauver une culture en péril*.

Ainsi ses buts furent bien définis dans l'article de ses statuts déposés le 1er octobre 1973 à la Préfecture de la Haute-Garonne. L'Association a pour but :

1 - de sauvegarder le patrimoine culturel, historique et folklorique de la province Algérie et d'encourager la création littéraire et artistique chez les Algérienistes ;

2 - de constituer une documentation, de promouvoir des études, des recherches de caractère culturel et historique et de diffuser ces travaux dans un souci de vérité ;

3 - de maintenir et d'élargir les liens d'amitié et de solidarité au sein de la communauté "Algérie française", de développer les contacts entre les personnalités qui ont servi ou défendu cette communauté et les jeunes Algériens de nationalité française.

Comme vous le voyez le but de ces étudiants était bien ambitieux. Il faut croire qu'il correspondait bien à un besoin vital puisqu'aujourd'hui il existe plus de trente cercles en France métropolitaine et hors d'Europe.

Chacun d'eux a sa personnalité propre, suivant son lieu d'implantation, suivant son recrutement, mais ils ont tous une raison d'être, inscrite dans sa devise : *sauver une culture en péril*.

En général, les adhérents du Cercle et leurs amis se réunissent autour d'une table pour prendre, en commun, un repas, précédé ou suivi d'une causerie ou conférence sur des sujets variés.

Pour le Cercle des Pyrénées-Orientales, qui a dissocié les agapes et les conférences, les archives montrent que, depuis 1977, huit conférences annuelles, soit une centaine, ont pu traiter des sujets concernant tous les domaines culturels de l'activité humaine :

Artistiques : Dinet, Edmond Tiffou, Mohammed Racim, Eugène Deshayes les Orientalistes... ;

Littéraire : Louis Bertrand, Magali Boisnard, Camus, Alger dans la Littérature... ;

Historiques : La conquête d'Alger, Boutin, La renaissance de l'Armée d'Afrique, La campagne d'Italie, le Centenaire de la Prise de Constantine, les consuls à Alger du XVIème siècle à 1830... ;

Economiques : Naissance d'une oasis, les coopératives agricoles dans la région de Bône, le barrage de Foug-el-Gherza, ... ;

Touristiques : (certains pourraient y trouver un peu de nostalgie, ce qui n'est pas le cas) Bône, Philippeville, Constantine, Biskra, Les Aurès, La Kabylie, Alger, Blida, la Mitidja, Oran, Tlemcen, ... ;

Historiques encore : Saint Augustin, Cardinal Lavignerie, Les Vandales en Algérie, le général de Sonis, ... ;

Sociaux : La médecine en Algérie, le Docteur René Antoine, l'enseignement en Algérie, Médecin chez les Berbères, ... ;

Chaque fois que le sujet le permet, ces causeries sont accompagnées de projection de diapositives ou de films cinématographiques. Je précise que la plupart des intervenants le font à titre gracieux, les autres demandant le remboursement de leurs frais de transport, ce qui limite largement l'appel à des conférenciers extérieurs au département. Il est vrai que le Cercle Algérieniste a été longtemps privilégié par la présence en son sein, du dernier des algérienistes vivants, secrétaire du Comité du Vieil Alger, j'ai cité

Fernand Arnaudies, véritable encyclopédie vivante qui, hélas, nous a quittés en novembre 1989.

Encourager la création littéraire, diffuser ces travaux est un des buts de l'Association, aussi fait-elle appel à de nombreux écrivains qui, au cours de signatures de livres, viennent nous parler d'un des aspects du pays perdu.

Elle a aussi créé sa propre maison d'édition : "l'Atlantrophe" qui à l'heure actuelle a imprimé 80 ouvrages. Un seul point noir dans cette activité : Comment diffuser ces ouvrages ?

Le Cercle Algérieniste s'est doté de sa propre revue : *L'Algérieniste*, revue trimestrielle, où dans ses pages nous revivons les différentes étapes de cette Algérie qui nous tient tant à coeur.

Je classerai en trois catégories l'énorme production littéraire qui envahit la France en ce moment :

1) les monographies, qui veulent retracer la naissance et l'évolution du village natal qui vit se dérouler l'enfance ou l'activité principale de leurs auteurs et où transparaît l'amour éprouvé pour le village natal ;

2) les mémoires et ouvrages à thèse, qui sont tous orientés, quelle que soit leur direction et qui, en général, ont trait à la période pénible 1954-1962, où tout un monde s'est effondré. On y trouve trace des traumatismes profonds engendrés par cette période triste et cruelle ;

3) les ouvrages, bilan de l'action de la France dans ses départements français de l'Afrique du Nord. Ils sont peu nombreux et, à ma connaissance je n'en connais que trois, dont les auteurs ont essayé d'être aussi impartiaux que possible :

- Amicale des Anciens Instituteurs d'Algérie - Cercle Algérieniste - *Des Instituteurs se souviennent... de ce que fut l'Enseignement en Algérie*, Ed. Privat, 1981. Prix André, Emmanuel You, décerné par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer ;

- Pierre Goinard - *Algérie, l'oeuvre française*, Ed. Laffont, 1984. Prix maréchal Lyautey décerné par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer ;

- Amicale des Anciens Elèves des Ecoles d'Agriculture d'Algérie - *L'oeuvre agricole française en Algérie 1830-1962*, Ed. l'Atlantique, 1990.

Chaque année, le Congrès National du Cercle Algérieniste est l'occasion d'une exposition qui se tient dans différentes villes.

Pour Perpignan, excusez-moi de citer souvent cette ville, c'est celle que je connais le mieux.

En 1979, une exposition eut lieu sur le thème : "Algérie, 132 ans d'Histoire de France". C'était la première du genre. Elle eut un succès fou : Près de 30 000 visiteurs en quinze jours.

En 1981, l'exposition eut pour thème : "Algérie, Province française". Cette exposition eut une suite en 1983 par la création du Centre de Documentation et de Culture Algérieniste.

En 1985, l'exposition eut lieu dans le cadre du Congrès National et en 1987 dans celui des 25 ans après. Ces expositions eurent une suite en 1989 : la création d'un Musée de l'Algérie française qui vient doubler le Centre de Documentation précédemment créé.

Entre-temps, une association nouvelle, "Pieds-Noirs ...toujours" organise, depuis 1989, en automne, un forum auquel le Cercle Algérieniste apporte son concours.

Il ne faudrait pas croire que le Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales soit le seul à avoir une activité importante. Chaque Cercle en a une aussi grande, variable suivant son recrutement et son implantation géographique. Par exemple, le Cercle Algérieniste de Lons-le-Saunier prépare une exposition itinérante sur "l'Algérie, des origines à nos jours", exposition qui devrait voir le jour en octobre. Le Cercle de Toulouse, à ses conférences mensuelles, ajoute une bibliothèque assez bien fournie, celui de Narbonne, une section théâtrale... Chaque Cercle participe aussi aux activités des autres associations et amicales Pieds-Noirs, les relations étant, en général, bonnes.

Constituer une documentation. C'est ainsi que le Cercle Algérieniste de Perpignan, au 52 rue Maréchal Foch, a créé un Centre de Documentation qui reçoit livres, documents, articles, objets, cartes

postales, photos,... qui lui sont offerts ou proposés. Quand on nous demande : "Est-ce que cela vous intéresse ?" Nous répondons : "Tout nous intéresse. Nous ignorons si cela servira un jour, mais nous sommes certains que tout ce qui ne sera pas recueilli par nos associations, sera, au mieux, dispersé et se retrouvera "aux puces" comme ces décorations et tenues militaires d'un sous-officier, enterré le mercredi et proposées aux "puces" de Perpignan le dimanche suivant ; au pire dans les poubelles, comme ces lithographies sauvées de justesse, leur propriétaire se retirant dans un foyer de vieillards, ne sachant qu'en faire, était en train de les jeter".

Ces documents sont à la disposition gratuite des chercheurs et étudiants qui désirent les consulter sur place et c'est avec un immense plaisir que nous avons pu aider certains d'entre eux dans la rédaction de mémoires ou de thèses : "L'urbanisme à Alger de 1870 à 1914 (Rouen) ; "Un humaniste musulman : Mouloud Feraoun" (Avignon) ; "Pierre Bordes et l'Algérie du Centenaire" (Toulouse) ; "Albert Camus" (thèse en allemand d'un professeur de l'Université d'Augsbourg) ; sous divers intitulés "Les Pieds-Noirs" par des étudiants de New York, Montpellier, ...

Les demandes de renseignements affluent de toutes parts, sur des sujets aussi différents que "Les Tramways électriques en Alger", "La poste pneumatique à Alger de juillet à septembre 1914", tel ou tel village... ; et toute une équipe de bénévoles s'efforce de répondre aux demandes.

Mais toutes ces activités qui maintiennent le passé, cultivent le présent et préparent l'avenir seraient vaines si la communauté tout entière, à travers ses diversités, n'arrivait pas à trouver un point commun de rassemblement.

Le Cercle Algérieniste croit l'avoir trouvé. Il propose le 14 juin, date anniversaire de la naissance de notre communauté Pieds-Noirs.

A Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830, par ordre du roi Charles X, sous le commandement du général de Bourmont, l'Armée française vint arborer ses drapeaux, rendre la Liberté aux mers, donner l'Algérie à la France. Ainsi naissait notre communauté.

Le 5 mai 1930, le président de la République, Gaston Doumergue, inaugurerait un monument, oeuvre du sculpteur Emile Gaudissard, qui représentait deux femmes, la France et l'Algérie, enlacées sous l'égide du drapeau français. Au pied de ce Monument du Centenaire de l'Algérie française, le 14 juin 1930, parlant au nom du personnel enseignant des mosquées, M. Hadj-Hamou prononçait entre autres, ces paroles : *Lorsque les Français débarquèrent, notre terre se mit à s'ouvrir partout et, comme dans les mille et une nuits, en jaillirent des jardins, des sources, des roseraies et du pampre aux couleurs vertes de l'espérance et de la vie.*

En juillet 1962, ce Monument du Centenaire de l'Algérie française, appelé plus communément Monument de Sidi-Ferruch, était démonté en catastrophe par les soldats du 3ème R.P.I. ma et prenait le chemin de l'exil, tout comme notre communauté.

Le 14 juin 1988, grâce à l'action du Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales, aidé par de nombreuses personnalités, le monument renaissait à Port-Vendres et son inauguration se déroulait, avec tous les fastes militaires, en présence de tout l'éventail politique, allant des indépendantistes catalans au représentant du duc d'Anjou et de plus de 4 000 Pieds-Noirs et Roussillonnais.

Le Cercle Algérieniste estime que notre culture survivra à la diaspora lorsque, à toutes les études sur ses origines, elle ajoutera un point commun de rencontre. Nous pensons que le 14 juin, date anniversaire de sa naissance, devrait être une date mémorable où, à travers la Métropole et l'Outre-Mer, notre communauté devrait se retrouver en communiant dans une même ferveur.

C'est ainsi, que le 14 juin de chaque année, à Port-Vendres, nous nous retrouvons au cours de cérémonies pour rendre hommage à tous les civils et militaires, de toutes ethnies et de toutes confessions qui, par leurs actions héroïques ou modestes, *firent jaillir des jardins, des sources, des roseraies et du pampre aux vertes couleurs de l'espérance et de la vie.* dans notre Algérie française.

N.B. : A propos de la naissance de notre communauté, nous venons de faire éditer par la Maison Barthélemy d'Avignon (maison créée en

1640, sous Louis XIII) un livre écrit par le dernier des Algérianistes d'Alger : Fernand Arnaudies qui était, à la fois secrétaire du "Comité du Vieil Alger", archiviste de l'Opéra d'Alger et expert près de la Préfecture d'Alger au point de vue littéraire et artistique. C'est donc à la fois, un livre d'art, un livre d'Histoire et un livre d'Histoires.

Ce livre : *Esquisses anecdotiques et historiques du Vieil Alger* est vendu par nos soins au profit du Musée de l'Algérie française de Perpignan.

**Un lien social identitaire:
les associations de pieds-noirs**

*Suzie GUTH
Professeur,
Université Paul Valéry , Montpellier III*

Qu'y-a-t-il de commun entre l'Amicale des Anciens du Maroc et l'Association des Bretons de Meknès, des Basques Béarnais Gascons de Rabat-Salé, des Alsaciens-Lorrains de Casablanca ? La réponse tient en peu de mots : le lien social qui exprime une identité transportée au delà des mers et des processus d'activation sociale de groupe. Si la réponse peut caractériser très globalement ce type d'association, elle ne répond pas cependant à toutes les interrogations, en effet, l'affirmation identitaire peut être très diversement partagée, sinon comment comprendre l'adhésion à ce genre d'association de personnes qui ne sont ni bretonnes, ni alsaciennes, ni pieds-noirs mais dont les liens matrimoniaux impliquent la reconnaissance de l'identité du conjoint. Il apparaît que le partage identitaire diffère d'un individu à l'autre et nécessite des processus de socialisation régulés par le groupe ou au contraire vécus sous le mode de la rencontre informelle du groupe amical. Une personne de cinquante ans explique comment elle voit les associations pied-noir: *Tout le monde est libre, chacun va un peu rechercher quelque chose qui lui manque. Par contre, j'ai entendu dire que, dans beaucoup d'associations, c'est l'esprit pied-noir qui prévalait et qu'il y avait plus de discordes entre eux que d'accords entre eux¹. Cette personne interrogée se définit sur le plan amical de la manière suivante en parlant de ses amis : *Il est un peu pied-noir comme moi. Et sa femme aussi. Ce sont des pieds-noirs qui... Elle peut être, non, un peu différemment. Mais lui, pied-noir, pas pied-noir, il ne fait pas de différence, il ne s'attarde pas. Il connaît quelqu'un, il l'apprécie ou il l'apprécie pas. Mais il ne cherche pas l'amitié pied-noir particulièrement. Sur ce sens là, il est un peu comme moi². Même s'il**

apparaît que l'ami véritable (cf. infra) est pied-noir, la vision que l'on a de soi dans ses rapports avec autrui implique pour la personne citée l'ensemble pied-noir / pas pied-noir. Cette vision de soi à partir des autrui affinitaires caractérise à notre sens la socialisation pied-noir qui dans l'interview citée implique le Non-Pied-Noir, le Perpignanais, le Catalan. ...*Mais je ne vois pas de particularité entre un Pied-Noir et un Catalan. En général, il paraît qu'ils ne s'entendent pas bien. En général, moi je n'ai jamais eu de difficultés*³.

La socialisation dans une association pied-noir implique par contre la présence de tous ces autrui similaires par l'appartenance ou au moins sympathisants et suggère à celui qui n'appartient pas à une association une surenchère dans les processus identitaires, le culte du souvenir et du passé, le refuge dans un temps immobile ou la recreation de ce passé sous sa forme festive, rituelle et symbolique. Si la recreation de cette topographie légendaire occupe maintes associations, qu'il s'agisse de celle de Santa Cruz ou qu'il s'agisse d'autres amicales cherchant à perpétuer le souvenir, la construction sociale fait place souvent à des activités similaires de part et d'autre de l'Atlantique, fête de la galette des Rois, méchouis... ainsi que les thèmes revendicatifs et l'émotion partagée dans l'affirmation collective.

Le mouvement associatif pied-noir particulièrement important dans la région Languedoc-Roussillon regroupe de nombreux types associatifs, fédéraux, locaux, amicalistes ou de coordination. Une quinzaine d'associations dont quatre associations nationales sont représentées à Montpellier, six associations sont spécialisées dans la défense des intérêts et neuf associations offrent des prestations du type amicale d'originaires .

1. Les associations de défense

Spoliés tel pourrait être le propos caractéristique de ces associations, c'est en effet pour palier à la *spoliation de tout un peuple* que les associations se mobilisent et mettent au point leurs méthodes d'action. Celles-ci peuvent relever du lobbying, du moyen de pression ou de la communication dans les revues associatives et les journaux locaux.

L'indemnisation concentre les éléments identitaires de reconnaissance du moi social des Français d'Algérie et renvoie sur autrui la dette contractée par l'abandon du sol et l'appartenance territoriale. L'indemnisation ne reconnaît pas seulement les aspects financiers et matériels susceptibles de compenser la perte mais aussi les aspects administratifs de reconstruction de carrière et de retraite. Elle englobe tout le passé social des Pieds-Noirs et montre aux hexagonaux leurs devoirs envers leurs anciens sujets et concitoyens d'outre-mer. Sous un aspect symbolique, l'indemnisation représente le prix de la fiancée qui se rend dans son domaine patrilocal : la maison commune hexagonale. Cette compensation, comme le ferait toute compensation matrimoniale, montre comme l'observe G. Simmel à propos des femmes, *à la fois leur oppression, leur exploitation, leur chosification, il n'empêche qu'elles prirent ainsi de la valeur, d'abord pour le groupe parental qui touchait le prix de leur vente, ensuite pour le mari aux yeux de qui elles représentaient un sacrifice relativement élevé, si bien que, dans son propre intérêt, il devait les traiter avec ménagement*⁴. L'indemnisation accordée aux Pieds-Noirs pour les pertes qu'ils ont subies valorise ce qu'ils ont perdu et le dévalorise en même temps dans la mesure où elle arrive au bout de 27 années:

*Mais ce n'est pas bien de donner au compte goutte, au bout de 27 ans, ce n'est pas bien*⁵.

*J'ai plusieurs fois été en colère car c'est de l'argent que l'on nous doit, de tout ce que j'ai laissé là-bas, c'est honteux. Je ne l'avale pas... Il faut attendre 80 ans alors que Chirac a apporté plusieurs milliards lors de son voyage en Algérie*⁶.

*Je ne suis pas personnellement concerné mais c'est la moindre des choses que le gouvernement fasse les choses nécessaires pour les personnes concernées... Il faut je crois éponger cela*⁷.

*Ma mère, elle, ne profitera pas de cet argent. Elle en aurait eu plus besoin à l'arrivée... De plus, ce qu'elle a laissé avait une importance affective...*⁸

Je suis concernée car j'avais des biens. Mais on touchera une misère. Ils font de la propagande... Je m'en fous, je n'ai pas besoin de leur "pognon". Ce n'est pas un dû. Ils peuvent se le garder, c'est de l'argent sale... Je veux tout oublier de cela⁹.

L'indemnisation cristallise le passé et le présent et fonde dans l'unanimité affichée une attitude significative à l'égard des autres français. Lieu des attentes, de la reconnaissance en raison de la place occupée jadis, du prix du sang, elle conforte dans l'exacerbation due aux attermolements les ambiguïtés du rapatriement. En poursuivant la métaphore de la compensation matrimoniale qui n'est jamais totalement épuisée chez les maternels matrilineaires, elle perd au fil des ans sa valeur pour devenir de *l'argent sale* et rend compte d'une attitude *honteuse, minable, scandaleuse* de la France. Dans une enquête pédagogique réalisée dans la région, la totalité des sujets a acquiescé aux termes d'*ingratitude de la métropole*¹⁰. Thème fédérateur, la volonté de gagner la bataille de l'indemnisation a aussi joué un rôle moteur dans l'action. Celle-ci s'est déroulée dans ses aspects les plus visibles par des tentatives de lobbying politique envers les pouvoirs publics. Le Recours va devenir à partir de 1977 le moteur de cette action auprès des hommes politiques en organisant un véritable "vote rapatrié" qui ira successivement au Parti Socialiste, au RPR. Cette gymnastique électorale qui se manifeste tant aux élections locales que nationales et européennes va embrouiller certains adhérents et conduire à des tentatives d'unification comme en témoigne ce titre paru dans le journal de la FURR (février 1987), *Les Français d'AFN et d'outre-mer : Face à l'effritement du Recours et à l'isolement de J. Roseau, conséquence de ses volte-face politiques, les associations de rapatriés se sont réunies à Saint-Tropez dans le but de créer une seule force.*

Le lobbying politique appartient à une grande tradition politique, celle de l'empire colonial comme le souligne C.R. Ageron dans le titre de son ouvrage *France coloniale ou parti colonial*. L'auteur montre dans son ouvrage l'évolution de cette politique de comités, organisée au départ par un petit nombre de personnalités qui s'appuie sur un nombre limité d'adhérents et de souscripteurs. C'est au Parlement

que va se créer le groupe colonial qui usera de son influence dans les organisations coloniales et la presse. L'auteur conclut : *L'entreprise coloniale des deux derniers siècles - ou plutôt de ce long siècle qui va de la conquête d'Alger à l'évacuation de l'Algérie - fut l'affaire d'« un petit groupe d'hommes convaincus », ces coloniaux de la métropole, hommes politiques, professeurs, publicistes et militaires qu'on a tenté, par convention, de montrer séparés de ceux qui furent la France aux colonies, missionnaires, administrateurs, soldats et commerçants*¹¹.

Ces mêmes hommes convaincus n'essaient-ils pas aujourd'hui dans les associations de revendication de devenir maîtres de leur destins particuliers et d'assumer leur passé, fut-ce par le mythe de la réparation? Comme le mythe d'expansion et d'union de l'empire, l'indemnisation joue le rôle de mythe réparateur de l'« ordre dans l'univers », il se veut intégrateur dans la patrie mais son efficacité se heurte à des aspects prosaïques, à l'âge élevé des futurs indemnisés ainsi qu'au temps qui a fait son oeuvre. La réparation engendre, du fait de son aspect monétaire, une contre valeur qui est celle du sensible, de l'affectif, de la toponymie, des réseaux sociaux. L'absence du réel qui se fait sentir dans la compensation lui donne toute sa vigueur, c'est elle qui fait comprendre qu'il manquera toujours cet autre rivage de la Méditerranée, cette baie d'Alger à laquelle on rêve sur des photos souvenirs aux couleurs passées et vieilles de trente années.

2. La structure en réseau: le nexus.

La division en deux types ne doit pas laisser croire que les associations existent séparément avec des clientèles propres. Bien au contraire, la force des unes et des autres tient au transfert d'une association à l'autre et à la multiappartenance des adhérents et des présidents d'associations. Ce dynamisme interne lié soit à l'événement, soit à une manifestation particulière, soit au transfert dans une autre association, soit au cumul de l'associativité qui renforce les liens entre les différentes associations et crée entre elles un micro-réseau, élément stabilisateur et cohésif de l'ensemble. Cette

perméabilité particulière des associations gage en partie leur homogénéité et engendre un nexus relationnel qui équilibre à la fois l'ensemble associatif et lui confère une force motrice particulière. Celle-ci se manifeste à notre sens à deux niveaux, l'un grandiose dans la manifestation de masse, l'autre que nous avons déjà évoqué dans l'influence et la solidarité électorale. Bien que celle-ci ait été une tradition d'une minorité par rapport à une métropole, il ne faut pas en inférer que cette situation va de soi et qu'elle n'est qu'une répétition du même. L'accord majoritaire d'électeurs sur un programme, même si celui-ci est considéré comme bénéfique pour les intéressés, ne peut se faire qu'avec un lent travail de persuasion, de dialogue et d'écoute ainsi que par l'affirmation d'une identité commune. Celle-ci quoique préexistante au vote, n'en est-elle pas moins réactivée, construite et reconstruite par le biais de la problématique de l'indemnisation. Coup de théâtre politique, le vote-sanction mesure aussi dans un domaine particulier l'activité associative et l'entretien de l'identité sociale. Il est paradoxal de constater que ceux qui vivent dans la dispersion à travers l'hexagone, dont le référent local a disparu après l'exode, parviennent, mieux que d'autres entités régionales à forte identité, à développer des conduites électorales spécifiques.

Sur une échelle plus vaste mais sur un temps plus court, les manifestations de masse comme celle du pèlerinage nîmois à la Vierge de Santa Cruz requièrent une élaboration, une mise au point, mais aussi une fidélité qui étonnent le Français hexagonal. D'une année à l'autre la foule est toujours au rendez-vous, apparemment sans lassitude, elle égrène sa marche montante vers les lieux de la piété et de la dévotion. Si tous les participants ne vont pas vers le lieu consacré pour y brûler des cierges, tous sont venus pour raviver une socialité que la dispersion risque d'entamer. Le plus étonnant pour les observateurs extérieurs porte sur les lieux de rencontre et les liens que l'on souhaite renouer et entretenir : anciens voisins d'immeuble, de rue, de club sportif, d'établissement scolaire, tous cherchent à se revoir, après vingt-neuf ans de séparation ! La fidélité dans la relation affinitaire, de voisinage ou d'étude trouve ici une démonstration exemplaire et massive. Retrouver en un jour, en un lieu, ses anciens

réseaux micro-sociaux, côte à côte en une sorte de patchwork où cohabitent les anciens scouts, éclaireurs, écoliers, voisins, copropriétaires et locataires, transférés dans une rue où, sur les bas côtés, s'exprime ce reliquat de densité sociale, suscite un sentiment naïf d'admiration devant cette persévérance et une interrogation : s'il n'y avait pas eu l'exode, ces anciens scouts et écoliers devenus quadragénaires ou quinquagénaires auraient-ils cherché, comme ils le font aujourd'hui, à se retrouver ? N'est-ce pas un effet du « ralentissement de la reproduction sociale » qui conduit cette foule à renouer des liens anciens ? Il est difficile de répondre à cette question, l'on ne peut que conjecturer que trente années plus tôt, les Pieds-Noirs n'étaient pas des Pieds-Noirs, mais des Français d'Algérie avec leurs spécificités locales et régionales, ils n'avaient aucun motif de survaloriser des relations de voisinage et d'appartenance. L'exode a donné à ces liens une saveur et une valeur que tous les exilés reconnaissent dans ce dicton populaire : on ne vit qu'une fois. C'est le caractère devenu unique de cette élaboration sociale qui lui donne tout son sel et tout son prix.

3. Les associations de loisirs.

Haut-lieu de la sociabilité homogène, les associations d'originaires, de Bône, du Constantinois, du Maroc, d'Oranie, de Sidi Bel Abbès, d'Alger, de Tunisie, forment par leur nombre à Montpellier, le substrat du tissu social associatif¹². Elles constituent les cellules sociales de cet ensemble associatif et participent aux causes communes de ces mouvements, pèlerinages, manifestations de masse et participation au vote-sanction. L'objectif de solidarité, d'entraide, de vie relationnelle est propre au mouvement amicaliste et peut revêtir des formes diverses tant dans la convivialité, dans les dons et les activités communes que dans la confiance que l'on s'accorde pour surmonter les coups durs, ces moments où toutes les personnes interrogées de nos échantillons se sentent soudain autres et seules : le passé remonte à la gorge, l'on cesse pour un moment d'être montpelliérain, biterrois, perpignanais. L'oreille attentive du président ou d'un

membre de l'association permet quelquefois de surmonter ces angoisses et de sortir de cette solitude existentielle.

Communes aux Bretons de Meknès, aux Basques Béarnais Gascons de Rabat-Salé et aux Alsaciens-Lorrains de de la capitale marocaine, aux anciens du Maroc et d'Algérie, les activités s'échelonnent tout au long de l'année et comprennent des repas, des excursions, des rallyes de voitures, des bals, des galettes des rois, des méchouis, des pique-niques suivis de jeux de cartes, de pétanque, etc. Quelquefois de grandes dimensions, ces activités festives sont annoncées par des banderoles urbaines, placées sur les artères principales de la ville ; elles mettent en place une socialité *formelle* liée au nombre et au type de manifestation. Du bal du Zénith au méchoui du mas des Trois Cloches à Lavérune, les manifestations passent de la mondanité à la sortie champêtre plus détendue, bien qu'il puisse y avoir dans les deux cas le même type de relation sociale.

Ainsi le repas et le bal des Bel-Abbesiens pour la fête du muguet rassemble 200 personnes autour d'un gaspacho préparé au feu de bois. Après l'apéritif, le gaspacho est dégusté autour de longues tables, le président prend ensuite la parole pour souhaiter la bienvenue puis vient le temps de la danse et de la conversation entre amis. Vers 19 heures la salle se vide, les dames sont parties emportant un brin de muguet comme porte-bonheur¹³.

Le méchoui du Club des Anciens du Maroc (CAM) rassemble dès la fin de la matinée 300 adhérents venus assister au marquage des bêtes ainsi qu'à l'apéritif-sangria, treize moutons tournent sur des broches, le découpage des moutons apporte la note française et montre en ce qui concerne les techniques du corps, l'adaptation aux coutumes françaises. Inversement, les Basques Béarnais Gascons et Alsaciens-Lorrains de Rabat-Salé installés sous une tente caïdale à proximité de Témara dégustent un mouton cuit au four en saisissant à la main les morceaux fondants et en présentant à leurs amis, à leurs enfants, les meilleurs morceaux comme le veut la coutume marocaine. Le rince-doigts et la serviette feront ensuite le tour des convives.

Ainsi, le méchoui traditionnel du Club des Anciens du Maroc évoque plutôt en matière de viande rôtie la tradition française avec son

tournebroche et sa cheminée ouverte. Cuit au four ou dépecé et coupé en deux sur un grillage, le *nchouiou* doit être au Maroc suffisamment tendre et craquant pour permettre le détachement des morceaux à la main. La cuisson est intimement liée à l'instrument de préhension : le couteau peut couper la viande saignante ou semi-cuite, mais l'usage de la main seule nécessite une autre onctuosité que celle que procure la broche. On le voit, en raison de ces médiateurs que sont le couteau et la fourchette, instruments familiers s'il en est, la cuisson différencie *l'ancien chez nous* du *nouveau chez nous*, les manières de table créent des univers différents pour ceux qui, installés sous un parasol et assis sur des chaises, mangent sur une table de jardin et pour ceux qui, assis sur les coussins et les tapis de la tente caïdale, dépècent le mouton. Quelles traditions célèbre-t-on? La tradition française sous la tente caïdale ou la tradition de la difa au mas des Trois Cloches de Lavérune? Un exemple anecdotique nous permettra peut-être de saisir le sens des traditions pour ces groupes séparés par la Méditerranée.

Lors d'un des rallyes annuels de l'Association des Alsaciens-Lorrains de Rabat-Salé, une épreuve fut particulièrement révélatrice de ce sens caché des traditions construites et reconstruites avec les éléments culturels environnants. Comme dans tous les rallyes automobiles de loisir, les indications de navigation sont données au fur et à mesure par des personnes stationnées sur le circuit et qui attendent les participants. A l'issue d'une des étapes se trouvait un membre de l'association, vêtu d'une djellaba, le capuchon sur la tête. Il était à côté de sa voiture, une BMW, et, sa roue de secours à ses pieds, il faisait des signes. Tous les équipages passèrent, aucun ne s'arrêta pour demander son chemin ou aider l'automobiliste en panne. **L'homme en djellaba, véritable homme invisible**, vit passer l'un après l'autre tous les participants au rallye, sans qu'aucun ne reconnaisse son véhicule. Nul ne fut frappé par le contraste entre l'habillement de l'homme à la roue et le luxe de son véhicule. Il était là, mais nul ne le perçut, nul ne le vit. La scotomisation de l'habitant, marocain ici, algérien là, fait partie de l'univers associatif. Il est invisible et cependant là. De la même façon qu'en droit musulman est admise la

règle de *l'enfant qui dort*, qui s'applique à la paternité de l'enfant qui met un temps plus long que les autres à voir le jour, de la même façon sommeille en chaque membre des associations françaises citées une référence non dite mais constante à la **civilisation berbéro-musulmane**. Cette face cachée de la personnalité, de la culture, des usages et des modes de vie du monde arabe est le résultat d'une imprégnation qui fut quotidienne. Cet univers d'odeurs, de saveurs, de bruits manque autant que sa temporalité spécifique qui faisait alterner fêtes chrétiennes et fêtes musulmanes. Ce n'est pas seulement la fête des Rois qui était célébrée dans le passé, c'est aussi la rupture de jeûne du mois de Ramadan ainsi que l'Aït el Kébir. Longue serait la liste des éléments de cette dualité rituelle qui ne fut jamais perçue comme telle, mais qui constitua le flux de la vie sociale. Les photos souvenirs qui sont proposées aux adhérents d'associations de rapatriés¹⁴ semblent à la fois vides comme cette place de la Victoire, comme la route de Cap Falcon, comme la plage de Bouisseville, et figées dans un passé souvent lointain comme en témoignent les voitures, Citroën C4 et De Dion-Bouton. Sont-ce ces plages du Grand Hôtel Garret ou de Saint Roch qui eurent le plus d'importance ? Ne sont-elles pas, à l'image du récit de l'étranger d'Albert Camus un monde vide d'hommes où l'on ne perçoit que les bâtiments sans pouvoir identifier un seul agrégat humain. Si les avenues, les places, les cafés et les hôtels attestent les qualités de bâtisseurs des coloniaux, ces photos n'expriment ni le monde mêlé qui les traversait, ni les proportions numériques des deux communautés.

Le temps efface de la mémoire les détails du quotidien ; il ne retient que quelques éléments structurants de la vie sociale, qui en s'appliquant à un autre monde englobent celui-ci et transforment l'appartenance première en adhésion, en associations et met la vie locale à contribution en l'incluant dans ses rites festifs.

La dispersion a engendré la multiplication des sections locales et la nécessité de les fédérer. Premières à se créer, les associations de défense des rapatriés voient leurs missions limitées dans le temps. A

la question *Comment voyez-vous l'avenir de votre association?* le secrétaire général du Recours répond : *Dès que nous aurons conscience de la parfaite intégration du monde rapatrié, nous n'aurons plus lieu d'exister, et nous nous fondrons dans les amicales culturelles qui sont là justement pour pérenniser cette culture. Nous n'aurons bientôt plus à défendre l'intégration, elle se fera d'elle-même.*

Ainsi, selon ces perspectives, le rôle revendicatif, mais aussi et surtout administratif, ne peut que décroître ; seuls demeureront les rôles de culture, de sociabilité et de mémoire. Cette opinion est partagée par Jacques Gaudini qui encourage ses lecteurs à créer de nouvelles associations d'originaires :

Beaucoup de régions d'Algérie sont encore dans l'ombre et nombre de villages ne sont pas représentés sur le plan associatif. Si vous désirez créer une association d'anciens du village, n'hésitez pas à inclure les villages environnants, pour une vallée ou un massif par exemple, ou tous les villages dépendant d'une même paroisse. Si votre temps libre vous permet de faire partie d'une association et que celle-ci existe déjà, pourquoi ne pas créer une antenne locale?

Pieds-Noirs, n'hésitez pas, donnez votre temps pour vos racines, pour votre culture...¹⁵

Comme nous l'avons vu, les associations de défense et les amicales se complètent non seulement en matière d'interassociativité, mais aussi en tant que force mobilisatrice. Privée de celle-ci, les associations conserveront-elles ces relations de l'une à l'autre et ne risquent-elles pas de céder au localisme. Si la sauvegarde de la mémoire familiale constitue la trame de ce qui fut la vie sociale, l'absence de référence à l'environnement berbéro-musulman lui enlève à notre sens une part de réalité et de véracité. La mise en commun de toutes ces mémoires, les unes orales, les autres partiellement écrites, permettrait de saisir les linéaments de la vie sociale, non seulement dans les trajectoires familiales, mais aussi dans les trajectoires professionnelles. Les élèves que les instituteurs français d'Algérie ont formé sur les bancs de l'école sont aujourd'hui des adultes d'âge mûr. Ils peuvent aussi se souvenir, comme leurs

maîtres, de ces années passées, même si des événements tragiques les ont marquées.

Toutes les biographies qui restent encore à écrire, où se mêlent à la fois la vie de quartier, la vie de village, mais aussi les trajectoires sociales et professionnelles constitueraient la trame de la mémoire et celle du devenir, qui permettrait de dépasser la césure historique que les accords d'Evian ont établie. Au-delà des systèmes politiques et des tourments de l'histoire, les hommes ont continué à vivre en s'appuyant sur leur passé et en s'intégrant dans les organisations sociales forgées par la métropole, mais aussi dans celles de l'Algérie indépendante.

Si l'Algérie française fut un creuset qui associait l'Algérien dans la personnalité du colonial, elle a contribué, comme Albert Memmi l'a montré, à associer celui-ci dans la personnalité du colonisé. Les institutions, les organisations prolongent cette dualité tout en cherchant souvent à la supprimer ; mais comment effacer ce qui fut quotidien et banal, comment abolir des institutions qui s'inscrivent dans la durée ?

Les liens sociaux se transforment au fil du temps et retrouvent dans de nouvelles organisations une nouvelle jouvence, une orientation plus particulière : les membres des anciennes équipes de football ou les anciens élèves des lycées qui se retrouvent à Nîmes à l'Ascension, lors du pèlerinage de la Vierge de Santa Cruz, ont quitté les stades et les bancs de l'école depuis bien longtemps, mais une forme différente de connivence les lie toujours, enrichie par l'expérience métropolitaine. La superposition de ces deux structures sociales réoriente les socialisations, puisant dans l'une et l'autre les éléments nécessaires à leur survie.

Le regroupement annuel autour d'un méchoui est aujourd'hui devenu banal ; tous les groupes sociaux y ont recours sans que cette manifestation revête la forme d'une célébration. Pour les Français d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, le profane n'est pas tout à fait au rendez-vous, la consommation en commun du mouton, que ce soit à Lavérune (Hérault) ou à Témara (Maroc), relève d'un rite consenti, par lequel on paye tribut à la civilisation berbéro-musulmane. Mieux que la

parole, l'ingestion du mouton, animal sacrificiel et festif des civilisations méditerranéennes, chrétiennes et sémites, est un signe de l'appartenance et de l'identité.

Notes

¹ Interview recueillie par Agnès Arnold in "*L'intégration sociale des pieds-noirs à Perpignan*" ; Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1989, 175 pages, LIV pages Annexes, multigraphié.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ G.Simmel, *Philosophie de l'amour*, Petite Bibliothèque Rivages, Paris, Marseille, page 49.

⁵ cf (1).

⁶ *Ibidem.*

⁷ *Ibidem.*

⁸ *Ibidem.*

⁹ *Ibidem.*

¹⁰ Enquête réalisée en 1990 auprès d'un micro-échantillon de 25 personnes.

¹¹ C.R.Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?* Paris, PUF, 1978, p. 298.

¹² On distingue à Montpellier neuf amicales l'une est nationale, trois sont régionales et cinq sont locales.

¹³ Observation, dimanche 30 avril 1989.

¹⁴ L'exemple porte sur *L'Echo d'Oranie*, n° 214, Nice, mai-juin 1991.

¹⁵ *Ibidem*, cf (14).

**La mémoire dans la langue. A propos d'un manuscrit
Inédit de Vincent Soler, "Afin que nul n'oublie"**

*Pierre DUMONT
Professeur,
Université Paul Valéry, Montpellier III*

L'objectif de la recherche, encore embryonnaire, que nous présentons ici consiste à étudier, par le biais de l'analyse linguistique conçue au sens large du terme, c'est-à-dire comme une sociolinguistique, l'inscription dans la langue des Pieds-Noirs du fait pied-noir, soit d'un point de vue diachronique, et nous nous situerons là dans le cas de figure de la langue-témoignage, langue-reflet, langue-culture, soit d'un point de vue beaucoup plus dynamique, tentant de prendre en compte les représentations passées et toujours présentes de ce qui fut un drame, le drame algérien, et de ce qui demeure, qu'on le veuille ou non, mais désormais à tout jamais, l'une des composantes de la communauté nationale française d'aujourd'hui et de demain.

Si nous nous étions conformé aux principes fondamentaux et à la méthodologie d'enquête propres à notre discipline, la sociolinguistique classique de type variationniste, nous aurions renoncé au projet de mener cette étude à bien. En effet, pour qu'une telle démarche pût scientifiquement aboutir, il eût fallu qu'elle s'appuyât sur l'analyse d'un très vaste corpus, représentatif de la communauté pied-noire dans son ensemble. Or, il n'en est rien.

Nous avons donc préféré adopter une démarche beaucoup plus ouverte que celle de l'enquête sociolinguistique traditionnelle, qui a consisté à pénétrer véritablement, et de plain-pied, dans le document qui a servi de prétexte et de fondement à notre étude. Nous ne l'avons pas considéré comme un corpus clos mais comme le lieu d'une rencontre privilégiée au cours de laquelle nous avons usé de stratégies discursives chargées de sens, c'est-à-dire, nous nous devons de l'avouer en toute honnêteté, déjà orientées. D'origine

pied-noire nous-même, c'était en effet la condition sine qua non de notre démarche interprétative, nous avons mobilisé l'ensemble des ressources qui constituent notre propre répertoire social et langagier, conscient du caractère périlleux de notre démarche entachée de subjectivisme et du risque que faisait courir à notre recherche notre inexpérience dans le domaine de la linguistique interactionnelle.

Le document que nous avons analysé est un manuscrit inédit de près de trois cents pages, qui est l'oeuvre d'un rapatrié, français, ancien instituteur, installé à Montpellier depuis 1962. Pied-noir d'Oran, Vincent Soler a intitulé son récit *Afin que nul n'oublie*, révélant ainsi en toute clarté quel était son dessein, précisé dans le détail dès la deuxième page de son oeuvre. On peut y distinguer un triple aspect.

Tout d'abord, la rencontre d'un itinéraire personnel qui ne présente pas en soi grand intérêt si l'on se place d'un point de vue strictement sociolinguistique, encore que l'expression mêle ici, parfois de façon très émouvante, le lyrisme à l'humour, le propre regard de l'auteur sur lui-même et les siens.

On y découvre aussi la volonté constante de livrer une image vraie, il s'agit bien là d'un récit documentaire, par le recours à l'utilisation, et même à l'abus dit l'auteur lui-même, "de mots et d'expressions des langues de notre [Tour de Babel], (avec traduction)"¹, la langue se trouvant donc au centre du dessein de l'auteur qui nie a priori toute prétention "littéraire", accreditant ainsi - tout au moins le pense-t-il - la valeur de témoignage qu'il entend donner à son texte qui se présente comme une suite de "récits".

La troisième facette du dessein de l'auteur réside dans l'identification identitaire maladroitement explicitée mais présente dès le début du premier récit :

"D'autre part, je tiens à vous dire que le récit de ces quelques souvenirs, c'est celui d'un Pied-Noir".

Le témoignage objectif n'existe pas parce que le témoin en dit toujours plus qu'il n'en a vu : il interprète. Il en est de même pour la langue. Les mots qui la constituent ne se contentent pas d'être les simples reflets du milieu dans lequel ils sont écrits ou prononcés, ils en

disent toujours plus et c'est ce qui fait tout à la fois l'intérêt et le caractère périlleux de l'exercice auquel nous allons nous livrer.

L'auteur insiste sur le caractère cosmopolite du peuple d'Oran, qui va se traduire par une "babélisation" du français apparaissant d'abord dans de nombreux emprunts dus aux contacts entretenus par cette langue et ceux qui la parlent, principalement avec l'espagnol et l'arabe.

Les emprunts à l'espagnol sont très fréquents et s'expliquent par l'origine hispanique d'un grand nombre de Pieds-Noirs d'Oran. Il s'agit, la plupart du temps, d'emprunts qui ne répondent à aucun besoin dénotatif ou référentiel mais qui expriment l'hispanité revendiquée par l'auteur, même plus de trente ans après son arrivée en France. Ces emprunts se présentent le plus souvent entre guillemets, suivis d'une traduction française qui est la marque d'une distanciation - vraisemblablement inconsciente - du locuteur-auteur-narrateur d'aujourd'hui face à un usage qu'il revendique parce qu'il appartient à son patrimoine génétique, culturel et linguistique, mais qu'il sait très bien ne pas être conforme à la norme du français central.

Ex.	"tienda"	(épicerie)
	"falso"	(faux)
	"rincòn"	(coin)
	"mujer"	(épouse)
	"zabola"	(sacoche)
	"sinvergüenza"	(voyou)
	"matanza"	(tuerie)

Valse-hésitation, de la revendication à la distanciation, qui va même, chez certains, jusqu'au rejet pur et simple. Qu'en est-il aujourd'hui, trente ans plus tard, dans l'usage pied-noir ?

Il est difficile de répondre à cette question en l'absence d'analyses sociolinguistiques scientifiquement établies. On peut néanmoins affirmer que plus de 80% de ces emprunts ne sont en réalité que des citations, plus individuelles que collectives. Reste que le phénomène demeure en lui-même très intéressant parce que révélateur d'une volonté d'ordre idéologique, culturel, social, voire politique, ou tout

simplement rhétorique, d'appartenance à une communauté linguistiquement moribonde puisque nécessairement tournée vers son passé. Les seuls termes ayant résisté à l'épreuve du temps, paramètre impitoyable dont peuvent heureusement disposer les descripteurs contemporains du parler pied-noir d'aujourd'hui, sont ceux qui subsistent en français de... France parce qu'ils désignent des réalités jusque-là inconnues dans l'ancienne métropole.

Ex. "frita" (ratatouille)²

Une confirmation de la fonction métaphorique que joue l'espagnol dans le texte de Vincent Soler, comme chez tous les Pieds-Noirs d'Oran, nous est apportée par l'explication métalinguistique qu'il fournit pour éclairer le sens du mot "douro" qui désigne une pièce de cinq francs.

"Pour rappeler aux caballeros et autres hidalgos leur origine et aux Hillahs leur longue occupation de la terre ibère et bien que la monnaie provint de la Banque d'Algérie, filiale de celle de France, on dénommait "douro" une certaine pièce de cinq francs de l'époque".

Les emprunts à l'espagnol, même passés à l'arabe, même non intégrés et réduits à l'état de citations, d'hapax, servant de traits d'union entre les Ibères (devenus Pieds-Noirs) et les Arabes (colonisateurs s'il en fut de la péninsule), l'hypothèse ne manque pas d'audace et, pour tout dire, ne laisse pas de séduire. Elle est, par ailleurs, réactivée par l'apparition d'un néologisme, fruit d'un croisement arabo-espagnol, relevé dans le texte de Vincent Soler, la "malabaraka" (malheur).

Passer de l'emprunt au faux emprunt pour sacrifier à l'hispanité (teintée d'arabité), le cas de figure est intéressant d'autant qu'il n'est pas isolé. L'exemple le plus fameux de ce phénomène est sans doute celui du célèbre "Patos" que Vincent Soler fait suivre de sa traduction, matérialisée par des parenthèses à fonction hautement métalinguistique : (Francaouis). Il y a là un double fonctionnement très riche sur le plan de la production du sens : d'une part, l'utilisation d'un néologisme de facture espagnole³ par sa terminaison et, d'autre part,

le recours métalinguistique à un second néologisme, d'origine arabe celui-ci, même si l'on sait bien qu'il s'agit d'un emprunt (Francaoui), censé être connu du lecteur français de Vincent Soler comme en témoigne l'absence de guillemets. *Afin que nul n'oublie*, destiné à perpétuer le souvenir de l'Algérie d'avant auprès de tous les publics, y compris et peut-être surtout hexagonal, présente donc des exemples de productions linguistiques très révélateurs d'une pratique langagière authentiquement pied-noire apte à fonctionner aujourd'hui encore comme un *signum social* inconscient.

Mais compte tenu du réseau de communication très fermé que représente la communauté pied-noire vivant en France aujourd'hui, l'auteur a parfois le sentiment, sans doute inconscient, que sa quête ethnolinguistique, pour ne pas dire sociolinguistique, s'apparente à l'archéologie. N'est-ce pas le sens que l'on peut accorder à l'imparfait "était" quand il affirme :

"Préparée avec de la farine de pois chiches, la "calentica" (la chaude) n'était qu'un genre de flan orano-espagnol".

Son oeuvre, comme beaucoup de celles qui s'apparentent à ce type d'ouvrage, s'oriente plus vers la conservation d'un patrimoine que vers la production d'un sens bien vivant.

C'est également de cette façon qu'on peut expliquer le fonctionnement de l'alternance codique dans l'oeuvre de Vincent Soler. Ni thématique, ni situationnelle, elle est seulement la marque d'une volonté pure et simple de sauvegarder un patrimoine socioculturel puisqu'elle n'obéit à aucune nécessité interne au texte comme le prouvent les exemples suivants :

"Comme je l'ai déjà dit, "el centro de la plaza de la Libertad" était plein de charme".

"On ne fait pas de "tortilla" sans casser d'oeufs".

Il n'en sera peut-être pas de même d'un second type d'alternance, qu'on pourrait qualifier d'alternance métaphorique et que nous aurons l'occasion de mettre en relief dans notre seconde partie en montrant qu'il participe de l'expression d'une revendication identitaire.

Les emprunts à l'arabe sont très nombreux et semblent beaucoup moins relever d'une volonté stratégique que ceux qui sont faits à

l'espagnol. Si un certain nombre d'entre eux sont présentés entre guillemets, suivis d'une traduction entre parenthèses (double marquage métalinguistique), ce n'est pas, et il s'en faut, la majorité.

1. Double marquage métalinguistique

Ex.	"aïd"	(fête)
	**"hammam" ⁴	(bain maure)
	**"fellah"	(paysan)
	"yaouled"	(jeune garçon)
	"abdoul"	(notaire)
	"djenouns"	(diables)
	**"kif-kif"	(pareil)
	**"djebel"	(montagne)
	"choufs"	(guets)
	"moghaznis"	(gardes)
	"ouaha"	(d'accord)
	"oualou"	(rien)

2. Simple marquage métalinguistique.

Seuls, les guillemets ont été maintenus.

"youyous"	"kelb"
"kesra"	**"bled"
**"toubib"	**"blédard"
**"fellahgas"	**"fissa"
**"maboul"	"Inch'Allah"
"hallouf"	**"flouss"

3. Sans marque linguistique

*smalahs	*chéchia
*djellaba	*sloughi
*douar	*méchoui
*haïk	*cadi
*guitoune	*roumi

La répartition formelle des emprunts qui est proposée ici, en fonction des marques métalinguistiques, n'a aucun caractère pertinent, ni sur le plan du degré d'intégration (phonique, morphosyntaxique ou lexicosémantique) de l'emprunt au système de la langue française, ni sur le plan thématique puisque presque tous touchent au milieu quotidien et nous pensons que nous la devons principalement à l'usage idiolectal de Vincent Soler. On peut cependant souligner, pour ce qui est de la situation actuelle de ces emprunts dans l'usage hexagonal contemporain, que ceux qui appartiennent à la troisième catégorie (sans marque métalinguistique) figurent pratiquement à 100% dans le *Petit Robert*.

D'une façon qui peut paraître a priori paradoxale, eu égard à la revendication identitaire ethnique de Vincent Soler, relative à son hispanité, l'importance de l'arabe apparaît donc beaucoup plus forte que celle de l'espagnol dans *Afin que nul n'oublie* et pourtant le texte du manuscrit ne fournit pas d'exemple d'alternance codique français-arabe. Ceci tient sans doute à la situation diglossique que connut l'Algérie coloniale. Pendant longtemps l'espagnol ne fut pas plus à l'honneur en France métropolitaine que l'arabe mais il était inscrit dans les gènes. L'arabe, quant à lui, resta la langue de "l'indigène", de "l'autochtone", deux termes fortement connotés dans le manuscrit de Vincent Soler qui ne reconnaît pas plus de valeur à la langue qu'à la civilisation arabes ; nous n'en voulons pour preuve que l'emploi "par dérision" du mot "civilisations" (et les guillemets sont ici un indice énonciatif très lisible) à la page 90 :

"Dans le cas de mon frère, c'était encore pire ou alors, peut-être qu'en ce temps-là, les départements français d'Algérie ne faisaient déjà plus partie intégrante de la France, celle de Dunkerque à Tamanrasset, et, de ce fait, nous tombions sous le coup des lois d'autres "civilisations".

Cette péjoration de la culture arabe va de pair avec la représentation stéréotypée et caricaturale du sabir que fournit Vincent Soler, dans la grande tradition coloniale des Brua⁵ et autres :

"M'siou Moua, jì souis comme Pirrette di la fable : la litière i li pot au lit di M'siou La Fontine".

Ou encore, le fameux :

"Savi vous planti li choux ?"

Il s'agit de la transposition fossilisée d'oeuvres littéraires ou de slogans publicitaires qui ont fait le délice des humoristes mais l'on refusera évidemment, pour cause d'inauthenticité flagrante, le :

"Fites l'amour i pas la guirre",

attribué par Vincent Soler à l'un de ses personnages.

Pour ce qui est des créations franco-françaises, elles sont relativement peu nombreuses dans l'oeuvre de Vincent Soler, peut-être à cause d'une tendance naturelle, chez lui, à l'hypercorrection due certainement à un profond sentiment d'insécurité : on ne joue pas avec la langue écrite, on la respecte parce que c'est à travers elle que l'on sera jugé. Alors, outre le désormais fameux "mesquines" (pauvres), emprunt voyageur bénéficiant d'un billet aller-retour perpétuel entre le français et l'arabe, on ne peut que citer, à titre d'exemples, des expressions très typiques comme "faire l'avenue" qui est sans doute un calque du castillan "hacer el paseo".

Les emprunts à l'espagnol ou à l'arabe, même s'ils sont révélateurs d'une pratique langagière spécifique inconsciente, participent donc d'une stratégie globale qui vise à assurer la conservation d'un patrimoine, d'une expérience et même d'une épreuve que personne ne doit oublier.

Mais, par-delà ces procédés linguistiques traditionnels qui constituent la matière principale de l'approche sociolinguistique de type variationniste, la langue de Vincent Soler, et c'est en cela qu'elle est bien représentative du parler pied-noir, porte la marque d'une revendication identitaire qui échappe totalement à la volonté du narrateur et qu'il est demandé au sociolinguiste de reconstruire pierre par pierre, pan par pan, un peu à la manière d'un archéologue.

Le premier indice très utile à cette reconstruction énonciative est l'emploi très fréquent mais très particulier que fait l'auteur des noms propres. Ils sont d'abord là pour favoriser l'évocation, la plus précise possible, d'un univers géographique, au point que le lecteur, un peu comme s'il avait sous les yeux un plan de la ville d'Oran, peut suivre les

personnages à travers les rues du quartier Saint-Antoine (et plus particulièrement la place de la Liberté), celles du Village nègre et du quartier de la synagogue.

"Nous vivions là comme dans une Tour de Babel à plat car rares étaient les maisons à terrasse dépassant l'étage".

Ils sont aussi présents pour faire revivre un monde affectif en passe de disparaître. Il y a là Juan, Djilali et Moustapha, Bouziane, Ahmed, sans oublier Jacques et Isaac, mais ils ne représentent personne en particulier. La production de sens n'est assurée que par la présence simultanée de patronymes musulmans, chrétiens et juifs qui sont là pour illustrer la symbiose dans laquelle, selon Vincent Soler, vivaient tous les Pieds-Noirs, quelle que soit leur origine. Véritables symboles ethniques, ces noms propres constituent l'univers situationnel de l'auteur et ne sont pas à mettre au compte d'une simple mise en contexte qui tiendrait plus de la couleur locale que de l'expression, comme c'est effectivement le cas ici, d'une identité socioculturelle, situationnelle, communicationnelle. On peut signaler au passage que cette utilisation particulière du nom propre s'inscrit dans ce que P. Siblot⁶ appelle "les systèmes sociaux de classement" et qu'elle signifie non une appartenance religieuse, ni un ancrage ethnique mais un engagement idéologique fait de la complémentarité de l'une et de l'autre.

C'est également de ce point de vue-là qu'il faut examiner de plus près le fonctionnement de l'alternance codique dans le texte de Vincent Soler, second indice nécessaire à la reconstruction de l'univers pied-noir à laquelle nous nous livrons. Si, comme nous pensons l'avoir démontré dans notre première partie, ce phénomène ne correspond pas à un besoin linguistique ou à une lacune du narrateur dans l'un des deux codes utilisés, c'est que, par conséquent, il sert à transmettre autre chose, une information importante du point de vue de la production du sens lors de ce que nous considérons ici comme une interaction verbale particulière, celle du Pied-Noir qui s'adresse à d'autres Pieds-Noirs, mais aussi aux Français de France... *Afin que nul n'oublie.*

En choisissant (mais est-ce véritablement un choix ?) d'avoir recours à l'espagnol, l'auteur utilise un savoir social et grammatical intériorisé par le groupe auquel il s'identifie, tout simplement parce que c'est le sien : celui des Pieds-Noirs d'Oran en majorité d'origine espagnole. L'alternance codique prend alors, elle aussi, la valeur d'un symbole ethnique qui participe d'une solidarité sociale très fortement ressentie par le lecteur pied-noir que nous sommes.

"Elle termina son discours en espagnol, avec un léger accent andalou hérité de feu ses parents.

Soy loca para ir a morir en su Sierra Nevada ?

(Est-ce que je suis folle pour aller mourir dans sa Sierra Nevada?)

Dans ce contexte, l'alternance codique fonctionne exactement comme la prosodie : elle se situe à l'intersection des compétences linguistique et socioculturelle partagées par ceux qui ont en commun la culture pied-noire :

"Ami lecteur - nous dit Vincent Soler - je vous prie de prononcer cette dernière phrase avec l'accent de mon terroir, sans appeler à votre secours des Villalonga ou des Boujnah, des Enrico ou même le Beauf. Sinon arrêtez-vous de me lire :

- La purée, quoi? Tu le connais au Bouyouyou? Mais, mon fils, d'où tu sors toi?"

Le fait que Vincent Soler fasse suivre systématiquement le texte espagnol de sa traduction française confirme bien que l'alternance codique est un phénomène interactionnel, communicationnel, mais rhétorique aussi, participant de la stylistique collective pied-noire. C'est également de cette manière qu'il faut interpréter le fonctionnement des emprunts accompagnés d'une marque métalinguistique. Ils s'apparentent en réalité à l'alternance codique et constituent, comme elle, une juxtaposition significative beaucoup plus sémantique que référentielle. Ceci est encore confirmé par le rejet manifesté à l'égard d'un emprunt à l'anglais, le mot "hall", jugé snob et anachronique par Vincent Soler. La présence de l'espagnol dans un discours français, au même titre que celle de caractéristiques prosodiques spécifiques constituant ce que l'on a coutume d'appeler "l'accent pied-noir" fait donc partie des présupposés sociaux

communs à ceux qui savent. Le texte de Vincent Soler - et en cela sa tentative de sauvegarde est peut-être un échec - appartient à un réseau de communication non seulement fermé⁷, c'est-à-dire auquel n'auront jamais accès les non-Pieds-noirs, mais en voie d'extinction, d'où l'importance inhabituelle, dans un texte écrit qui porte les marques d'un travail scriptural⁸ considérable, de ces indices que sont les emprunts (très nombreux) avec ou sans marque métalinguistique, l'alternance codique et certains déictiques renvoyant toujours à la terre d'Algérie (les adjectifs possessifs en particulier) si chère au coeur de l'auteur.

On ne manquera pas de souligner ici les difficultés soulevées par ce type d'analyse sociolinguistique, fondée sur l'étude des aspects communicationnels des phénomènes linguistiques répertoriés - emprunts, alternance codique - jusque-là exclusivement envisagés d'un point de vue variationniste. En effet, sans une connaissance préalable des valeurs culturelles et des facteurs sociaux affectant le langage de ceux à qui il s'adresse, l'analyste est réduit à l'impuissance.

On pourrait donc distinguer deux types d'alternance dont seul le second semble représenté dans le manuscrit de Vincent Soler où elle fournit une information communicationnelle équivalente à ce que la prosodie ou d'autres processus syntaxiques ou lexicaux transmettent dans des discours monolingues oraux.

1. L'alternance linguistique dans laquelle un style de code ou de parler est associé régulièrement à une certaine catégorie d'activités. Elle intervient pour signifier et connoter. C'est le domaine de la variation.

2. L'alternance métaphorique. Le mécanisme de signalisation mis en jeu représente un changement dans les indices habituels de contextualisation et les phénomènes constatés affectent principalement la force illocutionnaire et la qualité de l'acte de discours (écrit ou oral) en question. C'est le domaine de l'interaction, fondée sur des présupposés sociaux partagés par tous ceux qui participent à l'échange et qui règlent les relations interpersonnelles, y compris avec celui qui se charge de l'enquête sociolinguistique.

Alternance codique et emprunt, le second n'étant qu'un cas particulier de la première, participent donc de la définition du partenaire à part entière d'un réseau de communication que Vincent Soler souhaite ouvert puisque, par son titre même, on sait qu'il s'adresse à tout le monde, mais qui est en réalité très fermé. Sont ainsi définis :

1. l'identité ethnique, par le jeu des noms propres et le recours à une langue identitaire originelle.

2. un usage social particulier, celui du français pied-noir, révélé par la place importante accordée aux dialogues et au discours rapporté, ce qui n'empêche pas de constater l'état quasiment moribond de cette communication eu égard aux traces, relativement peu nombreuses, qu'elle laisse dans le français central contemporain.

Vincent Soler est tout à fait conscient du caractère très fermé du réseau de communication auquel il appartient, aussi va-t-il tenter, au fil de ses récits, d'explicitier aux non-initiés les présupposés sociaux qu'il partage avec ses destinataires naturels : sa famille, ses amis, l'ensemble de la communauté pied-noire rapatriée en France depuis 1962. C'est alors que son texte se transforme en documentaire et qu'il perd toute charge sémantique pour sacrifier à la didactique. Ce qu'il présente ainsi, sur le mode informatif, de la mémoire collective pied-noire, ou prétendue telle, révèle une certaine méconnaissance du milieu socioculturel ambiant au point qu'on peut être amené à se demander aujourd'hui si cette méconnaissance, due à une péjoration de la culture "indigène", n'est pas un trait spécifique de la "culture pied-noire". Nous ne citerons, à titre d'exemples, que les nombreux commentaires métalinguistiques, le plus souvent complètement erronés, relevés au fil de notre lecture.

- | | |
|------------------|--|
| "bastiya" | (omelette) alors qu'il s'agit de tout autre chose ⁹ |
| "plat de tajine" | (le "tajine" étant un terme générique et non particulier) |
| "hrira" | (soupe épaisse aux féculents) alors qu'il s'agit de tout autre chose ¹⁰ . |

Ce parti pris didactique, qui est peut-être chez Vincent Soler une simple déformation professionnelle, se traduit encore par l'apparition, au fil du texte, d'explications ou de commentaires pseudo-scientifiques (sur l'origine de l'expression "pied-noire" par exemple) qui n'apportent pas grand-chose mais ce qui est le plus intéressant, en liaison avec cet aspect-là de son oeuvre, c'est l'agressivité dont fait montre Vincent Soler à l'égard des saltimbanques qui ont choisi de faire rire pour perpétuer le souvenir. Pour notre auteur, fidèle en cela à la tradition latine, on n'a pas le droit de plaisanter avec certains sujets :

"Par la force des choses, lors de l'exode, j'ai tout perdu et, à tout jamais, abandonné une tombe, celle du père, qu'un jour de Toussaint, une vulgaire marguerite des champs ne viendra pas fleurir. Que le père sache cependant que dans mon coeur, pas un seul jour, il ne fut oublié".

Ces quelques mots nous serviront de conclusion et nous permettront de répondre à la question que nous nous posions dans notre introduction : le drame algérien est bien inscrit dans la mémoire collective des Français, de tous les Français, y compris ceux de la métropole. La langue en porte la trace et nous sommes conscient du caractère beaucoup trop parcellaire de l'étude que nous présentons aujourd'hui. D'autres devront suivre et nous faisons appel à la collaboration de tous ceux qui veulent travailler dans notre direction. Mais il n'y a pas que la langue : l'âme française porte également les traces indélébiles de la passion algérienne.

Notes

¹ L'usage des crochets et des parenthèses est dû à Vincent Soler.

² Il faut bien comprendre ici que le terme "ratatouille" proposé par Vincent Soler n'est qu'une traduction approximative destinée à faire saisir aux non-initiés le sens de "frita".

³ A. Lanly, dans *Le français d'Afrique du Nord* (Paris, Bordas, 1962), comme R. Bacri dans *Trésors des racines pataouètes* (Paris, Belin, coll. "Le français retrouvé", 1983) pensent que le "Patos" des Pieds-Noirs vient du mot espagnol "pato" qui signifie "canard".

⁴ Tous les mots précédés d'un astérisque (*) sont intégrés au *Petit Robert*.

⁵ Brua E., *La parodie du Cid*, Alger, Collection du Cactus, 1941. *Fables bônoises*, Alger, La Typo-Litho, 1938.

⁶ Siblot P., "De la signifiante du nom propre" in *Cahiers de praxématique*, Montpellier, n°8, 1987, pp. 97-117.

⁷ Un personnage introduit dans l'un de ses récits par Vincent Soler, celui de l'artiste peintre française, symbolise l'incapacité du Français de France à pénétrer dans le milieu pied-noir.

⁸ C'est ainsi que toutes les citations en espagnol ont été revues et corrigées par un spécialiste dans un souci d'hypercorrection caractéristique de la personnalité de Vincent Soler.

⁹ "Vous avez apprécié la richesse savante de ce plat somptueux rapporté, dit-on, d'Andalousie, et qui se mange encore en Europe centrale. Vous avez croqué les crêpes croustillantes, savouré la farce onctueuse; vous avez rêvé d'apprendre à faire cette galette sucrée et poivrée, douce et violente, une bastiya", Z. Guinaudeau, *Fès vu par sa cuisine*, Rabat, J.E. Laurent éd., 1966 (6^eéd.).

¹⁰ "C'est avec ce potage qu'est rompu chaque soir le jeûne du Ramadan. Joie d'apaiser sa faim en aspirant la harira alors que tonne le canon du Maghreb. Ces soupes sont nourrissantes, variées à l'infini, aux légumes secs et frais, aux pâtes, au riz; brûlantes de poivre, corsées de viande de mouton, d'ailerons, de foies, de gésiers de volailles, liées par le bol de levure de pain ajouté au dernier moment, le parfum de la coriandre y amusera toujours". Z. Guinaudeau, *Fès vu par sa cuisine*, Rabat, J.E. Laurent éd., 1966 (6^eéd.).

**Langue de la mémoire, mémoire de la langue :
la langue des Pieds-Noirs,
représentations.**

*Nicolas MOISSENET
Chargé de cours, Montpellier III*

L'identité "Pied-Noir" (PN, désormais¹) est un terrain mouvant ; mouvant parce que multiple. En effet, comme tout processus identitaire, celui-ci ne ressortit pas à un seul domaine, mais émane au contraire du foisonnement d'identités qui, plutôt que d'être strictement successives, sont plus richement simultanées. Ainsi, la question de l'identité PN est elle-même à multiplier.

Identité ethnique ? Certes, puisque les origines plus lointaines des PN ne sont pas toutes fixées en France.

Identité religieuse ? Assurément, et point n'est besoin de le démontrer.

Identité sociale ? Comme ailleurs ; le système colonial étant en outre réputé pour accentuer le trait.

Identité de classe d'âge ? Oui, puisque la distinction entre les PN nés avant 1962 en Algérie, et leurs héritiers, est faite, toujours.

... On l'aura compris, nous pourrions prolonger à l'envi cette liste qui restera donc ouverte. Elle a cependant le mérite de rappeler que le problème est abordable par des angles multiples. Le nôtre sera celui du linguistique, et plus exactement, du sociolinguistique.

La langue telle que la parlent les PN est suffisamment connue et représentée, par des moyens qui vont de l'étude linguistique à sa mise en scène par les media, pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur les spécificités qui sont les siennes. A tous points de vue, l'entreprise serait déplacée.

De l'Algérie vers la France, d'abord. Et parce qu'alors il serait vain de prétendre élaborer la description de l'usage local d'une langue désormais coupée, et ce depuis trente ans, du milieu dont elle s'est nourrie et qu'elle a pris en charge.

En outre, ce ne serait qu'ajouter à une littérature, sinon pléthorique, du moins définitive sur la question². Phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique n'entrent donc pas dans nos préoccupations. Et nous ne poserons pas le problème du français tel que le parlent les PN, en terme de français régional ou de dialecte³.

A ces marques objectives de l'identité, qui font que deux PN se reconnaissent sans hésitation, et se font reconnaître de même, nous préférons les indices subjectifs de cette même identité, c'est-à-dire les représentations mentales, les jugements de valeur, les appréciations auxquelles cette langue peut être soumise.

Représentations qu'ont les PN de la langue française telle qu'ils l'ont pratiquée quotidiennement sur le territoire de l'Algérie française ; telle qu'ils la parlent, ou pas, ou plus, depuis ; telle qu'ils l'entendent ou croient l'entendre ; en allant comparer ces images et ces pratiques à d'autres formes et d'autres normes qui seraient celles d'un français central, ou, au moins, d'un français de France (métropolitaine...).

Nous traquerons ainsi les jugements explicites, ou pas, qu'ils portent sur ce qu'ils disent, ce qu'ils entendent, et la façon dont ils le disent et l'entendent. D'un discours objectivement marqué - par un accent, par un système phonologique, syntaxique original... - nous retiendrons la dimension subjective, comme par exemple les traces - affichées, revendiquées ou refusées - du sentiment d'appartenance. Car "[...] la recherche des critères 'objectifs' de l'identité 'régionale' ou 'ethnique' ne doit pas faire oublier que, dans la pratique sociale, ces critères [...] sont l'objet de représentations mentales, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés [...]"⁴.

Approche latérale de l'identité PN, donc, par le biais de ces représentations sur la langue et dans la langue.

Nous nous fonderons ici sur une enquête par interview menée auprès de PN de tous âges, invités à s'exprimer sur la langue telle qu'ils la parlent, la jugent, en entendent parler et la voient jugée. Dans le cadre qui est le nôtre, nous nous en tiendrons exclusivement à l'évocation de ce que nous avons pu recueillir auprès de la dernière

génération de PN nés en Algérie, soit des individus qui ont aujourd'hui entre trente et quarante ans. Choix aux allures arbitraires, motivé cependant par la cohérence des attitudes rencontrées. Sans prétendre avancer de quelconques résultats, nous nous limiterons à l'exposé des constats qui se sont imposés à nous, et que nous jugeons propres à inaugurer des pistes de réflexion et de travail, lesquelles restent à assurer.

De manière surprenante - car, quoiqu'on en dise, celui qui enquête en professant l'écoute la plus large, a toujours des attentes -, c'est le refus que nous avons rencontré, et ce sont ces formes de refus que nous commenterons. Nous les nommerons successivement la dénégation, la délégation, la relégation.

I - La dénégation.

Chez l'un de ces PN interrogés, les marques de résistance à l'interview sont affichées, nombreuses, et affectent plusieurs plans de la conversation qui a lieu entre nous. Tout l'espace de l'interaction est marqué de ces réticences, de ces résistances. Entre autres choses, et pour rester dans le strict domaine de la parole, mon interlocuteur, interrogé sur ses origines PN, ne cesse de ponctuer son propos de l'énoncé suivant :

"moi ça représente rien pour moi" (E3 A 25)⁵.

Formule emblématique de son attitude, tant elle est répétée et opposée en guise de réponse. Il s'agit là d'une négation appuyée, caractéristique de tout le discours tenu. En effet, un rapide sondage révèle qu'en l'espace d'une minute de temps de parole, notre interlocuteur marque négativement un tiers des verbes conjugués qu'il emploie. Statistique approximative, certes, et qui demanderait à être confirmée, mais qui ne manque pas d'attirer l'attention sur un refus généralisé. En outre, les nombreuses ruptures-reprises qui émaillent son propos vérifieraient l'hypothèse selon laquelle "l'analyse des phénomènes d'auto-interruption et d'auto-correction semble, de prime abord, propice à la recherche d'indicateurs du malaise ou de l'aise dans la production du discours..."⁶.

Et de fait, notre interlocuteur ne va pas cesser, durant les trente minutes que durera l'entretien, de nier toute familiarité avec le domaine PN, avec une obstination telle qu'elle passera immédiatement pour suspecte.

Première question que l'on peut se poser, première contradiction que l'on peut souligner : si ce qu'il affirme avec tant de véhémence est vrai, pourquoi avoir accepté de s'engager dans l'interview ?

Deuxième question, deuxième contradiction : pourquoi trente longues minutes pour dire... qu'il n'a rien à dire ? négligeant par là nos invitations répétées à conclure...

Ainsi est-il pris dans un mouvement qui l'incite à la fois à mettre en péril le contrat de parole, et à le maintenir à toute force. En termes familiers, nous dirions que tout cela cache quelque chose, que l'on trouve d'ailleurs assez vite, en y regardant de plus près. L'exemple suivant est, à ce titre, caractéristique :

"[...] moi ça représente honnêtement rien - rien bon je le dis des fois de temps en temps pour pour embêter les autres quoi disons bon je suis PN etc. mais - quand je rencontre un mec qui a 50 ans / qu'il, qui / me dit je suis d'Algérie bon moi je lui dis aussi XXX je dis je suis PN aussi mais ça s'arrête là quoi" (E 3 A 37-40).

Ce rapide extrait s'organise en deux temps que nous distinguerons ainsi :

1 "moi ça représente honnêtement rien – rien bon je le dis des fois de temps en temps pour pour embêter les autres disons bon je suis PN etc. mais – [...]"

2 "quand je rencontre un mec qui a 50 ans / qu'il, qui / me dit je suis d'Algérie bon moi je lui dis aussi XXX je dis je suis PN aussi mais ça s'arrête là quoi".

Il est alors plus facile de lire l'articulation du propos autour d'un élément qui est "conjonction + pause" :

"mais –".

La conjonction signale que le discours, orienté jusqu'ici vers l'affirmation :

"je suis PN",

s'apprêtait à s'interrompre, ou plutôt à se nier lui-même : c'est le sens

qu'il est possible de prêter à l'opposition. La rupture que marque la pause signale une correction de l'intention, et notre interlocuteur poursuit avec une seconde anecdote qui le met à nouveau en scène en tant que PN, avant de rompre effectivement en reprenant la construction abandonnée, et ici complétée :

"mais ça s'arrête là quoi".

Le même phénomène est observable en début d'extrait dans le tour :

"rien – rien bon je le dis"

où la concession faite en faveur de l'énoncé :

"je le dis" = "je suis PN"

est lexicalement prise en charge par :

"bon".

De la sorte, notre interlocuteur construit durant trente minutes un discours où l'affirmation, sous une forme ou une autre,

"je suis PN",

non contente d'être avancée sur le mode de la concession, est toujours clôturée (avant ou après, avant et après) par l'affirmation du contraire :

"ça ne représente rien pour moi".

Tentative d'annulation de ce que l'on dit, et qui porte un nom, la dénégation ; laquelle échappe le plus souvent à l'attention, et plus encore à la conscience de celui qui parle. C'est là ce que nous soulignerons.

II - La délégation.

A l'inverse de l'attitude précédente, repérée malgré l'interlocuteur, la délégation de parole est annoncée, et souvent analysée pour ce qu'elle est par ceux qui en font usage. A plusieurs reprises, nos interlocuteurs se dégagent de l'interaction en rappelant qu'ils ne sont pas responsables des propos qu'ils tiennent, et pour cause :

"alors là c'est vraiment par ouï-dire par ce qu'en ont dit mes parents parce que moi je n'ai aucun souvenir" (E 4 A 3).

Faut-il y lire une mise en garde ?

Mise en garde qui consiste à signaler que l'exactitude du récit n'est pas garantie : s'agit-il de prévenir contre d'éventuelles reconstructions fantasmatiques qui l'affecteraient ?

Mise en garde surtout pour rappeler que les parents, les grands-parents sont les seuls dépositaires du souvenir, d'une partie de la mémoire constitutive de l'individu. On comprend mieux alors les réticences à parler de l'un ou de l'autre, quand tout leur rappelle que cette parole ne leur appartient pas en propre, parce qu'elle relève aussi et surtout d'un trésor familial. La parole PN, porteuse des marques d'identité PN, n'est que le résultat du croisement des récits d'autrui, sans ancrage solide dans une expérience individuelle :

"nous on a quand même beaucoup de souvenirs effacés parce que c'est trop loin parce qu'on était trop jeunes [...] des souvenirs on n'en a pas assez" (E 1 B 15-19).

La représentation de l'identité dans la langue subit l'inflexion que la mémoire et la conscience d'un groupe font peser sur la parole d'un individu.

III - La relégation.

Dernière illustration, dernière forme enfin, du refus de parole. Il n'est plus question ici d'une quelconque opposition marquée à l'égard de l'interview, parce qu'on en mettrait en cause la pertinence : le premier cas évoqué disant en quelque sorte "il n'y a pas d'interlocuteur pour une telle interview", le second renvoyant à un autre interlocuteur.

Non, le refus est ici fait à soi-même, et certainement est-il à lire comme la conséquence immédiate du traumatisme de l'exode. Traumatisme à la complexité duquel cette présentation n'a pas à s'intéresser.

Cette forme plus délibérée, mais plus douloureuse aussi, de refus, signale la mémoire du sujet comme un espace de conflit. Et la résolution de ce conflit consistera purement et simplement à bannir de sa pratique langagière toute marque attestant de l'identité PN.

L2 "et cet oubli comme ça momentanément de la politique est-ce

que c'était heu contemporain d'un oubli aussi de l'Algérie de

L1 ah oui total enfin pas total ~~XX~~

L2 ~~XXX~~

L1 ~~X~~ essayé(er, ais) d'oublier absolument tous les détails – essayer d'oublier les gens aussi que que que j'avais laissés là-bas des des Arabes que j'aimais – – heu oui heu oui essayer d'oublier oui oui essayer d'oublier essayer de – de pas avoir ce regret profond heu de de de de du soleil des bruits des odeurs des endroits des de de de mon lycée [...]” (E 3 A 51-57).

”un jour j'ai jeté tous mes – tous mes journaux – tous les journaux que j'avais écrits depuis 50 j'avais écrit – un journal depuis 56 – de 56 à 62 j'ai écrit un journal [...] et en 63 64 heu – j'ai tout jeté [...] pour essayer justement de de – – – oh de pas être malheureuse parce que j'étais très malheureuse d'être partie” (E 2 A 320-333).

On le mesure aisément, le refus n'est pas ici de même nature que les précédents. Si d'autres se révélaient être une ignorance, une inconscience, ou un masque mis, celui-ci est justement la conséquence d'un savoir particulièrement aigu que l'on cherche à repousser de manière désespérée. La parole, écrite, renvoie à une douleur et elle est de ce fait interdite : les journaux d'avant 1962 sont détruits, tandis qu'il est permis de supposer qu'il n'y a pas de journal de l'immédiat après 62. Parole effective et possibilité de parole, droit à la parole sont balayés d'un même mouvement. Parole politique, intellectuelle, et parole affective de la mémoire. Parce qu'elle semble désormais sans fondements :

”ce regret profond heu de de de de du soleil des bruits des odeurs des endroits des de de de mon lycée”, [...].”

toute parole sur l'origine et l'identité est bannie.

En outre, le contact avec le sol français semble renforcer le poids de la norme linguistique sur l'usager. De fantasmée en Algérie, pour une bonne part, elle est ici vécue dans le corps, et tout la rappelle.

”non c'était pas toujours dans les normes j'avais des façons de parler qui n'étaient pas mais pas du tout correctes en français [...] moi j'étais reprise soit par les copines soit par les profs ben moi j'ai

longtemps mis le le le le à devant le complément d'objet direct – je l'ai vue à qui à ma mère (*rires L1 et L2*) je l'ai vue à ma mère – ben écoute c'était tellement naturel [...]” (E 1 A 71).

L'adolescente, puisque l'évocation réfère à cette période de la vie de notre interlocutrice, fait alors retour sur sa propre langue et en perçoit désormais toutes les marques spécifiques sur le mode de la faute, du marginal, et plus encore, du stigmaté. Dans ce rapport de force entre une langue, une pratique de langue, dominante - la norme du français central - et sa variation régionale, dominée, l'usager intègre, mais à quel prix pour lui-même, la norme.

“[...] et c'est des façons de s'exprimer que j'avais soigneusement essayé de gommer – dans ma façon de parler parce que c'était pas correct ou parce que ça faisait pas heu bien français ou parce qu'on me reprenait – à l'école ou au lycée” (E 1 A 63).

“[...] très vite dès que je suis arrivée en Normandie j'ai perdu l'accent j'ai je je j'ai j'ai fait des efforts enfin je m'en suis aperçue qu'après que j'avais fait des efforts c'était pas des c'était pas conscient hein comme ça mais après coup je me suis aperçue que très vite j'avais fait tout ce que je pouvais pour perdre mon accent” (E 1 A 86-91).

Avec la pratique spécifique qui est ainsi étouffée, c'est tout un pan de la réalité qu'elle est chargée de représenter, tout un espace de mémoire qui est englouti, délibérément refusé, renié.

Par la suite, le temps, un travail sur soi et d'autres facteurs, qui échappent aux objectifs de l'étude proposée, font que le sujet se réconcilie, avec une partie seulement, de cette dimension de lui-même. Réconciliation qui se marque par des retrouvailles, toujours qualifiées de fortuites, avec des termes qui désignent une réalité quotidienne, des comportements culturels... Notons seulement que ces retrouvailles, ces résurgences s'imposent au sujet qui parle, sans qu'il les sollicite volontairement : tout au plus est-il désormais en mesure de les accueillir, et de les revendiquer enfin :

“[...] ma langue maternelle c'est le français mais je suis désolée c'est ce français-là [...]” (E 1 A 333).

Légitimer la langue pratiquée parce qu'elle est

"langue maternelle"

est cependant une tentative qui trouve vite ses limites et ne suffit pas à lever :

"cette impression qu'on a qu'on sait pas [...] si on doit parler correctement ou revenir à notre façon de parler" (E 1 A 240)...

Les indices de conflit avec une langue susceptible de véhiculer et de mettre en scène l'identité PN sont nombreux. A terme, ils semblent tous se rejoindre dans un même mouvement de dépossession de celui qui parle. La parole du sujet est investie par une parole autre : discours de la norme, discours de la mémoire collective, discours des réticences de l'inconscient. Ici ou là, il a pu être question d'exil : c'est la parole du sujet qui est ici en exil, parce que lui-même l'est de son identité, difficile, impossible à dire, à assumer, ou plutôt à construire ?

Enfin, si les limites de cette étude interdisent de parler d'aliénation, elles n'obligent pas à penser le contraire.

Notes

¹ Le lecteur voudra bien nous pardonner cette abréviation dont l'intérêt est surtout de nous dégager du problème de la marque graphique de l'accord du nom commun "pied-noir", à propos desquels les dictionnaires, pas plus que l'usage, ne parviennent à s'entendre.

La neutralité du sigle permet en outre de masquer les connotations d'un terme qui ne fait pas l'unanimité au sein même de la communauté qu'il désigne...

² Citons, à titre d'exemple, l'ouvrage de A. Lanly, *Le français d'Afrique du Nord*, PUF 1962, Bordas 1970.

³ L. Warnant, "Dialectes du français et français régionaux", *Langue française*, n° 18, 1973.

⁴ P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982, p.135.

⁵ Les conventions de transcription respectent celles que proposent C. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean, *Le français parlé, transcription et édition*, Didier, 1987.

En outre, E3 A 25 indique le repérage de l'enquêté et de sa parole sur cassette indiquée.

⁶ D. Coste, cité par M. A. Mochet, "Aise/malaise en situation d'entretien : approche sociolinguistique", *L'interaction*, Association des Sciences du Langage, Buscila, 1989, p.182.

Sémantique et histoire : "Les Rapatriés"...?

Marcel Bénichou

*Directeur de Recherche, URA 1019 du CNRS
Université Paul Valéry, Montpellier III*

"Rapatriés", "harkis"... , l'analyse sémantique remet vite en cause la validité d'un vocabulaire auquel l'usage a pourtant conféré les allures d'une évidence reconnue et acceptée par tous. Bien loin des réalités qu'ils sont censés désigner, ces mots n'ont-ils pas au contraire pour fonction, voulue ou non, de masquer ? Et, comme c'est souvent le cas en histoire, ces étiquettes, qui correspondent si peu au contenu, ne représentent-elles pas l'un des tout premiers obstacles à lever sur le cheminement de la connaissance ?

I - "Les rapatriés" ?

La population totale de l'Algérie était, en 1954, de 9 528 670 habitants avec, selon les terminologies de l'époque, 8 486 244 Musulmans et 1 042 426 Européens. C'est la quasi-totalité de cette communauté de un million de personnes qui quitte, pour la plupart entre mars et juillet 1962, l'Algérie pour la France et qui reçoit alors, contre le cours des événements et l'état des esprits, cette appellation générique de "rapatriés". La distorsion notamment entre le langage et la réalité est considérable sur deux points essentiels :

- Le repli en France ne pouvait être synonyme de retour. Ces populations qui fuyaient ne quittaient pas une terre étrangère mais abandonnaient leurs foyers, leurs villes, leurs villages, leurs paysages, leurs environnements, leurs lieux de convivialité et de mémoire..., tout ce qui représente, en tout lieu du monde, le tissu charnel, quotidien et premier de la Patrie.

- Spontané, improvisé, l'exode de 1962 ne correspond que très rarement à l'opération méthodique organisée par un Etat pour aller au secours de ses ressortissants en danger à l'étranger et les ramener à

l'abri sur le territoire national. Les défaillances des autorités gouvernementales ont été au contraire particulièrement graves. Bien loin des définitions du "rapatriement", la fuite de la population française d'Algérie s'est produite en très grande partie parce qu'ont soudain manqué des assurances élémentaires de protection, de défense et d'assistance qui avaient pourtant sans cesse été réitérées depuis que les successifs pas du Chef de l'Etat avaient avancé dans l'après Algérie française.

Le 16 septembre 1959, le discours sur l'autodétermination inscrivait la solution de "l'affaire algérienne" dans une triple perspective : la francisation, la sécession ou, entre les deux, l'institution d'un Etat fédéral, qui reconnaîtrait et garantirait les droits des communautés arabe, berbère et européenne vivant en Algérie et qui serait lui-même associé à la France. Mais, à partir de septembre 1960, "l'Algérie algérienne" écartait définitivement la première des solutions, qui ne représentait en fait qu'une simple hypothèse d'école. Et le 11 avril 1961, après l'échec des pourparlers de Melun et juste avant l'ouverture des négociations d'Evian, le général de Gaulle explicitait sa politique d'une façon beaucoup plus précise que ce qui lui avait été permis de faire jusque-là.

Dans cette conférence de presse, tenue à l'Elysée, le Chef de l'Etat réaffirmait la nécessité de la décolonisation, "notre intérêt, donc notre politique" et consacrait un long développement aux devenir possibles des populations qui manifesteraient "leur volonté d'appartenir à la France" :

"Si les populations algériennes veulent, en définitive, se laisser mener à une rupture avec la France, telle que nous n'ayons plus aucune part à prendre à leur sort, nous n'y ferons aucune opposition. Naturellement, nous cesserons aussitôt d'engouffrer dans une entreprise désormais désespérée nos ressources, nos hommes, notre argent. Nous inviterons à quitter les territoires intéressés ceux de nos nationaux qui s'y trouveront et qui courront vraiment trop de risques. Inversement, nous renverrons chez eux des Algériens qui vivent en France et qui cesseraient d'être Français. Dans cette hypothèse, nous tirerons les conséquences de la volonté d'appartenir

à la France qu'exprimeront très probablement certaines populations dont, d'ailleurs, l'emplacement est d'avance à peu près connu. Celles-là, aussi, ont le droit de disposer d'elles-mêmes tout comme les autres et elles ne devraient rien, au départ, à une unité nationale algérienne dont elles ne feraient pas partie, à une souveraineté algérienne qui n'a jamais existé, à un Etat algérien qui serait encore à naître. Ces populations-là, nous aurions d'abord à les regrouper en assurant leur protection. Et ensuite ? Ensuite, on verrait bien !".

Une nouvelle conférence de presse, le 12 juillet 1961, reprend avec beaucoup d'insistance chacun de ces points. La liberté et la légitimité de l'autodétermination valent aussi pour ceux qui choisiront, d'une façon ou d'une autre, la France en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et aussi en raison d'une histoire où "il n'y a pas de légitimité, pas de souveraineté algérienne antérieure à la conquête". Toutes les options restent donc ouvertes à ceux-ci et garanties par une France "qui ne saurait, en aucune hypothèse, abandonner ses propres enfants... qu'elle a, de toute manière, les moyens de... protéger". "C'est pourquoi... nous serions amenés à regrouper dans une région déterminée les Algériens de souche européenne et ceux des musulmans qui voudraient rester avec la France. Après, on y verrait sans doute plus clair. D'autant plus que, parmi ces éléments, ceux qui en exprimeraient le désir seraient transférés en Métropole où leur implantation et leur situation futures doivent être réglées incessamment".

Le ton et les engagements sont encore plus solennels le 2 octobre 1961 : "Nous adjurons les Français d'Algérie, quels que puissent être les regrets que leur inspire une époque révolue, de se tenir avec la France, d'apporter leur franc concours à la naissance d'une Algérie nouvelle, celle que souhaite la France, c'est-à-dire telle qu'ils y aient leur digne place. Il reste, bien sûr, entendu que, s'il n'en était pas ainsi, leur protection serait, en tout cas, assurée, soit en les regroupant dans des zones de sécurité, soit, pour ceux qui le demanderaient, en leur procurant les moyens de prendre part dans la Métropole à l'activité nationale".

Mais plus rien ne subsiste de ces assurances au moment des Accords d'Evian, signés en mars 1962 et aussitôt vidés de tout contenu :

- L'Algérie nouvelle s'inscrit dans une définition arabo-islamo-socialiste dans laquelle nulle place et nul choix ne sont laissés à la communauté européenne.

- Aucune zone de sécurité n'est mise en place alors que se multiplient, dans les très prévisibles débordements de la dernière phase, les enlèvements et les meurtres. Pis même, il y a comme un quasi abandon du devoir de protection dû par l'Etat à ses ressortissants comme à Oran où, selon les estimations, mille à deux mille personnes seront massacrées à deux pas des casernements dans lesquels l'armée française restera consignée et inactive.

- Tous les témoignages et études ont enfin relevé l'insuffisance, l'impréparation, voire l'indignité de l'accueil et de l'assistance réservés à une population désignée, dans un climat moral détestable, comme coupable, responsable, étrangère...

"Rapatriés" ? Convierait infiniment mieux l'expression de "personnes déplacées", l'euphémisme par lequel les organisations internationales nomment les minorités chassées et spoliées par les guerres et les révolutions du second XX^e siècle. Mais la terminologie retenue permettait de présenter comme un succès un échec total là où le problème algérien était le plus spécifique et le plus difficile ; et comme politique active et délibérée ce qui était surtout un abandon des principes exposés et une absence de prise sur l'événement.

II - "Les Algériens de souche française" ?

Pourquoi le décalage a-t-il été tel, en quelques mois, entre le discours et l'action ? L'impatience à dégager la France du guépier algérien a-t-elle pris le pas sur toute autre considération ? Les assurances données aux ressortissants français étaient-elles surtout destinées à faire pression sur les négociateurs algériens ? L'action de l'OAS a-t-elle été décisive pour faire échouer les plans destinés à donner vie à cette "coopération organique des communautés" au sein

d'une Algérie unie à la France dans "une association constructive" ? Ou a-t-elle été en définitive d'un poids très faible au regard des déchirements qui se produisent à l'intérieur du FLN, avec pour conséquences, les surenchères des factions et les excès sanglants des "marsiens", les inévitables résistants, en mars 1962, de la dernière heure ? Et les intentions proclamées de protection par regroupements et partition de fait du territoire algérien étaient-elles réellement crédibles ?

La place, et la compétence, manquent pour aborder ces questions qui ont été, au demeurant, souvent explorées. Par contre, il paraît indispensable, dans le cadre du thème de ce colloque et de l'axe sémantique retenu pour cette communication, de relever l'étrangeté des expressions et des critères dont se sert le Chef de l'Etat, dans ses interventions publiques aux termes toujours très soigneusement étudiés, pour désigner la population française d'Algérie. Ainsi, pour s'en tenir à l'année 1961 et à la trentaine de pages des déclarations consacrées à "l'affaire algérienne" :

- la définition de cette population n'est pleine et entière qu'à deux reprises seulement, "nos nationaux" (11 avril 1961) et "les Français d'Algérie" (2 octobre 1961) ;

- elle est par contre toujours future, suspensive, conditionnelle, voire dubitative pour tout ce qui concerne "la volonté d'appartenir à la France qu'exprimeront très probablement certaines populations" (11 avril 1961), "ceux des Algériens qui voudraient rester Français" (8 mai 1961), "ceux des habitants qui se refuseraient à faire partie d'un Etat voué au chaos" (12 juillet 1961), "ceux des musulmans qui voudraient rester avec la France" (12 juillet 1961), et sans que jamais apparaissent expressément ceux qui bénéficient déjà, pour l'avoir reçue ou adoptée, de la nationalité française ;

- enfin et surtout elle devient, aux deux exceptions près mentionnées plus haut, étonnamment fautive et irrecevable tant au point de vue de l'histoire que du droit pour restreindre, limiter, inverser : "la communauté de souche française d'Algérie" (31 décembre 1960), "les Algériens de souche française" (8 mai 1961), "les Algériens de souche européenne" (12 juillet 1961)... !

Formules étonnantes qui vont à l'encontre de toutes les réalités et qui obligent au rappel de quelques-unes des données les plus élémentaires. La population française d'Algérie dépasse de beaucoup la seule communauté de souche française. Il y a les juifs, aux environs de 150 000, qui ont reçu en bloc la citoyenneté française, le 24 octobre 1870, par les décrets Crémieux. Il y a surtout la présence d'une très forte immigration méditerranéenne et tous les effets de la loi du 26 juin 1889, qui "naturalise automatiquement tout étranger né en Algérie s'il ne réclame pas à sa majorité la nationalité d'origine de son père". En 1911, en Oranie, il y a ainsi 95 000 Français d'origine pour 92 000 Espagnols naturalisés français et 93 000 autres immigrants d'Espagne et restés nationaux espagnols. en 1921, ce dernier chiffre est de 144 000. Mais il n'est plus que de 35 155 en 1948.

Les mêmes rappels pourraient être faits à partir des Italiens, des Maltais (15 553 non naturalisés en 1886, 214 en 1948)... La spécificité de la population française d'Algérie tenait à l'existence de ces communautés de souches diverses, très soudées et très conscientes d'elles-mêmes, souvent violemment dressées les unes contre les autres, mais ayant toutes choisi la France et les valeurs que véhiculait l'école de la République, avec une réussite qu'il est impossible de ne pas rappeler dans le contexte de l'échec du système éducatif d'aujourd'hui. Le patriotisme de la population française d'Algérie était un patriotisme de frontière, sans concession quelque soit la communauté. Le Stade de Reims était follement encouragé dans les rencontres de football qui l'opposait à Oran au Real de Madrid ; le judaïsme algérien, "sur le chemin de l'Occident", avait beaucoup abandonné de son identité...

Il ne pouvait y avoir d'expression plus fautive et plus provocante que celle de ces "Algériens de souche française" mais l'erreur serait grande de la mettre au compte du hasard, de la méconnaissance ou même des affrontements politiques de l'époque. L'étonnante existence d'une telle formule n'est-elle pas, en fait, à rapprocher de la vision ethnique, essentialiste, ontologique de la Nation qui se trouve au coeur de la pensée du général de Gaulle ? La France éternelle, l'Allemagne de toujours, la Russie et non l'URSS, l'Europe

européenne et jusqu'à l'Oural, l'Asie asiatique..., toujours aux limites de la tautologie, la définition de la Nation renvoie dans le discours gaulliste à une nature spécifique, ethnique, historique, géographique très précise et très arrêtée de la Patrie. Avec sa genèse et son environnement si particuliers, la communauté française d'Algérie pouvait-elle appartenir réellement à cet horizon ? Inévitable à propos de ces "Algériens de souche française" et futurs "rapatriés", la question s'impose encore plus sur le problème des Harkis, totalement incompréhensible en dehors de son champ.

III - Les "Harkis".

Avec la complexe et contradictoire dialectique exil-rapatriement attachée à ces populations, françaises en Algérie mais algérianistes et "pieds-noirs" en France, l'un des principaux intérêts de ce colloque aura été de montrer et de rappeler l'ampleur de l'injustice et de l'enfermement infligés aux "Harkis".

1 - Combien de harkis ont-ils été massacrés après mars 1962 ? 10 000 ? 150 000 ? mais surtout il importe de rappeler que c'est par ordre formel que ces harkis n'ont pas été embarqués sur les bateaux en partance pour la France et qu'ils ont été au contraire abandonnés, désarmés et remis pratiquement à leurs meurtriers par ceux qui les avaient enrôlés, à qui ils avaient apporté un concours souvent essentiel dans le cadre de la pacification, à qui ils avaient fait confiance au hasard des circonstances souvent, par conviction et choix délibéré aussi...

2 - Au nombre d'environ 100 000 personnes, avec les familles, une partie de ces supplétifs a cependant pu être conduite en France, par transgression et ignorance des ordres donnés. Mais la nouvelle communauté est aussitôt marginalisée, recluse dans des cantonnements qui ont souvent servi de camps d'internement pour les prisonniers du FLN, tenue en dehors du tissu social et économique du pays alors que l'époque était au sommet de la croissance des "Trente glorieuses".

3 - Mais, d'une façon plus spécifique encore et au moins aussi lourde de conséquences, s'est ajouté aussi au niveau du vocabulaire, une sorte d'enfermement linguistique qui fait que, trente ans après la fin de la guerre, ces civils, qui ont été un temps très bref de leur vie embrigadés dans une armée qui a mobilisé jusqu'à deux millions d'hommes, restent toujours désignés par cette appellation d'origine militaire, "harkis" à vie, et même héréditaires avec "les fils de harkis"...

Absurde, immoral, le problème soulève en fait bien des questions. Le gouvernement a-t-il craint, comme le notent certains historiens, qu'un rapatriement trop massif de ces supplétifs puisse servir de masse de manoeuvre aux extrémistes de l'OAS ? Importait-il de masquer que l'attitude des populations algériennes était loin d'avoir été monolithique derrière le FLN ? Les "harkis" représentaient-ils surtout un obstacle et une complication à l'opération chirurgicale que nécessitait la séparation de la France et de l'Algérie ? Tous ces éléments ont sans aucun doute compté mais toutes ces explications ne restent-elles pas beaucoup trop à la surface des choses ?

Le terme de "harki" prolonge en fait, d'une façon à peine déguisée, la terminologie collaborateur/résistant dans une assimilation tout à fait irrecevable entre la guerre d'Algérie et l'occupation allemande en France. Comme le soulignaient tous les discours de 1961, il n'y avait pas "occupation" et il ne pouvait être fait grief à des populations d'opter pour la France et de manquer ainsi de loyauté envers un Etat qui n'existait pas. Mais surtout, par-delà ces aspects juridiques très polémiques, cette assimilation, sur fond de tiers mondisme et de décolonisation, entre "harkis" et "collabos" impliquait en fin de compte l'impossibilité de concevoir l'existence de musulmans choisissant contre d'autres musulmans le parti de non-musulmans. "Harki", "Français musulman", ces euphémismes, si contraires à la laïcité républicaine, ne traduisent-ils pas déjà au fond les incertitudes, les ambiguïtés, les réticences et les nont-dit qui contribuent toujours à l'ignorance du concept de "Français de souche nord africaine", l'expression qui conviendrait pourtant le mieux aux réalités et à l'esprit de la République.

Définition de l'identité nationale, problème de l'assimilation, rapport entre Nation-Etat et communautés, frilosité de la pensée française non pas vis-à-vis de l'immigration mais de l'Islam..., nombre de problèmes qui secouent aujourd'hui la société et la vie politique françaises s'expriment déjà en 1960 au travers de ces vocables de "rapatriés", "Algériens de souche française" et "harkis" qui semblaient si liés à l'épisode très particulier de la Guerre d'Algérie. La politique du général de Gaulle, avec ses intuitions mais aussi ses simplifications, pressentait et entendait protéger le pays de ces problèmes en accordant l'indépendance, non pas tant à l'Algérie, mais à la France. Mais la gravité et la persistance des questions liées à l'immigration obligent aussi, en ce qui concerne le Guerre d'Algérie et ceux qui voulaient rester français sur ce territoire, à revenir à l'histoire et à ses interrogations après les délices et les dégats de l'hagiographie et de la démonologie.

Un sondage de la SOFRES, réalisé en 1990 à la demande de l'Institut Charles de Gaulle, semble montrer à cet égard que l'opinion publique française y est prête et attend ce travail de l'historien en exprimant, d'une façon quelque peu confuse, une majorité d'avis critiques alors que le positif l'emporte pour tous les autres aspects de la personnalité et de l'action du général de Gaulle.

**Les Français musulmans rapatriés :
d'ambiguïtés en malentendus**

*Mohand KHELLIL
Maître de Conférences
Université Paul Valéry, Montpellier III*

Des chiffres incertains.

Il aurait été utile d'introduire un tel exposé par une étude statistique, non pas pour rechercher des données chiffrées exactes, mais pour appréhender cette population à travers un ordre de grandeur, une indication numérique, même approximative, qui aurait permis d'en apprécier l'importance. Malheureusement, il n'existe aucune statistique fiable et l'on peut s'étonner que l'Administration, si tatillonne par ailleurs, ait pu être ici défaillante.

Ces dernières années, les autorités chargées de cette population ont avancé le chiffre de 4 à 500 000 individus (toujours cette lancinante imprécision) alors qu'officiellement, à peine plus de 40 000 personnes avaient transité par des camps de regroupement et autres centres de tri. Ces 40 000 individus s'étaient-ils reproduits à une allure vertigineuse pour que l'on arrive à un tel chiffre ? Mais il est vrai aussi que tous ces rapatriés n'avaient pas transité par des camps, quoique cela ne suffise pas à justifier l'importance des effectifs avancés aujourd'hui. Ceux qui n'avaient pas utilisé la voie ordinaire du rapatriement ne devaient pas être légion. D'autant moins que ceux des anciens supplétifs qui, pour des raisons de sécurité, avaient regagné la France métropolitaine par leurs propres moyens, avaient le plus souvent gardé un statut d'immigrés et que leurs familles étaient restées en Algérie.

On peut estimer que sur les quelque 160 000 supplétifs recensés en 1962 en Algérie, un quart à peine avait pu être rapatrié (Nous ne comptons pas parmi les supplétifs, comme le font

curieusement d'autres, les Algériens servant normalement dans le contingent comme leurs compatriotes français d'alors).

Cette méconnaissance des données numériques par les pouvoirs publics n'avait d'égal que l'incompréhension du personnel d'encadrement de ces populations, la volonté de refuser, dès l'origine, un statut aux supplétifs de l'armée française en Algérie (le texte les régissant n'avait été publié qu'en 1961 !) ainsi que l'interdiction faite aux anciens supplétifs d'accéder au territoire métropolitain tandis qu'ils fuyaient la répression.

Ignorant leur nombre, les gouvernements français successifs méconnaissaient par là-même les multiples problèmes auxquels s'étaient confrontés certains d'entre eux. Ce faisant, l'autorité n'a pas pu, voulu ou su y apporter des solutions adéquates. En trente ans, malgré des moyens financiers considérables, la France n'a pas été capable d'intégrer en son sein ces quelques dizaines de milliers de citoyens, alors qu'elle a la prétention affichée de le faire pour des millions d'immigrés, notamment maghrébins. Depuis 1962, des sommes colossales ont été débloquées pour venir en aide à ces rapatriés : elles ne sont pas toutes parvenues à leurs destinataires. L'État en a dilapidé une grande part en subventionnant des associations privées, une autre part en créant des structures pléthoriques, souvent inutiles aux rapatriés mais qui ont permis de créer des emplois très rémunérateurs sur lesquels ont été nommés des amis politiques.

On peut donc admettre le fait qu'une faible proportion d'anciens supplétifs avaient en réalité pu se réfugier en France, et il convient de rechercher les causes de cette désaffection. La réponse qu'on a envie de mettre en exergue, parce qu'elle est choquante, est que la France, pour des raisons socio-économiques, ne souhaitait pas accueillir sur son sol ses soldats qui s'étaient battu pour elle, contre leurs propres coreligionnaires. Pour paradoxale qu'elle soit, et pour choquante qu'elle puisse paraître, cette première réponse ne saurait pourtant, à elle seule, être suffisante.

En effet, beaucoup d'anciens supplétifs, redoutant un exil qu'ils pressentaient définitif, ne pouvaient se résoudre à tout abandonner ;

ils étaient d'autant plus enclins à rester en Algérie que le Front de Libération Nationale (F.L.N.) leur avait promis le pardon.

Enfin, les plus en vue avaient été massacrés à partir de mars 1962, au moment du cessez-le-feu, mais surtout après la déclaration de l'indépendance le 4 juillet de la même année. Là encore les chiffres régulièrement brandis en France sont fantaisistes car, le plus souvent, leurs auteurs se contentent de procéder à une simple soustraction entre les effectifs recensés à la veille du cessez-le-feu et ceux qui ont été repérés en France comme anciens supplétifs. De fait, et c'est une des raisons les plus importantes - au regard des effectifs - les moins compromis des anciens supplétifs s'étaient contentés de changer de résidence pour se fondre dans la masse des Algériens.

Des appellations douteuses.

À côté des problèmes liés à la statistique, va se poser aussi une question de terminologie. Car en fait, parler de *rapatriés* à l'endroit d'individus appelés jusque-là *indigènes* relève de la rhétorique pure. La question se pose d'ailleurs aussi pour les Pieds-Noirs dont la plupart n'avaient jamais séjourné en France et qu'on appelait jusque-là les *Algériens* ; ce n'est qu'à l'approche de l'indépendance algérienne qu'on faisait référence à leur francité. Des manifestants pieds-noirs avaient d'abord scandé spontanément à Alger le slogan "Algérie algérienne" : il fallut qu'un autre groupe vint rectifier le slogan qui devint alors "Algérie française". Au demeurant, certains chercheurs distinguent bien, sans d'ailleurs toujours le justifier, les *rapatriés* des *harkis*, faisant référence pour les uns à leurs origines géographiques (l'Europe) et pour les autres à leur appartenance confessionnelle (l'origine musulmane). On pourrait reprendre le même type de raisonnement s'agissant des juifs d'Algérie. Il est alors singulier de constater que les Pieds-Noirs, *stricto sensu*, sont définis par référence à un territoire hors duquel ils sont nés, hors duquel ils ont vécu, alors que les juifs et les arabo-berbères ne sont appréhendés que dans leur dimension judaïque et islamique, comme s'ils n'avaient jamais eu de territoire, comme si l'on avait peur d'aborder la question

de l'antiquité, de l'antériorité sur le sol algérien. Laissons pour l'heure la question de ces arabes et de ces juifs errants pour revenir à notre interrogation.

De fait, il n'y a pas que les scientifiques qui maintiennent la distinction. L'homme de la rue réserve aussi le terme *rapatriés* aux Pieds-Noirs d'origine européenne et parle de *harkis* lorsqu'il arrive à faire la distinction entre deux catégories d'Algériens. Les juifs d'Algérie, quant à eux, restent des juifs ou des *rapatriés... mais juifs*.

La presse enfin n'est pas la dernière à entretenir la distinction : lors de la révolte des enfants d'anciens harkis tout au long de l'été de 1991, les médias ont parlé de *révolte harkie* confondant dans le même élan les générations, les cheminements personnels des uns et des autres, voire même les sexes car on a écrit souvent "la révolte des fils de harkis".

Cependant, le mot *rapatrié* reste un terme récurrent car il permet d'abandonner l'ancienne formule de *Français musulmans* pour faire la distinction entre les musulmans de France, entre les musulmans qui viennent d'un peu partout dans le monde et ceux d'Afrique du Nord ; et parmi ces derniers, de distinguer encore ceux qui sont devenus français par conviction de ceux qui le sont devenus par accident ou intérêt. Là encore, lorsqu'on parle de conviction, on pense aux *rapatriés* même s'ils n'en ont pas le monopole. La référence aux *harkis* dénote aussi la participation armée de ces hommes durant la guerre d'Algérie, ce qui donnerait une légitimité à leurs revendications, par opposition aux immigrés récents.

Récemment encore, officiellement, l'administration parle de R.O.N.A. : de rapatriés d'origine nord-africaine. Comme on peut le voir, la taxinomie officielle manque de cohérence et de stabilité.

Pour des raisons de commodité, gardons le mot de *rapatriés* pour distinguer deux catégories d'indigènes d'Algérie qui se sont réfugiés en France.

La première catégorie est composée d'anciens harkis proprement dits, c'est-à-dire d'individus ayant revêtu un uniforme français et ayant combattu au sein de l'armée française en Algérie. On a vu que leur statut a été peu clair, ce qui explique les ambiguïtés de leur

désarmement puis de leur abandon. À ces harkis, on devrait ajouter les forces supplétives de la police, à savoir les Groupes Mobiles de Sécurité (G.M.S.) et les Groupes Mobiles de Police Rurale qui furent surtout affectés à des tâches de maintien de l'ordre. Par extension, on pourrait y inclure les mokhaznis qui gardaient les S.A.S. (Sections Administratives Spécialisées), bien que leur création soit antérieure à la guerre d'Algérie.

La seconde catégorie relève de la compétence exclusive de l'autorité civile. Elle est composée pour l'essentiel d'agents de la fonction publique civile, d'élus des assemblées locales, de caïds, aghas et bachaghas, de gardes-champêtres. L'implication de ces individus dans le système colonial n'était pas la même que ceux relevant de la catégorie précédente. Et même s'ils n'avaient pas forcément pris les armes, ils étaient considérés par le F.L.N., et plus généralement par les populations locales, comme les suppôts de la colonisation française, surtout à partir de 1962. Cette distinction en deux groupes, les "militaires" et les "civils", n'est pas sans intérêt car elle correspond à deux grandes catégories sociales ou professionnelles qui n'ont pas eu la même existence en Algérie mais surtout, pour ce qui nous préoccupe, les mêmes problèmes à leur arrivée en France, même si la plupart des "civils" ont transité par des "camps de regroupement et de tri".

Cette distinction n'est que le prolongement de toute une série de discriminations existant en Algérie : elle va se retrouver en France où les rapatriés allaient connaître des sorts différents en fonction de leurs origines confessionnelles supposées, de leurs statuts personnels en Algérie.

La métropole des discriminations.

Si nous nous limitons aux années soixante, force est de constater que dès la fin de la guerre d'Algérie, apparaissait une nette distinction entre Algériens de "souche" française (auxquels étaient assimilés les juifs d'Algérie) et les Algériens dit "musulmans".

Ceux qu'on appelait alors les Français d'Algérie bénéficiaient d'une sorte de Loi du Retour sur le sol métropolitain, quand bien même ils seraient d'origine espagnole, italienne, etc. et n'auraient acquis la citoyenneté française qu'à une date récente. Alors que ceux-là étaient admis à "rentre" en France, on interdisait dans le même temps l'accès du territoire national français à des supplétifs dont on savait la liberté, voire la vie, menacée ; leur protection physique sur place et, plus tard, les premiers rapatriement, relevaient d'initiatives individuelles de quelques officiers français dont l'action avait alors été dénoncée par le gouvernement de Paris.

Dans un second temps, cette discrimination allait se retrouver à l'arrivée en France. Même s'ils avaient à s'en plaindre, les Pieds-Noirs avaient bénéficié d'un certain accueil de la part des métropolitains. Les "musulmans", eux, étaient parqués dans des camps, sous des tentes militaires ou dans des bâtiments préfabriqués rafistolés à la hâte, après une période de désaffection. Ils étaient pendant longtemps coupés de tout contact avec le monde extérieur, les camps étant clôturés. La liberté de circulation était très réduite : les sorties du camp restaient exceptionnelles et à la discrétion du commandant de chaque camp. On n'évoquera que pour mémoire l'entassement des personnes dans des pièces minuscules, les sanitaires collectifs, l'unique point d'eau pour tous, la distribution des repas collectifs, bref, la vie de caserne. Alors que cette catégorie de rapatriés était assignée à résidence dans des camps, leurs compatriotes pieds-noirs jouissaient de la plus grande liberté d'action et de mouvement, tout comme leurs coreligionnaires du F.L.N. qui étaient alors très actifs en France. Paradoxe amer de l'histoire.

Un dernier grand élément de discrimination : l'indemnisation. Elle a toujours été promise. Des lois ont été votées. Mais les rapatriés musulmans n'ont reçu que des secours d'urgence, des sommes d'argent insignifiantes au regard de leurs besoins et de ce qu'ils avaient perdu. Exception à la règle : certains notables - anciens députés, caïds ou bachaghas - qui ont pu produire des titres de propriété ou dont les autorités craignaient qu'ils fissent scandale. Les anciens supplétifs ressentent d'autant plus d'amertume qu'ils

considèrent que les Pieds-Noirs ont, de ce point de vue, bénéficié d'un traitement de faveur. Il est vrai qu'obéissant à des règles de droit coutumier essentiellement de tradition orale, le patrimoine mobilier et immobilier des anciens supplétifs reste difficilement quantifiable. Mais on aurait pu procéder à des évaluations forfaitaires qui eussent dû apaiser la douleur de ceux qui avaient tout abandonné. La dernière loi d'indemnisation de 1986 a opéré encore une discrimination, cette fois au sein même des rapatriés musulmans, en distinguant les anciens supplétifs qui devaient tous en bénéficier, des autres musulmans rapatriés qui restaient hors du champ d'application de la loi. Il faut encore préciser que cette indemnisation (quelques dizaines de milliers de francs) est fractionnée dans le temps, en fonction de l'âge des bénéficiaires, le gouvernement ayant probablement spéculé sur la mort des bénéficiaires. Cette distinction entre "civils" et "militaires" fait appel à la notion de sang versé, aux sacrifices consentis par les anciens supplétifs qui mettent en avant leur engagement armé pour légitimer leurs revendications.

Que ce soit à cause de cet engagement armé ou en relation avec la politique coloniale en Algérie, tous les rapatriés d'Algérie, toutes confessions confondues, considèrent qu'il détiennent une créance sur l'État français. Chez les anciens supplétifs, c'est ce qui explique en grande partie l'importance accordée au logement, plus qu'à l'emploi, car l'accès à la propriété est perçu comme une compensation de leur engagement et de la spoliation dont ils estiment avoir été les victimes.

Une intégration compromise.

Les obstacles à l'intégration des anciens supplétifs peuvent trouver leur source dans les modalités même de leur recrutement et de leur démobilisation ainsi que dans le sort qui leur est réservé en France. Si la grande majorité des rapatriés d'origine musulmane s'est intégrée dans la société française, il reste quelques milliers d'anciens supplétifs qui rencontrent des difficultés d'ordre économique et, par conséquent, social.

À l'origine, le recrutement des supplétifs s'est fait selon deux procédés principaux : le volontariat et l'enrôlement forcé.

On peut supposer que le supplétif ait été volontaire par conviction. Mais son geste peut aussi s'expliquer par d'autres motivations : l'amélioration de sa situation économique grâce à la solde versée régulièrement ; le prestige de l'uniforme et la possession d'une arme, mais aussi les exactions des rebelles ont pu lui faire choisir le camp français.

Quant à l'enrôlement, il a souvent été collectif et influencé par les notables locaux servant de relais à l'autorité coloniale. Mais des villages entiers avaient aussi pris les armes pour assurer leur autodéfense, surtout lorsque le village voisin avait fait cause commune avec le F.L.N. Il est vrai qu'avec le développement de la pacification française, les autorités incitaient les chefs de postes à recruter de plus en plus de supplétifs : tout en montrant au monde le succès de l'opération à laquelle participaient les indigènes, on soustrayait par là-même au F.L.N. des recrues potentielles.

Les officiers n'étaient pas alors regardants sur les recrutements qui n'obéissaient à aucun critère physique, intellectuel ou lié à l'âge. Il est même arrivé que des sympathisants du F.L.N. soient enrôlés dans les harkas : une fois qu'ils étaient exhibés en uniforme devant les populations, ils étaient en quelque sorte "grillés" et donc acculés à la loyauté envers la France. Un certain nombre d'émigrés, militants du F.L.N., sont ainsi tombés dans le piège, à la faveur d'un congé passé au village natal.

Au demeurant, le recrutement s'est fait dans les couches sociales les plus défavorisées, parmi les hommes sans formation, souvent analphabètes.

À cette diversité des motivations s'est ajoutée une ambiguïté : les supplétifs étaient recrutés par l'armée et rémunérés sur des budgets civils, ce qui explique qu'au départ ils n'étaient dotés que de fusils de chasse et ne participaient pas aux opérations. Par la suite, beaucoup d'officiers leur ont procuré des armes de guerre et les ont utilisés pour des opérations militaires en dehors de leurs villages qu'ils étaient

d'abord censés défendre. Cette ambiguïté entre le civil et le militaire allait être fatale en 1962 à beaucoup de supplétifs qui ont été refoulés des casernes françaises dans lesquelles ils tentaient de se réfugier pour éviter la répression du F.L.N. et parfois de la foule.

Tous ces éléments conjugués ont conduit à des méfiances réciproques qui se sont perpétuées en France après 1962.

La confiance a été entamée à l'horizon de l'indépendance algérienne et c'est là la seconde cause "historique" qui explique les difficultés d'intégration dans la société française. En effet, à partir de 1961, la France avait décrété une trêve unilatérale et les troupes ne tardèrent pas, dès lors, à se replier sur les villes, abandonnant les postes établis en milieu rural et en haute montagne. Parallèlement à ce désengagement, les autorités encourageaient les supplétifs à déposer les armes et à retourner à la vie civile par des incitations financières (primes de "licenciement", primes de réinstallation, etc.). Beaucoup ont été désorientés de quitter l'uniforme, véritable prestige social, et surtout de perdre la solde qui était leur première paie pour les plus jeunes d'entre eux. Après leur désarmement, les plus engagés aux côtés de la France ont tenté de se faire oublier en se réfugiant dans les grandes villes où personne n'était censé connaître leurs antécédents. Il leur est même arrivé de payer alors des cotisations au F.L.N. comme tout le monde dans leur nouvelle résidence. À l'indépendance, lorsqu'il fallait hisser le drapeau vert sur toutes les places des grandes métropoles dans une improvisation désordonnée, certains anciens harkis n'étaient pas les derniers à faire profiter de leurs talents en la matière les populations en liesse. Beaucoup d'entre eux restèrent anonymes, au prix parfois de nombreux déménagements ; beaucoup furent poursuivis par les leurs et parfois massacrés.

Dans les années 60, les supplétifs démobilisés craignaient aussi de se rendre en France de peur d'être assassinés par les immigrés qui militaient quasiment tous dans les rangs du F.L.N.

Cette démobilisation a provoqué des rancœurs car elle a été vécue comme un abandon par la France. Bien des rapatriés "mâchonnent" encore cette rancœur.

Le plus grand obstacle à l'intégration enfin, par ce qu'il était immédiat, reste l'isolement des anciens supplétifs dans des camps d'abord, puis dans des hameaux, forestiers ou non. Sans doute parce qu'on les estimait inaptes à la vie française, on les avait écartés des localités habitées. Dans les camps, l'isolement a été d'abord total. Dans les hameaux forestiers, les anciens supplétifs étaient isolés, éloignés des lieux d'approvisionnements, des lieux de loisirs, de l'école, bref de la société. Ils subissaient ainsi un second exil. Comble d'ironie, ces camps avaient accueilli en leur temps des prisonniers de guerre ou des étrangers indésirables qu'on avait alors assignés à résidence en ces lieux. Le hasard ou la nécessité avait voulu que le célèbre camp de Saint Maurice l'Ardoise (Gard) ait hébergé, peu de temps avant l'arrivée des rapatriés, des Algériens qu'on suspectait d'allégeance au F.L.N. Pour les populations autochtones de Saint Laurent des Arbres, commune sur laquelle avait été édifié le camp, ne s'agissait-il pas des mêmes Algériens ? Quelle différence faisaient-ils entre ceux de 1960 et ceux de 1962 ? La claustration, qui plus est dans les mêmes lieux où étaient enfermés régulièrement des prisonniers de guerre ou des suspects, n'était nullement valorisante aux yeux des autochtones qui manifestaient le même rejet à l'égard de tous ces réfugiés.

Dans les camps aussi bien que dans les hameaux forestiers, il régnait comme une obsession d'encadrement administratif et social qui se traduisait par une véritable tutelle exercée sur les supplétifs et leur famille par les responsables de ces camps et de ces hameaux. Alors que ces supplétifs étaient jugés inaptes à la vie urbaine, d'autres immigrés de même condition socio-professionnelle se pavanaient dans les rues de Paris et dans d'autres villes de France. Quelque part, dans l'encadrement, il y avait de l'incompétence, de l'inaptitude. Ainsi, volontairement, on a empêché les chefs de famille de sortir de ces aires géographiques assignées ; ce faisant, non seulement ils étaient coupés de tout contact avec la population française mais ils étaient encore empêchés d'assurer leur conversion économique, leur insertion sociale. La réduction de leur mobilité diminuait leur disponibilité pour la recherche d'un véritable emploi.

En définitive, c'est cette claustration et le rejet dont ils ont été victimes qui a aussi retardé cette intégration. Beaucoup de familles, déçues, sont retournées en Algérie grâce à l'aide des leurs restés sur place. D'autres, contraintes à l'exil se sont repliées sur l'islam vécu alors comme une valeur identitaire refuge. Malgré les efforts d'anciens officiers ayant commandé des harkis en Algérie, malgré le déblocage de sommes importantes par les gouvernements successifs, on n'a pas réussi à alphabétiser ou à former à l'emploi les membres des familles les plus démunies. Les pouvoirs publics se sont contentés de subventionner des associations créées pour venir en aide aux Français musulmans : elles agissaient en porte-parole pas toujours désintéressés. Ce n'est qu'à partir de 1973 que les anciens supplétifs purent créer leurs propres associations qui ne furent pas plus efficaces. Le pouvoir a joué sur leurs divisions pour faire l'économie d'une indemnisation, d'une prise en charge directe de leurs problèmes les plus cruciaux.

À cause de l'appartenance à des catégories socio-professionnelles défavorisées, les anciens supplétifs ont été plus difficilement reclassés que leurs coreligionnaires "civils" qui avaient déjà en Algérie une fonction, un emploi, ou ont eu la chance d'avoir été scolarisés avant leur exode. Le hameau forestier était le moyen de quitter le camp. Mais ce qui devait être provisoire s'est perpétué dans le temps et le hameau devint vite *ghetto* ; la construction de préfabriqués était destinée à faire face à une urgence, à faciliter une étape transitoire vers une vie normale. Avec le temps, le préfabriqué est devenu baraque, à la limite de l'insalubrité. Si tous dans les camps avaient plus ou moins déduit des faits que l'État français allait se montrer ingrat, seuls quelques dizaines en avaient tiré des conséquences immédiates. Parmi les supplétifs qui ont quitté le camp pour s'insérer dans la société civile, nombreux étaient ceux qui avaient déjà une expérience dans l'immigration, par opposition à ceux qui voyaient la France pour la première fois. Ceux-là avaient pu renouer un contact avec leur ancien employeur et leurs anciens camarades de travail. Réussissant ce premier contact avec le monde du travail, il leur était plus facile d'assurer leur insertion sociale. Les moins compromis

avec l'armée française avaient même pu retourner en Algérie une fois la vague de répression passée. S'étaient rapidement insérés également les éléments les plus jeunes et tous ceux qui avaient vécu en milieu urbain ; *a contrario*, l'origine rurale et l'âge avancé pouvaient être des handicaps. On ne citera enfin que pour mémoire les éléments "civils" qui ont pu être reclassés dans la fonction publique : l'emploi assuré leur a permis une accession plus facile au logement.

Dans les camps, ils restaient des vieillards sans familles importantes, des invalides, tous, le plus souvent analphabètes. On pouvait y rencontrer également quelques hommes seuls arrivés tardivement en France par l'intermédiaire de la Croix-Rouge : pour ceux-là, eu égard aux conditions dans lesquelles ils ont été rapatriés, ils ont rompu définitivement avec l'Algérie et ont donc été condamnés à une nécessaire intégration dans la société française.

Qu'elle ait concerné les uns ou les autres, l'intégration ne pouvait pas être quantifiée. Les indices pouvaient être relevés çà et là : intégration par l'économique, l'alliance matrimoniale. L'élément le plus significatif témoignant d'une volonté réelle d'intégration reste la francisation des patronymes au moment de la déclaration d'option pour la nationalité française ; le même élément concret pouvait aussi se retrouver dans la francisation des prénoms de leurs enfants qui connut son apogée vers les années 1966-1968 pour chuter par la suite régulièrement et disparaître pratiquement des registres de l'état-civil. Il est vrai que les familles des anciens supplétifs ont vite déchanté devant ce qu'elles considèrent comme une ingratitude de l'État français et un rejet certain de la société française. Un fait divers souligne bien cette situation de rejet : un travailleur frontalier, fils d'un ancien supplétif, qui avait francisé ses nom et prénoms faisait l'objet régulièrement d'un contrôle de police à la frontière parce que son physique ne correspondait pas aux mentions de sa carte d'identité. Les immigrés qui pouvaient l'accompagner ne subissaient qu'un contrôle superficiel parce que les policiers considéraient qu'il était naturel qu'ils portassent des noms à consonance étrangère.

Le maintien prolongé des plus défavorisés dans des camps ou dans des hameaux forestiers ainsi que l'idée développée qui veut que

la France ait contracté une dette envers eux, ont favorisé l'émergence d'un assistanat qui a contaminé même la jeunesse. Pourtant, les enfants des anciens supplétifs se sont bien intégrés pour la plupart dans la société française qui est la leur. S'ils connaissent quelques difficultés aujourd'hui, c'est moins à cause de leur origine ethnique que de la conjoncture économique. Après tout, bien des jeunes Français de souche se complaisent dans une situation de précarité en se contentant d'une allocation chômage et d'un revenu minimum d'insertion (R.M.I.). Mais si les jeunes Français de souche admettent sans difficulté que la responsabilité de leur situation leur incombe - même s'ils accusent globalement "la société" - les enfants des anciens supplétifs, en revanche, se raccrochent au passé de leurs parents pour justifier leurs échecs qu'ils attribuent en conséquence à l'État français. Après les révoltes de l'été de 1991, une délégation "d'enfants de harkis" avait été reçue par les services du Premier ministre ; à la sortie de cette audience, une des protestataires jeta à la presse sur le perron de Matignon : « Il y en a marre. Voici 30 ans qu'on attend... ». Elle avait à peine 25 ans et était née en France. Elle attendait quoi cette jeune fille, comme tous ses camarades ? Tout de l'État ? Ces jeunes en révolte opèrent-ils un transfert en reprenant les slogans de leurs parents et en se faisant appeler "harkis" ou "fils de harkis" ? Ou bien attendent-ils qu'on rende justice à leurs pères en les rétablissant dans leurs biens et dans leur honneur ?

Montpellier 1992

ISBN 2.901660.08.8

110 FF